



Bulletin Officiel

N° 5604 Mercredi 09 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-27

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE ELBENE SA	25
-------------------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	26-27
--------------------------------------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

AL AMANAH TAKAFUL - AGO -	28
SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO -	29
BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGE -	30
POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO -	31

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO -	32-34
AL AMANAH TAKAFUL - AGO -	35-36
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -	37-40

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA - AGO -	41-45
---	-------

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	46-47
-------------------------------	-------

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	48
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	48

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR

CAPSA CAPITAL PARTNERS	49
------------------------	----

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2018/1 »	50
------------------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

51-52

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE
- UNIMED
- ASSAD
- SOCIETE D'ARTICLE HYGIENIQUE
- SOCIETE MAGASIN GENERAL SA
- AL AMANAH TAKAFUL
- SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOCIETE D'ARTICLE HYGIENIQUE
- ASSAD
- BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE
- SOCIETE MAGASIN GENERAL SA

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2018

- SICAV BNA
- AL HIFADH SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELBENE INDUSTRIE SA**

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

La Société ELBENE INDUSTRIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2018.

Désignations	1 ^{er} TRIMESTRE		ANNUEL
	2018	2017	2017*
Revenus(en millions de dinars)	13,747	18,062	83,648
Production(en millions de litres)	8,557	15,005	56,493
Investissements(en millions de dinars)	0,090	0,370	1,993
Endettements (en millions de dinars)	58,851	75,000	77,960
à long terme	13%	15%	10%
à court terme	87%	85%	90%

*Chiffres annuels 2017 non audités

Formules :

Revenus =chiffre d'affaires HT provenant des ventes des produits finis.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants+ passifs non courants.

Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

Commentaires :

- Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018 a enregistré une baisse de 23,89% justifiée par
La baisse du niveau d'activité.
- La production a baissé de 42,97% en rapport avec le niveau de réception de lait cru.
- Le niveau des engagements a baissé en rapport avec le niveau d'activité

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siège sociale : 62 Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud – 2046 Tunis –Tunisie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. **Objet :** La société **Atelier du Meuble Intérieurs** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires. A cet effet, la société **Atelier Du Meuble Intérieurs** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 21 Juin 2018
2. **Condition de participation :** Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :
 - Justifier d'une participation ne dépassant pas 0.5% du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5% pour les institutionnels.
 - Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant....) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à **SAM** ou à une de ses filiales.
 - Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.
3. **Composition du dossier de candidature :** Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :
 - Une demande de candidature au nom de Président Directeur Général de la Société **SAM** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe 1).
 - Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
 - Un engagement sur 'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés » commerciales (annexe2).
 - Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
 - Une attestation récente du nombre d'action de **SAM** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.
 - Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.
4. **Date limite de dépôt de candidatures :**
 - Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de la **SAM** et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société, au plus tard le 15 Juin 2018 (le cachet de la poste faisant foi).
 - La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.
 - Ledit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 21 Juin 2018, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

- Suite -

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Profession / Activité :

Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

-
-
-

Historique en tant qu'administrateur :

-
-
-

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Nom et Prénom / Raison Sociale :

N°CIN / Registre de Commerce :

Demeurant à :

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'Administration de la Société **Atelier du Meuble Intérieurs**.

Déclare formellement sur l'honneur ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que les informations fournis dans mon cv sont sincères et exactes.

Signature

*le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي - الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية لسنة 2017 يوم الخميس 10 ماي 2018 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الشركة 13، نهج البرجين 1073 مونبليزير تونس، للتداول في جدول الأعمال التالي:

1. الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة خلال سنة 2017
2. الاستماع إلى تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2017
3. الاستماع إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية للشركة المتعلقة بالسنة المالية 2017
4. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2017
5. تخصيص النتيجة المالية لسنة 2017
6. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2018 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة
7. تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2018 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي
8. منح البراءة لأعضاء مجلس الإدارة على تصرفهم خلال السنة المالية 2017
9. المصادقة على تعيين الممثل الجديد لبنك البركة تونس عضوا بمجلس الإدارة
10. مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra **le mardi 12 juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2017.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2017.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2017.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2017.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2017.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2017 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2017.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2017.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Renouvellement du mandat d'administrateur pour les exercices 2018, 2019 et 2020.
14. Approbation de la vente d'un fonds de commerce (Batam Bardo).
15. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement de cautions
16. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 23 mai 2018 à 11 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Rue du Lac Turkana – 1053 Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation de réserves.
2. Modification corrélative des statuts
3. Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des Affaires Juridiques) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 06/06/2018 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2017.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2017.
- 3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2017.
- 4) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2017.
- 5) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 6) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2017.
- 7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution des dividendes.
- 10) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2017.
- 11) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017.
- 12) Franchissement de seuil.
- 13) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 06 juin 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 6 Juin 2018 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers individuels de cet exercice et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe POULINA GROUP HOLDING et du rapport des commissaires aux comptes y afférent, sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2017, s'élevant à 76 892 967,569 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2017	76 892 967,569
Résultat reporté	439,581
Total des résultats avant affectation	76 893 407,150
Réserves légales	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(4 175 000,000)
Total après affectation en réserves	72 718 407,150
Réintégration des réserves statutaires	-
Réintégration des primes d'émission	-
Total des résultats distribuables	72 718 407,150
Dividendes soumis à la retenue à la source	(60 301 206,000)
Réserves statutaires	(12 417 000,000)
Report à nouveau après distribution	201,150

Le dividende est fixé à 0,335 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 26 Juin 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante Mille Dinars (40 000D) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2017. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل

المقر الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 10 ماي 2018.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها إلى:

- تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2017
- و إلى التقرير العام لمراقبي الحسابات المتعلق بالسنة المحاسبية 2017
- و إلى تقرير هيئة الرقابة الشرعية

تصادق على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2017: الموازنة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على الحياة و قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة و جدول التدفقات النقدية و الإيضاحات حول القوائم المالية للسنة المحاسبية 2017 و ذلك إستنادا للوثائق المقدمة لمجلس الإدارة

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما بعده من مجلة الشركات التجارية، تأخذ علما بمحتوى هذا التقرير و تصادق على جاء ما فيه.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثالث :

تبرأ الجلسة العامة العادية تماما و بدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرفهم بعنوان سنة 2017

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

- Suite -

القرار الرابع :

قرّرت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2017 والبالغة 235.380 ألف دينار ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع النتائج المؤجلة سلبية بمبلغ 208.788 3 ألف دينار.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الخامس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2018 لفائدة أعضاء مجلس الإدارة مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السادس :

تقرّر الجلسة العامة العادية تحديد منح الحضور المسندة بعنوان سنة 2018 لفائدة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق الداخلي مقابل ممارسة نشاطهم بمبلغ صافي قدره 750 دينار لكلّ عضو عن كلّ جلسة.

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار السابع :

تقرّر الجلسة العامة العادية تعيين السيّد محمد المنصر الممثل الجديد لبنك البركة تونس عضوا بمجلس الإدارة

و تمّت المصادقة على هذا القرار ب ...

القرار الثامن :

تكلّف الجلسة العامّة العادية المدير العامّ أو من ينوبه بالقيام بكافة إجراءات الإشهار القانوني لهذه القرارات.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Tunisie Profilés Aluminium TPR

Siège Social : Rue des Usines, ZI Sidi Rezig – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2018.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation des résultats comme suit :

Affectation du résultat 2017

Bénéfice 2017	15 231 968,824
Réserves pour réinvestissements exonérés	
Résultat disponible	15 231 968,824
Résultat reportés	15 380 767,420
<u>Bénéfice distribuable</u>	<u>30 612 736,244</u>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital	
<u>Total bénéfice distribuable</u>	<u>30 612 736,244</u>
Dividende statutaire (50.000.000*6%)	3 000 000,00
Super dividende	8 500 000,00
Report à nouveau	19 112 736,244

Les dividendes sont fixés à 11 500 000 DT soit 0,230 DT par action

La date de mise en paiement des dividendes est fixée en2018

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Soixante Mille (60.000) Dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération brute des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2017, de Vingt Mille (20.000) Dinars

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale reconduit pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier, et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation de Mr Radhi Meddeb faite par le Conseil d'Administration du 13 Avril 2018 en tant qu'administrateur

Mr Radhi Meddeb exercera ses fonctions d'administrateur pendant la durée qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nourra 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2018, la Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2017,
- des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2017,

Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2017 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT NET 2017	:	198 590 925,208	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2016	:	15 769,216	Dinars
BENEFICE A AFFECTER	:	198 606 694,424	Dinars
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	:	67 000 000,000	Dinars
FONDS SOCIAL	:	500 000,000	Dinars
RESERVE EXTRAORDINAIRE	:	131 100 000,000	Dinars
TOTAL	:	198 600 000,000	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2017	:	6 694,424	Dinars

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'administration.

Les présidents et membres de plus d'un comité reçoivent une rémunération sur la base de leur présence à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs :

- M. Mustapha Slouma: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Kamel Naoui: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Zakaria Oueslati : administrateur : représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M. Taieb Zitouni: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

et approuve le renouvellement du mandat des administrateurs suivants :

- M. Mehdi Majdoub : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.
- M. Mohamed Saleh El Ahsan Chebbi : administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics.

Et ce pour un mandat de trois années (2018-2019-2020) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les Etats financiers de l'exercice 2020.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Mohamed Lamjed Boukhris en tant que représentant permanent de la Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

			<i>(unité : en 1000 DT)</i>	
	31.12.2017	31.12.2016	Variations	
			Volume	(%)
ACTIF				
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	178 353	246 320	-67 967	-27,6
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	99 941	236 389	-136 448	-57,7
3- Créances sur la clientèle	8 725 577	7 371 767	1 353 810	18,4
<i>a- Comptes débiteurs</i>	1 262 769	1 142 169	120 600	10,6
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>	7 150 674	5 881 979	1 268 695	21,6
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>	294 773	329 056	-34 283	-10,4
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>	17 361	18 563	-1 202	-6,5
4- Portefeuille-titres commercial	4 929	40 768	-35 839	-87,9
5- Portefeuille d'investissement	1 407 310	1 280 497	126 813	9,9
6- Valeurs immobilisées	97 068	87 448	9 620	11,0
7- Autres actifs	153 839	176 756	-22 917	-13,0
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>	65 029	73 147	-8 118	-11,1
<i>b- Autres</i>	88 810	103 609	-14 799	-14,3
TOTAL ACTIF	10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0
PASSIF				
1- Banque Centrale et CCP	803 589	618 913	184 676	29,8
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	395 643	313 392	82 251	26,2
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	7 633 299	7 025 567	607 732	8,7
<i>a- Dépôts à vue</i>	2 046 240	1 850 982	195 258	10,5
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>	5 587 059	5 174 585	412 474	8,0
4- Emprunts et ressources spéciales	509 410	428 479	80 931	18,9
<i>a- Emprunts matérialisés</i>	221 131	129 821	91 310	70,3
<i>c- Ressources spéciales</i>	288 279	298 658	-10 379	-3,5
5- Autres passifs	349 047	276 740	72 307	26,1
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>	26 428	18 238	8 190	44,9
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>	214 177	165 265	48 912	29,6
<i>c- Autres</i>	108 442	93 237	15 205	16,3
TOTAL PASSIF	9 690 988	8 663 091	1 027 897	11,9
CAPITAUX PROPRES				
1- Capital social	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	684 394	485 210	199 184	41,1
3- Actions propres	-1 372	-1 372	0	0,0
4- Autres capitaux propres	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	7	16	-9	-56,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES	976 029	776 854	199 175	25,6
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES	10 667 017	9 439 945	1 227 072	13,0

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

	(mont. en 1000 DT)																		
	Capital	Capital non appelé	Prime d'émission	Prime de fusion	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réajustement des valeurs disponibles	Réserve pour réajustement des valeurs disponibles	Réserve spéciale disponible	Réserve spéciale disponible	Réserve extraordinaire	Réserve pour Fonds social	Résultats reportés avant affectation	Résultats reportés après affectation	Modifications comptables	Résultats de l'exercice	Dotations de l'ETAT	Actions propres	Total
Solde au 31/12/2016 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	50 815	99 972	0	17 801	205 325	40 156	0	16	0	0	133 000	-1 372	776 854	
Solde au 31/12/2017 Avant affectation	160 000		55 077	16 000	0	29 987	120 804		17 801	205 395	0 740	16		0	198 991	133 000	-1 372	976 029	
Affectation de résultats suivant décision de l'ASCO du 30/04/2018						67 000				131 000	500	-16	7		-198 991				
Dividende attribués															0				
Solde au 31/12/2017 Après affectation	160 000	0	55 077	16 000	0	96 987	120 804		17 801	336 485	4 1240	0	7	0	0	133 000	-1 372	976 029	

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2018**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du conseil d'administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	En Dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2017	2.621.242,067
Régularisation du résultat d'exploitation	-106.446,889
Sommes distribuables de l'exercice 2017	2.514.795,178
Report à nouveau - Exercice 2016	62,679
Total des sommes distribuables	2.514.857,857
Dividendes	2.514.470,944
Report à nouveau - Exercice 2017	386,913

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **4,028 dinars** brut par action et d'affecter le reliquat, soit 386,913 dinars au compte report à nouveau.

La date de mise en paiement est fixée au **11 mai 2018**.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2018, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 et à compter **du mardi 29 mai 2018**,

**Un dividende de
3,664 dinars par action**

Ce dividende est payable aux guichets de **MAC SA, AMEN BANK** et **QNB TUNISIA**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5952

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008

Siège social : Rue Hédi Nouria - 1030 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2018, **POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

4,028 dinars par action

Les dividendes seront portés à partir du **vendredi 11 mai 2018** au crédit des comptes courants postaux ou bancaires des actionnaires concernés.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 5953

Annule et remplace l'avis de modification de l'actionnariat d'une société de gestion de FCPR
publié au Bulletin Officiel n° 5585 du 11/04/2018

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE MODIFICATION DE L'ACTIONNARIAT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE FCPR :

CAPSA Capital Partners

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1082 – Tunis.

La Société CAPSA Capital Partners informe le public de la modification de son actionnariat et ce suite à l'enregistrement en bourse le 26 mars 2018 de la transaction qui a porté sur 10 actions au nominal de 100 dinars.

Le vendeur étant Madame Mariem Hassine et l'acheteur étant Monsieur Aymen Soufi.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société CAPSA Capital Partners au 11 avril 2018 s'établit comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'action	Montant en dinars	en %
Capital Africain Partners Bank	3 238	323 800	64,76%
Habib Karaouli	1 603	160 300	32,06%
Thameur Chagour	94	9 400	1,88%
Tarek Mansour	35	3 500	0,70%
Monia Aloui	10	1 000	0,20%
Bochra Ben Rejeb	10	1 000	0,20%
Aymen Soufi	10	1 000	0,20%
Total	5 000	500 000	100,00%

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/1 »

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire « STB 2008/1 » que le remboursement en capital et le règlement des intérêts pour les catégories B, C et D aux taux respectifs de TMM+1,50%, TMM+1,75% et TMM+2,00% relatif à la dixième échéance, seront effectués à partir de **mardi 15 mai 2018** auprès des intermédiaires en Bourse et des teneurs de compte par le biais de Tunisie Clearing comme suit :

STB 2008/1 catégorie B :

Principal par obligation : 6,250 DT
Intérêt brut par obligation : 3,015 DT
Total brut par obligation : 9,265 DT

STB 2008/1 catégorie C :

Principal par obligation : 5,000 DT
Intérêt brut par obligation : 3,928 DT
Total brut par obligation : 8,928 DT

STB 2008/1 catégorie D :

Principal par obligation : 4,000 DT
Intérêt brut par obligation : 4,731 DT
Total brut par obligation : 8,731 DT

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,501	173,522		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	117,734	117,750		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,528	100,541		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	102,935	102,944		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	103,812	103,823		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,484	15,486		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,320	113,334		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,112	1,112		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,006	102,020		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,592	1,594		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,101	42,105		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	56,935	56,941		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	124,250	124,345		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	120,664	120,876		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	152,382	152,147		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	555,987	555,554		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	130,035	130,337		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	138,100	138,689		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	140,676	141,009		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	119,575	119,683		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	119,538	119,348		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	169,899	169,865		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	99,373	100,084		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,279	106,235		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	165,353	165,803		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	143,880	144,522		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	112,593	113,418		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	115,431	116,000		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	23,648	23,728		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2337,196	2363,315		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	127,360	126,547		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	159,508	159,888		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	193,234	192,311		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,520	18,509		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5368,423	5362,177		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,833	2,832		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,432	2,431		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,247	1,265		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,147	1,152		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,179	1,186		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,185	1,194		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	127,416	127,679		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	122,950	123,988		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1121,726	1119,259		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	11,748	11,768		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,745	10,731		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,185	110,025	110,039
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,092	104,396	104,406
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,266	106,969	106,982
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,783	104,398	104,412
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,729	101,744
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	108,913	108,925
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,216	102,230
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	101,810	103,187	103,198
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	103,541	104,849	104,859
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,289	105,983	105,997
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,007	105,019
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,999	108,795	108,810
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,520	106,531
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,307	105,317
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,764	100,777
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,210	105,606	105,617
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	104,775	104,789
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	104,024	105,652	105,665
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,707	106,715
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	103,018	104,797	104,812
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,686	104,699
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,331	106,783	106,795
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,485	100,496

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,383	10,384
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,294	105,305
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	104,269	105,921	105,935
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,643	106,656
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,445	10,605	10,607
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	60,435	62,723	62,876
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	103,556	104,066
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,758	18,432	18,409
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	316,002	316,224
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	30,737	30,769
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2346,304	2486,148	2499,140
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	74,028	76,725	76,695
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	55,672	57,759	57,775
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	115,330	115,557
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	105,218	105,812
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,925	10,926
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	11,876	11,877
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,244	15,277
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,326	14,353
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	14,146	15,872	15,937
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	12,407	13,538	13,589
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	154,854	155,520
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	144,912	145,237
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	8,889	9,672	9,711
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	109,614	123,448	123,510
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	93,181	93,196
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	97,933	97,710
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	96,888	99,144	99,279
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	113,399	114,064
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	96,246	100,344	100,999
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,652	10,679
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	106,797	107,224
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	164,282	164,660
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	113,782	114,987
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	109,363	112,248	113,326
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	108,645	118,212	119,120
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	199,619	214,593	215,114
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	184,558	192,003	192,265
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	158,436	163,878	164,180
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	24,549	24,611
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	149,976	149,864
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	118,480	120,889
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9244,590	9208,152
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	79,424	80,543
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	984,261	1068,507	1066,689
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5490,845	6059,250	6068,401
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	4974,724	5394,023	5418,397
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,415	102,486
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	124,867	125,928
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11091,766	11780,826	11787,219

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse que, suite à l'opération de fusion par absorption de la société Tunisie Factoring par la société Tunisie Leasing, l'ouverture au public du FCPR « FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II » et le retrait d'agrément du FCPR « A.T.I.D. FUND II », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Adnène ZGHIDI.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2017

(Unité : milliers de dinars)

	Notes	Dec.2017	déc.-16	Variation	
				Montant	%
ACTIF					
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	36 634	37 616	-982	-3%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	56 355	62 124	-5 769	-9%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 292 927	1 356 943	-64 016	-5%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	99 171	97 572	1 599	2%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	43 704	44 289	-585	-1%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	28 803	33 291	-4 488	-13%
AC7- Autres actifs	4.7	25 009	18 101	6 908	38%
TOTAL ACTIF		1 582 603	1 649 936	-67 333	-4%

PASSIF					
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	45 000	15 000	30 000	-100%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	72 150	137 170	-65 020	-47%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	841 614	862 092	-20 478	-2%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	436 038	493 805	-57 767	-12%
PA5- Autres passifs	4.12	64 493	57 867	6 626	11%
TOTAL PASSIF		1 459 295	1 565 934	-106 638	-7%
CAPITAUX PROPRES					
CP1- Capital		180 000	100 000	80 000	80%
CP2- Réserves		61 769	61 769	0	0%
CP4- Autres capitaux propres		3 157	3 604	-447	-12%
CP5- Résultats reportés		-81 922	1 172	-83 093	-7092%
CP6- Résultat de la période		-39 696	-82 543	42 847	-52%
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.13	123 308	84 002	39 306	47%
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 582 603	1 649 936	-67 333	-4%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2017
(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
				Montant	%
PASSIFS EVENTUELS					
Cautions, avals et autres garanties données	5.1	126 749	153 693	-26 944	-18%
Crédits documentaires		45 321	54 340	-9 019	-17%
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		172 070	208 033	-35 963	-17%
ENGAGEMENTS DONNES					
Engagements de financement donnés	5.2	31 544	30 287	1 257	4%
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	5.2	450	860	-410	-48%
Engagements sur titres		176	296	-120	-41%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		32 170	31 443	727	2%
ENGAGEMENTS RECUS					
Garantie Etat, Sotugar et Cotunace	5.3	11 397	5 471	5 926	108%
TOTAL ENAGEMENTS RECUS		11 397	5 471	5 926	108%
ENGAGEMENTS DONNES					
Garanties données		19 100	15 000	4 100	27%
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		19 100	15 000	4 100	27%

ETAT DE RESULTAT
DU 1^{ER} janvier au 31 décembre 2017
(UNITE : MILLIERS DE DINARS)

	Notes	déc.-17	déc.-16	Variation	
				Montant	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	92 972	96 857	- 3 885	-4.0%
PR2- Commissions	6.2	20 488	22 136	- 1 647	-7.4%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	6.3	11 984	9 450	2 534	26.8%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	2 278	4 226	- 1 948	-46.1%
Total produits d'exploitation bancaire *		127 722	132 669	- 4 947	-3.7%
Charges d'exploitation bancaire				0	
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-75 671	-73 005	- 2 666	3.7%
CH2- Commissions encourues	6.6	-765	-1 380	615	-44.5%
Total charges d'exploitation bancaire		-76 436	-74 385	-2 051	2.8%
PRODUIT NET BANCAIRE *		51 286	58 284	-6 999	-12.0%
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	-32 602	-84 308	51 706	-61.3%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	-721	1 390	- 2 111	-151.9%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	437	415	22	5.3%
CH6- Frais de personnel	6.10	-30 154	-28 557	- 1 597	5.6%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	-16 514	-13 807	- 2 707	19.6%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-7 132	-6 677	- 456	6.8%
RESULTAT D'EXPLOITATION *		-35 400	-73 259	37 859	-51.7%
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires *		-4 011	-9 004	4 993	-55.5%
RESULTAT AVANT IMPOT		-39 411	-82 263	42 852	-52.1%
CH11- Impôt sur les bénéfices		-285	-280	- 5	1.8%
RESULTAT NET		-39 696	-82 543	42 848	-51.9%

*Données 2016 retraitées pour les besoins de la comparaison

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**DU 1^{ER} janvier au 31 décembre 2017****(UNITE : MILLIERS DE DINARS)**

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		109 777	112 946
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-95 183	-92 758
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		86 827	-17 642
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-11 058	-58 449
Titres de placement		-1 599	-852
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-30 106	-28 387
Autres flux de trésorerie		-12 717	42 495
Impôt sur les sociétés		-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		45 941	-42 647
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 413	4 990
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		585	-4 130
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-2 557	-6 609
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		442	-5 749
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital		80 000	
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		-	-
Remboursement d'emprunts		-47 979	-20 424
Augmentation/diminution ressources spéciales		-38 429	54 350
Dividendes versés		-	-
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		-6 408	33 926
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		39 974	-14 470
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-96 542	-82 072
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7	-56 568	-96 542

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

2.1. Evènements significatifs de l'exercice

2.1.1 – En 2017, le coût du risque s'est élevé à 32 602mDT impactant significativement la performance de la banque.

2.1.2 – le capital social de la BTK-BPCE au 31/12/2017 s'élève à 200 000 mDT composé de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 DT. L'augmentation de capital de 2017 pour 100 000 mDT est libérée à la limite de 80%, soit de 80 000 mDT. Les 20% relatifs à la participation de l'Etat ont été libérés le 02/01/2018.

2.1.3 – La Banque a cédé à la Société EL ESTIFA (filiale de la banque détenue à hauteur de 100%) un portefeuille de créances irrécouvrables composé de 249 dossiers de créances totalisant 53 357 mDT.

2.1.4 – La Banque a procédé à la radiation d'un portefeuille de 130 dossiers de créances irrécouvrables totalisant 33 218 mDT.

2.2. Evènements postérieurs à la date de clôture

La Banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, il est à signaler que la banque a reçu une notification de vérification fiscale approfondie le 10 janvier 2017. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / Taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Acomptes prévisionnels	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Retenues à la source	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TVA	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TFP	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
FOPROLOS	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TCL	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014
Taxes au profit de la caisse de compensation	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Droit d'enregistrement des jugements	Du 01/01/2013 au 31/12/2015

Cette vérification a donné lieu à une notification préliminaire de **7 734 mDT** (dont 2 125 mDT de pénalités de retard) provisionnée à hauteur de **4 100 mDT**.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.1.1 Provisions pour risque sur prêts

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe B3) : 50 %
- Actifs compromis (classe B4) : 100 %

3.1.2 Provisions collectives

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, de la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que de la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la Banque jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à **12 095 mDT**.
Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2017 totalisent un montant de **980 mDT**.

3.1.3 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;

- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la Banque jusqu'au 31/12/2017 s'élèvent à **46 599 mDT**.

3.1.4 Provisions sur le secteur touristique

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 6 593 mDT.

3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits d'une manière étalée sur la période concernée.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2017. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2017.

3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel de transport financé par leasing	3 ans	33%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**ACTIF****Note 4.1 : AC1- Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **36 634 mDT** contre **37 616 mDT** au 31 décembre 2016 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variations	
- Caisses en dinars	6 689	5 968	721	12%
- Caisse en devises	727	453	273	60%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	12 517	7 261	5 256	72%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	16 702	23 934	-7 232	-30%
Total	36 634	37 616	-982	-3%

Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à **56 355 mDT** contre **62 124 mDT** au 31 décembre 2016, soit une diminution de **5 769 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Avoir chez les Banques	20 152	9 359	10 793	115%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	3 501	8 002	-4 501	-56%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	32 702	44 763	-12 061	-27%
Total	56 355	62 124	-5 769	-9%

(*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives aux sociétés suivantes : AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING et IDEAL SERVICE DE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Entreprises liées	30 985	39 795	-8 810	-22%
Autres	1 716	4 968	-3 252	-65%
Total	32 702	44 763	-12 061	-27%

Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de **1 292 927 mDT** contre un solde net de **1 356 943 mDT** au 31 décembre 2016, soit une diminution de **64 016 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	variations	
Crédits à la clientèle non échus	1 188 102	1 226 839	-38 736	-3%
- Créances impayées	266 779	305 675	-38 896	-13%
- Principal impayé	194 018	208 502	-14 484	-7%
- Intérêts impayés	30 078	35 847	-5 769	-16%
- Intérêts de retard & autres impayés	42 683	61 326	-18 643	-30%
- Intérêts & com. courus & non échus	9 316	9 551	-235	-2%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	152 547	170 566	-18 018	-11%
- Produits d'intérêts perçus d'avance	-1 883	-1 762	-122	7%
Total brut des créances sur la clientèle	1 614 861	1 710 869	-96 007	-6%
A déduire couverture	-321 934	-353 926	31 992	-9%
- Provisions individuelles	-196 533	-213 576	17 043	-8%
- Provisions collectives	-12 095	-11 115	-980	9%
- Agios reserves	-113 307	-129 235	15 928	-12%
Total net des créances sur la clientèle	1 292 927	1 356 943	-64 016	-5%

- **Crédits à la clientèle non échus** : Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin décembre 2017 la somme de **1 188 102 mDT** contre **1 226 839 mDT** à fin 2016, soit une diminution de **38 736 mDT** (-3%).

Les avances sur les placements à terme sont présentées sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de **10 528 mDT** à fin 2017 contre **11 942 mDT** à fin 2016.

- **Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés)** : Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2017 un total de **152 547 mDT** contre **170 566 mDT** à fin 2016, soit une diminution de **18 018 mDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	150 028	168 047	-18 018	-11%
Comptes courants associés	2 519	2 519	0	0%
Total	152 547	170 566	-18 018	-11%

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle (hors créances sur établissements de Leasing) :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Entreprises liées	7 038	5 924	1 114	19%
Autres	1 288 389	1 351 019	-62 630	-5%
Total	1 295 427	1 356 943	-61 516	-5%

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing et Etat) se présente comme suit :

(En KDT)

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Créances sur la clientèle	1 109 700	1 165 425	482 983	536 544	1 592 683	1 701 969
Engagement Hors bilan	185 473	187 524	18 367	20 281	203 840	207 805
Total Brut	1 295 173	1 352 949	501 350	556 825	1 796 523	1 909 774
Total couverture constituée hors décote (***)	-20 532	-15 693	-254 803	-284 633	-275 335	-300 326
Impact décote			-46 599	-53 584	-46 599	-53 584
Total Net	1 274 641	1 337 256	199 948	218 608	1 474 589	1 555 864
%	86%	86%	14%	14%	100%	100%

(*) Créances classées A & B1

(**) Créances classées B2, B3 & B4

(***) Y compris le montant des provisions collectives.

Note 4.4 : AC4- Portefeuille - Titres Commercial

Le solde net de cette rubrique atteint **99 171 mDT** à fin décembre 2017 contre **97 572 mDT** à fin 2016 enregistrant une hausse de **1 599 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Obligations	4 600	5 269	-669	-13%
Bons de trésor & intérêts rattachés	85 595	80 815	4 780	6%
Emprunt national	8 976	11 488	-2 512	-22%
Total	99 171	97 572	1 599	2%

- La ventilation des titres de transaction se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Organismes publics	98 571	96 303	2 268	2%
Autres	600	1 269	-669	-53%
Total	99 171	97 572	1 599	2%

Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2017 à **43 704 mDT** contre **44 289 mDT** à fin 2016 ; soit une diminution de **585 mDT** :

Intitulé	Montant
Total brut des participations libérées décembre 2017	48 524
A déduire : Couverture constitués décembre 2017	-4 820
(-) Provisions constituées 2017	-4 303
(-) Produits différés constitués 2017	-517
Valeur nette des participations fin 2017	43 704

Les titres de participation détenus par la Banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales : **35 508 mDT**

- Titres émis par les autres entreprises : **13 016 mDT**.

Les mouvements sur les couvertures du portefeuille d'investissement de la Banque au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit ::

Intitulé	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Couverture sur portefeuille titres d'investissement	4 099	766	45	4 820
Total	4 099	766	45	4 820

Le détail des participations dans les filiales et entreprises associées est le suivant :

Raison Sociale	Structure du capital au 31/12/2017			Participation BTK au 31/12/2017				
	Capital (en DT)	Nbre Titres	VN (en DT)	Nbre Titres	% Part. BTK	Souscription (en DT)	Partie libérée (en DT)	CMP (en DT)
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	1 000 000	10 000	100	8000	80%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	25 000 000	2 500 000	10	2375000	95%	26 937 500	26 937 500	11
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	300 000	30 000	10	30000	100%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	5 000 000	1 000 000	5	640000	64%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	500 000	50 000	10	49500	99%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	10 000 000	100 000	100	22750	23%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	4 000 000	40 000	100	12000	30%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	1 000 000	10 000	100	3000	30%	300 000	300 000	100

Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2017 s'élève à **28 803 mDT** contre **33 291 mDT** au 31 décembre 2016 ; soit une baisse de **4 488 mDT**.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Valeurs Brutes des Immobilisations	71 513	69 162	2 351	3%
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	19 481	18 356	1 125	6%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	12 322	12 308	14	0%
Matériel de transport	951	963	-13	-1%
Matériels de bureau et informatique	8 712	8 349	363	4%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	17 548	16 699	849	5%
Travaux et agencements en cours	361	349	12	3%
A déduire	-42 710	-35 871	-6 839	19%
Amortissements cumulés	-42 359	-35 520	-6 839	19%
Provisions immobilisations (*)	-351	-351	0	0%
Valeur comptable nette des immobilisations	28 803	33 291	-4 488	-13%

(*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

Note 4.7 : AC7- Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à **25 009 mDT** contre **18 101 mDT** à fin 2016, soit une hausse nette **6 908 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 184	2 428	-244	-10%
Les comptes de l'Etat	10 597	12 008	-1 411	-12%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	505	114	391	342%
Débiteurs divers et autres actifs	4 485	605	3 880	641%
Comptes de régularisation	11 712	10 676	1 036	10%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	2 886	3 422	-536	-16%
Biens immobiliers destinés à la vente	4 635	4 567	68	1%
Total brut	38 277	35 092	3 185	9%
A déduire	-13 268	-16 991	3 723	-22%
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-9 244	-11 373	2 129	-19%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-1 623	-1 384	-239	17%
Produits différés des créances sur l'Etat *	-1 432	-3 265	1 833	-56%
Total net des autres postes d'actif	25 009	18 101	6 908	38%

*Une reprise complémentaire de 1 089mDT a été comptabilisée sur les agios réservés liées aux créances prises en charge par l'Etat suite au retraitement du stock d'agios réservés.

PASSIF

Note 4.8 : PA1- Banque Centrale et CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élèvent au 31 décembre 2017 à **45 000 mDT**. Il s'agit de l'encours de refinancement BCT au 31 décembre 2017 :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variations	
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	45000	15 000	30 000	200%
Total	45 000	15 000	30 000	200%

Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à **72 150 mDT** contre **137 170 mDT** au 31 décembre 2016, soit une baisse de **65 020 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	48 100	88 000	-39 900	-45%
Emprunts en devises	23 755	48 518	-24 763	-51%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	295	652	-357	-55%
Total	72 150	137 170	-65 020	-47%

Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à **841 614 mDT** contre **862 092 mDT** au 31 décembre 2016, soit une baisse de **20 478 mDT**. Cette baisse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	150 682	147 302	3 380	2%
- Comptes d'épargne de la clientèle	173 630	169 461	4 169	2%
- C/C des non résidents en devises	59 872	45 118	14 754	33%
- Comptes indisponibles	3 686	9 909	- 6 223	-63%
- Comptes de dépôts à terme	435 310	474 885	-39 575	-8%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	20 771	17 480	3 291	19%
Charges d'intérêts perçus d'avance	- 2 337	-2 063	- 273	13%
Total brut	841 614	862 092	-20 478	-2%

Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **436 038 mDT** au 31 décembre 2017 contre **493 805 mDT** au 31 décembre 2016 et se détaillent ainsi :

Libellé	A fin Décembre 2016	au 31/12/2017		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	26 209		3 966	22 243
Emprunt Obligataire 2012	26 916		10 771	16 145
Emprunt Obligataire 2014	31 019		8 479	22 540
Total emprunt locaux	84 144	0	23 216	60 928
Ligne PME Italienne	2 024	678	388	2 314
Emprunt BEI	81 762		9 120	72 642
Emprunts BPCE	146 999		20 777	126 222
EMPRUNT BIRD	69 311		18 857	50 454
EMPRUNT PROPARCO	48 518		10 641	37 877
Emprunt FADES	19 417			19 417
Emprunt IFC	36 389	24 247		60 635
Total ressources spéciales	404 420	24 925	59 784	369 560
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	5 241	8 411	8 102	5 550
Total brut	493 805	33 335	91 102	436 038

Note 4.12 : PA5- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2017 le montant de **64 493 mDT** contre **57 867 mDT** à fin 2016, soit une augmentation de **6 626 mDT**, détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Créditeurs divers	5 451	4 722	729	15%
Charges à payer *	22 841	16 707	6 134	37%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	227	234	-7	-3%
Les comptes de régularisations	24 185	28 039	-3 854	-14%
Provisions pour congés à payer	1 712	1 647	65	4%
Provisions pour risques et charges	10 077	6 518	3 559	55%
Total brut	64 493	57 867	6 626	11%

* Constituées de 14 635 mDT au titre des frais sur prestations intellectuelles Groupe, de 4 692 mDT liés aux charges salariales à payer et de 3 514 mDT au titre d'autres frais.

CAPITAUX PROPRES

Note 4.13 : CP- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à **200 000 mDT** composé de 2 000 000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT contre 100 000 mDT à fin 2016**. L'augmentation du capital de 2017 pour **100 000 mDT** est libérée à la hauteur de 80%, soit de **80 000 mDT** avant la date de clôture de l'exercice. Le reliquat relatif à la participation de l'Etat n'a été libéré que le 02/01/2018.

Actionnaires	A fin 2016	Cessions	Acquisitions		Nbre d'actions à fin Décembre 2017
			Libérée	Non Libérée	
BPCE I	60 000		60 000		120 000
Etat Tunisien	20 000			20 000	40 000
Etat Koweïtien	20 000		20 000		40 000
Total	100 000		80 000	20 000	200 000

Le total des capitaux propres nets s'élève à **123 309 mDT** au 31 décembre 2017 contre un total de **84 002 mDT** au 31 décembre 2016, soit une variation de **39 307 mDT**.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéficiaires exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31/12/2015	100 000	10 000	3 865	11 643	34 626	1 351	-	6 070	167 555
Affectation du résultat 2015			749		5 500	179	-	6 070	-
Opérations sur fonds social			- 1 010						- 1 010
Résultat de l'exercice 2016								- 82 543	- 82 543
Solde au 31/12/2016	100 000	10 000	3 604	11 643	40 126	1 172	-	- 82 543	84 002
Augmentation de capital	100 000								100 000
Affectation du résultat de l'exercice 2016						- 82 543		82 543	-
Affectations résultats reportés 2016			550			550			-
Opérations sur fonds social			- 997						- 997
Capital appelé non versé	- 20 000								- 20 000
Amortissements différés						6 677	- 6 677		-
Résultat de l'exercice 2017								- 39 696	- 39 696
Solde au 31/12/2017	180 000	10 000	3 157	11 643	40 126	- 75 244	- 6 677	- 39 696	123 309

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Avals, cautions & autres garanties données	126 749	153 693	-26 944	-18%
Total	126 749	153 693	-26 944	-18%

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Entreprises liées	138	27	111	411%
Autres	126 611	153 666	-27 055	-18%
Total	126 749	153 693	-26 944	-18%

Note 5.2 : Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Engagements de financements donnés	31 544	30 287	1 257	4%
Engagements de financements donnés sur	450	860	-410	-48%
Engagements sur titres	176	296	-120	-40%
Total	32 170	31 443	727	2%

Note 5.3 : Engagements recus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Garantie SOTUGAR	3 789	2 334	1 455	62%
Garantie COTUNACE	7 608	3 137	4 471	143%
Total	11 397	5 471	5 926	108%

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la Banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1^{er} janvier à fin décembre 2017 s'élève à 51 286mDT contre 58 284 mDT pour la même période en 2016, soit une baisse de 6 999 mDT (-1%).

Un retraitement a été apporté au résultat de l'exercice 2016, il s'agit d'une modification du PNB de 2016 de +758 mDT qui correspond à la perte de réévaluation des prestations intellectuelles Groupe. Cette perte est reclassée de la rubrique PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières vers la rubrique CH10 Pertes provenant des autres éléments ordinaires.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes.

Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent 92 972 mDT à fin décembre 2017 contre 96 857 mDT pour la même période en 2016, soit une baisse de 3 885 mDT, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	533	268	265	99%
Intérêts sur opérations de change à terme	- 1 147	764	- 1 910	-250%
Intérêts des comptes débiteurs	13 583	16 912	- 3 329	-20%
Intérêts des crédits à court terme	19 702	20 905	- 1 203	-6%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	57 243	54 345	2 897	5%
Commissions d'engagement	165	308	- 143	-47%
Commissions sur cautions & avals	2 893	3 355	- 462	-14%
Total	92 972	96 857	-3 885	-4%

Note 6.2 : PR2- Commissions

Les commissions perçues de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 totalisent 20 488 mDT contre 22 136 mDT pour la même période en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 1 648 mDT (-7%), et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Commissions d'études & gestion	3 787	3 723	64	2%
Commissions sur opérations bancaires dinars	14 344	15 449	- 1 104	-7%
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	2 356	2 964	- 608	-20%
Total	20 488	22 136	-1 648	-7%

Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Autres commissions	4	394	- 390	-99%
Commissions monétiques	1 216	1 253	- 37	-3%
Commissions moyens de paiement	3 126	4 458	- 1 332	-30%
Frais et commissions sur comptes	9 999	9 344	655	7%
Total	14 344	15 449	-1 104	-7%

Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2017 un montant de **11 984 mDT** contre **9 450 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **2 534 mDT** résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Solde en gains sur opérations financières (change) *	6 064	4 583	1 481	32%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	5 920	5 548	372	7%
Moins et plus values de cession		-681	681	-100%
Total	11 984	9 450	2 534	27%

* Données 2016 retraitées pour les besoins de la comparaison

Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2017 un montant de **2 278 mDT** contre **4 226 mDT** à fin décembre 2016, soit une baisse de **1 948 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Filiales de la Banque	521	2 749	-2 228	-81%
Autres participations	1 756	1 477	279	19%
Total	2 278	4 226	-1 948	-46%

Le détail des dividendes se présente ainsi :

Société	Dividendes 2017	Dividendes 2016
TANKMED	1 320	1 044
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS -SICAV	16	16
SOTULUB	68	68
VERITAS	64	64
STEG INTERNATIONAL SERVICES	150	150
STE SPFT CARTHAGO	17	58
APAVE TUNISIE	32	10
STE EL ISTIFA		170
SAMADEA	2	
STE TUNIS CENTER	341	683
STE AIL		1 710
Total	2 010	3 973

Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2017 un montant de **75 671mDT** contre un montant de **73 005 mDT** pour la même période en 2016, soit une augmentation de **2 666 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	5 806	5 042	763	15%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	5 158	6 316	- 1 159	-18%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	8 422	7 002	1 420	20%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	7 847	6 950	897	13%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	33 253	33 267	- 13	0%
Prime de couverture de risque de change	15 186	14 428	757	5%
Total	75 671	73 005	2 666	4%

Note 6.6 : CH2- Commissions encourues

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2017 un montant de **765 mDT** contre un montant de **1 380 mDT** pour la même période en 2016, soit une diminution de **615 mDT**.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	28	127	- 99	-78%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	583	1 073	- 490	-46%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	154	180	- 26	-14%
Total	765	1 380	-615	-45%

Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif s'élèvent à **32 602 mDT** à fin décembre 2017 contre **84 308 mDT** pour la même période en 2016, soit une baisse de **51 706 mDT**.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	- 17 043	82 449	- 99 492	-121%
Provisions collectives	980	1 500	- 520	-35%
Perte sur créance	48 665	359	48 306	ns
Total	32 602	84 308	-51 706	-61%

Le détail des dotations aux provisions sur les créances de la clientèle se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2017			31/12/2016		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provisions individuelles	41 079	51 137	-10 058	84 391	7 721	76 670
Provisions additionnelles	10 193	17 178	-6 985	8 600	2 821	5 779
Provisions collectives	980		980	1 500		1 500
Total provisions	52 252	68 315	- 16 063	94 491	10 542	83 949

Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

La rubrique dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement présente un solde de **721 mDT** au titre de l'exercice 2017 contre un solde de **1 390 mDT** pour l'exercice 2016, soit une diminution de **2 111 mDT**.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	- 766	-91	- 675	ns
Total dotations aux provisions et pertes	- 766	-91	-675	ns
Reprise des provisions sur participations	45	1 481	-1 437	-97%
Total	-721	1 390	-2 111	-152%

Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin décembre 2017 à **437 mDT** contre **415 mDT** au titre de la même période en 2016, enregistrant ainsi une hausse de **22 mDT** (+5%).

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	348	337	11	3%
Autres produits	89	78	11	14%
Total	437	415	22	5%

Note 6.10 : CH6- Frais du personnel

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2017 la somme de **30 154 mDT** contre **28 557 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **1 597 mDT**.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Salaires & appointements	23 341	22 730	611	3%
Charges sociales	6 040	5 532	508	9%
Contrats d'assurance (Retraite complémentaire+ IDR)	2 115		2 115	ns
Autres frais & charges liés au personnel	347	295	52	18%
Reprise prov Indemnités de départ à la retraite	- 1 689		- 1 689	ns
Total	30 154	28 557	1 597	6%

L'augmentation des salaires et appointements s'explique principalement par l'augmentation sectorielle de 6%.

Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2017 un montant de **16 514 mDT** contre un montant de **13 807 mDT** à fin décembre 2016, soit une augmentation de **2 707 mDT** (+20%), et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Impôts & taxes	1 278	1 887	- 609	-32%
Travaux, fournitures & services extérieurs	14 530	10 974	3 556	32%
Transport & déplacements	706	946	- 240	-25%
Total	16 514	13 807	2 707	20%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde négatif de **56 568 mDT** contre un solde négatif de **96 542 mDT** au 31 décembre 2016 se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	12 879	7 021	5 858
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	20 152	39 955	-19 803
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire	-89 600	-143 518	53 918
Total	-56 568	-96 542	39 974

Note 8 – Bilan par maturité

Le bilan de la Banque se présente par maturité au 31/12/2017 comme suit :

	Inf. à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 7 ans	supérieur à 7 ans	TOTAL
I-ACTIFS								
Caisse	7 415							7 415
Compte ordinaire BCT	29 219							29 219
Placements auprès des Etablissements de crédit	31 876				5 000	19 479		56 355
Crédits à la clientèle	319 062	40 782	25 616	40 080	305 554	150 685	413 649	1 295 427
Créances à échéance (0,1)	197 502	38 429	24 487	27 265	270 354	126 730	386 100	1 070 867
Créances à échéance (2,3 & 4)	6 320	2 353	1 130	12 814	35 199	23 955	27 549	109 321
Créances contentieuses	15 348							15 348
Impayés	266 779							266 779
Comptes courants débiteurs	152 547							152 547
Provisions et agios réservés	-319 434							-319 434
Portefeuille-titres	8 542	600	4 800	4 477	78 253	2 500	43 704	142 876
Bons du Trésor	8 542		4 800	3 500	66 253	2 500		85 595
Obligations		600			4 000			4 600
Emprunts nationaux				977	8 000			8 977
Participations nettes des provisions							43 704	43 704
Immobilisations nettes d'amortissements							28 803	28 803
Autres actifs	57	3	15	27	64	115	24 728	25 009
Total (A)	396 114	41 382	30 416	44 556	388 807	172 664	457 353	1 585 103
II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES								
Emprunts auprès de la BCT	45 000							45 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	72 150							72 150
Dépôts de la clientèle	588 733	81 224	148 596	14 003	9 059	0	0	841 614
Dépôts à vue	210 554							210 554
Autres sommes dues	20 771							20 771
Comptes spéciaux d'épargne	148 512							148 512
Comptes d'épargne logement	25 118							25 118
Certificats de dépôts	5 000	10 000	500					15 500
Comptes à terme et bons de caisse	177 429	71 224	148 096	14 003	9 059			419 810
Autres dépôts à la clientèle	1 349							1 349
Emprunts et ressources spéciales	5 550	0	0	27 521	205 337	129 026	68 605	436 038
Emprunts obligataires				27 521	14 164		19 243	60 928
Autres emprunts	5 550	0	0		191 173	129 026	49 362	375 110
Autres passifs							64 493	64 493
CAPITAUX PROPRES							125 809	125 809
Total (B)	716 983	81 224	148 596	41 523	405 568	258 051	308 269	1 585 103

Note 9 – Transactions avec les parties liées

La liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec la banque au sens des articles 43 de la loi 2016-48 et 200 du Code des sociétés commerciales indiquant la nature et les conditions de leur mise en place est la suivante :

Avec BPCE :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 des encours d'emprunts en devises auprès de « BPCE» pour l'équivalent de 126 222 mDT, provenant de :
 - (1) Un emprunt de 40 000 K€ en 2013 ;
 - (2) Un emprunt de 25 000 K€ en 2014 ;
 - (3) Un emprunt de 40 000 K€ en 2015.

La BTK a supporté des intérêts sur ces lignes au cours de 2017 de 1 329 mDT.

- La société « BPCE I » a consenti, pour le compte de la BTK en sa qualité de maison mère, une garantie à première demande en faveur de PROPARCO, BEI, BERD et IFC afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre des conventions de crédits accordés par PROPARCO, BEI, BERD et IFC à la BTK. Les commissions supportées par la BTK à ce titre pendant l'exercice 2017 se détaillent comme suit :
 - Commission de garantie BEI Entreprendre : 781 mDT,
 - Commission de garantie BERD : 396 mDT,
 - Commission de garantie PROPARCO : 297 mDT,
 - Commission de garantie IFC : 343 mDT.
- Dans le cadre de la convention de contre garantie accordée par la BTK à la BPCE-IOM concernant la relation ETAP, la BTK a facturé courant 2017 : 211 mDT.

Avec BPCE International (actionnaire de la banque à hauteur de 60%) :

- BPCE I a facturé au 31 Décembre 2017 à la BTK des prestations de services intellectuelles (management fees) pour un montant de 4 025 mDT. Ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2017 à 14 734 mDT.

Avec KIA kuwait Investment Authority (actionnaire de la banque à hauteur de 20%) :

- Au 31 Décembre 2017, le Compte spécial en TND du KIA présente un solde créditeur de 260 mDT.

Avec l'AIL (filiale de la banque détenue à hauteur de 95%) :

- Convention de partenariat commercial : la Banque a conclu le 16 novembre 2012 une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la Banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au titre de 2017, aucune commission n'a été constatée au niveau des états financiers de la Banque.

- o Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 au titre des salaires, charges sociales et loyer de fonction du Directeur Général s'élève à 114 mDT HT.
- o La banque a conclu en 2002 avec l'AIL, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 77 mDT HT.

- Conventions de location :

En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 35 m2 et 19 m2. Les conventions de location ont été signées en 2014 :

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 16 mDT HT ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1^{er} février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 6 mDT HT.

- La BTK a accordé à l'AIL deux crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31-12-2017 à 30 985 mDT. Les intérêts facturés à l'AIL, au titre de l'exercice 2017, sont de 1 837 mDT.
- L'Hors Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 des crédits documentaires de la société « AIL » pour un montant de 822 mDT et des cautions pour un montant de 118 mDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2017 s'élève à 166 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 7 912 mDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 352 mDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 98 mDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2016 un contrat d'achat de 2 voitures détaillées comme suit :
 - (1) voiture POLO Matricule 559 TU 190 acquises le 30/06/2016 d'un montant de 31 mDT.
 - (2) voiture POLO SEDAN Matricule 9034 TU 192 acquises le 30/09/2016 d'un montant de 32 mDT.

La banque a conclu avec l'AIL, en 2017 2 contrats d'achat de voitures détaillées comme suit :

- (1) Deux voitures PASSAT Matricules 7627 TU 195 et 7628 TU 195 acquises en Janvier 2017 d'un montant total de 123 mDT
- (2) Une voiture PASSAT Matricule 2889 TU 200 acquise en Septembre 2017 d'un montant de 68 mDT

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 217 mDT au 31-12-2017.

- L'AIL a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité de contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. Ces services n'ont pas été facturés en 2017.

Avec la société El Istifa (filiale de la banque détenue à hauteur de 100%) :

- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 1er janvier 2015, fixant les nouvelles conditions de rémunération suivantes :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
- Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

Montant de la créance	Commission de recouvrement
Inférieur à 20 000 DT	5%
Supérieur ou égal à 20 000 DT et inférieur à 100 000 DT	4%
Supérieur ou égal à 100 000 DT et inférieur à 500 000 DT	3%
Supérieur ou égal à 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 629 créances en recouvrement pour compte de la BTK dont 32 dossiers courant 2017. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 7 mDT HT ;
- Commissions de recouvrement variable : 217 mDT HT
- Le 29/12/2017, la BTK a cédé à « EL ISTIFA » 249 dossiers de créances totalisant 53 357 mDT.
- La banque a conclu avec EL ISTIFA, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 32 mDT.
- En 2016, la BTK a conclu avec la société « EL ISTIFA » une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société « EL ISTIFA » un cadre en qualité de chargé de recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société « EL ISTIFA » sans aucune facturation complémentaire à recevoir de la BTK.
- La banque affecte au profit de la société deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 s'élève à 182 mDT HT.
- Au 31 décembre 2017, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 des dépôts à vue de la société pour un montant de 68 mDT.

Avec la SCIF (filiale de la banque détenue à hauteur de 80%) :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2017 deux comptes courants présentant un solde créditeur de 233 mDT de la SCIF. les agios débiteurs facturés à la SCIF au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 25 mDT. Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2017 s'élève à 3 mDT.
- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200 mDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges

constatées courant l'exercice 2017 s'élèvent à 750,000 dinars. Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15 mDT à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.
Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.
Au 31/12/2017, à l'instar de 2016, la commission de distribution des actions univers obligations SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31/12/2017, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 mDT annuellement.
- En 2017, la SCIF a signé avec la BTK un contrat de location 5 bureaux d'une superficie totale hors œuvres de 112,400 m² consentie pour une période de trois années commençant le 1er juin 2017 et se terminant le 31/03/2020 renouvelable d'année en année. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 12.223,500 DT.

Avec la société Univers Invest SICAR (filiale de la banque détenue à hauteur de 64%) :

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 des dépôts d'Univers Invest SICAR, pour un montant de 176 mDT. A cet effet, les intérêts servis au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 mDT.

Avec la société Univers PARTICIPATIONS SICAF (filiale de la banque détenue à hauteur de 99.99%) :

- La société Univers Participations SICAF, occupe partiellement un bureau dans le siège de la banque et ce, à titre gratuit.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 :
 - Des dépôts à vue d'Univers Participations SICAF, pour un montant de 8 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 315 mDT octroyé le 13/02/2017 à échéance le 12/02/2018 au taux de 5.9%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2017 d'un montant de 16 mDT.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 340 mDT octroyé le 11/01/2017 à échéance le 12/01/2018 au taux de 5.55%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2017 d'un montant de 20 mDT.

Avec la société Tunis Center (filiale de la banque détenue à hauteur de 23%) :

- La banque affecte au profit de Tunis Center, deux cadres salariés dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (47mDT HT au titre de 2017). Ce détachement des deux salariés a pris fin en 2017 (en septembre et Octobre 2017).
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société. Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 32 mDT.
- La banque a conclu avec « Tunis CENTER » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque au 31/12/2017 s'élève à 119 mDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2017 :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 450 mDT souscrit le 13/11/2017 à échéance le 23/07/2018 au taux de 8,33 %. Ce dépôt a généré en 2017, des charges d'intérêts d'un montant de 8 mDT.
 - un compte courant créditeur de Tunis Center, pour un montant de 77 mDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 6 mDT.

Avec la STPI (filiale de la banque détenue à hauteur de 30%) :

- La banque a affecté depuis le mois de décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur General dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (109 mDTHT au titre de 2017) ;
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » de 2 crédits à moyen terme de 4000 mDT chacun.
- En 2016, un crédit report de 2 364 mDT.
- L'encours de l'ensemble des engagements à la « STPI » s'élève au 31/12/2017 à 6 146 mDT.

Avec la MEDAI (filiale de la banque détenue directement à hauteur de 30%) :

- Les comptes de la BTK comprennent :
 - Un dépôt à terme d'un montant de 900 mDT souscrit le 05/01/2016 à échéance le 21/03/2017 au taux de 5,7 %.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 900 mDT souscrit le 22/03/2017 à échéance le 22/09/2017 au taux de 6,29 %.
 - Un dépôt à terme d'un montant de 950 mDT souscrit le 28/09/2017 à échéance le 28/03/2018 au taux de 7,19 %.
 - Ces dépôts ont généré en 2017, des charges d'intérêts d'un montant de 60 mDT.
 - des dépôts à vue de pour un montant de 78 mDT.

- La Banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 décembre 2017 à 15 mDT HT.

Avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV :

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
 - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
 - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV,

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 mDT HT payable trimestriellement.

Avec NATIXIS- Groupe BPCE :

- En 2016, la Banque a conclu avec Natixis une convention d'hébergement des flux Swift, de service de messagerie bancaire sécurisée, bureau Plasnet et filtrage. La charge estimée de 2017 est de 220 mDT.

Accord cadre de partenariat avec « PRAMEX INTERNATIONAL » - Groupe BPCE :

- La BTK a conclu le 15 Novembre 2012 un accord avec le cabinet de conseil « PRAMEX INTERNATIONAL » - Groupe BPCE pour une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction, par lequel :
 - La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » relevant de l'offre de celle-ci sur des opérations en Tunisie ;
 - La Banque apporte directement à « PRAMEX INTERNATIONAL » ses clients et prospects souhaitant bénéficier des prestations de conseil, d'assistance et d'accompagnement de « PRAMEX INTERNATIONAL » via son réseau d'implantations dans le monde. En contrepartie, « PRAMEX INTERNATIONAL » présente à la Banque ses clients et prospects susceptibles d'être intéressés par l'offre de la Banque dans le cadre de leurs projets en Tunisie.

En vertu des stipulations de cet accord, tout contrat conclu entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et un client ou prospect apporte par la BTK, relatif à un projet relevant du conseil en finance d'entreprises en Tunisie, donnera lieu à la rétrocession d'une commission de 10% au profit de la BTK sur la base du Chiffre d'Affaires H.T. hors frais encaisses par « PRAMEX INTERNATIONAL » dans le cadre des contrats signés entre « PRAMEX INTERNATIONAL » et les clients prescrits par la BTK.

Cet accord a été autorisé par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweïtienne BTK-Groupe BPCE

En date du 28 mars 2018, nous avons émis une opinion sur les états financiers tels qu'arrêtés par le conseil d'administration réuni le 27 mars 2018. Ces états financiers faisaient ressortir un total bilan de 1 585 103 KDT et un déficit de l'exercice s'élevant à 37 195 KDT.

La Banque avait reçu en date du 10 Avril 2018 une lettre de la Banque Centrale de Tunisie l'invitant à régulariser les réserves formulées par nous-mêmes.

Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2018 a décidé de donner suite à cette requête et a modifié et arrêté à nouveau les états financiers ramenant ainsi le total bilan à 1 582 603 KDT et le déficit de l'exercice à 39 696 KDT.

Nous sommes donc amenés à émettre une opinion sur les états financiers modifiés.

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 582 603 KDT et un déficit de l'exercice s'élevant à 39 696 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Compte tenu de la perte enregistrée en 2016 et jusqu'à l'augmentation du capital réalisée en décembre 2017, la banque n'a pas respecté les ratios de solvabilité et les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2017, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport. Suite à l'augmentation de son capital pour 100 millions de dinars, la banque respecte actuellement ces ratios.
- Comme il a été mentionné au niveau de la note 3.1.4 aux états financiers, les travaux de classification des créances de la BTK au 31 Décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique, tel que modifiée par les dispositions de la circulaire BCT n° 2017-05 du 24 Juillet 2017. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations complémentaires aux provisions pour un montant de l'ordre de 6.6 MDT.

- La banque a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015. Les résultats de cette notification ont été notifiés à la banque le 25 Septembre 2017 réclamant une taxation de 7.7 MDT dont 2.1 MDT de pénalités de retard. Après l'étude des différents chefs de redressement, la banque a constitué à fin Décembre 2017 une provision pour un montant égal à 4.1 MDT pour couvrir ce risque fiscal. Les procédures liées à ce contrôle étant en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
- Le risque encouru sur la relation « CARTHAGE CEMENT » s'établit au 31 Décembre 2017 à 33 MDT. La situation de cette relation a connu une dégradation importante, l'ayant empêchée d'honorer ses engagements envers le secteur financier. Au 31 Décembre 2017, l'appréciation du risque de crédit sur cette relation a été effectuée compte tenu des perspectives d'activité et de rentabilité futures prévues dans son business plan 2017-2024.
- Au cours de l'exercice 2017, la BTK a fait appel à un cabinet externe pour procéder à un inventaire physique de ses immobilisations. Le rapport de synthèse des travaux de rapprochement de l'inventaire physique des immobilisations avec la situation comptable de la Banque fait ressortir, après les efforts de justification entrepris par la banque, un écart par rapport à la valeur nette comptable de 1.9 MDT dont 1.5 MDT représentant des installations et aménagements. Les travaux de justification dudit écart par la Banque sont en cours et de ce fait le risque final sur les comptes est largement tributaire de l'achèvement de ces travaux. Nous ne sommes pas en mesure au stade actuel de ces travaux d'estimer avec certitude l'impact sur les immobilisations, résultats et capitaux propres de la banque au 31 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points notés dans les paragraphes ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

P/ BDO Tunisie

Mr Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux Banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

1. Convention conclue avec BPCE-IOM

➤ **Convention de prestations intellectuelles :**

En date du 15 mars 2017, la BTK a conclu avec la société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, une convention de prestations intellectuelles. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 06 février 2018 prévoyant la révision à la hausse de la rémunération des prestations intellectuelles de 3 MDT à 3,6 MDT hors taxes. Le montant des frais de Management Fees provisionné par la banque en y intégrant la TVA non déductible au titre de l'exercice 2017 s'élève à 4 025 KDT.

2. Convention conclue avec l'Arab International Lease (AIL)

- L'AIL a conclu en 2017 avec la BTK une convention de délégation du contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. Aucune facturation n'a été faite à ce titre au cours de l'exercice 2017.
- Le montant facturé par la banque au 31-12-2017 au titre des salaires, charges sociales et loyer de fonction du Directeur Général Mr. Alain MORFIN à l'AIL pour les mois de janvier, février, mars, avril et mai 2017 s'élève à 114 KDT HT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2017 deux contrats d'achat de voitures détaillés comme suit :
 - (1) Deux voitures PASSAT Matricules 7627 TU 195 et 7628 TU 195 acquises en Janvier 2017 d'un montant total de 123 KDT
 - (2) Une voiture PASSAT Matricule 2889 TU 200 acquise en Septembre 2017 d'un montant de 68 KDT

3. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

Le 29/12/2017, la BTK a cédé à « EL ISTIFA » 249 dossiers de créances totalisant 53 357 KDT.

4. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

En 2017, la SCIF a signé avec la BTK un contrat de location de 5 bureaux d'une superficie totale hors œuvres de 112,4 m2 consentie pour une période de trois années commençant le 1er juin 2017 et se terminant le 31/05/2020 renouvelable d'année en année. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 12 KDT. Aucun produit n'a été constaté à ce titre au cours de l'exercice 2017.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1. Conventions conclues avec BPCE-IOM

➤ Convention de prestations intellectuelles :

La « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque, a fourni des prestations techniques en faveur de la BTK. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'est élevé au 31 décembre 2017 à 14 734 KDT.

Il est à préciser que ces prestations, antérieurs à l'exercice 2017, ne sont pas encore facturées et ont été provisionnées dans l'attente de la finalisation des procédures administratives.

➤ Conventions de garantie à première demande :

- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société International Finance Corporation – IFC afin de garantir le paiement, en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par IFC en date du 14 Juillet 2016, pour un montant en principal de 25 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 25 M€. L'encours du crédit IFC s'élève au 31/12/2017 à 25 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 343 KDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique – PROPARCO afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par PROPARCO en date du 21 octobre 2015, pour un montant en principal de 20 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€. L'encours du crédit PROPARCO s'élève au 31/12/2017 à 16,9 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 297 KDT.
- Les sociétés « BPCE » et « BPCE IOM » ont consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne d'Investissement - BEI afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par la BEI en date du 4 décembre 2014, pour un montant en principal de 20 M€. Au titre de la garantie ainsi consentie, la somme des montants à payer par « BPCE » et « BPCE IOM » ne pourra excéder 24 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 1% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 M€. L'encours du crédit BEI s'élève au 31/12/2017 à 10 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 781 KDT.
- La société « BPCE-IOM » a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement – BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par BERD en date du 24 janvier 2014, pour un montant en principal de 40 M€. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de « BPCE IOM » d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur l'encours du crédit. L'encours du crédit BERD s'élève au 31/12/2017 à 22,9 M€. Les commissions payées en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 396 KDT.

➤ **Conventions de contre-garantie en risque :**

En date du 30 avril 2014, la « BPCE IOM » et la BTK ont conclu une convention, en vertu de laquelle, la BTK a mis en place une contre-garantie en risque à hauteur de 20 M\$, et ce en garantie d'un prêt accordé par la « BPCE IOM » à l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières « ETAP ».

Cet engagement de contre-garantie donne lieu à la perception au profit de la BTK d'une commission de 1% l'an calculée sur l'encours du crédit (20 M\$ remboursable trimestriellement jusqu'au 06 juin 2019).

L'encours du crédit accordé par la BPCE à l'ETAP est de 14 874 KDT au 31/12/2017. Les commissions perçues en 2017 au titre de cette convention se sont élevées à 211 KDT.

2. Conventions conclues avec NATIXIS (Groupe BPCE)

En date du 06 avril 2016, la BTK a conclu avec NATIXIS une convention d'hébergement des flux Swift, de service de messagerie bancaire sécurisée, bureau Plasnet et filtrage. La charge estimée de 2017 est de 220 KDT.

3. Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financement de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte des clients ou prospects BTK.

En vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera responsable de la décision d'engagement et de gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2017, aucune opération n'a été effectuée dans le cadre de cette convention.

➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé, dans ses agences de Nabeul et Gabes, des locaux au profit de l'AIL, pour des superficies respectives de 35 m² et 19 m². Les conventions de location ont été signées en 2013 :

- Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 16 KDT en Hors Taxes ;
- Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel initial de 350 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2017 s'élève à 6 KDT en Hors Taxes.

- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2017 s'élève à 77 KDT.

➤ **Convention d'acquisition de véhicules :**

En 2016, la BTK a conclu deux contrats de crédit-bail avec l'AIL portant sur deux véhicules : Une voiture POLO acquise en date du 30 juin 2016 pour un montant de 31 KDT et une voiture POLO SEDAN acquise en date du 30 septembre 2016 pour un montant de 32 KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève, au 31 décembre 2017, à 217 KDT.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé, courant 2017, s'élève à 98 KDT.

4. Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la « SCIF » ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2017, aucune commission n'a été perçue par la banque.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2017, à l'instar de 2016, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions Univers Obligation SICAV a été annulée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0,25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2017, aucune opération de placement n'a été réalisée.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

En 2017, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fonds.

➤ **Autres conventions**

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.
- En date du 27 décembre 2009, la « SCIF » a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire «BTK 2009». Au titre de cette convention, la « SCIF » perçoit une commission de gestion annuelle de 750 dinars sur la durée de l'emprunt soit 20 ans.

5. Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

- En 2016, la société " EL ISTIFA " a conclu avec la BTK une convention de détachement de cadres. En vertu de cette convention, la BTK met à la disposition de la société " EL ISTIFA " un cadre chargé du recouvrement, et ce pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er juillet 2016. Les salaires seront directement attribués par la société " EL ISTIFA " sans aucune facturation complémentaire de la part de la BTK.
- La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100%, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 32 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » deux cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 182 KDT.
- La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :
 - Un montant forfaitaire de 250 Dinars HT, représentant les frais d'étude du dossier.
 - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DT	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 DT ET INFERIEUR A 100 000 DT	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 DT ET INFERIEUR A 500 000 DT	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 DT	1,5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 629 créances en recouvrement pour le compte de la BTK dont 32 dossiers courant 2017. Au titre de l'exercice 2017, la facturation faite par la société « EL ISTIFA » à la BTK se détaillent comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 7 KDT (HT) et
- Commissions de recouvrement variable : 217 KDT (HT)

6. Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de « Tunis Center », deux cadres salariés dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (47mDT HT au titre de 2017). Ce détachement des deux salariés a pris fin en 2017 (en septembre et Octobre 2017).
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2017 s'élève à 32 KDT.

- La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant facturé par la société « Tunis Center » à la BTK au titre de l'exercice 2017 s'élève à 119 KDT.

7. Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ». Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » et
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ».

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

8. Autres opérations

- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2017, à 15 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2017, à 109 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II-5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Le Directeur Général de la Banque a été nommé par le conseil d'administration réuni le 27 juillet 2016 à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'AGO à tenir en 2019 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La rémunération du Directeur Général a été fixée par les comités des nominations et des rémunérations réunis le 27 juillet 2016 et le 28 septembre 2016.

Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant brut de 730 KDT y compris des charges patronales de 150 KDT. Outre le salaire et les indemnités, le Directeur Général bénéficie de la prise en charge des frais de transport aérien des membres de sa famille, des frais de consommables et de gardiennage et des frais d'installation dans son logement respectivement dans la limite de 25 KDT, 12 KDT et 25 KDT. Le Directeur Général bénéficie également de deux voitures de fonction avec chauffeurs.

Les rémunérations restant dues au Directeur Général s'élèvent, au 31/12/2017, à 252 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT.

- La rémunération fixe du Directeur Général Adjoint a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014.

La rémunération variable du Directeur Général Adjoint est déterminée sur la base de sa rémunération fixe brute annuelle et conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2017 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 18 Mai 2017.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources s'est élevée au titre de l'exercice 2017 à un montant brut de 258 KDT y compris des charges patronales de 52 KDT, elle englobe outre les salaires et indemnités, la prise en charge :
 - o des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ;
 - o un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille et
 - o des cours de langue.

Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances et Ressources bénéficie également d'une voiture de fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 novembre 2017 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 320 KDT.

En dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

P/ BDO Tunisie

Mr Adnène ZGHIDI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date 19 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial du commissaire aux comptes Mr FENDRI Abderrahmen.

Société « UNIMED »**BILAN**
(montants exprimés en dinars)**au 31 décembre**

Actifs	Notes	2017	2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 705 993	3 418 193
<i>Moins : amortissements</i>		<2 872 788>	<2 484 234>
	IV.1	833 205	933 959
Immobilisations corporelles		106 606 015	93 291 015
<i>Moins : amortissements</i>		<66 909 160>	<61 583 631>
	IV.2	39 696 855	31 707 384
Immobilisations financières		8 292 216	8 138 633
<i>Moins : Provisions</i>		<75 939>	<68 976>
	IV.3	8 216 277	8 069 657
Total des actifs immobilisés		48 746 337	40 711 000
Autres actifs non courants	IV.4	148 300	247 166
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>48 894 637</u>	<u>40 958 166</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		23 401 978	20 561 715
<i>Moins : Provisions</i>		<910 344>	<496 919>
	IV.5	22 491 634	20 064 796
Clients et comptes rattachés		15 076 888	14 149 577
<i>Moins : Provisions</i>		<1 174 997>	<1 164 552>
	IV.6	13 901 891	12 985 025
Autres actifs courants		5 953 274	4 965 384
<i>Moins : Provisions</i>		<312 203>	<280 658>
	IV.7	5 641 071	4 684 726
Placements courants & autres actifs financiers		-	3 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	10 834 786	12 694 052
<u>Total des actifs courants</u>		<u>52 869 382</u>	<u>53 428 599</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>101 764 019</u>	<u>94 386 765</u>

Société « UNIMED »

BILAN
(montants exprimés en dinars)

		au 31 décembre	
Capitaux propres et passifs	Notes	2017	2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		32 000 000	29 250 000
Réserves		38 045 393	36 331 755
Autres capitaux propres		44 686	82 525
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 090 079	65 664 280
Résultat de l'exercice		12 532 575	11 044 888
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	IV.9	<u>82 622 654</u>	<u>76 709 168</u>
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	IV.10	3 903 282	1 421 435
Autres passifs non courants	IV.11	1 053 234	837 483
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>4 956 516</u>	<u>2 258 918</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	4 851 799	6 645 885
Autres passifs courants	IV.13	7 869 708	6 256 921
Autres passifs financiers	IV.14	1 455 748	2 515 873
Concours bancaires		7 594	-
<u>Total des passifs courants</u>		<u>14 184 849</u>	<u>15 418 679</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>19 141 365</u>	<u>17 677 597</u>
<u>Total des capitaux propres et passifs</u>		<u>101 764 019</u>	<u>94 386 765</u>

Société « UNIMED »

**Etat de Résultat
(montants exprimés en dinars)**

Exercice clos le 31 décembre

Etat de Résultat	Notes	2017	2016
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	70 345 051	64 861 921
Autres produits d'exploitation	V.2	68 778	53 295
Total des produits d'exploitation		70 413 829	64 915 216
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis & encours	V.3	<753 356>	<1 125 015>
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	<28 474 119>	<27 683 108>
Charges de personnel	V.5	<12 271 971>	<10 208 373>
Dotations aux amortissements et provisions	V.6	<6 993 152>	<5 924 331>
Autres charges d'exploitation	V.7	<6 907 335>	<6 079 281>
Total des charges d'exploitation		<55 399 933>	<51 020 108>
Résultat d'exploitation		15 013 896	13 895 108
Charges financières nettes	V.8	763 560	<305 894>
Revenus des placements	V.9	38 903	147 879
Autres gains ordinaires	V.10	106 357	717 855
Autres pertes ordinaires	V.11	<336 532>	<428 909>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		15 586 184	14 026 039
Impôt sur les sociétés		<3 053 609>	<2 132 980>
Résultat des activités ordinaires après impôt		12 532 575	11 893 059
Eléments extraordinaires		-	<848 171>
Résultat net de l'exercice		12 532 575	11 044 888

Société « UNIMED »

**Etat de Flux de Trésorerie
(montants exprimés en dinars)**

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		12 532 575	11 044 888
Ajustements pour :			
Amortissements & provisions		6 993 152	5 924 331
Plus ou moins-value sur cession d'Immo.		<95 678>	<40 642>
Q-P des subventions d'investissement		<37 839>	<28 047>
Ecart de conversion		-	<676 560>
Variation des stocks		<2 840 263>	<72 281>
Variation des créances		<927 311>	<3 185 282>
Variation des autres actifs		<987 890>	4 671 442
Variation des fournisseurs d'exploitation		<1 794 086>	2 475 300
Variation des autres dettes		1 653 302	940 652
Décaissements pour Acqu. de placements courants		-	<6 000 000>
Encaissements suite à la cession de placements courants		3 000 000	5 090 029
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	VI.1	<u>17 495 962</u>	<u>20 143 830</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.		<13 640 522>	<8 067 460>
Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.		102 633	275 120
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Financières		<153 583>	<1 020 756>
Décaissements pour Acqu. Autres ANC		-	<296 599>
<u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u>	VI.2	<u><13 691 472></u>	<u><9 109 695></u>
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes & autres distributions		<6 578 686>	<8 279 359>
Encaissements des subventions d'investissements		-	776 751
Encaissements d'emprunts		3 500 000	-
Remboursement d'emprunts		<2 592 664>	<2 320 933>
<u>Flux de trésorerie affectés au financement</u>	VI.3	<u><5 671 350></u>	<u><9 823 541></u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u><1 866 860></u>	<u>1 210 595</u>
<u>Trésorerie au début de la période</u>		<u>12 694 052</u>	<u>11 483 457</u>
<u>Trésorerie à la clôture de la période</u>		<u>10 827 192</u>	<u>12 694 052</u>
<u>Liquidités à l'actif du bilan</u>		<u>10 834 786</u>	<u>12 694 052</u>
<u>Concours bancaires au passif du bilan</u>		<u><7 594></u>	<u>-</u>
<u>Trésorerie selon le bilan</u>		<u>10 827 192</u>	<u>12 694 052</u>

I. Présentation de la société

«UNIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 32.000.000 DT divisé en 32 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune.

Créée en 1989, «UNIMED» opère dans le secteur de l'industrie pharmaceutique, et se spécialise particulièrement dans les produits stériles : les préparations injectables, les collyres destinés à une application ophtalmique et les solutions de perfusions.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. Son siège social est fixé à la zone industrielle Kalaa Kébira - Sousse.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code des incitations aux investissements, titre II «Les incitations communes».

II. Faits significatifs de l'exercice

Les principaux faits et événements ayant marqué l'exercice 2017 sont :

- Le capital social a été augmenté par incorporation de réserves spéciales de réinvestissement pour une valeur de 2,75 MDT.
- Des dividendes d'un montant de 6,6 MDT (soit 0,225 DT par action) ont été distribués suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 23 mai 2017.
- Le 13 septembre 2017, la société UNIMED a reçu les résultats d'un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, et a déposé le 27 octobre sa réponse sur tous les points soulevés auprès des services concernés. La réponse de l'administration fiscale est parvenue en date du 20 avril 2018 et la deuxième réponse de la société sera déposée auprès des autorités compétentes le 02 mai 2018. Par ailleurs le management estime que les provisions constituées couvrent le risque fiscal effectif.
- La société a contracté un crédit auprès de la Banque de l'Habitat pour un montant de 3,5 MDT afin de boucler le schéma de financement du projet de tri génération d'énergie.
- Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ont atteint, à la clôture de 2017, un total de 14 MDT contre 8,4 MDT pour l'année 2016, soit une hausse globale de 68%.
En effet, l'exercice 2017 a connu plusieurs axes d'investissement dont notamment des nouvelles machines de production et des travaux de génie civil pour le nouveau Bloc pour 10,4 MDT.

III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de «Unimed» est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers de la société "Unimed" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière. Les états financiers de l'année 2017 ont été

préparés par référence aux mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

III.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisien.

III.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Concessions, brevets & licences	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériels et outillages industriels	15%
- Matériels de transport	20%
- Matériels informatiques	33%
- Installations générales, agencements et aménagements	15%

Il est à signaler, en outre, que la société procède à l'amortissement accéléré de son matériel et outillage industriel en multipliant par 2 le taux d'amortissement linéaire de 15%. Ce mode, admis par ailleurs fiscalement (article 12 du code de l'IRPP & de l'IS), est motivé par le fait que le matériel concerné fonctionne à 3 équipes.

III.3 Stocks

Les stocks se composent comme suit :

- Matières premières, articles de conditionnement, produits encours de fabrication et produits finis : qui sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- Pièces de rechange et consommables : comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.
- Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais d'approche.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication

III.4 Emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants, la partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

III.5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III.6 Les frais préliminaires et charges à répartir

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures à l'introduction en bourse et ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date de ladite introduction en bourse avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

III.7 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier.

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances douteuses adressé par la direction financière de la société à la direction juridique qui donne un avis motivé sur le sort de chaque créance. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort la direction générale.

III.8 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société et des taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III.11 Les règles de prises en compte des gains et des pertes de change

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant :

- Pour les ventes : le taux de change journalier de la BCT ;
- Pour les achats de biens : le taux de change figurant sur les documents douaniers ;
- Pour les achats de services, règlements et encaissements : le taux de change du jour de l'opération.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont constatés en résultat de l'exercice.

III.12 Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

1. Classification

Les placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Les placements à long terme

a- Les titres de participation : Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une

influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales.

b- Les titres immobilisés : Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

2. Evaluation

Les placements à court terme

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat sur les titres cotés très liquides. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Les placements à long terme

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, la société prend en compte plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

III.13 Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Le management de la société n'a identifié aucun événement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existants à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs de la société ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 833.205 DT contre 933.959 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Logiciels	324 501	313 445
Sites Web	9 640	2 140
Concessions, marques, brevets et licences	3 099 880	2 830 636
Dépenses en recherche et développement	271 972	271 972
Total immobilisations incorporelles	3 705 993	3 418 193
Total amortissements cumulés	<2 872 788>	<2 484 234>
Total immobilisations incorporelles nettes	833 205	933 959

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 39.696.855 DT contre 31.707.384 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Terrains	4 222 771	4 129 771
Constructions	8 144 405	8 034 494
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	11 056 388	10 640 844
Matériel industriel	64 317 354	57 914 368
Outillage industriel	2 134 749	2 010 357
Matériel de conditionnement	628 134	628 134
Matériel de transport	5 002 875	4 790 597
Mobilier & matériel de bureau	714 892	698 909
Matériel informatique	884 512	815 234
Immobilisations corporelles en cours	5 080 830	3 628 307
Avances aux fournisseurs d'immobilisations	4 419 105	-
Total immobilisations corporelles	106 606 015	93 291 015
Total amortissements cumulés	<66 909 160>	<61 583 631>
Total immobilisations corporelles nettes	39 696 855	31 707 384

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

En Dinar Tunisien	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				V C N	
	31/12/2016	Acquisitions	Cessions	31/12/2017	31/12/2016	Dotations	Cessions	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
Logiciels	313 445	11 056	-	324 501	<250 985>	<27 935>	-	<278 920>	62 460	45 581
Sites Web	2 140	7 500	-	9 640	<2 140>	-	-	<2 140>	-	7 500
Concessions, marques, brevets et licences	2 830 636	269 244	-	3 099 880	<2 210 686>	<306 225>	-	<2 516 911>	619 950	582 969
Dépenses en R&D	271 972	-	-	271 972	<20 423>	<54 394>	-	<74 817>	251 549	197 155
Immobilisations incorporelles	3 418 193	287 800	-	3 705 993	<2 484 234>	<388 554>	-	<2 872 788>	933 959	833 205
Terrains	4 129 771	93 000	-	4 222 771	-	-	-	-	4 129 771	4 222 771
Constructions	8 034 494	109 911	-	8 144 405	<3 796 332>	<395 445>	-	<4 191 777>	4 238 162	3 952 628
Inst. Gén. Agc. & Amg. Divers	10 640 844	415 544	-	11 056 388	<7 015 577>	<927 853>	-	<7 943 430>	3 625 267	3 112 958
Matériels industriel	57 914 368	6 652 986	<250 000>	64 317 354	<44 407 370>	<3 488 984>	250 000	<47 646 354>	13 506 998	16 671 000
Outillage industriel	2 010 357	124 392	-	2 134 749	<1 687 862>	<134 895>	-	<1 822 757>	322 495	311 992
Matériel de conditionnement	628 134	-	-	628 134	<625 983>	<1 124>	-	<627 107>	2 151	1 027
Matériel de transport	4 790 597	466 308	<254 030>	5 002 875	<2 896 066>	<711 193>	252 074	<3 355 184>	1 894 531	1 647 691
Mobilier & matériel de bureau	698 909	15 983	-	714 892	<521 641>	<57 844>	-	<579 485>	177 268	135 407
Matériel informatique	815 234	69 278	-	884 512	<632 801>	<110 266>	-	<743 067>	182 433	141 445
Immobilisations corporelles en cours	3 628 307	1 452 523	-	5 080 830	-	-	-	-	3 628 307	5 080 830
Avances aux fournisseurs d'immo.	-	4 419 105	-	4 419 105	-	-	-	-	-	4 419 105
Immobilisations corporelles	93 291 015	13 819 030	<504 030>	106 606 015	<61 583 631>	<5 827 603>	502 074	<66 909 160>	31 707 384	39 696 855
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	96 709 208	14 106 830	<504 030>	110 312 008	<64 067 865>	<6 216 157>	502 074	<69 781 948>	32 641 343	40 530 060

IV.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8.216.277 DT contre 8.069.657 DT au 31 décembre 2016 et elles sont détaillées comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Titres "Société Prochimica" (*)	7 762 600	7 762 600
Emprunt obligataire national	20 000	20 000
Titres immobilisés – droit de propriété	500	500
Dépôts et cautionnements	509 116	355 533
Total immobilisations financières brutes	8 292 216	8 138 633
Provisions pour dépréciation	<75 939>	<68 976>
Total immobilisations financières nettes	8 216 277	8 069 657

(*) La société « UNIMED » détient une participation de 17,81% dans le capital de la société Promochimica et aucune provision pour dépréciation n'est constituée sur ces titres.

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants nets s'élèvent au 31 décembre 2017 à 148.300 DT contre 247.166 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Charges à répartir	296 599	296 599
Résorptions cumulées	<148 299>	<49 433>
Total autres actifs non courants net	148 300	247 166

Les charges à répartir sont relatives aux coûts engagés dans le cadre de l'introduction en bourse de la société. La résorption de ces frais a commencé au cours du mois de mai 2016 sur une période de 3 ans.

IV.5 Stocks (En DT)

Le solde net des stocks s'élève à 22.491.634 DT au 31 décembre 2017 contre 20.064.796 DT au 31 décembre 2016. Les stocks sont détaillés comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Matières premières	7 702 786	6 295 718
Conditionnements	6 182 463	4 770 158
Encours en sous-traitance	565 325	268 102
Produits finis en sous-traitance	236 892	1 045 862
Encours	917 281	880 001
Produits finis	3 848 043	3 865 898
Pièces de rechange	3 140 199	2 793 076
Réactifs Laboratoires	501 934	317 311
Stock Consommables	307 055	325 589
Total des stocks bruts	23 401 978	20 561 715
Provisions pour dépréciation des stocks MP et AC	<594 104>	<310 138>
Provisions pour dépréciation des stocks PF et PSF	<166 839>	<26 335>
Provisions pour dépréciation des stocks PDR	<149 401>	<160 445>
Total des stocks nets	22 491 634	20 064 796

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 13.901.891 DT contre 12.985.025 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Clients ordinaires locaux	3 645 760	6 290 474
Clients, effets à recevoir	265 819	-
Clients ordinaires étrangers	9 990 312	6 694 551
Clients, douteux ou litigieux	1 174 997	1 164 552
Total des comptes clients bruts	15 076 888	14 149 577
Provisions pour dépréciation des créances	<1 174 997>	<1 164 552>
Total des comptes clients nets	13 901 891	12 985 025

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 5.641.071 DT contre 4.684.726 DT au 31 décembre 2016. Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Fournisseurs avances & acomptes	72 096	232 277
Fournisseurs, créances sur emballages à rendre	3 470	3 470
Personnel, avances & acomptes	300 355	392 326
Etat, impôts & taxes	4 086 172	3 108 090
Etat, saisie provisoire	970 389	970 389
Débiteurs divers	488 750	245 252
Charges constatées d'avance	32 042	13 580
Total autres actifs courants	5 953 274	4 965 384
Provisions pour dépréciation des débiteurs divers	<312 203>	<280 658>
Total autres actifs courants nets	5 641 071	4 684 726

IV.8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2017 à 10.834.786 DT contre 12.694.052 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Placement courants	116	116
Chèques à l'encaissement	385 683	166 676
Banques en DT	10 222 152	11 217 489
Banques en devises	222 025	1 300 812
CCP et e-dinars	1 575	1 575
Caisse	3 235	7 384
Total liquidités et équivalents de liquidités	10 834 786	12 694 052

IV.9 Capitaux propres (En DT)

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2017 à 82.622.654 DT contre 76.709.168 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Capital	32 000 000	29 250 000
Primes d'émission	-	5 352 000
Réserve légale	2 925 000	2 545 000
Réserves statutaires	2 777 847	2 777 847
Réserves libres	25 256 506	19 513 868
Réserves spéciales de réinvestissement	7 086 040	6 143 040
Subventions d'investissement	44 686	82 525
Total des capitaux propres avant résultat	70 090 079	65 664 280
Résultat net de l'exercice	12 532 575	11 044 888
Total des capitaux propres avant affectation	82 622 654	76 709 168

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Résultat net	12 532 575	11 044 888
Nombre d'actions moyen pondéré	30 922 603	27 051 167
Résultat par action (DT)	0,405	0,408

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital Social (1)	Réserve Légale	Réserves de réinvestissement (2)	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement (3)	Total des CP avant affectation
Situation au 31 décembre 2016	29 250 000	2 545 000	6 143 040	27 643 715	11 044 888	82 525	76 709 168
Affectation en réserves et résultats reportés	-	380 000	3 693 000	6 971 888	<11 044 888>	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	<6 581 250>	-	-	<6 581 250>
Augmentation de capital	2 750 000	-	<2 750 000>	-	-	-	-
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	<37 839>	<37 839>
Résultat au 30 juin 2017	-	-	-	-	12 532 575	-	12 532 575
Situation au 30 juin 2017	32 000 000	2 925 000	7 086 040	28 034 354	12 532 575	44 686	82 622 654

(1) Le capital social est passé de 29.250.000 DT au 31 décembre 2016 à 32.000.000 DT au 31 décembre 2017 suite à une augmentation de capital par voie d'incorporation des réserves de réinvestissements totalisant 2.750.000 DT et ce, selon le PV de l'AGE du 23 mai 2017.

(2) Les dividendes décidés par l'AGO du 23 mai 2017 s'élèvent à 6.581.250 DT soit 0,225 DT par action (avec un nombre total des actions de 29.250.000) et ont été payés le 31 juillet 2017.

(3) Le détail de la subvention d'investissements se présente comme suit :

Nature	Donneur	Etendue	Nouvelle subvention 2017	QP inscrite au résultat 2016 et antérieur	QP inscrite au résultat 2017	Valeur au 31/12/2017	Conditions non remplies
Projet de tri-génération	PROPARCO	126 129	-	43 604	37 839	44 686	Néant
TOTAL		126 129	-	43 604	37 839	44 686	

IV.10 Emprunts (En DT)

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2017 à 3.903.282 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 1.421.435 DT. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Emprunt - AB	-	829 635
Emprunt - Leasing	403 282	591 800
Emprunt - BH	3 500 000	-
Total Emprunts	3 903 282	1 421 435

IV.11 Autres passifs non courants (En DT)

Les passifs non courants sont constitués par la provision pour des risques divers pour 1.053.234 DT en 2017 contre 837.483DT au 31 décembre 2016.

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 4.851.799 DT contre 6.645.885 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Fournisseurs d'exploitation locaux	786 642	840 423
Fournisseurs locaux, effets à payer	91 437	99 021
Fournisseurs, factures non parvenues	5 595	185 935
Fournisseurs d'exploitation étrangers	3 900 533	5 427 230
Fournisseurs étrangers, actualisation à la clôture	67 592	93 276
Total des dettes fournisseurs	4 851 799	6 645 885

IV.13 Autres passifs courants (En DT)

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 7.869.708 DT contre 6.256.921 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Personnel & comptes rattachés	923 760	690 783
Etat, impôts & taxes	4 130 201	3 473 013
Actionnaires, dividendes à payer	488 225	485 661
Sécurité sociale	1 094 793	765 692
Créditeurs divers	954	4 853
Produits perçus d'avance	-	17 245
Charges à payer	1 231 775	819 674
Total des autres passifs courants	7 869 708	6 256 921

IV.14 Autres passifs financiers (En DT)

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 1.455.748 DT contre 2.515.873 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Échéances à moins d'un an, AB	829 635	1 991 125
Échéances à moins d'un an, UBCI leasing	571 309	518 023
Intérêts courus	54 804	6 725
Total des autres passifs financiers	1 455 748	2 515 873

V. Notes relatives à l'état de résultat

V.1 Revenus (En DT)

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2017 à 70.345.051 DT contre 64.861.921 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2017</i>	<i>Déc. 2016</i>
Ventes à l'export	26 352 385	24 100 254
Ventes locales	43 992 666	40 761 667
<i>Total revenus</i>	<i>70 345 051</i>	<i>64 861 921</i>

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2017 à 68.778 DT contre 53.295 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2017</i>	<i>Déc. 2016</i>
Quote-part des subventions d'investissement	37 839	28 047
Subvention d'exploitation	26 572	-
Autres produits d'exploitation	4 367	25 248
<i>Total autres produits d'exploitation</i>	<i>68 778</i>	<i>53 295</i>

V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 753.356 DT au 31 décembre 2017 contre une variation négative de 1.125.015 DT au 31 décembre 2016.

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Les achats d'approvisionnements consommés se sont élevés au 31 décembre 2017 à 28.474.119 DT contre 27.683.108 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Déc. 2017</i>	<i>Déc. 2016</i>
Matières premières	19 455 919	16 229 113
Articles de conditionnement	8 761 378	8 421 538
Fournitures de conditionnement	265 642	240 264
Fournitures et outillage de Laboratoires	567 400	816 705
Fournitures hygiéniques	81 460	204 446
Produits d'entretien	166 997	180 263
Fournitures de bureau	97 650	138 405
Autres approvisionnements	568 779	582 965
Variation de stocks	<3 830 952>	<1 363 390>
Vêtements de travail	74 742	77 221
Energies (eau, électricité, gaz, carburant)	2 295 738	2 186 378
R.R.R. obtenus sur achats	<30 634>	<30 800>
<i>Total achats d'approvisionnements consommés</i>	<i>28 474 119</i>	<i>27 683 108</i>

V.5 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2017 à 12.271.971 DT contre 10.208.373 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Salaires & compléments de salaires	10 395 755	8 647 544
Charges sociales légales	1 860 096	1 547 802
Autres charges sociales	16 120	13 027
Total charges de personnel	12 271 971	10 208 373

V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2017 à 6.993.152 DT contre 5.924.331 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Dot. Amort. des immobilisations incorporelles	388 554	399 667
Dot. Amort. des immobilisations corporelles	5 827 603	5 613 559
Dot. Résorption Charges à répartir	98 866	49 433
Dot. Prov. pour dépréciation des créances	10 445	<303 166>
Dot. Prov. pour dépréciation des autres actifs	31 545	6 867
Dot. Prov. pour dépréciation des stocks	413 425	<52 151>
Dot. Prov. pour dépréciation immobilisations financières	6 963	-
Dot. Prov. pour risques et charges	215 751	210 122
Total dotation aux amortissements et provisions	6 993 152	5 924 331

V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2017 à 6.907.335 DT contre 6.079.281 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Loyers	73 356	83 417
Entretien & réparation	1 404 501	1 766 898
Assurances	407 560	357 500
Etudes & services extérieurs	1 130 916	962 221
Honoraires	873 434	532 609
Transports	607 271	444 071
Frais postaux et de télécom.	59 814	74 657
Services bancaires	151 095	172 630
Missions, réceptions, voyages	588 350	383 608
Relations publiques	863 665	542 128
Dons	53 266	45 360
Frais de restauration	216 469	207 812
Droits, impôts & taxes	477 638	506 370
Total autres charges d'exploitation	6 907 335	6 079 281

V.8 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à un produit de 763.560 DT contre une charge de 305.894 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Intérêts sur emprunts	153 020	191 293
Intérêts des autres opérations de financement	79 700	80 768
Intérêts des comptes courants	78 861	81 118
Frais d'escompte	2 546	65 411
Différence de change	<1 077 687>	<112 696>
Total charges financières nettes	<763 560>	305 894

V.9 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements se sont élevés au 31 décembre 2017 à 38.903 DT contre 147.879 DT au 31 décembre 2016 et se rattachant à des produits sur placements courants.

V.10 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2017 à 106.357 DT contre 717.855 DT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Plus-value de cession d'immobilisations	95 678	41 022
Produits divers ordinaires	10 679	676 833
Total autres gains ordinaires	106 357	717 855

V.11 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires se sont élevées au 31 décembre 2017 à 336.532 DT contre 428.909 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Déc. 2017	Déc. 2016
Autres pertes ordinaires	312 671	428 909
Amendes et pénalités	23 861	-
Total autres pertes ordinaires	336 532	428 909

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Les flux provenant de l'exploitation ont dégagé un excédent de 17.495.962 DT et sont retracés par les variations des postes du bilan, les encaissements et décaissements des placements courants et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions et la quote-part des subventions d'investissement.

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux affectés à l'investissement ont dégagé un déficit de 13.691.472 DT et se détaillent comme suit :

- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 13.640.522 DT ;
- Encaissement suite à la cession des immobilisations corporelles pour 102.633 DT ;
- Décaissement pour l'acquisition d'immobilisations financières de 155.583 DT constituées par des nouvelles cautions douanières ;

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

Les flux affectés au financement ont dégagé un déficit de 5.671.350 DT et se détaillent comme suit :

- Distributions de dividendes aux actionnaires pour 6.578.686 DT constituées des dividendes décidés au cours de l'AGO du 20/06/2016 totalisant un montant de 6.581.250 DT ajustés par la variation du compte « actionnaires-dividendes à payer » soit 2.564 DT ;
- Encaissement d'un nouvel emprunt bancaire auprès de la BH pour 3.500.000 DT ;
- Remboursement d'emprunts bancaires Amen Bank et d'emprunts leasing pour 2.592.664 DT.

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Identification des parties liées

Les parties liées à la société UNIMED sont les suivants :

- La société ISSIS SUARL
- La société INOX MED SARL
- La société SMB SARL
- La société SARRAHUILES SA
- La société UNIREST SARL
- La société SENAMED SARL
- La société INESTRADE

VII.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées survenues en 2017 sont détaillées ci-après :

- Des charges locatives pour un montant de 62.000 DT HYVA d'un bureau sis à Tunis auprès de la société ISSIS.
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 177.614 DT TVA comprise.
- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 2.955 DT.
- Des frais de restauration du personnel pour 312.891 DT auprès d'UNIERST.
- Refacturation des charges communes (frais de carburant) aux sociétés INOXMED, SARRAHUILES et SMB pour respectivement 12.619 DT, 3.201 DT et 5.400 DT.
- Les soldes des parties liées au 31 décembre 2017 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Société	Solde fournisseurs	Débiteurs divers	Effets à l'encaissement	Solde total
INOXMED	<704>	132 619	-	131 915
UNIREST	-	2 222	-	2 222
SENAMED	<8 261>	-	-	<8 261>
SARRA HUILES	<266>	9 359	-	9 093
SMB	<4 786>	5 400	23 558	24 171
PROMOCHIMICA	-	109 554	-	109 554
ISSIS Promotion Immobilière	<6 195>	-	-	<6 195>
INESS TRADE	-	1 236	-	1 236
Total	<20 212>	260 390	23 558	263 736

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes décidés par l'AGO du 23/05/2017 s'élèvent à 6.581.250 DT soit 0,225 DT par action (avec un nombre total des actions de 29.250.000). Le montant décaissé s'élève à 6.578.686 DT.

VII.2 Emissions, rachats et remboursements de dettes et d'actions

- **Dettes**

Emprunts	Solde au 31.12.2016			Mouvements de la période		Solde au 31.12.2017		
	Total début de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an	Additions	Règlements échéances	Total fin de période	Échéance à + 1 an	Échéance à - 1 an
AMEN BANK 4 MDT	957 746	281 690	676 056	-	<676 056>	281 690	-	281 690
AMEN BANK 8 MDT	1 863 014	547 945	1 315 069	-	<1 315 069>	547 945	-	547 945
BH 3,5 MDT	-	-	-	3 500 000	-	3 500 000	3 500 000	-
Total	2 820 760	829 635	1 991 125	3 500 000	<1 991 125>	4 329 635	3 500 000	829 635

Les emprunts bancaires présentent les conditions suivantes

	Taux d'intérêt	Nombre total des mensualités	Période de grâce	Date dernière échéance	Garanties
AMEN BANK 4 MDT	TMM + 0,75%	91 mois	20 mois	01/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
AMEN BANK 8 MDT	TMM + 0,75%	96 mois	23 mois	20/05/2018	Voir Eng. Hors Bilan
BH 3,5 MDT	TMM + 0,95%	84 mois	36 mois	30/09/2024	Voir Eng. Hors Bilan
Total					

- **Actions**

Suite à la réunion de l'AGE du 23 mai 2017, il y a eu l'émission de 2.750.000 actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 1 DT et ce, suite à l'incorporation de réserves spéciales de réinvestissement. Aucun remboursement d'actions ordinaires n'a eu lieu durant la période intermédiaire.

VII.3 Immobilisations acquises par voie de leasing

Année	Contrat	Catégorie	Valeur Brute	Échéance à - 1 an	Échéance à + 1 an et - de 5 ans	Taux d'intérêt Effectif	Nbre total des Échéance	Loyer mensuel TTC
2014	N°0292370	Matériel de transport	895 345	96 161	0	7,60%	48	19 451
2015	N°0330180	Matériel de transport	357 443	89 369	39 602	8,31%	48	8 036
2015	N°0344080	Matériel de transport	93 325	24 586	22 154	8,57%	48	2 287
2015	N°0351260	Matériel de transport	180 557	65 256	0	8,35%	36	6 664
2016	N°0351890	Matériel de transport	148 388	53 683	0	8,55%	36	4 749
2016	N°0355320	Matériel de transport	21 203	5 453	6 486	8,77%	48	615
2016	N°0362490	Matériel de transport	174 343	44 345	61 263	8,91%	48	4 299
2016	N°0382250	Matériel de transport	125 281	41 949	41 494	7,97%	36	3 898
2017	N°389700	Matériel de transport	51 064	16 675	22 676	7,50%	36	1 579
2017	N°137954	Matériel de transport	227 598	63 714	92 721	8,30%	36	6 071
2017	N°137956	Matériel de transport	55 589	18 039	26 252	8,30%	36	1 719
2017	N°138311	Matériel de transport	163 317	52 079	90 635	8,30%	36	5 036
Total			2 493 453	571 309	403 282			

Total des paiements minimaux au titre de la location au 31-12-2017	1 131 294
Valeur actualisée des paiements au titre de la location	1 131 294
Ecart	-
Loyer conditionnels inclus dans les charges de la période	-
Total à la date de clôture des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous location non réalisables	-

VII.4 Engagements hors bilan

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Observations
Engagements Donnés						
a) Garanties personnelles						
-Cautionnement	2 757 364	UBCI				
	460 388	AMEN BANK				
b) Garanties réelles						
-Hypothèque	12 000 000	AMEN BANK				Une hypothèque sur l'ensemble de la propriété constituée par les parcelles n°32-33-34-35-36 du plan de lotissement de la zone industrielle de Kalaa Kébira a été accordée à la Banque en avril 2010
-Nantissement	12 000 000	AMEN BANK				Un nantissement sur une liste d'équipement d'exploitation de l'entreprise a été accordé à la Banque en avril 2010
-Nantissement	3 500 000	BH				Un nantissement de la ligne tri-génération
c) Effets escomptés et non échus						
	1 097 735	UBCI				
	1 251 342	UIB				
	2 164 751	BH				
	580 904	STB				
	6 178 794	AMEN BANK				
d) Créances à l'exportation mobilisées						
	5 263 159	AMEN BANK				
Total	47 254 437					
Engagements reçus						
Néant						
Total						
Engagements réciproques						
Néant						
Total						

VII.5 Les dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Restant dû au 31/12/2017	Valeur comptable nette des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant	Néant
• Emprunt d'investissement	15 500 000	4 329 635	6 945 417	Néant
• Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant	Néant
• Autres	Néant	Néant	Néant	Néant

VII.6 Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Rubrique	Montant	Ventilation			
		Coût de production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats d'approvisionnements consommés	28 474 119	28 292 649	136 578	7 378	37 514
Charges de personnel	12 271 971	7 839 801	1 992 074	1 828 621	611 475
Dotation aux Amort. & Prov.	6 993 150	5 957 734	466 715	495 591	73 110
Autres charges d'exploitation	6 907 337	1 729 213	2 464 809	2 039 848	673 468
Charges financières nettes	< 763 560 >	-	-	-	<763 560>
Autres pertes ordinaires	336 532	-	-	-	336 532
Impôt sur les sociétés	3 053 609	-	-	-	3 053 609
Total	57 273 158	43 819 396	5 060 176	4 371 437	4 022 149

VII.7 Soldes intermédiaires de gestion (En Dinar Tunisien)

Produits	31.12.2017	31.12.2016	Charges	31.12.2017	31.12.2016	Soldes	31.12.2017	31.12.2016
CA Local	40 958 562	40 761 667	Stockage	<753 356>	<1 125 015>			
CA Export	29 386 489	24 100 254						
Autres produits d'exploitation	68 778	53 295						
Total	70 413 829	64 915 216	Total	<753 356>	<1 125 015>	Production	69 660 473	63 790 201
Production	69 660 473	63 790 201	Achats consommés	28 474 119	27 683 108	Marge sur coût matière	41 186 354	36 107 093
Marge sur coût matière	41 186 354	36 107 093	Autres charges externes	6 429 697	5 572 911	Valeur ajoutée	34 756 657	30 534 182
Valeur ajoutée	34 756 657	30 534 182	Charges de personnel	12 271 971	10 208 373	Excédent brut d'exploitation	22 007 048	19 819 439
			Impôts et taxes	477 638	506 370			
			Total	12 749 609	10 714 743			
Excédent brut d'exploitation	22 007 048	19 819 439	Charges financières nettes	<763 560>	305 894	Résultat net des activités ordinaires	12 532 575	11 044 888
Autre gains ordinaires	106 357	717 855	Autres pertes ordinaires	336 532	428 909			
Produits de placement	38 903	147 879	Dotations aux amort et prov	6 993 152	5 924 331			
			Impôt sur les bénéfices	3 053 609	2 981 151			
Total	22 152 308	20 685 173	Total	9 619 733	9 640 285			

Rapport Général

Tunis, le 07 mai 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société « UNIMED »

Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 20 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Unité de Fabrication des Médicaments «UNIMED», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 82.622.654 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 12.532.575 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour une valeur nette de 22.491.634 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2017, la provision sur les stocks s'élève à 910.344 DT.

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat hors taxes récupérables majoré par les frais accessoires d'achats (matières premières, articles de conditionnement, pièces de rechange et consommables) et à la valeur la plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation pour les éléments produits (produits finis et semi-finis).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette et l'estimation des provisions sur stocks.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion sans réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations suivantes :

- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2004 à 2007 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 1.815 mille dinars dont 845 mille dinars ont été décaissés en 2011 et le reliquat s'élevant à 970 mille dinars a été saisi sur le crédit de TVA à restituer. En date du 02 avril 2014, un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la société « UNIMED » réduisant le montant restant dû à 331 mille dinars. Ce jugement a été attaqué devant la cour d'appel par la société et par l'administration fiscale. A ce jour, aucun jugement définitif n'a été prononcé par la cour d'appel.
- La société a reçu à la date du 13 septembre 2017 une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise ayant abouti à un redressement de 2.450 mille DT. Suite à l'opposition de la société aux résultats de contrôle, le montant du redressement a été réduit à 1.056 mille dinars et ce, selon la réponse de l'administration fiscale parvenue en date du 20 avril 2018.

La société a envoyé le 2 mai 2018 une deuxième réponse aux autorités compétentes et les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, les issues finales des situations décrites ci-dessus ne peuvent pas être estimées de façon précise. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

Rapport Spécial

Tunis, le 07 mai 2018

Mesdames et Messieurs les actionnaires

de la Société « UNIMED »

Zone Industrielle Kalaa Kébira, Sousse

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société UNIMED a accordé le 28 décembre 2017 un prêt à la société INOXMED de 120.000 DT qui sera remboursé avant le 28 juin 2018.
- La société UNIMED a accordé un prêt en compte courant associé à la société PROMOCHIMICA de 109.554 DT

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2017 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Des charges locatives pour un montant de 62.000 DT HYVA d'un bureau sis à Tunis auprès de la société ISSIS.
- Des travaux de construction auprès de SMB pour un décompte de 177.614 DT TVA comprise.

- Des achats d'huile d'olive auprès de SARRAHUILES pour un montant de 2.955 DT.
- Des frais de restauration du personnel pour 312.891 DT auprès d'UNIERST.
- Refacturation des charges communes (frais de carburant) aux sociétés INOXMED, SARRAHUILES et SMB pour respectivement 12.619 DT, 3.201 DT et 5.400 DT.

C- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les salaires bruts servis au Président Directeur Général s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 706.332 DT (soit un net annuel de 464.300 DT). La somme des rémunérations nettes dues au Président Directeur Général s'élève à un solde de 64.000 DT au 31 décembre 2017.
- Le Directeur Général Adjoint du pôle administratif et financier perçoit une rémunération annuelle brute de 139.856 DT (soit un net annuel de 85.550 DT). La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint s'élève à un solde de 11.000 DT au 31 décembre 2017.
- Le Directeur Général Adjoint du pôle technique perçoit une rémunération annuelle brute de 124.067 DT (soit un net annuel de 76.479 DT). La somme des rémunérations nettes dues au Directeur Général Adjoint s'élève à un solde de 10.512 DT au 31 décembre 2017.

Par ailleurs, ces dirigeants bénéficient d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais s'y rattachant et de frais de communications téléphoniques.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2017	2016
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 276 654	1 252 047
Moins : amortissement		-1 196 409	-1 121 313
S/Total	B.1	80 245	130 734
Immobilisations corporelles		77 308 177	73 908 784
Moins : amortissement		-54 817 633	-49 799 348
S/Total	B.2	22 490 544	24 109 436
Immobilisations financières		8 458 653	7 083 985
Moins : Provisions		-47 773	-47 773
S/Total	B.3	8 410 880	7 036 212
Total des actifs immobilisés		30 981 669	31 276 382
Total des actifs non courants		30 981 669	31 276 382
ACTIFS COURANTS			
Stocks		22 368 402	19 290 081
Moins : Provisions		-1 279 503	-438 111
S/Total	B.4	21 088 899	18 851 970
Clients et comptes rattachés		46 177 183	42 407 389
Moins : Provisions		-2 665 056	-2 256 141
S/Total	B.5	43 512 127	40 151 248
Autres actifs courants		12 769 204	12 704 195
Moins : Provisions		-1 337 075	-995 208
S/Total	B.6	11 432 129	11 708 987
Placement et autres actifs financiers	B.7	192 376	360 029
Liquidités et équivalents de liquidités	B.8	2 942 392	201 737
Total des actifs courants		79 167 923	71 273 971
Total des actifs		110 149 592	102 550 353

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2017	2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 000 000	12 000 000
Réserves		18 381 263	18 381 263
Autres capitaux propres		457 012	-67 092
Résultats reportés		6 330 333	5 967 517
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		37 168 608	36 281 688
Résultat de l'exercice		7 157 683	1 082 816
Total des capitaux propres avant affectation	B.9	44 326 291	37 364 504
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.10	28 867 126	32 268 516
Provisions	B.11	2 320 354	1 582 038
Total des passifs non courants		31 187 480	33 850 554
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.12	4 213 519	4 937 751
Autres passifs courants	B.13	9 631 454	6 030 648
Concours banc. et autres passifs financiers	B.14	20 790 848	20 366 896
Total des passifs courants		34 635 821	31 335 295
Total des passifs		65 823 301	65 185 849
Total des capitaux propres et des passifs		110 149 592	102 550 353

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	NOTES	Exercice 2017	Exercice 2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	91 226 783	68 689 702
Ventes locales		31 080 918	24 456 612
Ventes à l'exportation		60 145 865	44 233 090
Autres produits d'exploitation	R.2	505 365	483 930
Total des produits d'exploitation		91 732 148	69 173 632
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R.3	-4 395 789	3 422 351
Achats d'approvisionnements consommés	R.4	57 008 036	36 608 795
Charges de personnel	R.5	15 310 857	13 189 759
Dotations aux amortissements et provisions	R.6	8 033 662	7 742 683
Autres charges d'exploitation	R.7	4 476 809	2 926 417
Total des charges d'exploitation		80 433 575	63 890 005
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 298 573	5 283 627
Produits des placements	R.8	489 440	769 852
Charges financières nettes	R.9	-3 363 361	-4 562 366
Autres gains ordinaires	R.10	91 342	84 351
Autres pertes ordinaires		-11	-9 536
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		8 515 983	1 565 928
Impôt sur les bénéfices		-1 358 300	-321 955
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 157 683	1 243 973
Pertes extraordinaires (Contribution conjoncturelle)		0	161 157
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 157 683	1 082 816

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	NOTES	Exercice 2 017	Exercice 2 016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		7 157 683	1 082 816
- Ajustements pour :			
. Amortissements & provisions	F.1	8 525 406	8 576 432
. Reprises sur provision et amortissements	F.2	-491 744	-777 151
. Variation des stocks	F.3	-3 078 320	2 229 732
. Variation des créances	F.4	-3 769 794	-676 870
. Variation des autres actifs	F.5	-47 476	-1 297 701
. Variation des autres actifs financiers	F.6	167 653	0
. Variation des fournisseurs	F.7	-724 235	-1 900 804
. Variation des autres passifs	F.8	3 051 712	296 668
. Plus ou moins value de cession	F.9	-49 883	-5 500
. Quote part subvention d'investissement		-70 413	-70 413
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		10 670 589	7 457 209
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.10	-3 530 582	-1 178 522
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		55 038	5 500
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F.11	-2 260 135	-29 718
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F.12	20 000	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-5 715 679	-1 202 740
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Acquisition /cession actions propres		594 517	-205 682
- Dividendes et autres distributions		-720 000	0
- Encaissement provenant des prêts		865 467	558 325
- Remboursement d'emprunts	F.13	-3 602 037	-3 549 038
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-2 862 053	-3 196 394
VARIATION DE TRESORERIE		2 092 857	3 058 074
Trésorerie au début de l'exercice	F.14	-16 479 465	-19 537 539
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.15	-14 386 608	-16 479 465

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2017

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société «L'accumulateur Tunisien ASSAD» a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9.000 dinars. Elle s'est transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 12.000.000 de dinars divisé en 12.000.000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

La dernière augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2012 par l'incorporation des réserves d'un montant de 500.000 dinars.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société «L'accumulateur Tunisien ASSAD» ont été arrêtés au 31 décembre 2017 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinars tunisiens, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2017 et la date d'arrêté des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherches et développements sont amortis au taux annuel de 33,33%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la juste valeur et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans ce compte les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatif au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les

intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangère, est constatée dans les comptes de résultat.

VI. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Logiciels	1 078 588	1 053 981
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Total	1 276 654	1 252 047
Amortissements "Logiciels"	-998 343	-923 392
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-198 066	-197 921
Total	-1 196 409	-1 1 21 313
Total	80 245	130 734

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrains	4 771 238	4 733 551
Bâtiments	8 803 183	8 769 467
Installations générales des bâtiments	3 993 105	3 694 844
Matériel et outillage industriel	45 137 048	43 806 614
AAI du matériel et outillage industriel	1 445 184	1 445 184
Matériel de transport	1 484 191	1 544 764
AAI généraux	5 918 468	5 764 985
Equipement de bureaux	816 332	763 895
Matériel informatique	1 034 222	1 010 233
Immobilisations en cours	2 424 803	894 841
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 480 403	1 480 403
Total	77 308 177	73 908 784

Amortissements et provisions

Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
------------------------	------------------------

Bâtiments	-6 090 713	-5 697 669
Installations générales	-2 619 445	-2 329 900
Matériel et outillage industriel	-36 283 770	-32 844 822
AAI du matériel et outillage industriel	-1 213 763	-1 115 242
Matériel de transport	-2 701 670	-2 371 156
AAI généraux	-4 025 485	-3 614 168
Equipement de bureaux	-701 184	-672 694
Matériel informatique	-994 603	-966 697
Provision-immobilisations en cours	-187 000	-187 000
Total	-54 817 633	-49 799 348
Total	22 490 544	24 109 436

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN "ASSAD"

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2017

DESIGNATION	VALEURS D'ORIGINES				AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2017	
	AU 31/12/2016	ACQUISITIONS	RECLASSEMENTS	CESSIONS/M. EN REBUS	AU 31/12/2017	ANTERIEUR	REPR/PROV	DOTATIONS AU 31/12/2017		CUMUL
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	1 053 981	24 607	0	0	1 078 588	923 392	0	74 951	998 343	80 245
Autres immobilisations Incorporelles	198 066	0	0	0	198 066	197 921	0	145	198 066	0
Immobilisations Incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	1 252 047	24 607	0	0	1 276 654	1 121 313	0	75 096	1 196 409	80 245
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	4 702 746	37 688	0	0	4 740 434	0	0	0	0	4 740 434
Aménagement Terrain	30 805	0	0	0	30 805	8 572	0	3 081	11 652	19 153
Bâtiments	8 769 467	62 310	0	28 595	8 803 182	5 689 097	-23 440	413 402	6 079 059	2 724 123
Installations générales des bâtiments	3 694 844	46 673	251 588	0	3 993 105	2 329 900	0	289 545	2 619 445	1 373 660
Matériel Industriels	37 278 570	566 547	301 811	0	38 146 928	28 088 888	0	2 961 398	31 050 286	7 096 642
Outillage Industriel	6 528 044	408 621	53 455	0	6 990 120	4 755 934	0	477 551	5 233 485	1 756 635
AAI du matériel et outillage industriel	1 445 184	0	0	0	1 445 184	1 115 242	0	98 521	1 213 763	231 421
Matériels de Transports de Biens	1 021 244	6 200	0	0	1 027 444	826 716	0	93 101	919 817	107 627
Matériels de Transports de Personnes	523 520	0	0	66 773	456 747	478 229	-66 773	24 332	435 788	20 959
AAI généraux	5 764 985	110 279	43 204	0	5 918 468	3 614 168	0	411 317	4 025 485	1 892 983
Equipement de bureaux	763 895	13 318	39 118	0	816 332	672 694	0	28 490	701 184	115 148
Matériel informatique	1 010 233	35 203	0	11 214	1 034 222	966 697	-11 214	39 120	994 603	39 619
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 480 403	0	0	0	1 480 403	1 066 209	0	279 857	1 346 066	134 337
Immobilisations en cours	894 841	2 219 137	-689 176	0	2 424 803	187 000	0	0	187 000	2 237 803
Sous total	73 908 784	3 505 976	0	106 582	77 308 177	49 799 348	-101 427	5 119 715	54 817 633	22 490 544
Total Général	75 160 831	3 530 583	0	106 582	78 584 831	50 920 660	-101 427	5 194 811	56 014 042	22 570 789

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Titres de participations	8 074 591	5 624 601
Prêts au personnel	222 622	238 089
Dépôts et cautionnements	81 440	255 681
Obligations	80 000	100 000
Intérêt sur Obligations	0	15 614
Prêt Accordé à GEELEC	0	850 000
Total	8 458 653	7 083 985
Provision	-47 773	-47 773
Total	8 410 880	7 036 212

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
ASSADInternational	1 301 017	1 301 027
GEELEC	2 499 800	49 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	28 268	28 268
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	303 765	303 765
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
Energys ASSADSarl	1 688 050	1 688 050
Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	90 000	90 000
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030	-526 030
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	920 000	920 000
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total	8 074 591	5 624 601

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Matières premières	4 642 232	6 319 924
Matières consommables	1 946 210	1 480 204
Pièces de rechange	2 877 172	2 563 693
Produits finis	2 534 280	2 389 913
Produits intermédiaires	10 368 508	6 117 086
Stock in transit	0	419 261
(-) Provisions	-1 279 503	-438 111
Total	21 088 899	18 851 970

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients ordinaires	39 713 307	37 401 207
Clients effets en portefeuille	3 436 625	2 231 808
Clients chèques à encaisser	362 195	518 233
Clients douteux	2 665 056	2 256 141
Total	46 177 183	42 407 389
Provisions	-2 665 056	-2 256 141
Total	43 512 127	40 151 248

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs avances et acomptes	23 948	29 250
Fournisseurs débiteurs	47 423	47 423
Personnel avances et acomptes	189 450	5 773
Etat, retenues à la source	3 341 456	3 072 315
Etat, retenues à la source Batterie Assad Algérie	506 546	433 130
Etat, Report de TVA	2 020 606	2 600 626
Etat, TVA déductible	4 827	14 336
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	5 612 684	5 526 185
Charges constatées d'avance	290 405	258 193
Autres débiteurs	77 511	60 616
Produits à recevoir	654 348	656 348
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-1 337 075	-995 208
Total	11 432 129	11 708 987

B-7 Placement et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Prêts au personnel (échéance à -1an)	156 465	320 845
Titres SICAV	35 911	39 184
Total	192 376	360 029

B-8 Liquidités et équivalents de liquidité

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Effets remis à l'encaissement	31 775	4 649
Autres organismes financiers (AFC)	86 645	19
Banques TND	2 815 227	190 874
Caisses	8 745	6 195
Total	2 942 392	201 737

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves légales(a)	1 200 000	1 200 000
Réserves réglementées(a)	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires(a)	10 000 000	10 000 000
Réserves ordinaires(a)	1 400 000	1 400 000
Boni de fusion(a)	2 977 712	2 977 712
Prime d'émission (a)	1 656 000	1 656 000
Subvention d'investissement	239 404	309 817
Actions propres	0	-409 699
Autre complément d'apport	217 608	32 790
Résultats reportés (a)	761 885	1 481 885
Résultats reportés postérieurs à 2014	5 568 448	4 485 632
Résultat de l'exercice	7 157 683	1 082 816
Total	44 326 291	37 364 504

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 761 884 dinars, ainsi que la réserve légale pour 1.200.000 dinars, les réserves réglementées s'élevant à 1.147.551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 10.000.000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1.400.000 dinars, le bonis de fusion s'élevant à 2.977.712 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1.656.000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2017

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserves	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés (Antérieurs à 2014)	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	209 002	1 481 884	1 400 000	5 023 190	-537 557	36 557 783
Affectation Résultat 2015									-537 557	537 557	0
Subv. inscrite au Compte de Résultat						-70 413					-70 413
Dividendes											0
Action propres						-205 682					-205 682
Résultat au 31/12/2016										1 082 816	1 082 816
Solde au 31/12/2016	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	-67 093	1 481 884	1 400 000	4 485 633	1 082 816	37 364 504
Affectation Résultat 2016									1 082 816	-1 082 816	0
Subv. inscrite au Compte de Résultat						-70 413					-70 413
Dividendes							-720 000				-720 000
Actions propres						594 518					594 518
Résultat au 31/12/2017										7 157 683	7 157 683
Solde au 31/12/2017	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	457 012	761 884	1 400 000	5 568 449	7 157 683	44 326 291

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2016	Nouveaux emprunts	Echéance à - 1 an	Solde au 31/12/2017
ATB 4.000.000	492 424	0	492 424	0
ATTIJARI 5.500.000	2 244 601	0	856 161	1 388 440
ATTIJARI 4.000.000	489 533	0	489 533	0
BIAT 2.000.000	1 142 858	0	380 953	761 905
BIAT 3.500.000	1 511 191	0	473 309	1 037 882
UBCI 641 065	133 556	0	106 844	26 712
UBCI 1 358 934	283 111	0	226 489	56 622
UBCI 2.500.000	833 333	0	277 778	555 555
Emprunt Obligataire convertible en actions	25 000 000	0	0	25 000 000
Leasing	137 909	0	97 899	40 010
TOTAL	32 268 516	0	3 401 390	28 867 126

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Provisions pour risques et charges	1 914 001	1 209 709
Provisions pour garanties données	406 353	372 329
Total	2 320 354	1 582 038

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Unenotification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs locaux et étrangers	2 928 254	4 074 280
Fournisseurs retenues de garantie	34 974	19 587
Fournisseurs effets à payer	1 036 198	736 636
Fournisseurs factures non parvenues	214 093	107 248
Total	4 213 519	4 937 751

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Etat impôts sur les bénéfiques	1 358 300	321 955
Etat Contribution conjoncturelle	0	161 157
Personnel autres charges à payer	3 286 580	2 195 996
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	82 142	82 509
Prêts personnel CNSS	1 083	784
Charges à payer	2 466 997	2 288 195
Personnel rémunérations dues	715 436	11 247
Créditeurs divers	46 765	11 940
Autres	870	870
Opérations particulières avec l'Etat CNSS	0	3 120
Assurance Groupe	1 512	0
Etat TFP à payer	67 256	0
Produits constatés d'avance	443 450	0
Total	9 631 454	6 030 648

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Echéances à moins d'un an sur emprunts	3 303 491	3 322 521
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	97 899	279 517
Intérêts courus	60 458	83 657
Divers crédits de gestion à court terme	17 329 000	16 161 928
Découverts bancaires	0	519 273
Total	20 790 848	20 366 896

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	2017	2016
Ventes locales batteries de démarrage	30 965 505	24 021 204
Autres revenus locaux	115 412	435 408
Ventes à l'exportation de batteries de démarrage	23 504 730	21 400 786
Ventes à l'exportation de plaques	29 447 142	21 892 173
Ventes à l'export de Plomb	6 069 436	474 438
Autres revenus à l'export	1 124 558	465 693
Total	91 226 783	68 689 702

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	2017	2016
Quote-part subventions	70 413	70 413
Loyer et autres services	432 952	411 517
Jetons de présence	2 000	2 000
Total	505 365	483 930

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	2017	2016
Produits finis	-144 367	-179 925
Produits intermédiaires	-4 251 422	3 602 276
Total	-4 395 789	3 422 351

R-4 Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	2017	2016
Achats matières premières	55 399 286	37 032 234
Achats matières consommables	501 951	349 918
Variations stocks matières premières	1 677 692	-882 948
Variations stocks matières consommables	-779 485	109 591
Achats de Marchandises	208 592	0
Total	57 008 036	36 608 795

R-5 Charges de personnel

Désignation	2017	2016
Salaires et indemnités représentatives	12 507 829	10 697 747
Cotisations de sécurité sociale	2 584 488	2 289 299
Autres charges de personnel	218 540	202 713
Total	15 310 857	13 189 759

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2017	2016
Dot. Amort. logiciel	74 952	69 083
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	145	4 798
Dot. Amort. bâtiments	416 482	417 270
Dot. Amort. agencement et aménagement	799 382	902 941
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 438 949	3 730 918
Dot. Amort. matériel de transport	99 899	105 640
Dot. Amort. équipement de bureau	28 490	38 297
Dot. Amort. matériel informatique	39 120	55 757
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	279 857	356 609
Dot. Aux résorptions des charges à répartir	0	171 154
Dot. aux provisions clients douteux	893 634	539 634
Dot. aux prov. pour dép. des autres actifs courants	0	966 730
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	695 908	89 219
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks PF	494 376	348 892
Dot. aux provisions pour garantie donnée	34 024	107 214
Dot. aux provisions pour IDR	525 895	200 000
Dot. aux provisions pour risques et charges	704 293	415 679
SOUS TOTAL 1	8 525 406	8 519 835
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-348 892	-631 716
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-142 852	-107 486
Reprises sur provisions garantie donnée	0	-37 950
SOUS TOTAL 2	-491 744	-777 152
Total	8 033 662	7 742 683

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	2017	2016
Loyer	227 921	180 176
Entretiens et réparations	785 474	375 362
Assurances	152 063	227 046
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	1 130 342	460 249
Rémunérations comité permanent d'audit	12 000	12 000
Frais de séminaires et congrès	31 228	64 241
Personnel extérieur (travaux en régie)	86 941	86 284
Publicité et propagandes	500 180	239 676
Autres transports	164 569	94 532
Voyages, déplacements, mission et réceptions	267 082	282 415
Frais postaux	181 421	124 873
Divers frais de services bancaires	330 694	277 657
Dons accordés	96 860	81 937
Jetons de présence	60 000	120 000
T.F.P. et FOPROLOS	251 900	224 187
TCL	138 813	23 936
Taxes de circulation	36 332	35 517
Droit d'enregistrement et autres taxes	15 115	11 963
Autres charges d'exploitation	7 874	4 366
Total	4 476 809	2 926 417

R-8 Produits de placements

Désignation	2017	2016
Dividendes Assad Algérie	489 440	405 888
Dividendes Assad International	0	363 964
Total	489 440	769 852

R-9 Charges financières nettes

Désignation	2017	2016
Échelles d'intérêts	287 503	270 631
Agios sur escomptes	154 659	230 398
Intérêts sur crédits bancaires	948 943	857 273
Intérêts sur emprunt OCA	2 062 500	2 062 500
Gains de change	-1 876 432	-63 183
Pertes de change	1 246 341	529 124
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	561 478	745 199
Intérêt des prêts	-63 388	-79 716
Intérêt des autres dettes	41 757	10 140
Total	3 363 361	4 562 366

R-10 Autres gains ordinaires

Désignation	2017	2016
Produit de cession	49 883	5 500
Autres profits divers	41 459	78 851
Total	91 342	84 351

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. Logiciel	74 952
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	145
Dot. Amort. Bâtiments	416 482
Dot. Amort. agencement et aménagement	799 382
Dot. Amort. matériel et outillage industriel	3 438 949
Dot. Amort. matériel de transport	99 899
Dot. Amort. équipement de bureau	28 490
Dot. Amort. matériel informatique	39 120
Dot. Amort. Immobilisations à statut juridique particulier	279 857
Dot. aux provisions clients douteux	893 634
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	695 908
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks PF	494 376
Dot. aux provisions pour garantie donnée	34 024
Dot. aux provisions pour IDR	525 895
Dot. aux provisions pour risques et charges	704 293
Total	8 525 405

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-348 892
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-142 852
Total	-491 744

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubriques "Stocks"	19 290 081	22 368 402	-3 078 321
Total	19 290 081	22 368 402	-3 078 321

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	42 407 389	46 177 183	-3 769 794
Total	42 407 389	46 177 183	-3 769 794

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	12 704 195	12 769 204	-65 009
Ajustement Transfert de charges			17 533
Total	12 704 195	12 769 204	-47 476

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	360 029	192 376	167 653
Total	360 029	192 376	167 653

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	4 213 519	4 937 751	-724 235
Total	4 213 519	4 937 751	-724 235

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Rubriques autres Passifs courants	9 631 454	6 030 648	3 600 806
Ajustement - Intérêts courus	60 458	83 657	-23 199
Ajustement provision IDR			-525 895
Total	9 691 912	6 114 305	3 051 712

F-9 Plus-value de cession

Désignation	Solde au 31/12/2017
<u>Plus-value sur cession des immobilisations corporelles</u>	
Valeur brute	106 582
Amortissements cumulés	-101 427
VCN	5 155
Prix de cession	55 038
Plus-value	49 883

F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2017	Variation
Immobilisations corporelles	73 908 784	77 308 177	-3 399 393
Immobilisations incorporelles	1 252 047	1 276 654	-24 607
TOTAL	75 160 831	78 584 831	-3 424 000
Ajustement- cession des Immobilisations			-106 582
TOTAL			-3 530 582

F-11 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation Intérêts sur Obligations	15 614
Variation Dépôts et cautionnements	174 241
Titres de participations	-2 449 990
Total	-2 260 135

F-12 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Encaissement - Obligations	20 000
Total	20 000

F-13 Remboursement d'emprunts

Désignation	Montant
ATB	492 424
ATTIJARI BANK	1 391 876
BIAT	827 110
UBCI	611 111
Leasing	279 516
Total	3 602 037

F-14 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Divers crédits de gestion à court terme	-16 161 928
Découverts bancaires	-519 273
Banques TND	190 874
Effets remis à l'encaissement	4 648
Autres organismes financiers (AFC)	19
Caisses	6 195
Total	-16 479 465

F-15 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Divers crédits de gestion à court terme	-17 329 000
Banques TND	2 815 227
Effets remis à l'encaissement	31 775
Autres organismes financiers (AFC)	86 645
Caisses	8 745
Total	-14 386 608

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée «» objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;

- Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1er rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, qui servira parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.

VIII. RESULTAT PAR ACTION

Désignation	2017	2016
Résultat net	7 157 683	1 082 816
Nombre d'actions	12 000 000	12 000 000
Résultat net par action	0,596	0,090

IX. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2017
ASSAD INTERNATIONAL	24 025 795
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	6 441 350
BATTERIE ASSAD ALGERIE	22 811 781
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	35 550
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	42 706
GEELEC	171 435
Total	53 528 617

- Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, les achats réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Montant
ENERSYS ASSAD INDUSTRIEL	98 081
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	954
GEELEC	260 016
Total	359 051

- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société « ASSAD International » au titre de l'année 2017 s'élèvent à un montant de 55 848 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » au titre de l'année 2017 s'élèvent à un montant de 365 067 Dinars.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique et des charges sociales d'employés mis à disposition à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » s'élèvent à 189 131 Dinars.
- Une convention de prêt a été conclue par la société en janvier 2011 avec la société du groupe « GEELEC » en vertu de laquelle cette dernière emprunte pour financer son exploitation des montants avec un plafond cumulatif de 1.500.000 DT rémunérée au taux de 5%. Le solde de ces prêts au 31 décembre 2016, s'élève à 850.000 DT. En 2017, une partie de ce prêt qui s'élève à 360.000 DT a été convertie lors de la participation au capital de la société GEELEC et l'autre partie qui s'élève à 490.000DT a été remboursée. Les produits d'intérêts constatés en 2017 au titre de ces prêts s'élèvent à 31 538 DT.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a constaté des dividendes au titre de l'exercice 2016 pour un montant total de 489.440 DT relatifs à Assad Algérie.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT en TTC
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	308 529
ASSAD INTERNATIONAL	440 098
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	26 878
GEELEC	59 333
Total	834 838

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 2017
<i>Créances clients</i>	
ASSAD INTERNATIONAL	14 590 028
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	601 000
ASSAD ALGERIE	8 591 136
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	31 603
GEELEC	679 264
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	5 615
Total	24 498 646
<i>Dettes fournisseurs</i>	
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	27 422
Total	27 422
<i>Débiteurs et créditeurs divers</i>	
GEELEC	106 564
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	76 686
ASSAD ALGERIE	3 807 831
ASSAD BATTERIE MAROC	499 706
ASSAD INTERNATIONAL	1 099 343
Total	5 590 131

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	110 149 592TND
Un chiffre d'affaires de	91 226 783TND
Un résultat bénéficiaire de	7 157 683TND

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

- **Évaluation des titres de participation**
 - *Risque identifié*

Au 31 décembre 2017, les titres de participation figurant au bilan pour un montant net de 8 074 591 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant sur la base de leur valeur d'usage.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, à des éléments historiques pour certains titres, pour d'autres titres à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'usage des titres de participation comme un point clé de l'audit.

- *Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié*

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de détermination de la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont aussi consisté à :

1. Apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage ;
2. Comparer les données utilisées avec les données sources des entités correspondantes, ainsi qu'avec les résultats des travaux d'audit réalisés sur ces entités;
3. Vérifier que la méthode d'évaluation retenue a été correctement appliquée.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers B.11 qui précise que la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 30 avril 2018

**Les Commissaires aux Comptes Associés
- M.T.B.F**

Cabinet ZAHAF & Associés

Ahmed BELAIFA

Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La direction de votre société nous a avisés de l'existence de la convention suivante :

- Une convention a été conclue avec la société du groupe ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par votre société à la place de ladite société du groupe dans les prix de vente des plaques.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Elles sont présentées ci-après :

- Une convention de prêt a été conclue par la société en janvier 2011 avec la société du groupe « GEELEC » en vertu de laquelle cette dernière emprunte pour financer son exploitation des montants avec un plafond cumulatif de 1.500.000 DT rémunérés au taux de 5%. En 2017, les remboursements relatifs à ce prêt s'élèvent à 490.000 DT et le reste a été converti lors de la participation au capital de la société GEELEC. Les produits d'intérêt constatés en 2017 au titre de ces prêts s'élèvent à 31 538 DT.
- Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International » le 1^{er} mai 2007. Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36.000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1^{er} janvier 2009. Les revenus provenant de cette location au titre de l'année 2017 s'élèvent à un montant de 55 848 DT hors taxes.

- Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » le 1^{er} juillet 2008 portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location au titre de l'année 2017 s'élèvent à un montant de 365 067 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la refacturation des frais communs à la société « ENERSYS ASSAD S.A.R.L » s'élèvent à 189 131 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT en TTC
ENERSYS ASSAD S.A.R.L	308 529
G.E.E.L.E.C	59 333
ASSAD International	440 098
ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL	26 878
Total	834 838

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200.000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations habituelles conclues à des conditions normales telles que des achats, des ventes et des prestations de services entre votre société et les sociétés du groupe « ASSAD INTERNATIONAL », « A.C.E », « GEELEC », « ENERSYS-ASSAD », « Batterie ASSAD Côte d'Ivoire » et « SPA BATTERIE ASSAD ALGERIE ».

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, concernant leurs rémunérations, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration courant l'exercice 2017 se compose d'une rémunération annuelle brute de 183 321 Dinars, d'une prime de bilan brute de 68 817 Dinars et d'une indemnité représentative brute de 55 606 Dinars. En outre il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- La rémunération du Président d'honneur du Conseil d'Administration courant l'exercice 2017 totalise un montant brut de 112 630 Dinars.
- La rémunération du Directeur Général courant l'exercice 2017 totalise un montant brut de 222.823 Dinars. En outre, il a été mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut égal à 70 432 Dinars et une prime de bilan brute de 24 981 Dinars.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- Le Président d'honneur du Conseil d'Administration perçoit une rémunération auprès de la filiale « Assad International », entant que Président Directeur Général, d'un montant de 12.000 DT.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire entant que gérant de la société du groupe « ENERSYS ASSAD SARL » d'un montant brut de 52.078 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 30 avril 2018

**Les Commissaires aux Comptes Associés
- M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)
Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Ahmed BELAIFA.

***Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)***

<i>Actifs</i>	<i>Notes</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<i><u>ACTIFS NON COURANTS</u></i>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		1 633 446	1 394 025
Moins : amortissements		<1 325 145>	<1 153 431>
	<i>II.1</i>	308 301	240 594
Immobilisations corporelles		169 514 096	148 672 160
Moins : amortissements		<58 749 786>	<51 478 095>
	<i>II.2</i>	110 764 310	97 194 065
Immobilisations financières	<i>II.3</i>	61 561 859	49 050 519
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i>172 634 470</i>	<i>146 485 178</i>
<i>Total des actifs non courants</i>		<i>172 634 470</i>	<i>146 485 178</i>
<i><u>ACTIFS COURANTS</u></i>			
Stocks	<i>II.4</i>	100 233 724	79 177 618
Moins : provisions		<3 510 503>	<2 851 616>
		96 723 221	76 326 002
Clients et comptes rattachés	<i>II.5</i>	86 718 597	65 837 384
Moins : provisions		<4 319 901>	<3 755 592>
		82 398 696	62 081 792
Autres actifs courants	<i>II.6</i>	20 723 189	14 689 232
Moins : provisions		<616 364>	<874 321>
		20 106 825	13 814 911
Placements et autres actifs financiers	<i>II.7</i>	4 216	4 216
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>II.8</i>	4 225 704	14 920 063
<i>Total des actifs courants</i>		<i>203 458 662</i>	<i>167 146 984</i>
Total des actifs		376 093 132	313 632 162

**Bilan arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	2017	2016
Capitaux propres			
Capital social		53 334 842	43 879 431
Réserve légale		4 701 368	4 387 943
Subvention d'investissement		1 384 707	1 793 656
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Résultats reportés		46 237 529	45 446 104
Réserve spéciale de réinvestissement		18 000 000	-
Total des capitaux propres avant résultat		152 647 157	124 495 845
Résultat de l'exercice		13 397 359	10 560 261
Résultat affecté dans un compte de réserve spécial d'investissement		-	18 000 000
Total des capitaux propres avant affectation	II.9	<u>166 044 516</u>	<u>153 056 106</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	II.10	37 665 746	35 829 416
Autres passifs non courants		1 443 902	2 230 576
Total des passifs non courants		39 109 648	38 059 992
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	II.11	58 048 816	55 345 520
Autres passifs courants	II.12	12 586 000	13 260 784
Autres passifs financiers courants	II.13	87 221 988	52 896 114
Concours bancaires		13 082 164	1 013 646
Total des passifs courants		170 938 968	122 516 064
Total des passifs		<u>210 048 616</u>	<u>160 576 056</u>
Total des capitaux propres et des passifs		376 093 132	313 632 162

État de résultat
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	<i>III.1</i>	266 698 923	259 180 390
Autres produits d'exploitation		1 867 341	1 495 368
<i>Total des produits d'exploitation</i>		268 566 264	260 675 758
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation de stock de produits finis et encours		4 356 114	4 121 213
Achats consommés de matières et d'emballages	<i>III.2</i>	<186 475 972>	<172 056 781>
Charges de personnel	<i>III.3</i>	<23 545 470>	<22 983 407>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>III.4</i>	<10 301 008>	<10 540 929>
Autres charges d'exploitation	<i>III.5</i>	<28 903 457>	<24 828 713>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<244 869 793>	<226 288 617>
<i>Résultat d'exploitation</i>		23 696 471	34 387 141
Charges financières nettes	<i>III.6</i>	<10 694 912>	<4 223 128>
Produits des placements	<i>III.7</i>	-	4 179
Autres gains ordinaires	<i>III.8</i>	1 165 602	671 663
Autres pertes ordinaires	<i>III.9</i>	<64 687>	<22 608>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		14 102 474	30 817 247
Impôt sur les sociétés		<705 115>	<1 116 352>
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		13 397 359	29 700 895
Elément extraordinaire (Contribution Conjoncturelle)		-	<1 140 634>
Résultat de l'exercice		13 397 359	10 560 261
<i>Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement</i>		-	18 000 000
Résultat net de l'exercice		13 397 359	28 560 261

État de flux de trésorerie
Relatifs l'exercice clos le 31 décembre 2017
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	13 397 359	28 560 261
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	10 301 008	10 540 929
Plus ou moins-value de cession	<725 839>	<207 504>
Quote part des subventions inscrite en résultat	<408 949>	<462 507>
Variation des :		
Stocks	<21 056 106>	<19 532 423>
Créances clients	<20 881 213>	<12 526 731>
Autres actifs	<6 033 957>	<2 933 127>
Fournisseurs et autres dettes	268 853	8 095 808
Autres passifs (hors dividendes)	<674 784>	5 124 559
Placements	-	3 000 000
<u>Flux de trésorerie affectés à (provenant de) l'exploitation</u>	IV.1 <25 813 628>	19 659 265
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement sur cession d'immobilisations	1 663 189	228 366
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<22 263 302>	<18 432 300>
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	<12 511 340>	<4 351 316>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	IV.2 <33 111 453>	<22 555 250>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	<12 481 450>
Encaissement / Décaissement d'emprunts CMT	4 530 235	<283 725>
Encaissement / Décaissement de crédits de gestion	31 631 969	22 672 804
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	IV.3 36 162 204	9 907 629
Variation de trésorerie	<22 762 877>	7 011 644
Trésorerie au début de l'exercice	13 906 417	6 894 773
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<8 856 460>	13 906 417

Notes aux États Financiers

I Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

I-1 Présentation de la société

La société « SAH SA », Société d'Articles Hygiéniques est une société anonyme créée le 7 février 1994 et dont l'activité opérationnelle a débuté le 25 octobre 1995. Elle a pour activité la production et la commercialisation des articles hygiéniques. Le nom commercial des produits fabriqués et commercialisés par la société « SAH SA » est « Lilas ».

La société est spécialisée dans la production et la commercialisation des quatre familles de produits suivantes :

- Les couches pour bébés ;
- Les produits d'hygiène féminine ;
- Les couches pour adulte ;
- Les papiers et tissus d'hygiènes et autres produits dérivés.

I-2 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

I-3 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués aux immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivants :

- Brevets et marques	20%
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques, matériels et outillage	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencement, aménagement et installation	10%
- Machines de production	6.66%

I-4 Les emprunts

Les emprunts figurent au passif du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique « passifs non courants ». La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

I-5 Les stocks

Les valeurs d'exploitation sont prises en comptes et évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

I-6 Les placements

Placements à court terme

Les placements à court terme sont des placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leurs natures, peuvent être liquidés à brève échéance. Ces placements sont présentés parmi les actifs courants au niveau de la rubrique « placements ».

A la date de clôture, les placements à court terme, font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable, ou un contrôle conjoint ou pour obtenir des revenus ou des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Ces placements sont présentés parmi les actifs immobilisés au niveau de la rubrique « immobilisations financières ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage tient compte de plusieurs facteurs, tel que la valeur de marché, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations détenues par la société dans les différentes sociétés du Groupe sont considérées comme des placements à long terme. Elles sont comptabilisées et présentées à leurs coûts.

I-7 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'État.

II Notes sur le Bilan

II-1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 308.301DT contre 240.594DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Conception, marques et brevets	384 296	347 154
Logiciels	1 249 150	1 046 871
TOTAL	1 633 446	1 394 025
<i>Amortissements</i>	<1 325 145>	<1 153 431>
Immobilisations incorporelles nettes	308 301	240 594

II- 2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 110.764.310DT contre 97.194.065DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Terrains	2 698 703	2 698 703
Constructions	19 252 467	19 252 117
Agencement des constructions	15 609 826	15 256 036
Installations techniques	1 848 372	1 734 316
Matériel industriel	99 443 432	76 467 047
Matériel de transport	9 294 141	8 785 829
Agencement, aménagement et installations divers	2 170 423	1 583 537
Équipements de bureaux	581 011	496 311
Matériel informatique	1 959 399	1 586 239
Matériel de laboratoire	179 194	101 826
Immobilisations corporelles en cours	8 772 718	11 414 642
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	7 704 410	9 295 557
TOTAL	169 514 096	148 672 160
<i>Amortissements</i>	<58 749 786>	<51 478 095>
Immobilisations corporelles nettes	110 764 310	97 194 065

***Tableau des immobilisations et des amortissements
arrêté au 31 décembre 2017***

DÉSIGNATION	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs comptables nettes	
	31/12/2016	Acquisition	Cession Reclasst° Régul°	31/12/2017	31/12/2016	Dotation	cession	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Concessions, marques, brevets	347 154	37 142	-	384 296	269 200	35 214	-	304 414	77 954	79 882
Logiciels	1 046 871	195 077	7 202	1 249 150	884 231	136 500	-	1 020 731	162 640	228 419
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>	1 394 025	232 219	7 202	1 633 446	1 153 431	171 714	-	1 325 145	240 594	308 301
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Terrain	2 698 703	-	-	2 698 703	-	-	-	-	2 698 703	2 698 703
Construction	19 252 117	350	-	19 252 467	4 715 217	957 470	-	5 672 687	14 536 900	13 579 780
Installation générale, agencement et aménagement de construction	15 256 036	353 790	-	15 609 826	5 198 249	1 390 463	-	6 588 712	10 057 787	9 021 114
Installation technique	1 734 316	114 056	-	1 848 372	989 900	203 020	-	1 192 920	744 416	655 452
Installation générale agencement et aménagement divers	1 583 537	584 429	2 457	2 170 423	518 746	164 717	-	683 463	1 064 791	1 486 960
Matériel industriel	76 467 047	17 661 659	5 314 726	99 443 432	32 637 092	5 687 630	<2 218 023>	36 106 699	43 829 955	63 336 733
Matériel de transport	8 785 829	858 949	<350 637>	9 294 141	6 180 517	1 143 581	<459 996>	6 864 102	2 605 312	2 430 039
Équipement de bureau	496 311	85 681	<981>	581 011	254 557	42 891	<1 019>	296 429	241 754	284 582
Matériel informatique	1 586 239	313 076	60 084	1 959 399	975 264	346 790	-	1 322 054	610 975	637 345
Matériel de laboratoire	101 826	38 693	38 675	179 194	8 553	14 167	-	22 720	93 273	156 474
Immobcorp en cours (avance et acompte)	9 295 557	3 100 548	<4 691 695>	7 704 410	-	-	-	-	9 295 557	7 704 410
Immobcorp en cours	11 414 642	1 354 295	<3 996 219>	8 772 718	-	-	-	-	11 414 642	8 772 718
<u>Total des immobilisations corporelles</u>	148 672 160	24 465 526	<3 623 590>	169 514 096	51 478 095	9 950 729	<2 679 038>	58 749 786	97 194 065	110 764 310
<u>Total des immobilisations</u>	150 066 185	24 697 745	<3 616 388>	171 147 542	52 631 526	10 122 443	<2 679 038>	60 074 931	97 434 659	111 072 611

II-3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 à 61.561.859 DT contre 49.050.519 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Participations dans les filiales	60 776 035	48 074 246
Prêts au personnel	539 243	455 253
Cautionnements	246 581	521 020
TOTAL	61 561 859	49 050 519

Les participations dans les filiales sont détaillées comme suit :

<i>Participation dans</i>	<i>Coût</i>	<i>Pourcentage de détention</i>
SAH Algérie	5 402 606	70%
SAH Libye	3 051 647	60%
SAH Maroc	925 075	100%
AZUR Papier SA	44 050 000	99,99%
SAH Côte d'ivoire	6 146 717	100%
AZUR Détergent SARL	1 199 990	100%
TOTAL	60 776 035	

II-4 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 96.723.221 DT contre 76.326.002 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Stocks de matières premières	66 815 080	48 104 089
Stocks en transit	9 138 596	12 116 810
Stocks de pièces de rechanges	5 134 527	4 167 312
Stocks produits finis	18 833 502	14 272 467
Stocks produits semi finis	312 019	516 940
Total	100 233 724	79 177 618
<i>Provision matières premières</i>	<i><2 829 532></i>	<i><2 489 001></i>
<i>Provision produits finis</i>	<i><345 202></i>	<i><241 115></i>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<i><335 769></i>	<i><121 500></i>
Total stock net des provisions	96 723 221	76 326 002

II-5 Clients et comptes rattachés (En DT)

Le solde des créances clients nettes des provisions s'élève au 31 décembre 2017 à 82.398.696DT contre 62.081.792DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Clients locaux	45 385 922	34 542 116
Clients étrangers	33 821 716	22 130 173
Clients effets à recevoir	2 480 690	5 386 211
Clients douteux ou litigieux	4 319 901	3 755 592
Effets à l'encaissement	710 368	23 292
Total créances brutes	86 718 597	65 837 384
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<i><4 319 901></i>	<i><3 755 592></i>
Total créances nettes	82 398 696	62 081 792

II-6 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 20.106.825DT contre 13.814.911DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Fournisseurs avances et acomptes	89 162	89 162
Fournisseurs ristournes à obtenir	837 764	511 342
Créances fiscales	7 426 602	9 161 307
Produits à recevoir (Dividendes SAH Libye)	3 238 920	2 879 399
Sociétés du Groupe (SAH Algérie)	236 827	236 827
Sociétés du Groupe (AZUR Papier SA)	-	325 726
Sociétés du Groupe (AZUR Détergent SARL)	7 740 298	800 000
Charges constatées d'avance	1 052 028	574 927
Débiteurs divers	101 588	110 542
TOTAL	20 723 189	14 689 232
<i>Provision pour dépréciation autres actifs</i>	<i><616 364></i>	<i><874 321></i>
Total autres actifs nets des provisions	20 106 825	13 814 911

I-7 Placements (En DT)

Les placements s'élèvent, au 31 décembre 2017 ainsi qu'au 31 décembre 2016, à 4.216DT. Ils représentent des placements obligataires BNA et UIB.

II-8 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4.225.704DT contre 14.920.063DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Banques	4 139 084	14 855 560
Caisses	86 620	64 503
TOTAL	4 225 704	14 920 063

II-9 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2017 à 166.044.516DT contre 153.056.106DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Capital social	53 334 842	43 879 431
Réserves légales	4 701 368	4 387 943
Subvention d'investissement	1 384 707	1 793 656
Prime d'émission	28 988 711	28 988 711
Résultats reportés	46 237 529	45 446 104
Réserve spéciale de réinvestissement	18 000 000	-
Total des capitaux propres avant résultat	152 647 157	124 495 845
Résultat de l'exercice	13 397 359	10 560 261
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement	-	18 000 000
TOTAL	166 044 516	153 056 106

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserve de réinvest ^(*)	Subvention d'invest	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2016	43 879 431	4 387 943	28 988 711	-	1 793 656	45 446 104	28 560 261	153 056 106
Affectation du résultat 2016	-	313 425	-	18 000 000	-	10 246 836	<28 560 261>	-
Situation nette après affectation du résultat 2016	43879431	4 701 368	28 988 711	18 000 000	1 793 656	55692940	-	153 056 106
Augmentation de capital du 16/01/2017	3 134 245	-	-	-	-	<3 134 245>	-	-
Augmentation du capital 25/05/2017	2 765 510	-	-	-	-	< 2765 510>	-	-
Augmentation du capital 23/11/2017	3 555 656	-	-	-	-	< 3 555 656>	-	-
Quote-part des subventions d'investissements	-	-	-	-	<408 949>	-	-	<408 949>
Total des capitaux propres avant résultat	53 334 842	4 701 368	28 988 711	18 000 000	1 384 707	46 237 529		152 647 157
Résultat net 2017	-	-	-	-	-	-	13 397 359	13 397 359
Total des capitaux propres avant affectation	53 334 842	4 701 368	28 988 711	18 000 000	1 384 707	46 237 529	13 397 359	166 044 516

(*) Les bénéfices réinvestis, en application des dispositions du code d'incitations aux investissements, sont inscrits dans un « compte de réserve spéciale d'investissement »

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les résultats distribuables en franchise de retenues s'élèvent à 10.409.978DT.

II-10 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 37.665.746DT contre 35.829.416 DT au 31 décembre 2016. Les emprunts ont été contractés auprès des banques suivantes :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Emprunts BIAT	1 689 412	3 090 102
Emprunts BNA	5 718 187	2 915 000
Emprunts UIB	12 246 000	14 166 667
Emprunt Attijari Bank	12 543 814	8 749 314
Emprunt UBCI	5 468 333	6 908 333
TOTAL	37 665 746	35 829 416

II-11 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 58.048.816DT contre 55.345.520DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Fournisseurs ordinaires	47 076 192	45 027 877
Fournisseurs effets à payer	10 972 624	10 317 643
TOTAL	58 048 816	55 345 520

II-12 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 12.586.000 DT contre 13.260.784 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Ristournes à accorder	2 873 311	1 956 806
Salaires à payer et autres dettes au personnel	3 599 045	4 768 915
Sociétés du Groupe (Azur papier SA)	1 685 537	-
Diverses dettes d'impôts à payer	1 270 315	1 932 247
Dettes envers les actionnaires et les administrateurs	59 929	39 929
Organismes sociaux	830 756	742 955
Charges à payer	1 921 855	3 538 679
Autres créditeurs	345 252	281 253
TOTAL	12 586 000	13 260 784

II-13 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 87.221.988DT contre 52.896.114DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Échéances à moins d'un an	12 587 648	10 086 622
Crédit de financement de stock	64 250 000	35 000 000
Crédit de financement en devise	9 740 544	7 358 575
Intérêts courus	643 796	450 917
TOTAL	87 221 988	52 896 114

III Notes sur l'état de résultat

III-1 Les produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 268.566.264DT contre à 260.675.758 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Chiffre d'affaires local	205 433 195	185 984 234
Chiffre d'affaires export	65 137 776	75 977 558
RRR accordés	<3 872 048>	<2 781 402>
Autres produits d'exploitation	1 867 341	1 495 368
TOTAL	268 566 264	260 675 758

III-2 Achats consommés de matières et d'emballages (En DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballages s'élèvent au 31 décembre 2017 à 186.475.972DT contre 172.056.781 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Achats de matières premières : fournisseurs locaux	31 730 829	37 020 830
Achats de matières premières : fournisseurs étrangers	149 105 830	124 023 738
Achats d'emballages : fournisseurs locaux	9 453 920	10 808 313
Achats d'emballages : fournisseurs étrangers	16 363 127	12 740 693
Variation de stocks de matières premières	<18 710 991>	<11 789 232>
RRR sur achats	<1 466 743>	<747 561>
TOTAL	186 475 972	172 056 781

III-3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2017 à 23.545.470DT contre 22.983.407DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Salaires et appointements	21 141 924	21 075 002
Charges de congés à payer	89 737	<74 572>
Charges patronales	2 110 877	1 794 509
Charges fiscales	202 932	188 468
TOTAL	23 545 470	22 983 407

III-4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10.301.008DT contre 10.540.929DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Dotations aux amortissements	10 122 443	8 885 493
Reprise/Dotations aux prov. pour risques et charges	<786 674>	1 031 463
Dotations aux prov. pour dép. de stocks	658 887	284 475
Dotations aux prov. pour dép. client douteux	564 309	199 401
Reprise surprov. pour dép. autres actifs courants	<257 957>	-
Dotation aux résorptions des charges à répartir	-	140 097
TOTAL	10 301 008	10 540 929

III-5 Les autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 28.903.457 DT contre 24.828.713DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Frais de publicité	10 621819	9 054 567
Électricité	3 744682	3 568 052
Pièces de rechange	3519529	2 123 659
Transport sur ventes	2 894415	2 812 926
Entretien et réparation	2092231	1 593 511
Carburant et lubrifiant	1 617885	1 393 489
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	603414	1 050 844
Primes d'assurances	757282	744 906
État, impôts et taxes	854800	736 576
Location	662815	265 486
Frais de déplacements et missions	632000	517 604
Services bancaires et assimilés	266 687	372 968
Frais postaux et de communication	79048	258 160
Autres charges d'exploitation	556850	335 965
TOTAL	28903457	24 828 713

III-6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 10.694.912 DT contre 4.223.128 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Intérêts	6 053 565	4 112 793
Pertes de change	10 628 570	5 026 047
Gains de change	<6 220 233>	<4 794 716>
Intérêts sur prêts AZUR Papier SA	11 263	<34 676>
Intérêts sur prêts AZUR Détergent SARL	<406 773>	<9 119>
Autres charges et produits financiers	628 520	<77 201>
TOTAL	10 694 912	4 223 128

III-7 Produits des placements (En DT)

Les produits des placements sont nuls au 31 décembre 2017 contre 4.179DT au 31 décembre 2016, ils correspondent aux intérêts sur les placements.

III-8 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1.165.602DT contre 671.663 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>LIBELLE</i>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite en résultat	408949	462 507
Produits sur cession d'immobilisations	725 839	207 504
Autres	30 814	1 652
TOTAL	1 165 602	671 663

IV Notes sur l'état de flux de trésorerie

La trésorerie est passée de 13.906.417DT au 31 décembre 2016 à <8.856.460>DT au 31 décembre 2017 enregistrant ainsi une variation négative de 22.762.877 DT affectée aux flux d'exploitation pour<25.813.628>DT et aux flux d'investissement pour<33.111.453>DT compensée par des flux de financement positifs de 36.162.204DT.

IV-1 Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

L'exploitation a généré un flux négatif de 25.813.628DT provenant essentiellement du résultat bénéficiaire avant amortissements et provisions de 23.698.367DT, compensé par une augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de 48.377.207 DT.

L'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est essentiellement expliquée par une augmentation des stocks de 21.056.106DT, une augmentation des créances clients de 20.881.213DTainsi que des autres actifs courants de 6.033.957 DT.

IV-2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux d'investissement correspondent à un décaissement de 33.111.453DT provenant essentiellement de flux nets au titre d'acquisition et de cession des immobilisations corporelles et incorporelles de 20.600.113 DT et de flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières de 12.511.340DTsuite à la participation dans les augmentations du capital des filiales « SAH Côte d'ivoire » et « AZUR Papier SA».

IV-3 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de financement correspondent à un encaissement net de 36.162.204DT provenant des encaissements et remboursements d'emprunts et de crédits de gestion.

V Note sur les parties liées

V-1 Identification des parties liées

Les parties liées objet de la présente note sont :

Partie liée	Relation
SAH Algérie	Filiale à l'étranger
SAHD Algérie	Filiale à l'étranger —Importateur exclusif des produits "Lilas" en Algérie
SAHD Maroc	Filiale à l'étranger —Importateur exclusif des produits "Lilas" au Maroc
SAH Libye	Filiale à l'étranger
SAH Côte d'ivoire	Filiale à l'étranger
AZUR Papier SA	Filiale en Tunisie
AZUR Détergent SARL	Filiale en Tunisie, non entrée en exploitation
MEZNIJalila	Actionnaire-PDG
JAIEZ Mounir	Actionnaire-administrateur- DGA
Société Tacharoukiet EL MAWADA,	Sociétés appartenant au partenaire Libyen,
Société Tacharoukiet EL OFOK et	actionnaire de SAH Libye
Société Gharb EL.MOUTAWASSET	

V- 2 Transactions avec les parties liées

a- Transactions avec les partenaires libyens

- Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé avec les partenaires libyens Tacharoukiet El

OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 40.163 kDT et 468 kDT;

- Les soldes clients des partenaires libyens Tacharoukiet EL OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 16.706 kDT, 688 kDT et 252 kDT.

b- SAH Algérie

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'année 2017 entre SAH SA et SAH Algérie ;
- Parmi les autres actifs courants figure un actif envers la société SAH Algérie de 236 kDT qui remonte à l'exercice 2008 et qui est totalement provisionné.

c- SAHD Algérie « SAHD »

- Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé avec SAHD s'élève à 3.452 kDT ;
- Au 31 décembre 2017, la créance détenue sur SAHD Algérie s'élève à 3.015 kDT.

d- SAH Maroc

- Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé avec SAH Maroc s'élève à 554 kDT;
- Au 31 décembre 2017, la créance détenue sur SAH Maroc s'élève à 7.580 kDT.

e- SAH Libye

- Aucune transaction n'a été enregistrée au cours de l'année 2017 entre SAH SA et SAH Libye;
- Au 31 décembre 2017, aucune créance n'est détenue sur SAH Libye.

f- Société AZUR Papier SA

- Une avance de 5.500 kDT a été accordée par la société SAH SA à la société AZUR Papier SA pour l'acquisition par SAH SA du terrain et des locaux construits à Béja. Le Conseil d'Administration de la société AZUR papier SA a autorisé la cession à la société SAH SA du terrain de Béja et des bâtiments pour une valeur de 4.600 kDT HT en date du 17 mars 2011. A la date du 31 décembre 2017, le transfert de propriété n'a pas encore été effectué.
- Le chiffre d'affaires réalisé avec AZUR Papier SA s'élève à 113 kDT;
- Le solde client AZUR Papier SA s'élève au 31 décembre 2017 à 216 kDT;
- Les achats de matières premières de SAH SA auprès d'AZUR Papier SA totalisant en 2017 un montant de 32.987 kDT HT ;
- Le solde fournisseur AZUR Papier SA au 31 décembre 2017 est de 14.707 kDT ;
- La société a obtenu en août 2017 auprès d'AZUR Papier SA un prêt en compte courant associé de 1.674kDT, rémunéré au taux de 8%. Les intérêts supportés en 2017 s'élèvent à 52kDT.
- Les prêts accordés à la société AZUR Papier SA ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 42KDT. En aout 2017.Ces prêts ont été totalement remboursés.

g- Société AZUR Détergent SARL

La société a accordé en novembre 2016 une avance de 800 kDT à la société AZUR Détergent SARL. Au cours de l'exercice 2017, la société a accordé également un prêt de l'ordre de 6.500 kDT. Ces prêts ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% pour un montant de 440 kDT. Au 31 décembre 2017, le solde du compte courant AZUR Détergent SARL s'élève à 7.740 kDT

h- Mezni Jalila & Mounir Jaiez

La charge de loyer relative au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et Mr Mounir JAIEZ, comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 103 kDT;

i- Jetons de présence et rémunération comité d'audit

L'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2017 a décidé l'octroi de :

- Des jetons de présence au profit des administrateurs pour 15 kDT.
- La rémunération des membres du comité d'audit pour 5 kDT.

j- Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le conseil d'administration du 10 novembre 2009 et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute au titre de l'exercice 2017 de 491.140DT payable sur 13 mensualités.
 - Le conseil d'administration réuni en date du 30 avril 2017, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2017 à 985.401 DT équivalent à 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 1.000.000 DT.
 - D'autres avantages en nature sont accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
 - La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le conseil d'administration du 10 novembre 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 65.988 DT.

VII Note sur les éventualités et les événements postérieurs à la date de clôture

La société a reçu le 26 janvier 2018, un avis d'un contrôle fiscal couvrant l'année 2016 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. La société n'a pas encore reçu la notification des résultats de ce contrôle.

VIII Note sur les engagements hors bilan

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	U.I.B	3 185 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	2 725 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2 550 000 DT ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2005	U.I.B	8 550 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	3 150 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ; - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la chargeia I (siège social) ; - Nantissement au premier rang sur chaîne de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.
2006	B.T.E.	2000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2006	B.T.L.	3000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2008	U.I.B	2500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ; - Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2008	B.T.L.	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2007	B.T.E.	1 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2009	B.N.A	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2010	B.T.E.	1 800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	B.N.A	6000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2011	B.I.A.T	6 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2012	BNA	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	<ul style="list-style-type: none"> - Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2013	BNA	2 700 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari passu avec la BIAT. - Nantissement sur fonds de commerce rn rang disponible et en pari passu avec la BIAT. - Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur : <ul style="list-style-type: none"> *totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF n°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT <ul style="list-style-type: none"> *totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja . - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	B.T.L.	1000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2014	U.B.C.I.	4 100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2014	U.I.B	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab. - Hypothèque en rang utile : <ul style="list-style-type: none"> *Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan
2015	ATTIJARI BANK	6100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2015	UBCI	2 300 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2015	UBCI	5 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	B.T.L.	1100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2015	ATTIJARI BANK	3600 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba. - Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m² titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m² titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2015	UIB(Avenant)	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2016	BH	4 000.000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 Béja.
2017	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjezBab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2017	BNA	6 700	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à MjezBab
2017	UIB	7 200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjez Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.

Autres engagement hors bilan

- En mars 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 1 157mDZD (25mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En mai 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la banque NATIXIS Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 190mDZD(4mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- En mai 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la banqueBNP Paribas Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 315mDZD(7mDT) sollicitée par SAH Algérie.
- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9.050.353 DT.

RAPPORT GENERAL

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la «Société d'Articles Hygiéniques SA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 166.044.516dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 13.397.359dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 96.723.221 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2017, la provision sur les stocks s'élève à 3.510.503 DT.

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les éléments achetés (matières premières et pièces de rechange), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et d'apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note VII des états financiers, qui indique que la société a reçu en janvier 2018 un avis d'un contrôle fiscal couvrant l'année 2016 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu la notification des résultats de ce contrôle, et l'issue de ce contrôle reste ainsi indéterminée.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

Cabinet HAYET LABIDI

Hayet Labidi

Rapport Spécial

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I – Tunis-**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société a obtenu en août 2017 auprès d'AZUR Papier SA un prêt en compte courant associé de 1.674.274 DT, au taux de 8%. Ce prêt a généré des charges d'intérêts de 52.833 DT.
- Au 31 décembre 2017, les financements à court terme (financement stock, financement devises, facilités de caisse...) se détaillent comme suit:

Banque	Montant en TND
BNA	11.815.038
BIAT	22.500.000
UIB	19.744.496
UBCI	12.860.454

B. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2017

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- La société a contracté en décembre 2013 auprès d'Attijari Bank deux emprunts pour 5.500.000 DT et 5.000.000 DT, remboursables sur 7 ans avec deux années de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Au 31 décembre 2017, le solde de ces deux emprunts s'élève à 5.901.792 DT.
- La société a contracté en décembre 2013 auprès de l'UIB un emprunt de 10.000.000 DT, remboursable sur 7 ans avec une année de grâce, au taux d'intérêt TMM + 1,5%. Il est à signaler que la première tranche de 6.000.000 DT a été débloquée en décembre 2013 et que la seconde tranche de 4.000.000 DT a été débloquée en 2014. Au 31 décembre 2017, le solde de cet emprunt s'élève à 5.833.333 DT.

- En vertu de la convention conclue entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, et portant sur la location d'un dépôt de stockage sis à Charguia, la société a payé les loyers relatifs à l'exercice 2017 qui s'élèvent à 103.385 DT.
- La société a accordé en novembre 2016 une avance de 800.000 DT à la société AZUR Détérgent SARL. Au cours de l'exercice 2017, la société a accordé également un prêt de 6.500.000 DT. Ces prêts ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 440.298 DT. Au 31 décembre 2017, le solde du compte courant AZUR Détérgent SARL s'élève à 7.740.298 DT.
- Les prêts accordés à la société AZUR Papier SA ont généré des produits d'intérêts au taux de 8% de 41.569 DT. Ces prêts ont été totalement remboursés en août 2017.
- En mars 2017, la société SAH SA a accordé une lettre de confort à la Société Générale Algérie afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 1 157mDZD (25mDT) sollicitée par SAH Algérie.

C. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général, comme fixés par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 et tels qu'ils ressortent des états financiers se présentent comme suit :
 - ✓ Une rémunération annuelle brute au titre de l'exercice 2017 de 491.140 DT payable sur 13 mensualités.
 - ✓ Le Conseil d'Administration réuni en date du 30 avril 2018, a fixé la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2017 à 985.401 DT, soit l'équivalent de 4% du résultat net consolidé du Groupe SAH. Le montant provisionné dans les comptes de la société au titre de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 1.000.000 DT.
 - ✓ D'autres avantages en nature sont accordés au Président Directeur Général et liés à sa fonction (téléphone, voiture et charges connexes).
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint, comme fixée par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 s'élève à 52.500 DT. Cette rémunération est augmentée de 5% annuellement à partir de l'exercice 2010. Le montant de cette rémunération s'est élevé au titre de l'exercice 2017 à 65.988 DT.
- L'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2017 a décidé l'octroi de :
 - Des jetons de présence au profit des administrateurs pour 15.000DT.
 - Une rémunération des membres du comité permanent d'audit pour 5.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

Cabinet HAYET LABIDI

Hayet Labidi

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Fehmi Laourine (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

BILAN
(Exprimé en DT)

31-Décembre

Actifs	Notes	2017	2016
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		49 597 835	39 926 764
- amortissements immobilisations incorporelles		(14 505 788)	(10 885 512)
Immobilisations incorporelles nettes	4	35 092 047	29 041 252
Immobilisations corporelles		225 959 668	205 554 758
- amortissements immobilisations corporelles		(113 104 213)	(93 848 528)
Immobilisations corporelles nettes	4	112 855 456	111 706 230
Immobilisations financières		120 546 673	110 426 471
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(532 621)	(532 621)
Immobilisations financières nettes	5	120 014 053	109 893 850
Total des actifs immobilisés		267 961 556	250 641 332
Autres actifs non courants	6	647 812	1 528 695
Total des actifs non courants		268 609 368	252 170 027
Actifs courants			
Stocks		74 433 795	69 287 256
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 241 807)	(4 799 886)
Stocks nets	7	70 191 988	64 487 371
Clients et comptes rattachés		19 346 365	21 625 966
-Provision pour créances douteuses		(8 920 073)	(9 709 372)
Clients et comptes rattachés nets	8	10 426 292	11 916 595
Autres actifs courants		56 417 896	34 676 148
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(4 402 967)	(4 103 903)
Autres actifs courants nets	9	52 014 929	30 572 245
Placements et autres actifs financiers	10	139 560 833	122 875 978
Liquidités et équivalents de liquidités	11	18 251 812	8 115 870
Total des actifs courants		290 445 854	237 968 058
Total des actifs		559 055 222	490 138 085

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31-Décembre	
		2017	2016
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		47 348 858	42 729 117
Actions propres		(439 936)	(439 936)
Autres compléments d'apport		630 772	622 836
Résultats reportés		3 134 553	2 378 477
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		62 155 497	56 771 744
Amortissements dérogatoires		-	52 031
Résultat de l'exercice		22 126 692	12 144 826
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	84 282 189	68 968 601
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	123 710 693	110 700 390
Provisions pour risques et charges	14	6 889 637	5 464 331
Dépôts et cautionnements reçus		7 402	7 402
Total des passifs non courants		130 607 732	116 172 123
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	192 911 345	175 285 555
Autres passifs courants	16	30 192 368	25 642 002
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	121 061 589	104 069 804
Total des passifs courants		344 165 301	304 997 361
Total des passifs		474 773 033	421 169 484
Total des capitaux propres et des passifs		559 055 222	490 138 085

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2017	2016
Produits d'exploitation			
Revenus		859 188 604	841 272 768
Autres produits d'exploitation		34 904 060	32 630 818
Total des produits d'exploitation	17	894 092 664	873 903 586
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	706 994 064	697 287 044
Charges de personnel	19	68 840 525	62 410 671
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	26 909 957	25 167 620
Autres charges d'exploitation	21	66 386 428	66 413 310
Total des charges d'exploitation		869 130 974	851 278 645
Résultat d'exploitation		24 961 689	22 624 941
Charges financières nettes	22	(15 168 547)	(11 719 096)
Produits des placements	23	16 136 591	8 105 911
Autres gains ordinaires	24	777 804	1 477 122
Autres pertes ordinaires	25	(718 951)	(2 772 675)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		25 988 587	17 716 203
Impôt sur les bénéfices	26	3 861 895	4 051 910
Résultat des activités ordinaires après impôt		22 126 692	13 664 293
Eléments extraordinaires		-	1 519 466
Résultat net de l'exercice		22 126 692	12 144 826
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		22 126 692	12 144 826

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

	Période 12 mois		
	Allant du 01.01 au 31.12		
	Note	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		22 126 692	12 144 826
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		25 749 553	25 167 620
* Reprises sur amortissements des immobilisations		(1 354 087)	(531 272)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations	24	(24 987)	(68 069)
* Variation des :			
- stocks	7	(5 146 539)	5 927 894
- créances	8	2 279 601	1 024 745
- autres actifs	9	(21 741 749)	6 152 329
- fournisseurs et autres passifs courants		22 176 156	(9 984 541)
Charges d'intérêt	22	17 968 350	13 628 089
Produits des placements	23	(16 136 591)	(8 105 911)
Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	196 211	557 718
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		46 092 611	45 913 429
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(31 514 982)	(26 485 740)
Charges à répartir		(313 663)	(255 712)
Autres cautionnements versés		(1 424 711)	(1 749 313)
Prêts aux personnels		304 821	1 651 231
Décassements pour titres de participations		(9 000 313)	(4 500 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		1 267 776	1 276 588
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(40 681 070)	(30 062 946)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres		-	(5 258)
Opérations sur fonds social		127 676	148 659
Décassements sur remboursements d'emprunts		(28 989 696)	(30 198 420)
Décassements des intérêts sur emprunts		(17 968 350)	(13 628 089)
Variation des cautionnements reçus		-	(15 000)
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(16 684 855)	(29 693 260)
Produits des placements		16 136 591	8 105 911
Billets de trésoreries		-	-
Distribution de dividendes		(6 888 750)	(5 166 560)
Concours Bancaires courant		13 480 588	2 483 049
Encaissements provenant des emprunts		42 000 000	47 600 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 213 205	(20 368 968)
Variation de trésorerie		6 624 746	(4 518 490)
Trésorerie au début de l'exercice		(48 815 131)	(44 296 641)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	(42 190 385)	(48 815 131)

Note 1 : Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG).

La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2017, le réseau de la société s'étend sur 91 points de vente.

Le capital social de la SMG au 31/12/2017 s'élève à 11 481 250 DT.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises et le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;

- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2017 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2017 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes (les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages).

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur date de mise en service en appliquant les taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.4 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La société a procédé au 31/12/2017 à la valorisation de son stock en appliquant la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks :

La provision sur stock au 31/12/2017 est estimée en fonction de l'antériorité des articles et de l'observation physique de l'état des stocks. La valeur de la provision est estimée à 4 241 807 DT au 31/12/2017 contre une provision de 4 799 886 DT au 31/12/2016.

3.5 Créances Douteuses

Les créances douteuses sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" et présentent les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.6 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence aux salaires bruts. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.7 Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable;
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

3.8 Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 6 889 637 DT au 31 décembre 2017.

3.9 Provision des immobilisations financières

La société a un processus d'identification et d'appréciation des indices de dépréciation des immobilisations financières. Ce processus permet d'évaluer d'une manière fiable la valeur recouvrable des immobilisations financières ainsi que les provisions à constater sur les immobilisations financière à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 à 532 621 DT.

3.10 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes						Amortissements						Valeur comptable nette		
	Solde au 31/12/2016	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Dotation	provision complémentaire	reprise provision	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2017	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Logiciels de gestion	13 726 831	4 615 891	-	-	-	18 342 722	8 670 142	2 249 041	-	-	-	-	10 919 182	7 423 540	5 056 689
Fonds de commerce	26 199 933	5 055 179	-	-	-	31 255 112	2 215 371	1 354 836	420 120	(403 722)	-	-	3 586 605	27 668 507	23 984 562
Total des immobilisations incorporelles	39 926 764	9 671 070	-	-	-	49 597 835	10 885 512	3 603 877	420 120	(403 722)	-	-	14 505 788	35 092 047	29 041 252
Terrains Nus	4 886 200	-	-	-	-	4 886 200	139 526	-	-	-	-	-	139 526	4 746 674	4 746 674
Bâtiments	35 310 484	43 391	-	-	-	35 353 875	14 637 345	1 292 838	14 102	-	-	-	15 944 285	19 409 590	20 673 139
Instal.gles.agenc.aménag.d.const	28 079 415	729 042	-	-	-	28 808 457	12 540 351	2 611 043	-	-	-	-	15 151 394	13 657 063	15 539 064
Matériels industriel	44 619 023	5 810 993	-	(7 881)	(482 698)	49 939 437	20 420 285	5 922 943	-	-	(7 543)	(439 921)	25 895 764	24 043 674	24 198 738
Mat.Outillage	1 571 248	560 750	-	-	(51 648)	2 080 351	1 397 905	530 258	-	-	-	(51 648)	1 876 515	203 835	173 344
Matériels de transport de Biens	127 860	-	-	-	-	127 860	108 237	6 718	-	-	-	-	114 955	12 904	19 622
Matériels de transport de Pers.	2 874 402	1 016 186	-	-	(195 905)	3 694 683	2 106 292	382 217	-	-	-	(195 905)	2 292 604	1 402 080	768 111
Instal.gles.agenc.aménag.div.ident	33 129 054	4 593 847	-	(30 593)	(407 159)	37 285 149	19 903 767	4 319 746	-	-	(29 280)	(385 460)	23 808 774	13 476 376	13 225 287
Instal.gles.agenc.aménag.non ident	45 920 976	7 658 355	21 469	-	-	53 600 800	15 568 601	4 705 555	163 946	(459 908)	-	-	19 978 194	33 622 605	30 352 375
Equipement de Bureau (mobilier)	1 669 057	317 476	-	-	(81 884)	1 904 649	1 352 547	225 904	-	-	-	(81 262)	1 497 188	407 461	316 511
Equipement.Bur. (materiel)	74 602	4 987	-	-	(5 008)	74 581	68 876	4 809	-	-	-	(4 991)	68 694	5 887	5 726
Equipement informatique	7 221 625	1 108 885	-	(157 738)	(18 488)	8 154 283	5 604 796	889 600	-	-	(157 718)	(359)	6 336 320	1 817 964	1 616 829
Bâtiments en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériels en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales en cours	70 812	-	(21 469)	-	-	49 343	-	-	-	-	-	-	-	49 343	70 812
Total des immobilisations corporelles	205 554 758	21 843 911	-	(196 211)	(1 242 789)	225 959 668	93 848 528	20 891 631	178 048	(459 908)	(194 541)	(1 159 546)	113 104 213	112 855 456	111 706 230
Total des immobilisations	245 481 522	31 514 982	-	(196 211)	(1 242 789)	275 557 503	104 734 040	24 495 508	598 169	(863 630)	(194 541)	(1 159 546)	127 610 001	147 947 503	140 747 481

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 120 014 053 DT au 31/12/2017 contre un solde de 109 893 850 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Titres de participation (a)	113 603 111	104 602 798	9 000 313
Prêts aux personnels	2 514 593	2 819 414	(304 821)
Dépôts et cautionnements	4 428 969	3 004 258	1 424 711
Total immobilisations financières brutes	120 546 673	110 426 471	10 120 202
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel et des cautions	(282 621)	(282 621)	-
Total immobilisations financières nettes	120 014 053	109 893 850	10 120 202

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2017, se présente comme suit :

Participations	Solde au 31/12/2017	Provision	VCN 31/12/2017
Sté L'IMG	25 515 000	-	25 515 000
Sté CMG	4 800 163	-	4 800 163
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	113 603 111	250 000	113 353 111

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants nets s'élèvent à 647 812 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2017	Résorption antérieures	Résorption 2017	VCN 31/12/2017	VCN 31/12/2016
Charges à répartir	4 052 646	2 210 288	1 194 545	647 812	1 528 695
Total	4 052 646	2 210 288	1 194 545	647 812	1 528 695

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 70 191 988 DT au 31/12/2017 contre un solde de 64 487 371 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Stocks de marchandises chez SMG	74 299 476	69 274 851	5 024 625
Stocks de marchandises chez des tiers	134 319	12 405	121 914
Total Stocks de marchandises brutes	74 433 795	69 287 256	5 146 539
Provision des stocks	(4 241 807)	(4 799 886)	558 079
Total Stocks de marchandises nettes	70 191 988	64 487 371	5 704 618

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 10 426 292 DT au 31/12/2017 contre un solde de 11 916 595 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Clients effets à recevoir	1 364 706	2 362 761	(998 055)
Clients sociétés et associations	9 058 462	9 164 471	(106 009)
Clients douteux ou litigieux	8 920 074	9 709 373	(789 299)
Clients factures à établir	3 124	389 362	(386 238)
Total clients bruts	19 346 365	21 625 966	(2 279 601)
Provision des clients	(8 920 073)	(9 709 372)	789 298
Total clients nets	10 426 292	11 916 595	(1 490 303)

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 52 014 929 DT au 31/12/2017 contre un solde de 30 572 246 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs débiteurs	3 018 175	2 707 310	310 865
Prêts et avances aux personnels	383 393	389 891	(6 498)
TVA, autres impôts et taxes	-	28 228	(28 228)
Report d'impôt sur les sociétés	5 490 688	3 588 139	1 902 549
Sociétés du groupe	23 643 634	12 760 567	10 883 067
Débiteurs divers	8 982 478	11 898 990	(2 916 512)
Produits à recevoir	11 954 637	175 450	11 779 187
Comptes d'attentes à régulariser	21 554	21 007	547
Charges constatées d'avance	2 923 338	3 106 566	(183 229)
Total autres actifs courants bruts	56 417 896	34 676 148	21 741 748
Provision des autres actifs courants	(4 402 967)	(4 103 903)	(299 064)
Total autres actifs courants nets	52 014 929	30 572 246	21 442 684

Note 10 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 139 560 833 DT au 31/12/2017 contre un solde de 122 875 978 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	1 200 354	1 312 297	(111 943)
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	26 522	26 522	-
Billets de Trésorerie	138 000 000	121 450 000	16 550 000
Actions cotées	8 345	742	7 604
Intérêts courus	325 611	86 417	239 194
Total des placements et autres actifs financiers	139 560 833	122 875 978	16 684 855

Note 11 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 18 251 812 DT au 31/12/2017 contre un solde de 8 115 870 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Valeurs à l'encaissement	5 217 255	1 118 896	4 098 359
Banques créditrices	12 506 546	6 490 160	6 016 386
CCP	4 452	3 779	673
Caisses	523 559	503 035	20 524
Total liquidités et équivalents de liquidités	18 251 812	8 115 870	10 135 942

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 121 061 589 DT au 31/12/2017 contre un solde 104 069 804 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Banques débitrices	60 442 197	56 931 001	3 511 197
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	28 989 696	30 198 420	(1 208 724)
Intérêt courus	1 629 695	1 940 384	(310 689)
Emprunts courants liés au cycle d'exploitation	30 000 000	15 000 000	15 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	121 061 589	104 069 804	16 991 784

La trésorerie au 31 décembre 2017 s'élève à (42 190 385) DT contre (48 815 131) DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Valeurs à l'encaissement	5 217 255	1 118 896	4 098 359
Banques créditrices	12 506 546	6 490 160	6 016 386
CCP	4 452	3 779	673
Caisses	523 559	503 035	20 524
Banques débitrices	(60 442 197)	(56 931 001)	(3 511 197)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(42 190 385)	(48 815 131)	6 624 746

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 68 968 601 DT au 31/12/2016 à 84 282 189 DT au 31/12/2017. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	11 481 250	1 030 921	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 193 481	(434 678)	616 397	278 137	52 031	7 384 106	61 846 938
- Dons sur fond social												-
- Intérêts sur fond social						142 220						142 220
- Actions propres							(5 258)					(5 258)
-Autres compléments d'apports								6 439				6 439
- Résultat de la période		117 204							7 266 902		(7 384 106)	-
-Distribution de dividendes									(5 166 560)			(5 166 560)
Résultat de l'exercice 2016											12 144 826	12 144 826
Capitaux propres au 31/12/2016	11 481 250	1 148 125	35 718 750	2 903 999	1 622 543	1 335 701	(439 936)	622 836	2 378 477	52 031	12 144 826	68 968 601
- Dons sur fond social										(52 031)		(52 031)
- Intérêts sur fond social						(2 554)	122 294					119 740
- Actions propres								7 936				7 935
- Résultat de la période				4 500 000					7 644 826		(12 144 826)	-
-Distribution de dividendes									(6 888 750)			(6 888 750)
Résultat de l'exercice 2017											22 126 692	22 126 692
Capitaux propres au 31/12/2017	11 481 250	1 148 125	35 718 750	7 403 999	1 619 989	1 457 995	(439 936)	630 772	3 134 553	-	22 126 692	84 282 189

A- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve.

Libellé	2017	2016
1. Solde au 1er janvier		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	2 958 244	2 816 024
Total	2 958 244	2 816 024
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	122 294	142 220
3. Emplois de l'exercice		
-Aides au personnel non remboursables	(2 554)	-
4. Solde au 31 Décembre		
-Trésorerie		-
-Prêts au personnel	3 077 984	2 958 244
Total	3 077 984	2 958 244
Réserves pour fonds social	1 619 989	1 622 543
Intérêts sur fonds social	1 457 995	1 335 701
Total	3 077 984	2 958 244

B- Actions propres

Le nombre des actions propres détenues par la SMG au 31/12/2017 est de 13 227 actions valorisées à 439 936 DT.

C- Résultat par action

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2017 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 1.929 DT calculé comme suit :

$$\begin{array}{r} \text{Résultat par} \\ \text{action} \end{array} \quad \frac{22\,126\,692}{11\,468\,023} = 1,929$$

Note 13 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts s'élèvent à 123 710 693 DT au 31/12/2017 contre un solde de 110 700 390 DT au 31/12/2016 et se présentent comme suit :

Emprunt	Solde 2016	Emprunts 2017	Échéance à moins d'un an au 31/12/2017	Emprunt non courant au 31/12/2017
Emprunts bancaires	110 700 390	42 000 000	28 989 696	123 710 693
Total des emprunts	110 700 390	42 000 000	28 989 696	123 710 693

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 6 889 637 DT au 31/12/2017 contre un solde de 5 464 331 DT au 31/12/2016. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Mouvements 2017	Solde au 31/12/2017
Provisions pour risques et charges	5 464 331	1 425 305	6 889 637
Total des provisions pour risques et charges	5 464 331	1 425 305	6 889 637

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 192 911 345 DT au 31/12/2017 contre un solde de 175 285 555 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	67 973 752	66 350 455	1 623 296
Fournisseurs effets à payer	111 825 779	96 652 859	15 172 920
Factures non parvenues	13 111 814	12 282 241	829 574
Total des fournisseurs	192 911 345	175 285 555	17 625 790

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 30 192 368 DT au 31/12/2017 contre un solde de 25 642 002 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Clients avances sur achats	90	81	8 907
	133	226	
Rémunérations dues	388	121	267 618
	904	285	
Personnels cession sur salaire	13	5	7 433
	254	820	
Dettes provisionnées liés au personnel	8 055	8 335	(280
	338	361	023)
TVA et Autres impôts et taxes	5 237	833	4 404 200
	554	354	
CNSS	4 080	3 738	341 836
	345	509	
Autres créditeurs divers	2 311	1 854	456 782
	403	620	
Charges à payer	6 686	7 760	(1 074
	564	959	395)
Produits constatés d'avance	3 328	2 910	418 008
	874	867	
Total des autres passifs courants	30 192 368	25 642 002	4 550 367

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 894 092 664 DT contre 873 903 586 DT en 2016, soit une augmentation de 20 189 078 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Ventes de marchandises	859 188 604	841 272 768	17 915 836
Autres produits d'exploitation	34 904 060	32 630 818	2 273 242
Total des produits d'exploitation	894 092 664	873 903 586	20 189 078

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2017 s'élèvent à 706 994 064 DT contre 697 287 044 DT en 2016, soit une augmentation de 9 707 020 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2017 s'élèvent à 68 840 525 DT contre 62 410 671 DT en 2016, soit une augmentation de 6 429 854 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Salaires et compléments de salaire	66 586 779	59 959 826	6 626 954
Autres charges sociales	2 253 745	2 450 846	(197 101)
Total des charges du personnel	68 840 525	62 410 671	6 429 854

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2017 s'élèvent à 26 909 957 DT contre 25 167 620 DT en 2016, soit une augmentation de 1 742 338 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Dotations aux amortissements	24 178 016	22 006 793	2 171 223
Dotations/Reprise aux provisions pour risques et charges	1 425 305	922 957	502 348
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	299 064	449 120	(150 056)
Dotations aux provisions des stocks	(558 079)	138 139	(696 217)
Résorption des charges à répartir	1 194 545	1 185 762	8 784
Provision pour dépréciation des comptes clients	371 105	464 849	(93 744)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	26 909 957	25 167 620	1 742 338

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 66 386 428 DT contre 66 413 310 DT en 2016, soit une diminution de 26 882 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	12 542 532	12 866 504	(323 972)
Loyers du siège et autres locaux	11 000 598	11 770 004	(769 407)
Transport sur achats	7 502 730	8 389 136	(886 406)
Publicités, publications et relations publiques	9 503 388	8 479 403	1 023 985
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 777 970	6 140 367	637 603
Entretien et réparations	4 767 297	4 574 842	192 455
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 023 071	3 259 379	763 692
Rémunérations d'intermédiaires	3 650 809	4 095 134	(444 326)
Transport du personnel	1 320 988	1 416 091	(95 103)
Déplacements, missions et réceptions	1 507 512	1 513 013	(5 501)
Frais postaux et télécommunications	831 108	1 348 412	(517 303)
Primes d'assurance	1 548 933	1 359 735	189 198
Services Bancaires et assimilés	813 051	844 799	(31 748)
Charges diverses ordinaires	596 441	356 490	239 951
Total des autres charges d'exploitation	66 386 428	66 413 310	(26 882)

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2017 s'élèvent à 15 168 547 DT contre 11 719 096 DT en 2016, soit une augmentation de 3 449 451 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Charges d'intérêts	17 279 773	13 479 920	3 799 853
Pertes de change	688 577	148 169	540 408
Total des charges financières	17 968 350	13 628 089	4 340 260
Revenus des autres créances	1 101 364	998 202	103 162
Gains de change	-	10 688	(10 688)
Intérêts des comptes créditeurs	1 698 439	900 103	798 335
Total des produits financiers	2 799 803	1 908 993	890 810
Total des charges financières nettes	15 168 547	11 719 096	3 449 451

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2017 s'élèvent à 16 136 591 DT contre 8 105 911 DT en 2016, soit une augmentation de 8 030 680 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Produits des placements	9 140	6 906	2 234 155
	763	608	
	6 995	1 199	5 796 524
Dividendes	828	303	
Total des produits des placements	16 136 591	8 105 911	8 030 680

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 777 804 DT contre 1 477 122 DT en 2016, soit une baisse de 699 317 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	24	68 069	(43 082)
	987		
Autres gains non récurrents	430	1 215 832	(784 950)
	882		
Gains nets sur tickets repas	321	193 220	128 715
	936		
Total des autres gains ordinaires	777 804	1 477 122	(699 317)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 718 951 DT contre 2 772 675 DT en 2016, soit une diminution de 2 053 724 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
CNSS personnel partant	385	411 751	(26 413)
	338		
Moins values sur cession d'immobilisations	22	198 817	(175 824)
	993		
Pertes non récurrentes	310	2 162 107	(1 851 487)
	620		
Total des autres pertes ordinaires	718 951	2 772 675	(2 053 724)

Note N° 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2017 est de 3 861 895 DT.

Note N° 27 : Les parties liées

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 169 876 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2017 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 6 995 625 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 6 391 977 DT.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit de 6 995 800 DT relatif aux dividendes décidés par l'assemblée générale du 22 Juin 2017 de SCMG.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 1 215 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 des produits financiers pour un montant de 280 000 DT relatifs aux intérêts sur compte courant avec la société Central Magasin Général.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2017, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 315 536 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 3 433 250 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 969 415 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 58 344 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière Magasin Général a facturé à la Société Magasin Général des cautions de loyer des locaux commerciaux pour une valeur de 1 488 931 DT.

- La Société Magasin Général a procédé à la libération d'un montant de 9 000 000 DT au profit de la société Immobilière Magasin Général au titre de l'augmentation du capital en numéraire réalisée par cette dernière.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2017 s'élève à 360 822 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2017, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 485 925 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.
- La société BHM a cédé un lot de matériel d'exploitation à la société magasin général ayant une valeur hors taxes de 4 669 565 DT (opération autorisée par le conseil d'administration du 10 Aout 2017).

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et la Société Magasin Général. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014.
- Le conseil d'administration du 10 Août 2017 a autorisé la révision du dit contrat et ce suite à la cession du matériel des sociétés BHM et BHM Distribution au profit de la Société Magasin Général.
- La valeur annuelle actualisée facturée à titre de la location gérance de l'exercice 2017 s'élève à 3 774 819 DT hors taxes.
- La société BHM Distribution a cédé un lot de matériel d'exploitation à la Société Magasin Général ayant une valeur hors taxes de 135 123 DT.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2017 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 405 546 DT et ce au titre de la rémunération du compte courant s'élevant au 31 décembre 2017 à 23 016 139 DT.
- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 263 147 DT.
- Au cours de l'exercice 2017, la Société Immobilière Hafedh a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi de travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 136 386 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de BHM)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 222 000 DT.

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Au cours de l'exercice 2017, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2017 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2017	Produits financiers constatés en 2017
Immobilière Magasin Général	52 850 000	3 327 931
Immobilière Hafedh	46 600 000	2 925 838
BHM	4 000 000	298 764
Société Centrale Magasin Général	4 000 000	239 992
SS Auto	1 350 000	87 717
BHM Immobilière	3 950 000	101 709
Med Invest	10 000 000	904 693
Totaux	122 750 000	7 886 644

Note N° 28 : Les engagements hors bilan

1. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 17 606 DT.
2. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2^{ème} est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1^{er} échéancier et le 31/01/2015 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 149 532 DT.
3. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 279 319 DT.
4. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 253 628 DT.
5. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1^{er} est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3^{ème} est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1^{er} échéancier, le 28/06/2014 pour le 2^{ème} et le 31/12/2014 pour le 3^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 965 934 DT.
6. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2^{ème} est de 1 600 000 DT débloqué le

23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 860 383 DT.

7. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 549 532 DT.
8. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 366 560 DT.
9. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 332 051 DT.
10. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 596 416 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent 2 759 583 DT.
12. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en

nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 782 150 DT.

13. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 548 842 DT.
14. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 014 737 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 176 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 799 114 DT.
16. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 968 223 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 255 846 DT.
17. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 517 560 DT.
18. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 3 506 297 DT.

19. Les lettres de crédits émises et non échues en 2017 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2018 sont de l'ordre de 493 002 DT.
20. Les traites et les chèques escomptées en 2017 et dont les échéances sont en 2018 et 2019 s'élèvent à 4 553 510 DT.
21. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.
22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2017 à 1 300 000 DT.

Note N° 29 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ Président Directeur Général* :

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

Le conseil d'administration du 28 Juin 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 313 700 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :

Le conseil d'administration du 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 21 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

↳ Directeur Général Adjoint* :

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 26 août 2015 et dont la rémunération a été fixée par le président directeur général suite à la décision du conseil d'administration du 15 juillet 2011, a perçu au cours de l'exercice 2017 un salaire brut de 355 587 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

***Changements du mode de gouvernance :**

L'AGE réunie le 15 Décembre 2017 a approuvé le changement du mode de gouvernance de la Société Magasin Général et ce en dissociant les fonctions du président du conseil d'administration et du Directeur Général, tel que proposé par le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2017

Le Conseil d'Administration réuni le 19 Décembre 2017 a décidé :

-La nomination de Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général pour une durée de trois années et ce du 20 Décembre 2017 au 19 Décembre 2020.

-La nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint pour une durée de trois années et ce du 20 Décembre 2017 au 19 Décembre 2020.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	313 700	-	355 587	-	60 000	-	30 000

Note N° 30 : événements post clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 26 Avril 2018 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Société Magasin Général S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la « Société Magasin Général S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société Magasin Général S.A (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 84 282 189 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 22 126 692 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Prise en compte des revenus

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 859 188 604 DT, représentant 96% du total des produits d'exploitation de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers

3.2 Estimation des provisions pour risques et charges

Question clé de l'audit :

Comme indiqué au niveau de la note 3.8 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur de la grande distribution, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques constitue un point clé de notre audit.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des titres de participation BHM

Question clé de l'audit :

Les titres BHM s'élèvent à 82 981 146 DT au 31 décembre 2017. Ces titres sont évalués à leur coût historique.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres BHM est une question clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres BHM ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres BHM au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.4 Comptabilisation des flux liés aux fournisseurs

Question clé de l'audit :

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 192 911 345 DT au 31 décembre 2017.

Nous avons considéré que la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs est une question clé d'audit en raison de l'importance significative de cette rubrique dans les comptes de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre des processus d'achats, d'investissements et de règlements fournisseurs ;
- Vérifier la conformité de l'application des dispositions contractuelles entre la société et ses fournisseurs;
- Vérifier la concordance entre les bases des achats et la comptabilisation des flux liés aux fournisseurs par la société ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

SOCIETE MAGASIN GÉNÉRAL S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2017

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Emprunts autorisés par le Conseil d'Administration

Les Conseils d'Administration réunis au cours des exercices antérieurs à 2017 ont autorisé la Société Magasin Général l'obtention des emprunts à moyen terme.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société Magasin Général a obtenu au cours de ces exercices les emprunts suivants :

Conseil d'administration	Banque	Montant de l'emprunt en DT	Solde restant dû au 31/12/2017 en DT
17-mars-11	UBCI	20 000 000	2 000 000
17-mai-12	BNA	10 000 000	3 200 000
	BIAT	15 000 000	5 000 000
12-déc-12	Amen Bank	10 000 000	4 286 000
	Attijari Bank	25 000 000	10 520 000
20 décembre 2013	Amen Bank	5 000 000	3 095 000
	BT	9 600 000	6 720 000
	UIB	13 000 000	11 050 000
17-déc-14	UIB	10 000 000	10 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	9 048 000
22-déc-15	UIB	10 000 000	10 000 000
	Attijari Bank	10 000 000	10 000 000
	BIAT	20 000 000	18 182 000
21-déc-16	UIB	7 600 000	7 600 000
	UBCI	10 000 000	10 000 000

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 Aout 2014

Le conseil d'Administration du 12 Aout 2014 a autorisé les opérations suivantes :

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2017 à 2 564 392 DT.

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « Société Immobilière Hafedh » auprès de la BT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2017 à 5 000 000 DT.

C. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2011

La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2017 à 1 300 000 DT.

D. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2016

Le conseil d'Administration du 21 décembre 2016 a autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de quinze millions, huit cent mille dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2016, trois emprunts auprès de l'UIB et l'UBCI pour des montants respectifs de sept Millions six cent mille dinars et dix millions de dinars.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 26 avril 2018

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 169 876 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2017 à la Société Magasin Général des frais de logistiques d'un montant hors taxes de 6 995 625 DT.
- Les ventes en HT de la Société Centrale Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 6 391 977 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 1 215 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 des produits financiers pour un montant de 280 000 DT relatifs aux intérêts sur compte courant avec la société Central Magasin Général.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2017, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 315 536 DT.
- La Société Immobilière Magasin Général a facturé la contrepartie pécuniaire de la propriété commerciale à se procurer relative à des surfaces commerciales pour une valeur hors taxes de 3 433 250 DT constatée à juste titre en tant qu'immobilisations incorporelles.
- La société Immobilière Magasin Général a loué à la Société Magasin Général des locaux commerciaux pour une valeur annuelle hors taxes de 969 415 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 58 344 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Immobilière Magasin Général a facturé à la Société Magasin Général des cautions de loyer des locaux commerciaux pour une valeur de 1 488 931 DT.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La quote-part de la société BHM dans les charges communes de l'exercice 2017 s'élève à 360 822 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2017, la Société BHM a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 485 925 DT avec la Société Magasin Général au titre des ventes de marchandises.
- La société BHM a cédé un lot de matériel d'exploitation à la Société Magasin Général ayant une valeur hors taxes de 4 669 565 DT (opération autorisée par le conseil d'administration du 10 Aout 2017).

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- Le conseil d'administration du 27 Février 2014 a approuvé la séparation physique de l'activité gros et de l'activité détail au sein des points de vente Promogro et la conclusion d'un contrat de location gérance libre du fonds de commerce entre BHM Distribution et la Société Magasin Général. Ce contrat a pris effet au cours du mois d'avril 2014.
- Le conseil d'administration du 10 Août 2017 a autorisé la révision du dit contrat et ce suite à la cession du matériel des sociétés BHM et BHM Distribution au profit de la Société Magasin Général pour une valeur hors taxes de 135 123 DT.
- La valeur annuelle (après cession) facturée à titre de la location gérance de l'exercice 2017 s'élève à 3 774 819 DT hors taxes.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours l'exercice 2017 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Immobilière HAFEDH au cours de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 405 546 DT et ce au

titre de la rémunération du compte courant s'élevant au 31 décembre 2017 à 23 016 139 DT.

- La société Immobilière HAFEDH a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 263 147 DT.
- Au cours de l'exercice 2017, la Société Immobilière Hafedh a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi de travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 136 386 DT.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de IMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2017 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

7. Opérations réalisées avec BHM Immobilière (Filiale de BHM)

- La société Immobilière BHM a loué à la Société Magasin Général un local commercial pour un loyer annuel hors taxes de 222 000 DT.

8. Opérations de financement par des billets de trésorerie

Au cours de l'exercice 2017, la Société Magasin Général a réalisé des opérations de financement en billets de trésorerie au profit des parties liées.

Le solde des billets de trésorerie émis par la Société Magasin Général et non échus au 31 décembre 2017 ainsi que les produits financiers réalisés au cours de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Désignation	Billets de trésorerie non échus au 31/12/2017	Produits financiers constatés en 2017
Immobilière Magasin Général	52 850 000	3 327 931
Immobilière Hafedh	46 600 000	2 925 838
BHM	4 000 000	298 764
Société Centrale Magasin Général	4 000 000	239 992
SS Auto	1 350 000	87 717
BHM Immobilière	3 950 000	101 709
Med Invest	10 000 000	904 693
Totaux	122 750 000	7 886 644

9. Autorisation d'emprunts

Les Conseils d'Administration du 06 avril 2017 et du 19 décembre 2017 ont autorisé la conclusion d'emprunts à moyen terme pour un montant global de quarante-deux millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2017, quatre emprunts auprès de l'UIB, BNA et ATTIJARI pour des montants respectifs de dix millions de dinars, treize millions de dinars, sept millions de dinars et douze millions de dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

▪ Président directeur général*

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin Général :

Le conseil d'administration du 28 Juin 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 313 700 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin Général :

Le conseil d'administration du 28 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 136 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin Général :

Le conseil d'administration du 21 Avril 2016 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2017, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 13 872 DT.

▪ Directeur Général Adjoint* :

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 26 août 2015 et dont la rémunération a été fixée par le président directeur général suite à la décision du conseil d'administration du 15 juillet 2011, a perçu au cours de l'exercice 2017 un salaire brut de 355 587 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférents et d'une allocation téléphonique.

* Changements du mode de gouvernance :

L'AGE réunie le 15 Décembre 2017 a approuvé le changement du mode de gouvernance de la Société Magasin Général et ce en dissociant les fonctions du président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, tel que proposé par le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2017.

Le conseil d'administration réuni le 19 Décembre 2017 a décidé :

- La nomination de Mr Hedi BACCOUR en qualité de directeur général pour une durée de trois années et ce du 20 Décembre 2017 au 19 Décembre 2020.
- La nomination de Mr Karim ALOUI en qualité de directeur général adjoint pour une durée de trois années et ce du 20 Décembre 2017 au 19 Décembre 2020.

▪ **Les administrateurs**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la Société Magasin Général envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	313 700	-	355 587	-	60 000	-	30 000

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi Laourine**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل
المقرّ الاجتماعي : 13، نهج البرجين - مونبليزير - 1073 تونس-

تنشر الشركة التونسية للتأمين التكافلي – الأمانة تكافل- قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 10 ماي 2018. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات السيد منصف بوسنوقة زموري و السيد شريف بن زينة.

الأصول

في 31/12/2017

بحساب الدينار

	لجنة المحاسبة 31/12/2017				الأصول
31/12/2016	الصافي	إستهلاكات و مخدرات	الإجمالي	الإيضاحات	
					صصل 1 أصول غير مادية
543 258	535 125	308 594	843 719		أصل 12 تنزلات و بر اءات و رخص و علاما ت تجارية أصل 13 أصل تجاري
543 258	535 125	308 594	843 719	1	
					أصل 2 أصول مادية للإستغلال
972 370	622 695	1 045 538	1 668 233		أصل 21 تجهيزات فنية وآلات أصل 22 تجهيزات أخرى ومعدات و منقولات أصل 23 ودائع وكفالات
972 370	622 695	1 045 538	1 668 233	2	
					صصل 3 أصول
375 169	356 411	18 758	375 169		أصل 31 أرض و بناءات أصل 32 أرض و بناءات للإستغلال أصل 33 أراضي و بناءات عندا الإستغلال
15 660 000	20 934 000		20 934 000		أصل 32 وظائف في المؤسسات المرتبطة ومسا هما ت أصل 322 نون و رقا ع أصدرتها المؤسسات المرتبطة أصل 323 حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة أصل 324 رقا ع و سندا ت ذات مدا خيل قارة
125 715	133 358	16 643	150 001		أصل 33 توظيفات مالية أخرى أصل 331 لنهم وسندا ت أخرى ذات مدا خيل متغيرة و حصص في الصناديق المشتركة للتوظيف الجماعي
200 000	200 000		200 000		أصل 332 رقا ع و سندا ت ذات مدا خيل قارة أصل 333 قروض رهنية على عقارات أصل 334 قروض أخرى أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
16 216	14 303		14 303		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
100 000	100 000		100 000		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
65 952	61 354		61 354		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
309 905	309 905		309 905		أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
16 543 053	22 371 344	273 489	22 644 834	5	أصل 335 ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
					صصل 5 حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية
716 536	958 147		958 147		أصل 510 مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة أصل 520 مدخرات التأمين على الحياة أصل 530 مدخرات التعويضات (تأمين على الحياة) أصل 531 مدخرات التعويضات (تأمين على غير الحياة) أصل 560 مدخرات قبية أخرى (تأمين على الحياة)
75 233	4 174 921		4 174 921		
193 553	193 553		193 553		
1 691 393	4 373 329		4 373 329		
0	0		0		
2 483 163	9 699 950		9 699 950	6	
					صصل 6 مستحقات
664 664	111 913		111 913		أصل 61 مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المبا شر أصل 611 أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة أصل 612 مستحقات أخرى متولدة عن عملية التأمين المبا شر أصل 613 مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها أصل 62 مستحقات متولدة عن عمليات إعادة تأمين أصل 63 مستحقات أخرى
3 050 548	7 101 510	413 210	7 514 720		أصل 631 لأعوان أصل 632 لدولة وهكل الضمان الإجتماعي والجماعات العمومية أصل 633 يكون مختلفون
1 033 135	2 202 744		2 202 744		
1 347 395	2 231 044		2 231 044		
14 591	6 340		6 340		
232 367	341 820		341 820		
1 136 830	457 844		457 844		
7 479 530	12 453 213	413 210	12 866 423	8	
					صصل 7 عناصر أخرى للأصول
1 480 344	1 880 732		1 880 732		أصل 71 أموال في البنك و الحساب البريدي الجاري والصكوك والخزانة أصل 72 أعباء مؤجلة أصل 721 تسلفات فتناء مؤجلة أصل 722 أعباء أخرى للتوزيع أصل 73 حسابات تسوية الأصول أصل 731 فوائد و معالم كراء مكتسبة غير مستحقة أصل 733 حسابات تسوية أخرى أصل 74 فارق تحصيل
1 681 012	3 152 509		3 152 509		
416 275	566 069	1 659 985	2 226 054		
344 736	572 109		572 109		
119 302	127 137		127 137		
4 041 669	6 298 555	1 659 985	7 958 541	9	
32 063 042	51 980 883	3 700 816	55 681 699		مجموع الأصول

الأموال الذاتية و الخصوم

في 31/12/2017

بحساب الدينار

31/12/2016	31/12/2017	الإيضاحات	الأموال الذاتية و الخصوم
			أموال ذاتية
10 000 000	10 000 000		مال ذاتي 1 رأس المال
-3 457 039	-3 444 168		مال ذاتي 12 احتياطات و منح مرتبطة برأس المال
7 863	2 897		مال ذاتي 5 نتيجة مؤجلة
			مال ذاتي 4 أموال ذاتية أخرى
6 550 824	6 558 729		مجموع الأموال الذاتية قبل نتيجة السنة المحاسبية
12 871	235 380		مال ذاتي 6 نتيجة السنة المحاسبية
6 563 695	6 794 108	10	مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع
			الخصوم
			خصم 1 خصوم مالية أخرى
			خصم 13 قروض أخرى
0	0		
			خصم 2 دخرات المخاطر والأعباء الأخرى
			خصم 21 مدخرات أخرى
0	0		
			خصم 3 مدخرات فنية إجمالية
4 651 664	7 435 363		خصم 310 مدخرات أقساط تأمين غير مكتسبة
8 198 898	11 987 247		خصم 320 مدخرات التأمين على الحياة
37 794	282 514		خصم 330 مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
8 559 556	14 435 505		خصم 331 مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)
32 599	29 226		خصم 340 100000
67 399	45 000		خصم 341 مدخرات المساهمة في الأرباح والإرجاعات (التأمين على غير الحياة)
13 122	0		خصم 361 مدخرات فنية أخرى (التأمين على غير الحياة)
21 561 032	34 214 855	11	
			خصم 5 ديون لودائع نقدية متحصل عليها من المؤسسات المسند إليها
2 338 590	9 084 256	12	
			خصم 6 ديون أخرى
			خصم 61 ديون متولدة عن عمليات تأمين مباشر
0	0		خصم 62 ديون متولدة عن عمليات إعادة التأمين
0	0		خصم 63 ديون أخرى
52 000	119 124		خصم 631 ودائع وكفالات متحصل عليها
226 777	164 376		خصم 632 ضمانات
433 579	806 277		خصم 633 الدولة و هيكل الضمان الاجتماعي و الجماعات العمومية
765 458	543 311		خصم 634 ديون مختلفون
1 477 814	1 633 088	13	
			خصم 7 ديون أخرى
			خصم 71 حسابات تسوية الخصوم
121 910	254 576	14	خصم 712 حسابات تسوية خصوم أخرى
25 499 347	45 186 775		مجموع الخصوم
32 063 042	51 980 883		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

قائمة النتائج الفنية للتأمين وإعادة التأمين على غير الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2017

بحساب الدينار

الإيضاحات	عمليات إجمالية 31/12/2017	عمليات مسندة وعمليات معاد استنادها 31/12/2017	عمليات الصادفة 31/12/2016	عمليات الصادفة 31/12/2017	
أرف غ ح 1 أقساط تأمين مكتسبة	20 278 343	-2 905 971	13 375 145	17 372 372	
أرف غ ح 11 أقساط تأمين صادرة ومقبولة	-2 783 699	241 610	-902 958	-2 542 089	
أرف غ ح 12 تغيير مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة	17 494 644	-2 664 361	12 472 187	14 830 284	15
أرف غ ح 3 إيرادات التوظيفات المخصصة والمحولة من قائمة النتائج	436 185	0	25 035	436 185	
أرف غ ح 2 إيرادات فنية أخرى					
أع غ ح 1 أعباء التعويضات	-8 301 684	197 081	-5 899 918	-8 104 603	
أع غ ح 11 المبالغ المدفوعة	-5 875 949	2 681 936	-3 331 440	-3 194 013	
أع غ ح 12 تغيير مدخرات التعويضات	-14 177 633	2 879 017	-9 231 358	-11 298 616	16
أع غ ح 2 غير المدخرات الفنية الأخرى	35 521		92 861	35 521	
أع غ ح 3 مساهمات في الأرباح والإرجاعات	0		-68 048	0	
أع غ ح 4 نفقات الاستغلال	-4 474 635		-3 177 396	-4 474 635	
أع غ ح 41 نفقات الاقتناء	1 234 879	100 000	541 717	1 234 879	
أع غ ح 42 تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة	-475 253		-419 798	-475 253	
أع غ ح 43 نفقات الإدارة	0	470 493	559 764	470 493	
أع غ ح 44 عموالات متحصّل عليها من معيدي التأمين	-3 715 010	470 493	-2 495 713	-3 244 516	17
أع غ ح 5 أعباء فنية أخرى	-1 174 098		-1 289 429	-1 174 098	18
ن ف غ ح المجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و / أو إعادة التأمين على غير الحياة)	-1 100 391	685 150	-494 464	-415 241	

قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2017

بحساب الدينار

	عمليات الصفائية 31/12/2016	عمليات الصفائية 31/12/2017	عمليات مسندة وعمليات معاد اسنادها 31/12/2017	عمليات إجمالية 31/12/2017	الإيضاحات
	6 048 917	90 062	-4 607 394	4 697 456	إر ح 1 أقساط تأمين
					إر ح 11 أقساط تأمين صادرة ومقبولة
	6 048 917	90 062	-4 607 394	4 697 456	19
	252 192	401 161		401 161	إر ح 2 إيرادات التوظيفات
					إر ح 21 مداخيل التوظيفات
					إر ح 22 إيرادات التوظيفات الأخرى
					إر ح 23 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات
					إر ح 24 أرباح متأتية من تحقيق توظيفات ومن الصرف
	252 192	401 161	0	401 161	مجموع فرعي 2
	-188 648	-696 451	136 070	-832 521	أع ح 1 أعباء التعويضات
	3 001	-51 167	193 553	-244 720	أع ح 11 مبالغ مدفوعة
					أع ح 12 تغيير مدخرات التعويضات
	-185 647	-747 618	329 624	-1 077 242	مجموع فرعي 3
	-5 111 151	311 339	4 099 687	-3 788 349	أع ح 2 المدخرات الفنية الأخرى
					أع ح 21 مدخرات التأمين على الحياة
					أع ح 22 مدخرات فنية أخرى
					أع ح 23 مدخرات على عقود بوحدات الحساب
	-5 111 151	311 339	100 000	-3 788 349	مجموع فرعي 4
	-32 599	3 293		3 293	أع ح 3 مساهمات في الأرباح والإرجاعات
	-517 019	-779 862		-779 862	أع ح 4 نفقات الإستغلال
					أع ح 41 نفقات الإقتناء
		236 618		236 618	أع ح 42 تغيير مبلغ نفقات الإقتناء
	-36 220	-36 620		-36 620	أع ح 43 نفقات الإدارة
	25 862	1 839 701	1 839 701	0	أع ح 44 عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
	-527 378	1 259 836	1 839 701	-579 865	مجموع فرعي 5
	-197 885	-260 790		-260 790	أع ح 5 أعباء فنية أخرى
	0	-167 593	0	-167 593	أع ح 9 أعباء التوظيفات
					أع ح 91 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء لفائدة
					أع ح 92 تصحيح القيمة على التوظيفات
					أع ح 93 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
	0	-167 593	0	-167 593	مجموع فرعي 6
	246 449	889 689	1 661 618	-771 928	ن ف ح لمجموع الفرعي (النتيجة الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)

قائمة النتائج

للسنة المحاسبية المختومة في 31/12/2017

بحساب الدينار

31/12/2016	31/12/2017	الإيضاحات
-494 464	-415 241	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين وأ/و إعادة التأمين على غير الحياة
246 449	889 689	ن ف ح النتيجة الفنية للتأمين وأ/و إعادة التأمين على الحياة
579 783	686 245	24 إيرادات للتوظيفات (التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة) إر غ ف 11 مداخيل التوظيفات إر غ ف 12 إيرادات للتوظيفات الأخرى إر غ ف 13 استرداد تصحيحات القيمة على التوظيفات إر غ ف 14 أرباح متأتية من تحقيق التوظيفات
579 783	686 245	مجموع فرعي 1
-22 750	0	أع غ ف 1 أعباء التوظيفات (التأمين وأ/و إعادة التأمين على غير الحياة)
-10 000	-230 445	أع غ ف 11 أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة أع غ ف 12 تصحيح قيمة التوظيفات أع غ ف 13 خسائر متأتية من تحقيق التوظيفات
-32 750	-230 445	مجموع فرعي 2
-25 035	-472 316	أع غ ف 2 إيرادات للتوظيفات المخصصة والمحولة إلى قائمة النتائج الفنية للتأمين و /أو إعادة التأمين على غير الحياة
-3 326	68	أع غ ف 2 إيرادات غير فنية أخرى
-208 039	100 000	أع غ ف 3 أعباء غير فنية أخرى
-208 039	-162 359	
62 618	295 640	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية
-49 747	-60 261	أع غ ف 4 الأذاعات على النتيجة
12 871	235 380	النتيجة المتأتية من الأنشطة العادية بعد الأذاعات
12 871	235 380	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية

جدول التدفقات النقدية (الطريقة المباشرة)

في 31/12/2017

بحساب الدينار

31/12/2016	31/12/2017	
		فقات النقدية المرتبطة بالإستغلال
19 947 884	21 690 780	مقبوض أقساط التأمين المتحصل عليها من المؤمن لهم
-6 231 852	-7 960 578	مبالغ لتسديد التعويضات
-790 601	526 396	دفعات و مقابيض لأقساط التأمين خاصة بعمليات مسندة
-1 319 223	-1 698 072	عمولات مدفوعة إلى الوسطاء
-1 909 929	-2 702 777	مبالغ مدفوعة إلى الأعوان
-1 484 760	-1 532 868	مبالغ مدفوعة إلى المزويدين
-2 453 263	-2 949 270	أدات على التأمينات المدفوعة إلى الخزينة العامة
658 151	854 125	الإيرادات المالية المتحصل عليها
	67 124	عمليات أخرى
6 416 407	6 294 860	تدفقات نقدية متأتية من الإستغلال
		لتدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة الإستثمار
-886 631	-124 969	دفعات متأتية من اقتناء أصول ثابتة غير مادية و مادية
		مقبوض متأتية من تفويت أصول ثابتة غير مادية و مادية
		دفعات متأتية من اقتناء أصول مالية
8 100	4 598	مقابيض متأتية من تفويت أصول مالية
	-500 101	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات
-5 511 000	-5 274 000	دفعات متأتية من اقتناء توظيفات من مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
		مقابيض متأتية من تفويت توظيفات لدى مؤسسات مرتبطة أو ذات صلة مساهمة
-6 389 530	-5 894 472	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الإستثمار
		التدفقات النقدية المرتبطة بأنشطة التمويل
		مقابيض إثر إصدار أسهم
		مدخليل الصرف عن راس المال
		حوص أرباح و غيرها من أنواع التوزيع
		مقابيض متأتية من القروض
		تسديد القروض
0	0	التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل
		إنعكاس تقلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
26 877	400 388	تغير الخزينة
1 453 467	1 480 344	الخزينة في بداية السنة المحاسبية
1 480 344	1 880 732	الخزينة في نهاية السنة المحاسبية

I. تقديم الشركة

- الاسم الاجتماعي: الشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل"،
- الصفة القانونية: شركة خفية الاسم،
- تاريخ التأسيس: 15 فيفري 2013،
- تاريخ الترخيص لمزاولة النشاط: 15 أفريل 2013 (تاريخ قرار وزير المالية)
- المقر الاجتماعي: 13 نهج البرجين – مونبليزير-1073 تونس،
- غرض الشركة: تقديم خدمات التأمين باعتماد منظومة التأمين التكافلي وفقا لمبادئ الشريعة الإسلامية و طبقا للمعيار عدد 26 لهيئة المحاسبة والمراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية وللمعايير المحاسبية التونسية لقطاع التأمين،
- السجل التجاري: تونس B0149542013،
- المعرف الجبائي: 000 MP 1288 542B
- الشبكة التجارية:
 - ✓ 13 مركز اكتتاب مباشر،
 - ✓ 32 نواب تأمين،
 - ✓ 20 سماسرة.
- عدد الأعوان: 63 عون موزعون كالاتي:

الاجر السنوي الخام	عدد الأعوان	الصف
748 273	9	إطارات الإدارة
894 154	27	الإطارات العليا
353 329	14	أعوان الإشراف و الإحاطة
286 354	12	أعوان التنفيذ
21 653	1	أعوان الخدمات و ما شابههم
2 303 763	63	المجموع

- الرأس المال الاجتماعي: 10.000.000 دينار مقسم إلى 1.000.000 سهما قيمة السهم الواحد 10 دنانير، يوزع كما يلي:

المساهمون	عدد الأسهم	القيمة (دينارا)	الحصة (%)
بنك البركة تونس	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كارت	180.000	1.800.000	18
مؤسسة كومار	179.999	1.799.990	17.99

18	1.800.000	180.000	مؤسسة آستري
9.99	999.000	99.900	شركة بيت التوفيق للتنمية
6	600.000	60.000	شركة الإعادة التونسية
6	600.000	60.000	مجموعة مزابي:
2	(200.000)	(20.000)	✓ أفري فيزيون
2	(200.000)	(20.000)	✓ مؤسسات دالماس
2	(200.000)	(20.000)	✓ مطحنة سكرة
6	600.000	60.000	بيت الإيجار المالي التونسي السعودي
0.01	1.000	100	السيد عبد الإله عبد الرحيم صباحي
—	10	1	السيد عبد اللطيف شعبان
100	10 000.000	1 000.000	المجموع

II. المبادئ و الطرق المحاسبية المعتمدة

وقع إعداد وضبط القوائم المالية للشركة التونسية للتأمين التكافلي "الأمانة تكافل" للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017 وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمدة في تونس عملا بأحكام القانون عدد 96-112 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 و طبقا لمعايير المحاسبة الخاصة بقطاع التأمين المصادق عليها بقرار من وزير المالية المؤرخ في 26 جوان 2000 (من المعيار عدد 26 إلى المعيار عدد 31) والمتعلقة بضبط القوائم المالية وبالرقابة الداخلية والتنظيم المحاسبي وبالمداخيل وبالمذخرات الفنية وبالأعباء الفنية وبالتوظيفات في مؤسسات التأمين و/ أو إعادة التأمين. تتضمن القوائم المالية: الموازنة، قائمة النتائج الفنية للتأمين على غير الحياة، قائمة النتائج الفنية على الحياة، جدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية. تتلخص أسس القيس والمبادئ المحاسبية الخاصة المتعلقة بإعداد القوائم المالية في ما يلي:

1. أصول مادية للاستغلال

وقع إدراج الأصول المادية المستغلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" ضمن الموازنة بسعر تكلفة الاقتناء، ويحتسب استهلاك هذه الأصول على أساس القسط الثابت على العمر الافتراضي لكل جزء منها. تم اعتماد النسب التالية لتسجيل الاستهلاكات:

5 سنوات	معدات نقل	-
5 سنوات	معدات مكتبية مختلفة	-
7 سنوات	تجهيزات وعمليات تركيب وتهيئة مختلفة	-
3 سنوات	معدات إعلامية	-
5 سنوات	النظام المعلوماتي	-

2. التوظيفات

يقع تقييد التوظيفات المالية بسعر التكلفة (والذي يتضمّن مبلغ حقوق الاكتتاب وحقوق الإسناد اللازمة) دون الأخذ بعين الاعتبار مصاريف الاقتناء التي يقع تقييدها ضمن أعباء السنة. عند تاريخ إقفال الحسابات، يتم تقييم سندات المساهمات بحسب قيمتها الاستعمالية ويقع تكوين مدّخر لناقص القيمة بالنسبة للتكلفة. يقع تسجيل مداخل التوظيفات ضمن الإيرادات طبقاً لمبدأ الاستحقاق حتى وإن لم يتمّ تحصيلها بعد.

3. الأعباء المؤجلة

تشمل الأعباء المؤجلة المصاريف الأوليّة والأعباء للتوزيع علماً وأنّ هاته التّفقات تعدّ ضروريّة للشروع في عمليّة الاستغلال خاصّة وأنّ المؤسسة كانت في مرحلة إنشاء. تسجّل هذه المصاريف ضمن أصول الموازنة باعتبارها أعباء مؤجلة وما دام من المحتمل استرداد المبالغ المخصّصة لها عن طريق الأنشطة اللاحقة. سيتمّ استيعاب هاته المصاريف على مدى فترة ثلاثة سنوات.

4. المدّخرات الفنيّة

إن طرق تقييم المدّخرات الفنيّة المسجّلة من طرف شركة "الأمانة تكافل" هي مطابقة لمقتضيات المعيار المحاسبي عدد 29 المتعلّق بالمدّخرات الفنيّة في مؤسّسات التّأمين و/ أو إعادة التّأمين، وقرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001 المحدّد لقائمة و طريقة تقييم المدّخرات الفنيّة و شروط توظيفها و قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 28 مارس 2005 و قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 05 جانفي 2009، وتتكون هذه المدّخرات من:

- مدّخرات التّعويضات (تحت التسوية)
- مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
- مدّخرات فنيّة على الحياة

1.4 مدّخرات التّعويضات:

يقع تقييم مدّخرات التّعويضات حسب التكلفة الجمليّة المقدّرة بعنوان الحوادث التي جدّت (وغير الخالصة) صافية من المبالغ التي دفعت بعنوان هذه التّعويضات. هذه المدّخرات ينبغي احتسابها حسب صنف المخاطر وبصفة منفصلة بالنسبة إلى كلّ تعويض.

عند احتساب مدّخرات التّعويضات لا يقع طرح توقّعات الدّعوي للتحصيل، إلا أنه يأخذ بعين الاعتبار نفقات تسوية التّعويضات مهما كان مصدرها والتي وقع تقييمها في حدود 5 بالمائة من جملة مدّخرات التّعويضات (الحد الأدنى المنصوص عليه بالفصل 21 من قرار وزير الماليّة المؤرّخ في 27 فيفري 2001).

2.4 مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة:

مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة هي مدّخرات مخصّصة لتقييد حصّة أقساط التّأمين الصادرة وأقساط التّأمين للإصدار والمتعلّقة بالسنة المحاسبيّة الموالية أو السنوات المحاسبيّة التي تليها. تحتسب هذه المدّخرات على أساس طريقة التوزيع حسب المدّة وتتعلّق بقسط التّأمين التجاري، ويقيد التغيّر من سنة محاسبيّة إلى أخرى المتعلّق ببند مدّخرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في سطر منفصل من قائمة النتائج الفنيّة تحت بند أقساط التّأمين الصادرة.

3.4 المدّخرات الحسابيّة للتّأمين على الحياة:

يقع تقييم المدخرات الفنيّة المتعلقة بمحفظة عقود التّأمين على الحياة في نهاية كلّ فترة محاسبية ويأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيئة (القيمة الاكتوارية المقدّرة ...) لتعهدات شركة التّأمين.

5. إيرادات الاستغلال

يتمّ التقييد المحاسبي بالنسبة للإيرادات المتأتية من بيع عقود التّأمين بداية من تاريخ إمضاء العقد، وبالتالي دون التقييد بتاريخ استخلاص أوّل قسط من المنحة.

أقساط التّأمين التي وقع إسنادها تمثل أقساط التّأمين المخصّصة من طرف شركة "الأمانة تكافل" لمعيدي التّأمين مقابل المخاطر التي قبلوا تأمينها، ويقع تقييد عمليات الإسناد خلال السنة.

تقوم الشركة بخصم عمولات لفائدتها بعنوان أقساط التّأمين التي وقع إسنادها حسب نسب وقع تحديدها في عقود إعادة التّأمين.

يتمّ تقييد هذه العمولات المتحصّل عليها من معيدي التّأمين بطرحها من أعباء الاستغلال ضمن قائمة النتائج الفنيّة على الحياة و على غير الحياة، حيث أنّ هذه العمولات لا يقع اعتبارها إيرادات وإنما تعتبر تغطية لأعباء تصرف الشركة.

6. نفقات اقتناء مؤجلة

يقع تحويل نفقات اقتناء العقود المؤجلة إلى السنّة المالية نفقات اقتناء العقود المؤجلة، وقد وقع تقييم نفقات الاقتناء المؤجلة بالنسبة لسنة 2017 بحدود أقساط التّأمين غير المكتسبة.

7. تقسيم الأعباء

يتعيّن أن تتمّ عملية تقسيم التّفقات حسب طبيعتها بحسابات التّفقات حسب وجهتها (مختلف الجهات الممثلة لنشاط التّأمين وإعادة التّأمين وبالخصوص اقتناء العقود وإدارتها والتصرف في التعويضات والتوظيفات و الأعباء الفنيّة الأخرى) وذلك بالاعتماد على مقاييس التقسيم التي يجب أن تستند على معايير كميّة وموضوعيّة ومخصّصة ويمكن مراقبتها وتكون مرتبطة مباشرة بطبيعة الأعباء كما يتعيّن أن تكون مفاتيح التوزيع التحليلي موضوعيّة وقابلة للمراقبة.

8. مدخرات على حسابات نواب و وسطاء التّأمين

وقع احتساب مدخرات انخفاض قيمة المستحقات على المؤمن لهم و وسطاء التّأمين طبقاً لمقرر الهيئة العامة للتّأمين عدد 24 لسنة 2017 على النحو التالي:

- وقع احتساب مدخرات كلية بعنوان أقساط التّأمين المتنازع عليها
- مستحقات على المؤمن له:
 - 0% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س)
 - 20% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-1)
 - 100% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-2 و ما قبل)
- مستحقات على وسطاء و نواب التّأمين:
 - 10% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س)
 - 40% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-1)
 - 60% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-2)
 - 100% على المستحقات التي تعود لسنة الإصدار (س-3 و ما قبل)

III. إيضاحات حول الموازنة للسنّة المحاسبية 2017

الإيضاح ع-1-دد: الأصول غير المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول غير المادية للأمانة تكافل في موفى سنة 2017 ما قدره 535.125 ديناراً
مفصلة كما يلي:

العناصر	مبلغ خام			استهلاكات / مدخرات			مبلغ صافي
	الرصيد في 2017.01.01	مقتنيات 2017	الرصيد في 2017.12.31	الرصيد في 2017.01.01	ترفيح 2017	الرصيد في 2017.12.31	
تطبيقات إعلامية	29.659	85.873	115.532	-28.840	-30.980	-59.820	55.710
موقع إلكتروني	32.764	-	32.764	-14.377	-10.794	-25.171	7.593
أصول غير مادية في طور الإنجاز	610.022	85.403	695.423	-85.968	-137.634	-223.603	471.822
مجموع الأصول غير المادية	672.444	171.275	843.719	-129.185	-179.408	-308.594	535.125

الإيضاح عدد 2: الأصول المادية

بلغت القيمة الصافية للأصول المادية للأمانة تكافل في موفى سنة 2017 ما قدره 622.695 ديناراً مقابل 972.370 ديناراً في موفى سنة 2016 أي بانخفاض قدره 349.675 ديناراً، كما يبين الجدول التالي:

العناصر	مبلغ خام			استهلاكات / مدخرات			مبلغ صافي
	الرصيد في 2017.01.01	تعديل أو تفويت	مقتنيات 2017	الرصيد في 2017.12.31	الرصيد في 2017.01.01	الرصيد في 2017.12.31	
معدات نقل	600.282	105.490	-	494.792	-171.263	-87.878	259.141
معدات و أثاث مكاتب	306.940	-80.864	40.934	267.010	-201.435	14.853	186.582
معدات إعلامية	178.152	-32.009	13.682	159.825	-137.308	-0.852	138.160
تجهيزات و عمليات تركيب و تهينة	682.860	52.487	4.568	739.915	-289.640	-165.995	455.636
أصول مادية أخرى	8.705	-2.015	-	6.690	-4.924	-1.095	6.019
مجموع الأصول المادية للاستغلال	1 776.939	167.890	59.184	1.668.233	-804.570	-251.776	1.045.538

الإيضاح عدد 3: أراض و بنايات

بلغ الرصيد الخام للأراض و البنايات للاستغلال 375.169 ديناراً يتمثل في اقتناء محل لبعث فرع جهوي في ولاية سوسة ليغطي نشاط الشركة في الوسط و الساحل.

الإيضاح عدد 4: توظيفات في المؤسسات المرتبطة

بلغ رصيد التوظيفات الصافي في المؤسسات المرتبطة في نهاية سنة 2017 مبلغاً قدره 21.067.358 ديناراً مقابل 15.785.715 ديناراً موفى سنة 2016 مفصل كما يلي:

بحساب الدين

العناصر	الخام 2017	المدخرات 2017	الصافي 2017	الصافي 2016
---------	------------	---------------	-------------	-------------

125.715	133.358	-16.643	150.001	مساهمات
125.715	133.358	-16.643	150.001	أسهم مدرجة بالسوق المالية (Best Lease)
15.660.000	18.434.000	-	18.434.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (AL BARAKA (BANK
-	2.500.000	-	2.500.000	ودائع لدى مؤسسات مرتبطة (BEST LEASE)
15.785.715	21.067.358	-16.643	21.084.001	المجموع

الإيضاح 5-د:توظيفات مالية أخرى
بلغ رصيد التوظيفات المالية الأخرى في نهاية سنة 2017 مبلغا قدره 947.575 ديناراً مقابل
382.169 ديناراً موفى سنة 2016، أي بزيادة قدرها 565.407 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2016	الصافي 2017	الاستهلاكات والمدخرات 2017	الخام 2017	العناصر
100.000	100.000	-	100.000	الاكتتاب الوطني
-	262.013	-238.088	500.101	أسهم وسندات أخرى ذات مداخل متغيرة وحصص
16.216	14.303		14.303	قروض للأعوان (قروض رهنية على عقارات)
65.952	61.354		61.354	ودائع لدى مؤسسات بنكية ومالية
-	309.905	-	309.905	مستحقات من القيم والنقود مودعة لدى شركات مسندة
200.000	200.000	-	200.000	رقاق وسندات ذات مداخل قارة
382.169	947.575	-238.088	1.185.66	المجموع

الإيضاح 6-د:حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية

بلغت حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية في نهاية سنة 2017 مبلغ قدره 9.699.950 ديناراً مقابل
2.483.163 ديناراً موفى سنة 2016 أي بزيادة قدرها 7.216.787 ديناراً مفصّل كما يلي:

الصافي 2016.12.31	الصافي 2017.12.31	العناصر
716.536	958.147	حصة معيدي التأمين أقساط التأمين غير المكتسبة
75.233	4.174.921	مدخرات التأمين على الحياة
-	193.553	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على الحياة)
1.691.393	4.373.329	حصة معيدي التأمين في مدخرات التعويضات (التأمين على غير الحياة)

2.483.163	9.699.950	المجموع
-----------	-----------	---------

الإيضاح ع7 دد: مستحقات متولدة عن عمليات التأمين المباشر

بلغت المستحقات المتولدة عن عملية التأمين المباشر في نهاية سنة 2017 ما قدره 9.416.167 دينار مقابل 4.748.347 دينار سنة 2016 مسجلة زيادة قدرها 4.667.820 ديناراً، مفصلة كما يلي:

2016.12.31	2017.12.31	مدخرات فنية
664.664	111.913	أقساط تأمين مكتسبة غير صادرة
3.050.548	7.101.510	مستحقات متولدة عن عملية التأمين المباشر
1.033.135	2.202.744	مستحقات تم تعويضها وحلت المؤسسة محلها
4.748.347	9.416.167	المجموع

الإيضاح ع8 دد: مستحقات أخرى

بلغت المستحقات الأخرى في نهاية سنة 2017 ما قدره 806.004 ديناراً مقابل 1.383.788 ديناراً سنة 2016، مفصلة كما يلي:

بحساب الدينار

الصافي 2016	الصافي 2017	الاستهلاكات والمدخرات 2017	الخام 2017	مستحقات أخرى
232.367	341.820	-	341.820	الأداءات المقطوعة من المورد
14.591	6.340	-	6.340	الأعوان
1.136.830	457.844	-	457.844	مدينون مختلفون (أ)
1.383.788	806.004	-	806.004	المجموع

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2016.12.31	2017.12.31	مستحقات أخرى
406.750	9.906	تسبقة للمزودين
730.080	268.306	مستحقات صندوق المساهمين في عمولة الوكالة
-	179.632	قروض مسندة للأعوان في إطار الصندوق الاجتماعي
1136.830	457.844	المجموع

الإيضاح ع9 دد: عناصر أخرى للأصول

1.9 أموال في البنك و الخزينة

بلغت الأرصدة في البنك والخزينة في موقى سنة 2017 ما قدره 1.880.732 ديناراً مقابل 1.480.344 ديناراً في سنة 2016 مفصلة كالتالي:

2016.12.31	2017.12.31	أموال في البنك و الخزينة
1.225.736	1.596.122	أموال في البنك
209.192	239.274	شيكات وأوراق للتحصيل
45.416	45.336	الخزينة
1.480.344	1.880.732	المجموع

2.9 مصاريف اقتناء مؤجلة

بلغت مصاريف الاقتناء المؤجلة في 2017/12/31 مبلغا قدره 3.152.509 ديناراً مقابل 1.681.012 ديناراً في 2016/12/31. تتضمن مصاريف الاقتناء المؤجلة أعباء اقتناء العقود وعمولات الوساطة بالنسبة للقسط الذي لا يهيم سنة 2017. خلال سنة 2017 وقعت قبيم نفقات الاقتناء المؤجلة بالاعتماد على نسبة أقساط التأمين غير المكتسبة مقارنة بأقساط التأمين الصادرة والمقبولة لكل صنف من أصناف التأمين.

3.9 أعباء أخرى للتوزيع

بلغت الأعباء المؤجلة في سنة 2017 ما قدره 566.069 ديناراً مقابل 416.275 ديناراً سنة 2016، وهي تشمل مصاريف التأسيس والتسويق.

مبلغ صافي 2017.1 2.31	استهلاكات / مدخرات		مبلغ خام			العناصر	
	الرصيد في 2017.12.3 1	ترفيح 2017	الرصيد في 2017.01.0 1	الرصيد في 2017.12.3 1	مقتنيات 2017		الرصيد في 2017.01.0 1
-	-143.119	-	-143.119	143.119	-	143.119	مصاريف التأسيس
566.06 9	- 1.153.664	- 412.01 2	-741.652	1.719.733	561.80 5	1.157.927	مصاريف الإشهار
-	-72.648	-	-72.648	72.648	-	72.648	مصاريف للتوزيع متعلقة بالنظام المعلوماتي
-	-290.554	-	-290.554	290.554	-	290.554	مصاريف للتوزيع متعلقة بأعباء الموظفين (من غرة جانفي 2013 إلى غرة أكتوبر 2013)
566.06 9	- 1.659.985	- 412.01 2	- 1.247.973	2.226.054	561.80 5	1.664.248	مجموع المصاريف الأخرى للتوزيع

4.9 حسابات تسوية الأصول

بلغت مصاريف حسابات تسوية الأصول في 2017/12/31 مبلغاً قدره 699.246 ديناراً مقابل 464.038 ديناراً في 2016/12/31 مفصلة كالتالي:

2016.12.31	2017.12.31	حسابات تسوية الأصول
344.736	572.109	أرباح مطلوبة على التوظيفات المالية غير مستحقة
119.302	127.137	أعباء مسجلة مستقاً
464.038	699.246	المجموع

الإيضاح ع-10 دد: رأس المال المصرح والمدفوع

يبلغ مجموع الأموال الذاتية قبل التوزيع في 2017/12/31 قيمة 6.794.108 ديناراً مقابل 6.563.695 ديناراً في 2016/12/31 أي بزيادة قدرها 230.413 ديناراً.

بحساب الدينار

العناصر	الأموال الذاتية في 2016.12.31	نتيجة 2017	الأموال الذاتية في 2017.12.31
رأس مال المكتب والمحزّر	10 000.000		10 000.000
نتيجة مؤجلة	-3 457 039		
نتيجة السنّة المحاسبية	12.871	235.380	235.380
أموال ذاتية أخرى	7.863	2.897	
المجموع	6.563.695	235.380	6.794.108

الإيضاح ع-11 دد : المدخّرات الفنيّة

يبلغ مجموع المدخّرات الفنية 34.214.855 ديناراً في 2017/12/31 مقابل 21.561.032 ديناراً في 2016/12/31 مفصل كالاتي:

بحساب الدينار

2016.12.31	2017.12.31	مدخّرات فنيّة
4.651.664	435.363.7	مدخّرات أقساط التّأمين غير المكتسبة
8.198.898	987.247.11	مدخّرات التّأمين على الحياة
37.794	282.514	مدخّرات التعويضات (أقساطاً لتأمين على الحياة)
8.559.556	14.435.505	مدخّرات التعويضات (أقساط التّأمين على غير الحياة)
67.399	45.000	مدخّرات المساهمة في الأرباح و الإرجاعات (التّأمين على غير الحياة)
32.599	29.226	مدخّرات المساهمة في الأرباح و الإرجاعات (التّأمين على الحياة)
13.122	-	مدخّرات فنية أخرى
21.561.032	34.214.855	المجموع

➤ مدخّرات أقساط التّأمين غير المكتسبة

بلغت مدخّرات أقساط التّأمين غير المكتسبة في موقى سنة 2017 ما قدره 7.435.363 ديناراً مقابل 4.651.664 ديناراً في موقى سنة 2016، وقد تمّ احتسابها على أساس طريقة التوزيع حسب المدّة.

➤ مدخّرات التّأمين على الحياة

بلغت المدخّرات الفنيّة على الحياة في موقى سنة 2017 ما قدره 11.987.247 ديناراً مقابل 8.198.898 ديناراً في موقى سنة 2016.

➤ مدخّرات التعويضات

بلغت مدخّرات التعويضات على غير الحياة في سنة 2017 ما قدره 14.435.505 ديناراً مقابل 8.559.556 ديناراً في 2016/12/31 مفصلة كالاتي:

التغيير	2017.12.31		2016.12.31		صنف التّأمين
	توقعات الدعاوى للتحصيل	مدخّرات التعويضات	توقعات الدعاوى للتحصيل	مدخّرات التعويضات	
4.645.621	921.374	12.147.188	504.070	7.084.263	السيارات
839.636	54.635	920.116	54.404	80.249	النقل
-7.233	15.862	75.538	15.862	82.771	الحريق
-21.621		78.430		100.051	الصحة

88.308		177.835		89.527	مخاطر مختلفة
-3.255		18.270		21.525	البناء
5.541.455	991.871	13.417.376	574.336	7.458.386	المجموع الفرعي 1
التغيير	2017.12.31	2016.12.31	الحوادث المسجلة و التي لم يقع التبليغ عنها		
260.315		1.864.057		1.603.742	السيارات
5.250		5.250			النقل
15.750		15.750			الحريق
53.179		124.943		71.764	الصحة
334.494		2.010.000		1.675.506	المجموع الفرعي 2
5.875.949	991.871	15.427.376	574.336	9.133.892	المجموع الجملي (1+2)

الإيضاح ع-12 دد: ديون لودائع نقدية متحصّل عليها من المؤسسات المسند إليها

بلغت هذه الديون في موقى سنة 2017 ما قدره 9.084.256 ديناراً مقابل 2.338.590 ديناراً في 2016/12/31 مفصلة كالتالي:

العناصر	2017.12.31	2016.12.31
حصة معيدي التأمين في المدّخرات على أقساط التأمين غير المكتسبة	612.368	643.420
حصة معيدي التأمين في المدّخرات الحسابية	3.949.000	-
حصة معيدي التأمين في مدّخرات التعويضات	4.522.888	1.695.170
المجموع	9.084.256	2.338.590

الإيضاح ع-13 دد: ديون أخرى

بلغت الديون الأخرى في موقى سنة 2017 ما قدره 1.633.088 ديناراً مقابل 1.477.814 ديناراً موقى سنة 2016، مفصلة كالتالي:

ديون أخرى	2017.12.31	2016.12.31
ودائع و كفالات متحصّل عليها من نواب و وسطاء التأمين	119.124	52.000
الأعوان و حسابات مرتبطة بهم	164.376	226.777
الدولة والجماعات العمومية	806.277	433.579
دائنون متنوعون (أ)	543.311	765.458
المجموع	1.633.088	1.477.814

(أ) - هذه الخانة مفصلة كما يلي:

2016.12.31	2017.12.31	مستحقات أخرى
730.080	268.306	ديون صندوق المشتركين في عمولة الوكالة
35.378	275.005	حسابات المزودين
765.458	543.311	المجموع

الإيضاح ع14-د: حسابات لتسوية خصوم أخرى

بلغ مجموع حسابات تسوية خصوم أخرى 254.576 دينار في 2017/12/31 وهو يمثل جملة أعباء للدفع في سنة 2018.

IV. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة

الإيضاح ع15-د: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين الصافية في نهاية سنة 2017 ما قدره 14.830.283 ديناراً مقابل 12.472.187 ديناراً في سنة 2016 أي بزيادة قدرها 2.358.096 ديناراً مفصلة كالتالي:

أقساط صافية 2016.12.31	أقساط صافية 2017.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
13.375.145	17 372 372	-2 905 971	20 278 343	أقساط التأمين الصادرة و المقبولة
-902.958	-2 542 089	241 610	-2 783 699	تغير مدخرات أقساط التأمين الغير مكتسبة
12 472 187	14 830 283	-2 664 361	17 494 644	المجموع

الإيضاح ع16-د: أعباء التعويضات 1.16 المبالغ المدفوعة

يشمل هذا البند مجموع أعباء التصرف للتعويضات والمبالغ المدفوعة بمقدار 8.104.603 ديناراً في 2017/12/31 مقابل 5.899.918 ديناراً في 2016/12/31.

توافق نفقات التصرف في التعويضات، النفقات الداخلية و النفقات الخارجية الناتجة عن معالجة ملفات التعويضات (نفقات الأعوان، حصّة الكراء، استهلاكات المنقولات، نفقات النزاعات ...)

2.16 تغير مدخرات التعويضات

بلغ تغير مدخرات التعويضات 3.194.013 ديناراً في 2017/12/31 مقابل 3.331.440 ديناراً في 2016/12/31.

الإيضاح ع17-د: نفقات الاستغلال

بلغت نفقات الاستغلال 3.244.516 ديناراً في 2017/12/31 مقابل 2.495.713 ديناراً في 2016/12/31 أي بزيادة قدرها 748.803 ديناراً.

تتمثل تكاليف الاستغلال في تكاليف الاقتناء وتكاليف الإدارة والعمولة المتحصلة من معيدي التأمين كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

2016.12.31	2017.12.31	أعباء التعويضات
-3177.395	-4.474.635	نفقات الاقتناء
541.717	1.234.879	تغيير مبالغ نفقات الاقتناء المؤجلة
-419.798	-475.253	نفقات الإدارة
559.764	470.493	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-2.495.713	3.244.516-	المجموع

تشمل تكاليف الاقتناء التكاليف المباشرة (عمولة الاقتناء) و غير المباشرة (النفقات الداخلية والخارجية) التاجمة عن إبرام عقود التأمين ، كما تشمل تكاليف الإدارة تكاليف مباشرة و غير مباشرة متعلقة بإدارة محفظة عقود التأمين.

الإيضاح ع18-د: أعباء فنية أخرى

تبلغ الأعباء الفنية الأخرى في موفى سنة 2017 ما قدره 1.174.098 ديناراً مقابل 1.289.429 ديناراً في موفى سنة 2016

V. إيضاحات حول قائمة النتائج الفنية للتأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة

الإيضاح ع19-د: أقساط التأمين

بلغ رصيد أقساط التأمين على الحياة في نهاية سنة 2017 ما قدره 90.062 ديناراً مقابل 6.048.917 ديناراً في موفى سنة 2016 كما هو مبين في الجدول التالي:

بحساب الدينار

أقساط صافية 2016.12.31	أقساط صافية 2017.12.31	أقساط مسندة	أقساط صادرة	أقساط التأمين
6 048 917	90 062	-4 607 394	4 697 456	أقساط التأمين الصادرة والمقبولة
6 048 917	90 062	-4 607 394	4 697 456	المجموع

الإيضاح ع20-د: أعباء التعويضات

بلغت أعباء التعويضات في موفى سنة 2017 ما قدره 747.618 ديناراً مقابل 185.647 ديناراً في موفى سنة 2016، أي بزيادة قدرها 561.971 ديناراً.

الإيضاح ع21-د: تغيير المدخرات الفنية الأخرى

بلغت مدّخرات التّأمين على الحياة في نهاية سنة 2017 ما قدره 311.339 ديناراً مقابل 5.111.151 ديناراً في نهاية سنة 2016.

الإيضاح ع-22 دد: نفقات الاستغلال للتأمين على الحياة

تتضمّن أعباء الاستغلال نفقات الاقتناء ونفقات الإدارة وعمولات التّأمين المتحصّل عليها من معيدي التّأمين.

بلغ رصيد نفقات الاستغلال في نهاية سنة 2017 ما قدره 1.259.836 ديناراً مقابل -527.378 ديناراً في نهاية سنة 2016 أي بزيادة قدرها 1.787.214 ديناراً مفصّل كالآتي:

بحساب الدينار

2016.12.31	2017.12.31	نفقات الإستغلال
-517.019	-779.862	نفقات الاقتناء
0	236.618	تغيّر مبلغ نفقات الاقتناء
-36.220	-36.620	نفقات الإدارة
25.862	1.839.701	عمولات متحصّل عليها من معيدي التّأمين
-527.378	1.259.836	المجموع

الإيضاح ع-23 دد: أعباء فنيّة أخرى للتأمين على الحياة

بلغت الأعباء الفنيّة الأخرى في موفى سنة 2017 ما قدره 260.790 ديناراً مقابل 197.885 ديناراً في موفى سنة 2016 أي بزيادة قدرها 62.905 ديناراً وهي تشمل النفقات الداخليّة والنفقات الخارجيّة التي لا يمكن توزيعها إلى إحدى الجهات.

VI. إيضاحات حول قائمة النتائج

الإيضاح ع-24 دد: مداخيل التوظيفات

بلغت إيرادات التوظيفات خلال سنة 2017 ما قدره 1.087.406 ديناراً مقابل 831.975 ديناراً في موفى سنة 2016 أي بزيادة قدرها 255.431 ديناراً مفصّلة كالآتي:

بحساب الدينار

2016.12.31	2017.12.31	إيرادات التوظيفات
579 783	686.245	مداخيل التوظيفات (التأمين على غير الحياة)
252 192	401.161	مداخيل التوظيفات (التأمين على الحياة)
831.975	1.087.406	المجموع

V. إيضاحات أخرى

1. معلومات حول الأطراف المرتبطة:

(أ) اتفاقية مع بنك البركة تونس

قدرت أقساط التّأمين المقبوضة لمخاطر متنوّعة خلال سنة 2017 بـ 4.338 ألف دينار.

2. الأحداث اللاحقة

تم اعتماد هذه القوائم المالية من قبل مجلس إدارة الشركة المنعقد في 23 مارس 2018

3. مفاتيح التوزيع المعتمدة:

وقعتقيد الأعباء حسب طبيعتها ثم توزيعها حسب الوجهة إما مباشرة أو باستعمال مفاتيح توزيع ارتكزت بالأساس على:

- عدد/أعباء الأعوان
- مساحة المكاتب والفضاءات المستغلة من طرف الشركة
- إستهلاك المصالح للوازم المكتبية
- الوقت المخصص للقيام بالوظائف

فما يلي جدول الانتقال من الأعباء حسب طبيعتها إلى أعباء حسب وجهتها لسنة 2017:

التأمين على الحياة				التأمين على غير الحياة				الرصيد في 2017.12.31	القسم
نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الإدارة	نفقات الاقتناء	نفقات التصرف في التعويضات	أعباء فنية أخرى	نفقات الإدارة	نفقات الاقتناء		
46 735	12 704	12 111	71 490	196 712	50 817	48 443	325 051	764 062	91: خدمات خارجية
41 899	721	3 187	79 517	167 598	2 883	12 749	318 070	626 624	92: خدمات خارجية أخرى
30 115	0	0	0	120 459	0	1 406	1 406	153 387	93: أعباء مختلفة عادية
129 319	38 272	12 935	221 461	613 415	433 365	370 763	1 403 523	3 223 053	94: أعباء الأعدان
1 733	1 058	1 062	15 073	9 980	6 263	5 262	288 863	329 295	96: ضرائب وأداءات ودفعات مماثلة
10 989	7 326	7 326	127 442	65 934	43 956	36 630	557 388	856 990	98: مخصصات الاستهلاكات والمدخرات المتعلقة بالاستغلال
260 790	60 081	36 620	514 983	1 174 098	537 283	475 253	2 894 301	5 953 411	المجموع

العمليات النقدية التي أثرت في عناصر الأصول
السنة المحاسبية المنتهية في 2017/12/31

قيمة محاسبية صافية عند الإقفال	إستهلاكات و مخبرات						القيمة الإجمالية				العناصر		
	عند الإقفال	التخفيض	الترفع	عند الإقفال	عند الإقفال	عند الإقفال	عند الإقفال	عمليات نفويت	مقتنيات	عند الإقفال			
	مخبرات	الإستهلاكات	مخبرات	الإستهلاكات	مخبرات	الإستهلاكات	مخبرات	الإستهلاكات	عند الإقفال	عند الإقفال	عند الإقفال		
535 125		308 594				179 408		129 185	843 719		171 275	672 444	أصول غير مادية تتألات و براءات و رخص و علامات تجارية أصل تجاري
535 125	0	308 594	0	0	0	179 408	0	129 185	843 719	0	171 275	672 444	مجموع الأصول غير مادية
622 695		1 045 538				240 968		804 570	1 668 233	165 762	57 056	1 776 939	أصول مادية للإستغلال تجهيزات فنية و آلية تجهيزات أخرى ومعدات و مقولات ودائع للضمان و كفالات
622 695	0	1 045 538	0	0	0	240 968	0	804 570	1 668 233	165 762	57 056	1 776 939	مجموع الأصول المادية للإستغلال
356 411		18 758				18 758		375 169				375 169	توظيفات أرض و بناهات للإستغلال و عدا الإستغلال توظيفات في المؤسسات المرتبطة ذات صلة مساهمة - حصص - أدون و رفاع توظيفات مالية أخرى - أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة - رفاع و سندات ذات مداخيل قارة - قروض رهنية على عقارات - قروض أخرى - ودائع لسدى مؤسسات بنكية ومالية مستحققات من القريم و لفقود مودعة لدى شركات مسندة
133 358	16 643		7 643				24 286	150 001				150 001	
20 934 000								20 934 000		5 274 000		15 660 000	
262 013	238 088				238 088			500 101		500 101		200 000	
200 000								200 000				200 000	
14 303								14 303		1 913		16 216	
100 000								100 000				100 000	
61 354								61 354		4 598		65 952	
309 905								309 905				0	
22 371 344	254 731	18 758	7 643	0	238 088	18 758	24 286	22 644 834	6 512	6 084 007	16 567 339	16 567 339	مجموع التوظيفات
23 529 165	254 731	1 372 890	7 643	0	238 088	439 135	24 286	933 755	25 156 786	172 274	6 312 337	19 016 722	المجموع العام

قائمة ملخصة للتوظيفات
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

العناصر	القيمة الإجمالية	القيمة الصافية	القيمة الصحيحة	فائض أو ناقص القيمة الكامن
توظيفات عقارية و توظيفات عقارية جارية	375 169	356 411		18 758
أسهم و سندات أخرى ذات مداخيل متغيرة غير حصص مؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية	500 101	262 013		238 088
رقاع و سندات أخرى ذات مداخيل قارة	20 934 000	20 934 000		0
قروض رهنية على عقارات	14 303	14 303		0
حصص في مؤسسات ذات صلة مساهمة	150 001	133 358		16 643
قروض أخرى و أوراق مماثلة	300 000	300 000		0
ودائع أخرى	61 354	61 354		0
ودائع لدى مؤسسات مسندة	309 905	309 905		0
مجموع التوظيفات	22 644 834	22 371 344	0	273 489
و منه مبلغ هذه التوظيفات المقبول في تمثيل المدخرات الفنية	22 259 271	21 985 782	0	273 489
أصول أخرى مخصصة لتمثيل المدخرات الفنية عدا التوظيفات أو حصة معيدي التأمين في المدخرات الفنية	5 775 410	5 775 410	0	0
المجموع	28 034 682	27 761 192	0	273 489

قائمة التسويات و مدخرات التعويضات تحت التسوية
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2017	2016	2015	2014	2013	
					الجرد لسنة 2015
		2 388 901	207 019	84	تسويات متراكمة
		4 288 455	900 617	0	مدخرات التعويضات
		6 677 356	1 107 636	0	مجموع أعباء التعويضات
		9 220 790	2 140 436	15 065	أقساط التأمين المكتسبة
		72,42%	51,75%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2017	2016	2015	2014	2013	
					الجرد لسنة 2016
	4 511 113	3 850 601	481 964		تسويات متراكمة
	5 120 252	2 826 755	625 672		مدخرات التعويضات
	9 631 364	6 677 356	1 107 636	0	مجموع أعباء التعويضات
	14 785 512	9 220 790	2 140 436	0	أقساط التأمين المكتسبة
	65,14%	72,42%	51,75%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

سنة وقوع الحادث					سنة الجرد
2017	2016	2015	2014	2013	
					الجرد لسنة 2017
7 171 306	5 077 219	3 873 546	486 008		تسويات متراكمة
3 833 431	2 191 996	7 516 039	894 040		مدخرات التعويضات
11 004 736	7 269 215	11 389 585	1 380 048	0	مجموع أعباء التعويضات
17 494 644	14 785 512	9 220 790	2 140 436	0	أقساط التأمين المكتسبة
62,90%	49,16%	123,52%	64,48%	0,00%	% التعويضات / أقساط التأمين المكتسبة

تقسيم أعباء و إيرادات التوظيفات
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

المجموع	مداخيل أخرى و نفقات مالية	نفقات مالية تهم التوظيفات في المؤسسات المرتبطة و ذات صلة مساهمة	
			مداخيل التوظيفات العقارية
43 815	36 058	7 757	مداخيل المساهمات
1 043 591	1 043 591		مداخيل التوظيفات الأخرى
1 087 405	1 079 648	7 757	مجموع إيرادات التوظيفات
167 593	167 593		فوائد
0	0		نفقات خارجية
230 445	230 445		نفقات أخرى
398 038	398 038	0	مجموع أعباء التوظيفات

النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين (التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة)
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

المجموع	تكوين الأموال	التأمين على الحياة	
4 697 456	2 151 393	2 546 063	أقساط التأمين
-832 521	-559 097	-273 424	أعباء الخدمات
-4 033 069	-1 701 237	-2 331 832	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
-168 134	-108 942	-59 193	رصيد الإكتتاب
-264 879	-11 278	-253 601	نفقات الإقتناء
-575 776	-263 700	-312 076	أعباء تصرف أخرى صافية
-840 655	-274 979	-565 676	أعباء اقتناء و تصرف صافية
401 161	183 728	217 433	الإيرادات الصافية للتوظيفات
3 293	3 293		المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
404 453	187 021	217 433	الرصيد المالي
-4 607 394		-4 607 394	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
136 070		136 070	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
4 293 241		4 293 241	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0			حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
1 839 701		1 839 701	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
-167 593		-167 593	أعباء التصرف في التوظيفات بما في ذلك أعباء الفائدة
1 494 025	0	1 494 025	رصيد إعادة التأمين
889 689	-196 899	1 086 589	النتيجة الفنية
معلومات تكميلية			
			مبلغ إعادة شراء العقود
12 269 761	5 353 569	6 916 192	الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
8 236 692	3 652 332	4 584 360	المخزرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
			المخزرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
			للطرح
			مدخرات أصبحت مستحقة

جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على الحياة
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

المجموع	Raccordement	
4 697 456	PRV 1 1°colone	أقساط التأمين
-1 077 242	CHV1 1°colonne	أعباء الخدمات
-3 788 349	CHV2 1°colonne	أعباء مدخرات التأمين على الحياة و المدخرات الفنية الأخرى
0	CHV10 - PRV3 1°colonne	تعديلات التأمين ذي رأس المال المتغير
-168 134		رصيد الإكتتاب
-543 244	CHV41 + CHV42	نفقات الإقتناء
-297 410	CHV43 + CHV5 - PRV4	أعباء تصرف أخرى صافية
-840 655		أعباء اقتناء و تصرف صافية
233 568	PRV2 - CHV9	الإيرادات الصافية للتوظيفات
3 293	CHV3 1°colonne	المساهمة في النتائج و الفوائد الفنية
236 861		الرصيد المالي
-4 607 394	PRV1 2°colonne	أقساط تأمين مسندة و/أو المعاد إسنادها
329 624	CHV1 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء الخدمات
4 099 687	CHV2 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء المدخرات
0	CHV3 2°colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
1 839 701	CHV44 2°colonne	عمولات متحصل عليها من معيدي التأمين
1 661 618		رصيد إعادة التأمين
889 689		النتيجة الفنية
		معلومات تكميلية
		مبلغ إعادة شراء العقود
		الفوائد الفنية الإجمالية للسنة المحاسبية
12 269 761		لمخرات الفنية الإجمالية عند الإقفال
8 236 692		لمخرات الفنية الإجمالية عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

جدول ربط النتائج الفنية بحسب أصناف التأمين بالقوائم المالية
مؤسسات التأمين و/أو إعادة التأمين على غير الحياة
السنة المحاسبية المختومة في 2017/12/31

المجموع	Raccordement	
		أقساط التأمين المكتسبة
20 278 343	PRNV11 1°colonne	أقساط التأمين الصادرة
-2 783 699	PRNV12 1°colonne	تغير أقساط التأمين غير المكتسبة
		أعباء الخدمات
-8 301 684	CHNV11 1°colonne	خدمات و نفقات مدفوعة
-5 840 428	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	أعباء مدخرات الخدمات و متفرقات
3 352 532		رصيد الإكتتاب
		نفقات الإقتناء
-3 239 756	CHNV41 + CHNV42	
-1 649 352	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	أعباء أخرى صافية
-4 889 108		أعباء اقتناء و تصرف صافية
		الإيرادات الصافية للتوظيفات
436 185	PRNT3	
0	CHNV3 1°colonne	المساهمة في النتائج
436 185		الرصيد المالي
		حصة معيدي التأمين في أقساط التأمين المكتسبة
-2 664 361	PRNV1 2°colonne	
197 081	CHNV11 2°colonne	حصة معيدي التأمين في الخدمات المدفوعة
2 681 936	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	حصة معيدي التأمين في أعباء مدخرات الخدمات
0	CHNV3 2°colonne	حصة معيدي التأمين في المساهمة في النتائج
470 493	CHNV44	عوامل متحصل عليها من معيدي التأمين
685 150		رصيد إعادة التأمين
		النتيجة الفنية
-415 241		
		معلومات تكميلية
7 435 363		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإقفال
4 651 664		مدخرات أقساط التأمين غير المكتسبة عند الإفتتاح
14 435 505		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإقفال
8 559 556		مدخرات التعويضات تحت التسوية عند الإفتتاح
45 000		مدخرات فنية أخرى عند الإقفال
80 521		مدخرات فنية أخرى عند الإفتتاح
		للطرح
		مدخرات أصبحت مستحقة

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "

التقرير العام لمراقبي الحسابات السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017

السادة مساهمي شركة " الأمانة تكافل "،

1. تقرير حول تدقيق القوائم المالية

1- الرأي

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات الموكلة إلينا بموجب قرار الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 20 ماي 2016، قمنا بتدقيق القوائم المالية لشركة " الأمانة تكافل " والتي تشتمل على الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة في 31 ديسمبر 2017، وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ، والإيضاحات حول القوائم المالية المتضمنة على ملخص لأهم الطرق المحاسبية.

تظهر هذه القوائم المالية مجموع موازنة صافيا بمقدار 6 794 108 دينار تونسي، نتيجة صافية إيجابية بقيمة 235 380 دينار تونسي، نتيجة فنية لغير الحياة سلبية بما قدره 415 241 دينار تونسي ونتيجة فنية للحياة إيجابية بقيمة 889 689 دينار تونسي.

في رأينا، فإن القوائم المالية المرفقة لهذا التقرير، صادقة وتعكس صورة مطابقة، من كافة النواحي الجوهرية، الوضعية المالية للشركة كما هي في 31 ديسمبر 2017، ولنتيجة عملياتها للسنة المنتهية في نفس التاريخ، وفقا لنظام المحاسبة للمؤسسات.

2- أساس الرأي

تمت عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة في البلاد التونسية. إن مسؤولياتنا بموجب هذه المعايير مفصلة أكثر ضمن بند مسؤوليات مدققي الحسابات في تدقيق القوائم المالية الواردة في تقريرنا هذا. نحن مستقلون عن الشركة وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي الخاصة بمراجعة القوائم المالية في البلاد التونسية، وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه القواعد. إننا نعتقد أن الأدلة المؤيدة التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفر أساساً لإبداء رأينا.

3- تقرير مجلس الإدارة

تقع مسؤولية تقرير مجلس الإدارة على عاتق الإدارة. إن رأينا في القوائم المالية لا يشمل ما تضمنه تقرير مجلس الإدارة، وإننا لا نبدي أي نوع من التأكيد حولها.

وفقاً لأحكام المادة 266 من مجلة الشركات التجارية، فإن مسؤوليتنا تتمثل في التحقق من صحة المعلومات الواردة في حسابات الشركة المضمنة في تقرير مجلس الإدارة بالرجوع إلى المعطيات الواردة بالقوائم المالية. ويتمثل عملنا في قراءة تقرير مجلس الإدارة وتقييم ما إذا كان هناك تناقض جوهري بينه وبين القوائم المالية أو ما اطلعنا عليه خلال مهمة التدقيق أو إذا كان تقرير مجلس الإدارة به أخطاء جوهرية.

وإذا استنتجنا استناداً إلى العمل الذي قمنا به أن هناك إخلالات هامة في تقرير المجلس فإننا مطالبون بالإبلاغ عنها.
وليس لنا ما نذكره في هذا الصدد.

4- مسؤوليات الإدارة ومجلس الإدارة عن القوائم المالية

إن الإدارة هي المسؤولة عن إعداد القوائم المالية وعرضها بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات كما هي مسؤولة عن نظام الرقابة الداخلي الذي تراه ضرورياً لإعداد قوائم مالية خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن غش أو عن أخطاء، كذلك هي مسؤولة عن تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة في ضوء الظروف.

عند إعداد القوائم المالية، تكون الإدارة مسؤولة عن تقييم قدرة الشركة على العمل كمنشأة مستمرة، والإفصاح، حيث أمكن، عن الأمور المتعلقة بمبدأ الاستمرارية واستخدام هذا المبدأ المحاسبي عند إعداد القوائم المالية، إلا إذا كان في نية الإدارة تصفية الشركة أو إيقاف عملياتها أو عدم وجود أي بديل واقعي آخر سوى القيام بذلك.

تقع على عاتق مجلس الإدارة مراقبة إجراءات إعداد التقارير المالية للشركة.

5- مسؤوليات مدققي الحسابات حول تدقيق القوائم المالية

إن أهدافنا تتمثل في الحصول على تأكيد معقول بأن القوائم المالية ككل خالية من الأخطاء الجوهرية، سواءً كانت ناتجة عن الغش أو الخطأ وإصدار تقرير التدقيق الذي يتضمن رأينا.
يعتبر التأكيد المعقول هو تأكيد عالي المستوى، ولكنه ليس ضماناً بأن التدقيق الذي يتم وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس سيكشف دائماً عن المعلومات الجوهرية الخاطئة عند وجودها. إن الأخطاء قد تحدث نتيجة غش أو خطأ ويتم اعتبارها جوهرية، إذا كانت منفردة أو مجتمعة، يمكن أن يكون لها تأثير على القرارات الاقتصادية المتخذة من قبل مستخدمي هذه القوائم المالية.

كجزء من عملية التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعمول بها في تونس، نمارس الاجتهاد المهني والحفاظ على الشك المهني في جميع مراحل التدقيق، وكما نقوم بما يلي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في القوائم المالية، سواءً كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ، وتصميم وتنفيذ إجراءات تدقيق تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية وملائمة توفر أساساً لإبداء رأينا. إن مخاطر عدم اكتشاف خطأ جوهري ناتج عن احتيال يعد أكبر من ذلك الناتج عن خطأ، لما قد يتضمنه الاحتيال من تواطؤ أو تزوير أو حذف متعمد أو تحريف أو تجاوز لنظام الرقابة الداخلي.
- الحصول على فهم لنظام الرقابة الداخلي المتعلق بالتدقيق وذلك لتصميم إجراءات تدقيق ملائمة في ظل الظروف القائمة.
- تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة، ومعقولية التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات الصلة التي قام بها مجلس الإدارة.
- التوصل إلى نتيجة حول ملائمة استخدام مجلس الإدارة لمبدأ الاستمرارية في المحاسبة، وبناءً على أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، وفيما إذا كان هناك عدم تيقن جوهري مرتبط بأحداث أو ظروف قد تلقي بشكوك جوهرية حول قدرة شركة " الأمانة تكافل " على الاستمرار كمنشأة مستمرة. وإذا ما توصلنا إلى نتيجة بأن هناك شك جوهري، فعلى الإشارة في تقرير التدقيق إلى الإفصاحات ذات

الصلة في القوائم المالية أو تعديل رأينا إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية. إن استنتاجاتنا مبنية على أدلة التدقيق التي حصلنا عليها حتى تاريخ تقرير التدقيق، ومع ذلك، فإن الأحداث أو الظروف المستقبلية قد تؤدي إلى عدم استمرار الشركة في أعمالها كمنشأة مستمرة.

• تقييم العرض العام وهيكل القوائم المالية ومحتواها بما في ذلك الإفصاحات حولها وفيما إذا كانت القوائم المالية تمثل المعاملات والأحداث التي تحقق العرض العادل.

إننا نتواصل مع مسؤولي الحوكمة للشركة فيما يتعلق بنطاق التدقيق وتوقيته وملاحظات التدقيق الهامة التي تتضمن أي أوجه قصور هامة في نظام الرقابة الداخلي الذي يتم تحديدها من قبلنا خلال عملية التدقيق.

II. تقرير عن الالتزامات القانونية والتنظيمية

في إطار مهمتنا لمراقبة الحسابات، قمنا بالمراجعات الخاصة المنصوصة بالمعايير التي نشرتها هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية وكل النصوص المنظمة سارية المفعول في هذا الصدد.

1- فعالية نظام الرقابة الداخلية

عملاً بأحكام الفصل 3 (جديد) من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالقانون 2005-96 في 18 أكتوبر 2005 والفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، أجرينا مراجعات دورية لفاعلية نظام الرقابة الداخلية التي تخص إعداد القوائم المالية. وفي هذا الصدد، نذكر أن مسؤولية إحداث وتفعيل نظام الرقابة الداخلية وكذلك المراقبة الدورية لكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة. بناءً على مراجعتنا، لم نلاحظ وجود نقائص مهمة من شأنها أن تؤثر على القوائم المالية. وقد وافينا إدارة الشركة بتقرير حول النقائص التي تم رفعها.

2- مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية للقوانين الجاري بها العمل

عملاً بأحكام الفصل 19 من الأمر عدد 2728-د المؤرخ في 20 نوفمبر 2001، قمنا بالمراجعات الخاصة بمطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن الشركة مع القوانين المعمول بها. تقع مسؤولية ضمان المطابقة لمتطلبات النصوص الجاري بها العمل على كاهل الإدارة. واستناداً إلى ما رأيناه ضرورياً من أعمال تدقيق، لم نكتشف أي إخلال متعلق بمطابقة حسابات الشركة للقوانين الجاري بها العمل باستثناء تلك المنصوص عليها ضمن قرار وزير المالية المؤرخ في 28 أوت 2006 والتي لم يتم تطبيقها كلياً.

تونس في، 27 افريل 2018

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية
شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج
منصف بوسنوقة زموري

الشركة التونسية للتأمين التكافلي " الأمانة تكافل "
التقرير الخاص لمراقبي الحسابات
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2017

السادة مساهمي الشركة التونسية للتأمين التكافلي « الأمانة تكافل »

عملا بأحكام الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية، يشرفنا أن نحيطكم علما بالإتفاقيات المنضوية تحت هذه النصوص خلال سنة 2017.

إن مسؤوليتنا تكمن في التثبت من مدى احترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالتراخيص والمصادقة على الإتفاقيات والعمليات المبرمة مع مسيري المؤسسة وبالتالي إدراجها السليم صلب القوائم المالية. كما أنه ليس من صلاحياتنا البحث والتدقيق حول وجود تلك الإتفاقيات أو العمليات ولكن يقتصر واجبنا على مدمك، إنطلاقا من المعلومات التي قدمت لنا والتي تحصلنا عليها إنطلاقا من تدقيقنا، بنوعها وخاصياتها الأساسية دون أن نبت في جدواها ودعائها. وموكل لكم تحديد المصلحة المتعلقة بإبرام هذه الإتفاقيات وإنجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

I - إتفاقيات وعمليات حديثة (خلافا لتلك المتعلقة بأجور المسيرين) :

لم يتم إشعارنا من طرف مجلس إدارتكم بأي اتفاقية جديدة في سنة 2017 خاضعة لمقتضيات الفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية.

II - الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل الشركة لفائدة المسيرين :

تتمثل الإلتزامات والتعهدات المتخذة من قبل شركة " الأمانة تكافل " لفائدة المسيرين كما وردت في الفقرة 5 من الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية كما يلي:

• طبقا لقرارات مجلس الإدارة بتاريخ 13 جوان 2013 وبتاريخ 31 أكتوبر 2013 يتمتع المدير العام بالإمتيازات التالية:

- أجر قار محدد بمبلغ 8000 دينار اشهريا صافيا منا الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهرا في السنة،

- حافظ أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة الماليّة 2014، بلغ الحافز الخام الخاص بسنة 2016 والمدفوع خلال 2017 ما قدره 24 615 دينار،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب 500 لتر في الشهر.

• طبقا لقرار مجلس الإدارة بتاريخ 14 ديسمبر 2016 يتمتع المدير العام المساعد بالإمميزات التالية:

- أجر قارّ محدّد بمبلغ 5000 دينارا شهريًا صافيا من الأداء والأعباء الإجتماعية وعلى أساس 12 شهرا في السنة،
- حافظ أداء سنوي بمبلغ يحدده مجلس الإدارة وذلك بداية من السنة الماليّة 2014،
- سيارة وظيفية مع حصّة وقود ب 400 لتر في الشهر.

تتمثل الالتزامات والتعهدات المتخذة من قبل مؤسسة التأمين التكافلي لفائدة المسيرين (باعتبار الأعباء الاجتماعية) مثلما وردت في القوائم المالية للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2017 كما يلي:

رئيس مجلس الادارة		المدير العام المساعد		المدير العام		الامتيازات على المدى القصير
الخصوم في 31 ديسمبر 2017	أعباء خام 2017	الخصوم في 31 ديسمبر 2017	أعباء خام 2017	الخصوم في 31 ديسمبر 2017	أعباء خام 2017	
-	28 758	8 014	112 013	-	187 561	

تونس في، 27 افريل 2018

مراقبي الحسابات

عن/سي.أم.سي-دي.آف.ك. العالمية
شريف بن زينة

عن/ف.م.ب.ز.ك.ب.م.ج
منصف بوسنوفة زموري

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

La Société ATELIER DU MEUBLE intérieurs publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 21 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>			<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>			<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Actifs immobilisés							
Immobilisations incorporelles		191 294	172 396	Capital social		4 634 696	4 213 360
Moins : amortissements		(162 094)	(141 810)	Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
	4	29 200	30 586	Réserves		1 221 336	1 198 336
Immobilisations corporelles		9 108 506	5 379 286	Résultats reportés		636 682	170 547
Moins : amortissements		(3 031 723)	(2 708 842)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		7 945 754	7 035 283
	4	6 076 783	2 670 444	Compte spécial d'investissement		-	360 000
Immobilisations financières	5	1 741 077	1 516 642	Résultat après affectation au compte spécial d'investissement		1 280 916	1 814 479
Total des actifs immobilisés		7 847 060	4 217 672	Résultat net de l'exercice		1 280 916	2 174 479
Autres actifs non courants	6	289 518	135 651	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	9 226 670	9 209 762
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 136 578	4 353 323	PASSIFS			
ACTIFS COURANTS				PASSIFS NON COURANTS			
Stocks		2 750 477	2 385 518	Emprunts et dettes assimilées	12	2 169 184	64 089
Moins : provisions		(15 000)	(15 000)	Provisions pour risques et charges		188 777	188 777
	7	2 735 477	2 370 518	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		2 357 961	252 866
Clients et comptes rattachés		5 875 161	6 250 406	PASSIFS COURANTS			
Moins : provisions		(232 621)	(290 806)	Fournisseurs et comptes rattachés	13	4 090 830	3 105 674
	8	5 642 540	5 959 600	Autres passifs courants	14	1 380 456	1 484 934
Autres actifs courants	9	960 506	577 298	Concours bancaires et autres passifs financiers	15	860 216	84 583
Liquidités et équivalents de liquidités	10	441 032	877 080	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		6 331 502	4 675 191
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 779 555	9 784 496	TOTAL DES PASSIFS		8 689 463	4 928 057
TOTAL DES ACTIFS		17 916 133	14 137 819	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		17 916 133	14 137 819

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	16	15 019 548	14 768 121
Autres produits d'exploitation	17	48 979	71 703
Production immobilisée		-	8 074
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>15 068 527</u>	<u>14 847 898</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	7	(92 175)	55 365
Achats consommés	18	9 120 355	7 952 950
Charges de personnel	19	2 096 152	1 980 387
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	511 380	427 552
Autres charges d'exploitation	21	1 982 794	1 622 281
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>13 618 506</u>	<u>12 038 535</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 450 021</u>	<u>2 809 363</u>
Charges financières nettes	22	(236 874)	(17 373)
Produits des placements	23	239 960	239 964
Autres gains ordinaires	24	23 536	60 477
Autres pertes ordinaires	25	(3 628)	(105 576)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>1 473 015</u>	<u>2 986 855</u>
Impôt sur les sociétés	26	(192 099)	(613 656)
Contribution conjoncturelle		-	(198 720)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 280 916</u>	<u>2 174 479</u>
Affectation au compte spécial d'investissement		-	(360 000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>1 280 916</u>	<u>1 814 479</u>
(Après affectation au compte spécial d'investissement)			
Résultat par action	11	0,287	0,526

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	18 693 997	15 587 416
Sommes versées aux fournisseurs et à l'Etat	28	(12 942 445)	(11 784 152)
Sommes versées au personnel et aux organismes sociaux	29	(2 652 976)	(2 104 690)
Intérêts payés	30	(225 377)	(17 373)
Impôts sur les bénéfices payés	31	(1 130 332)	(219 842)
		<u>1 742 867</u>	<u>1 461 359</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts et dividendes reçus	32	239 960	239 964
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(3 730 231)	(751 362)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	14 500	54 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	5	(198 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	5	2 500	403 000
		<u>(3 671 271)</u>	<u>(54 398)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	35	(1 264 020)	(1 010 813)
Encaissements provenant des emprunts	12	2 590 000	-
Remboursements des emprunts et dettes assimilées	12	(259 671)	(166 200)
Encaissement des crédits à court terme	15	400 000	-
		<u>1 466 309</u>	<u>(1 177 013)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			
Variation de trésorerie			
		<u>(462 095)</u>	<u>229 948</u>
Trésorerie au début de l'exercice	36	877 080	647 132
Trésorerie à la fin de l'exercice	36	414 985	877 080

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2017	2016		2017	2016		2017	2016
Produits d'exploitation	15 068 527	14 839 824	Coût des matières consommées	9 120 355	7 952 950			
Production immobilisée	-	8 074	Déstockage de production	-	55 365			
Production stockée	92 175	-						
<u>Production</u>	15 160 702	14 847 898	<u>Achats consommés</u>	9 120 355	8 008 315	<u>Marge sur coût matières</u>	6 040 347	6 839 583
Marge sur coût matières	6 040 347	6 839 583	Autres charges externes	1 867 816	1 523 846			
<u>Sous total</u>	6 040 347	6 839 583	<u>Sous total</u>	1 867 816	1 523 846	<u>Valeur ajoutée brute</u>	4 172 531	5 315 737
Valeur ajoutée brute	4 172 531	5 315 737	Impôts et taxes	114 978	98 435			
			Charges de personnel	2 096 152	1 980 387			
<u>Sous total</u>	4 172 531	5 315 737	<u>Sous total</u>	2 211 130	2 078 822	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	1 961 401	3 236 915
Excédent brut d'exploitation	1 961 401	3 236 915	Charges financières nettes	236 874	17 373			
Produits des placements	239 960	239 964	Dotations aux amortissements et aux provisions	511 380	427 552			
Autres gains ordinaires	23 536	60 477	Autres pertes ordinaires	3 628	105 576			
			Impôt sur les sociétés	192 099	613 656			
			Contribution conjoncturelle	-	198 720			
<u>Sous total</u>	2 224 897	3 537 356	<u>Sous total</u>	943 981	1 362 877	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 280 916	2 174 479
						<u>Résultat net de l'exercice</u>	1 280 916	2 174 479

I- LES NOTES DE PRESENTATION

Note 1 : Présentation de la société

La Société Atelier du Meuble - Intérieurs « SAM » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 3 Octobre 1988 sous la forme de société à responsabilité limitée.

Elle a pour objet principal la fabrication, montage, assemblage et commercialisation de tout genre de meubles et d'article de décoration.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 4.634.696 dinars divisé en 4.634.696 actions d'une valeur nominale d' un dinar chacune.

La société est la mère de trois filiales :

- Société Mobilier Contemporain « SMC », société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 1989 et détenue à concurrence de 99,95% par la société SAM ;
- La société Bureau Plus est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2008 et détenue à concurrence de 99,99% par la société SAM ;
- La société TALOS est une société à responsabilité limitée de droit tunisien constituée en 2017 et détenue à concurrence de 99 % par la société SAM.

La société « INTERIEURS COTE D'IVOIRE » est une société anonyme de droit ivoirien constituée en 2015 et détenue à concurrence de 41% par la société SAM. Elle n'est pas considérée en tant que filiale. La Société Atelier du Meuble ne dispose pas d'un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société, en vertu des statuts ou d'un contrat.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

REFERENTIEL COMPTABLE

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de la période ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers, sont les suivantes :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinars tunisiens.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif ont été immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Matériel et outillage industriels	15%
- Agencements, aménagements et installations	15%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de transport acquis en leasing	33%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33%
- Animaux de service	20%

3.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme sont inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3.4 Stocks

La société procède à la comptabilisation de son stock selon la méthode de l'inventaire intermittent. Ainsi, les achats sont comptabilisés en charges de l'exercice en hors taxes récupérables. A la clôture de l'exercice, les stocks font l'objet d'un inventaire physique; le stock initial est annulé en débitant le compte de résultat « variation des stocks » alors que le stock final est porté à l'actif en créditant le même compte.

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits intermédiaires, marchandises et emballages sont valorisés au coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de produits finis et des encours sont valorisés au prix de revient déterminé en fonction des coûts directs et des charges de structure, estimés à chaque stade de production.

3.5 Taxe sur la valeur ajoutée

La société comptabilise les produits et les charges en hors taxes récupérables.

Ainsi, la TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA », alors que la TVA facturée à la société est portée au débit de ce même compte.

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur, ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.6 Opérations en monnaies étrangères

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement de la créance ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi les charges financières nettes.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

Pour les éléments monétaires dont la durée de vie s'étale au delà de l'exercice subséquent, l'écart de conversion est porté au bilan et fait l'objet d'amortissement sur la durée de vie restante de l'élément.

3.7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

3.8 Revenus

Les revenus de la société SAM proviennent des ventes de meubles et autres articles accessoires.

Les revenus sont pris en compte lors de la livraison.

II - LES NOTES AU BILAN

Note 4 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 décembre 2017, un montant net de D : 6.105.983 contre D : 2.701.030 au 31 décembre 2016, et s'analysent comme suit :

	<u>Valeur Brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur Nette 2017</u>	<u>Valeur Nette 2016</u>
- Immobilisations incorporelles	191 294	162 094	29 200	30 586
- Immobilisations corporelles	9 108 506	3 031 723	6 076 783	2 670 444
<u>Total</u>	<u>9 299 800</u>	<u>3 193 817</u>	<u>6 105 983</u>	<u>2 701 030</u>

Les mouvements intervenus sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements				Valeurs nettes
		Début de la période	Additions	Transferts	Cessions	Fin de la période	Début de la période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de la période	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		172 396	18 898	-	-	191 294	141 810	20 284	-	162 094	29 200
Logiciels	33%	157 087	18 898	-	-	175 985	135 140	18 530	-	153 670	22 315
Concessions	33%	8 796	-	-	-	8 796	6 670	1 754	-	8 424	372
Immobilisations incorporelles en cours		6 513	-	-	-	6 513	-	-	-	-	6 513
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 379 286	3 778 419	-	(49 199)	9 108 506	2 708 842	372 080	(49 199)	3 031 723	6 076 783
Terrain		1 235 186	2 362 419	607 246	-	4 204 851	-	-	-	-	4 204 851
Constructions	5%	753 296	872 867	-	-	1 626 163	528 792	73 683	-	602 475	1 023 688
Agencements et aménagements	15%	569 003	156 899	-	-	725 902	489 076	31 979	-	521 055	204 847
Equipements industriels	15%	312 201	2 264	-	-	314 465	246 015	17 432	-	263 447	51 018
Installations techniques	15%	13 867	-	-	-	13 867	12 784	251	-	13 035	832
Installations générales	15%	170 217	15 217	-	-	185 434	157 021	5 172	-	162 193	23 241
AAI généraux	15%	85 194	7 748	-	-	92 942	58 357	6 319	-	64 676	28 266
Ouillage industriel	15%	47 310	5 398	-	-	52 708	36 059	3 439	-	39 498	13 210
Matériel de transport	20%	1 014 765	34 750	-	(49 199)	1 000 316	833 536	110 699	(49 199)	895 036	105 280
Mobilier, matériel de bureau	20%	113 614	5 338	-	-	118 952	83 446	11 470	-	94 916	24 036
Matériel informatique	33%	186 352	8 434	-	-	194 786	173 716	9 327	-	183 043	11 743
Animaux de service	20%	3 900	-	-	-	3 900	3 900	-	-	3 900	-
Matériel de transport à statut juridique particulier	33%	246 136	112 855	-	-	358 991	86 140	102 309	-	188 449	170 542
Immobilisations corporelles en cours		28 245	194 230	(7 246)	-	215 229	-	-	-	-	215 229
Avances, fournisseurs d'immobilisations		600 000	-	(600 000)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		5 551 682	3 797 317	-	(49 199)	9 299 800	2 850 652	392 364	(49 199)	3 193 817	6 105 983

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 1.741.077 contre D : 1.516.642 au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
Titres de participation	(A)	1 704 130	1 506 130
Prêts au personnel		58 700	6 600
Dépôts et cautionnements		1 412	3 912
<u>Total brut</u>		<u>1 764 242</u>	<u>1 516 642</u>
Provisions pour dépréciation des titres de participation "Intérieurs Côte d'Ivoire"		(23 165)	-
<u>Total net</u>		<u>1 741 077</u>	<u>1 516 642</u>

(A) Les titres de participation représentent le coût d'acquisition ou de souscription des participations dans les sociétés filiales. Ils s'analysent comme suit :

<u>Société</u>	<u>Nombre de parts</u>	<u>Coût d'acquisition/souscription</u>	<u>Montant total de la participation</u>	<u>% de détention</u>
Société Bureau Plus	12 599	100	1 259 900	99,99%
Société le Mobilier Contemporain	1 999	100	199 900	99,95%
Société Intérieurs Côte d'Ivoire	1 353	34	46 330	41,00%
Société TALOS	1 980	100	198 000	99,00%
<u>Total</u>			<u>1 704 130</u>	

Note 6 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants totalisent à la clôture de l'exercice, un montant net des résorptions de D : 289.518, contre D : 135.651, à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
Honoraires d'études préalables à l'introduction en bourse	403 672	135 651
Autres frais relatifs à l'introduction en bourse	30 604	-
Frais de publicité	12 650	12 650
<u>Total brut</u>	<u>446 926</u>	<u>148 301</u>
Résorptions antérieures	(12 650)	(8 434)
Résorptions de l'exercice	(144 758)	(4 216)

Total net

289 518

135 651

Les mouvements intervenus sur les autres actifs non courants se détaillent dans le tableau ci-après :

Note 6 : Autres actifs non courants (suite)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Honoraires d'études préalables à l'introduction en bourse	3 ans	135 651	268 021	403 672	-	134 557	134 557	269 115
Autres frais relatifs à l'introduction en bourse	3 ans	-	30 604	30 604	-	10 201	10 201	20 403
Frais de publicité	3 ans	12 650	-	12 650	12 650	-	12 650	-
TOTAUX		148 301	-	446 926	12 650	144 758	157 408	289 518

Note 7 : Stocks

Les valeurs d'exploitation totalisent au 31 décembre 2017 un montant net de provisions de D : 2.735.477, contre D : 2.370.518 à la clôture de l'exercice précédent. Elles se détaillent par nature comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Matières premières	198 175	125 344
- Matières consommables	49 930	45 820
- Emballages	2 734	3 744
- Produits intermédiaires	1 938 789	1 641 171
- Marchandises	48 372	64 494
- Stocks en transit	62 828	147 471
<u>Total des stocks de matières premières, consommables et marchandises</u>	<u>2 300 828</u>	<u>2 028 044</u>
- Produits encours	-	8 966
- Produits finis	449 649	348 508
<u>Total des stocks de produits finis et des encours</u>	<u>449 649</u>	<u>357 474</u>
- Provisions pour dépréciation des stocks	(15 000)	(15 000)
<u>Total net</u>	<u>2 735 477</u>	<u>2 370 518</u>

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2017 un solde, net de provisions, de D : 5.642.540, contre D : 5.959.600 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
-	Clients ordinaires	5 055 692	5 485 144
-	Clients, effets à recevoir	57 548	49 141
-	Clients, retenues de garantie	75 761	54 964
-	Clients, factures à établir	546 936	515 698
-	Clients douteux	139 224	145 459
	<u>Total brut</u>	<u>5 875 161</u>	<u>6 250 406</u>
-	Provisions pour dépréciation des comptes clients	(232 621)	(290 806)
	<u>Total net</u>	<u>5 642 540</u>	<u>5 959 600</u>

8-1 Clients ordinaires

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
-	Clients, sociétés du groupe	2 024 179	2 424 027
-	Clients, hors groupe	3 031 513	3 061 117
	<u>Total</u>	<u>5 055 692</u>	<u>5 485 144</u>

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
-	Fournisseurs, avances et acomptes	59 173	71 841
-	Personnel, avances et prêts	69 899	60 555
-	Etat, impôts et taxes	553 119	165 274
-	Comptes courants associés	48 967	-
-	Débiteurs divers	3 633	46 573
-	Charges constatées d'avance	37 688	16 671
-	Charges à récupérer	200 282	218 042
-	Produits à recevoir	-	1 319
	<u>Total brut</u>	<u>972 761</u>	<u>580 275</u>
-	Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	(12 255)	(2 977)
	<u>Total net</u>	<u>960 506</u>	<u>577 298</u>

9-1 Etat, impôts et taxes

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Etat, impôt sur les sociétés à reporter	(voir note 26)	387 198	-
- Etat, TVA à reporter		838	-
- Etat, redressement fiscal	(A)	155 805	155 805
- Certificats de retenue à la source non parvenus		9 278	9 469
		<u>553 119</u>	<u>165 274</u>

(A) La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a porté sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise, au titre de la période allant du 1er Janvier 2003 au 31 Décembre 2005. Ce contrôle a eu pour effet l'ajustement du report d'IS en le portant de D : 13.519 à D : 39.114, l'ajustement du report de TVA en le portant de D : 30.077 à D : 2.282 et la réclamation d'un complément d'impôt et de taxes pour un montant de D : 154.651 dont D : 36.231 de pénalités.

Toutefois, l'affaire est portée devant la cour de cassation et n'est pas définitivement dénouée. Les montants réglés à ce titre s'élèvent à D : 155.805.

9-2 Charges à récupérer

Les charges à récupérer correspondent à la quote-part des charges communes non encore facturées à la société "SMC".

Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 441.032, contre D : 877.080 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- AMEN BANK		5 763	4 436
- UIB		120 426	99 214
- BIAT MARSА		-	225 010
- BTK LA MARSА		3 203	24 548
- ZITOUNA BANK		17 708	115 125
- ATTIJARI BANK		173 380	377 530
- ATTIJARI BANK COMPTE EN DEVISE		-	11 476
- BTS		42 575	19 227
- WIFAK BANK		8 744	-
- Caisses		24	514
- Régies d'avance et accreditifs		69 209	-
	<u>Total</u>	<u>441 032</u>	<u>877 080</u>

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Capital social	(A)	4 634 696	4 213 360
- Prime d'émission		1 453 040	1 453 040
- Réserve légale		421 336	398 336
- Réserves pour réinvestissement exonéré		800 000	800 000
- Résultats reportés		636 682	170 547
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	(B)	<u>7 945 754</u>	<u>7 035 283</u>
- Compte spécial d'investissement		-	360 000
- Résultat après affectation au compte spécial d'investissement		1 280 916	1 814 479
<u>Résultat net de l'exercice (1)</u>		<u>1 280 916</u>	<u>2 174 479</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>9 226 670</u>	<u>9 209 762</u>
- Nombre d'actions (2)		4 467 316	4 134 593
Résultat par action (1)/(2)	(C)	0,287	0,526

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Mai 2017, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 421.336, pour le porter de D : 4.213.360 à D : 4.634.696 et ce, par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement et les résultats reportés pour respectivement D : 360.000 et D : 61.336. Cette augmentation est réalisée par la création de 421.336 actions nouvelles de un dinars chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2017, à D : 4.634.696 divisé en 4.634.696 actions de un dinar chacune.

(B) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 800.000, correspondant au solde du poste "Réserves pour réinvestissement exonéré".

(C) Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

(D) Le tableau de mouvements des capitaux propres est présenté ci après :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
(exprimé en dinars)

	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves pour réinvestissement exonéré</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Dividendes distribués</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2015	3 983 360	1 453 040	383 944	800 000	91 764	1 119 847	-	7 831 955
Affectation approuvée par l'AGO du 5/05/2016			14 392		78 783	(889 847)	796 672	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 5/05/2016	230 000					(230 000)		-
Distribution de dividendes							(796 672)	(796 672)
Résultat net de l'exercice 2016						2 174 479		2 174 479
Soldes au 31 Décembre 2016	4 213 360	1 453 040	398 336	800 000	170 547	2 174 479	-	9 209 762
Affectation approuvée par l'AGO du 25/05/2017			23 000		527 471	(1 814 479)	1 264 008	-
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25/05/2017	421 336				(61 336)	(360 000)		-
Distribution de dividendes							(1 264 008)	(1 264 008)
Résultat net de l'exercice 2017						1 280 916		1 280 916
Soldes au 31 Décembre 2017	4 634 696	1 453 040	421 336	800 000	636 682	1 280 916	-	9 226 670

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les échéances à plus d'un an sur emprunts et dettes assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 2.169.184. Les mouvements intervenus sur les comptes d'emprunts se détaillent dans le tableau ci après :

Emprunt	Montant	Modalités de remboursement	Solde au 31/12/2016		Mouvements de l'exercice			Solde au 31/12/2017	
			A plus d'un an	A moins d'un an	Additions	Reclassement	Remboursement	A plus d'un an	A moins d'un an
CREDITS BANCAIRES					-				
BIAT	600 000	Mensuellement (2010-2017)	-	17 549	-	-	(17 549)	-	-
ATTIJARI BANK	2 590 000	Trimestriellement (2017-2024)	-	-	2 590 000	(346 545)	(152 535)	2 090 920	346 545
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE LEASING									
ATTIJARI LEASING	45 097	Mensuellement (2015-2018)	2 013	11 473	-	(2 013)	(11 473)	-	2 013
ATTIJARI LEASING	28 761	Mensuellement (2015-2017)	-	8 704	-	-	(8 704)	-	-
CIL	49 792	Mensuellement (2015-2018)	3 937	14 734	-	(3 937)	(14 734)	-	3 937
ATTIJARI LEASING	61 299	Mensuellement (2016-2019)	28 392	16 141	-	(17 501)	(16 141)	10 891	17 501
ATTIJARI LEASING	61 187	Mensuellement (2016-2019)	29 747	15 982	-	(17 350)	(15 982)	12 397	17 350
ATTIJARI LEASING	46 087	Mensuellement (2017-2020)	-	-	46 087	(15 018)	(10 505)	20 564	15 018
ATTIJARI LEASING	66 768	Mensuellement (2017-2020)	-	-	66 768	(20 308)	(12 048)	34 412	20 308
Total			64 089	84 583	2 702 855	(422 672)	(259 671)	2 169 184	422 672

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 4.090.830, contre D : 3.105.674 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Fournisseurs d'exploitation locaux	13-1	2 694 205	1 557 950
- Fournisseurs d'exploitation étrangers		400 232	455 771
- Fournisseurs, effets à payer		893 387	1 029 912
- Fournisseurs, factures non parvenues		78 013	57 360
- Fournisseurs d'immobilisations		24 993	4 681
		<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>		4 090 830	3 105 674

13-1 Fournisseurs d'exploitation locaux

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Fournisseurs d'exploitation, sociétés du groupe		1 736 757	1 136 312
- Fournisseurs d'exploitation, hors groupe		957 448	421 638
		<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>		2 694 205	1 557 950

Note 14 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

		<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Clients, avances et acomptes		211 427	64 649
- Personnel, rémunérations dues		432	76 675
- Etat, impôt sur les sociétés à payer		-	352 315
- Etat, contribution conjoncturelle à payer		-	198 720
- Etat, divers impôts et taxes à payer		331 674	179 195
- Etat, dettes fiscales à payer		-	70 027
- Associés, comptes courants		62	2 334
- Actionnaires dividendes à payer		-	12
- CNSS		154 965	140 810
- Charges à payer		359 349	395 197
- Produits constatés d'avance		320 662	-
- Compte d'attente		1 885	5 000
		<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>		1 380 456	1 484 934

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Échéances à moins d'un an sur emprunts et dettes assimilées (note 12)	422 672	84 583
- Crédit à court terme ATTIJARI BANK	400 000	-
- Intérêts courus	11 497	-
- BIAT MARSA	26 047	-
<u>Total</u>	<u>860 216</u>	<u>84 583</u>

III - LES NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus totalisent à la clôture de l'exercice D : 15.019.548, contre D : 14.768.121 à l'issue de l'exercice précédent. Ils s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Ventes de marchandises taxables	12 487 626	12 350 295
- Ventes en suspension de taxes	867 510	575 611
- Ventes à l'exportation	1 649 772	1 837 083
- Prestations de services	3 220	2 847
- Prestations de services à l'export	11 420	2 285
<u>Total</u>	<u>15 019 548</u>	<u>14 768 121</u>

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent, au 31 décembre 2017 à D : 48.979, contre D : 71.703 au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Ristournes perçues	41 368	65 094
- Subvention d'exploitation	7 611	6 609
<u>Total</u>	<u>48 979</u>	<u>71 703</u>

Note 18 : Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés, au 31 décembre 2017 à D : 9.120.355, contre D : 7.952.950 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Bois et dérivés	1 748 157	1 419 494
- Articles de quincaillerie	832 496	448 761
- Accessoires bureaux	366 038	390 321
- Accessoires de chaises	2 141 394	2 096 862
- Produits semi-finis	942 968	753 439
- Tissu mousse et cuire	333 716	331 316
- Marbres et verrerie	189 019	170 704
- Emballages	63 766	47 803
- Produits chimiques	54 762	48 178
- Frais sur import	740 914	622 678
- Sous-traitance	251 914	219 933
- Achats de marchandises	1 473 816	1 328 496
- Carburant	155 729	139 527
- Eau électricité et gaz	54 400	33 666
- Fournitures de bureau	26 445	33 689
- Autres	17 605	880
<u>Total</u>	<u>9 393 139</u>	<u>8 085 747</u>
- Variation des stocks de matières	(272 784)	(132 797)
<u>Total achats consommés</u>	<u>9 120 355</u>	<u>7 952 950</u>

Note 19 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent à la clôture de l'exercice D : 2.096.152, contre D : 1.980.387 au 31 Décembre 2016 et se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Salaires et compléments de salaires	2 126 021	1 962 815
- Charges sociales	342 171	312 690
- Autres charges du personnel	16 252	18 109
- Provisions pour congés payés	(35 650)	29 103
- Transfert de charges	(352 642)	(342 330)
<u>Total</u>	<u>2 096 152</u>	<u>1 980 387</u>

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'analysent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	20 284	21 761
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	372 080	326 505
- Dotations aux résorptions	144 758	4 216
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	23 165	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	45 749
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	95 082	186 276
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	9 278	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(153 267)	(88 983)
- Reprises sur provisions pour risques et charges	-	(67 972)
<u>Total</u>	<u>511 380</u>	<u>427 552</u>

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 1.982.794, contre D : 1.622.281 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Locations	51 561	76 033
- Entretien et réparations	152 237	140 460
- Assurances	88 338	88 974
- Autres	13 573	7 873
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>305 709</u>	<u>313 340</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	534 876	530 021
- Personnel extérieur à l'entreprise	443 206	399 642
- Publicité, publications et relations publiques	265 334	118 092
- Transports	42 799	21 609
- Voyages et déplacements	214 372	148 419
- Réceptions	22 474	13 380
- Frais postaux et de télécommunications	46 577	45 481
- Services bancaires et assimilés	30 478	22 733
- Jetons de présence	-	6 500
- Autres	10 495	2 501
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 610 611</u>	<u>1 308 378</u>
- TFP	20 115	18 819
- FOPROLOS	20 115	18 819
- TCL	34 572	33 887
- Droits d'enregistrement et de timbre	11 982	9 043

- Taxes sur les véhicules	10 663	9 917
- Autres	17 531	7 950
	<u>114 978</u>	<u>98 435</u>
<u>Total des impôts et taxes</u>		
- Transfert de charges	(48 504)	(97 872)
	<u>1 982 794</u>	<u>1 622 281</u>
<u>Total général</u>		

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes présentent un solde de D : 236.874, contre D : 17.373 au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Intérêts des emprunts bancaires	96 109	4 667
- Intérêts sur crédits à court terme	3 505	487
- Intérêts des dettes envers les sociétés de leasing	14 306	8 082
- Intérêts créditeurs	(7 292)	(37 109)
- Pénalités	14 207	5 624
- Pertes de change	146 820	56 801
- Gains de change	(38 580)	(21 338)
- Autres	7 799	159
	<u>236 874</u>	<u>17 373</u>
<u>Total</u>		

Note 23 : Produits des placements

Les produits de placement présentent un solde de D : 239.960, contre D : 239.964 en 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Produits des participations	239 960	239 964
	<u>239 960</u>	<u>239 964</u>
<u>Total</u>		

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires présentent un solde de D : 23.536 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Plus-values sur cession d'immobilisations	14 500	50 362
- Apurement comptes créditeurs	9 036	10 115
	<u>23 536</u>	<u>60 477</u>
<u>Total</u>		

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de D : 3.628 et se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Redressement fiscal	-	101 223
- Apurement compte débiteurs	3 628	4 353
<u>Total</u>	<u>3 628</u>	<u>105 576</u>

Note 26 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés a été liquidé comme suit :

<i>Résultat net de l'exercice</i>		1 280 916
<i>Réintégrations</i>		487 384
Impôt sur les sociétés	192 099	
Réceptions excédentaires	40 986	
Amendes et pénalités	6 308	
Dotations aux provisions	127 525	
Pertes exceptionnelles	3 628	
Autres charges non déductibles	96 322	
Timbre de voyage	780	
Perte de change non réalisée 2017	6 589	
Gain de change non réalisé 2016	13 147	
<i>Déductions</i>		436 933
Dividendes	239 960	
Gain de change non réalisé 2017	48 701	
Perte de change non réalisée 2016	2 925	
Reprise sur provisions	145 347	
Résultat fiscal avant déduction des provisions		1 331 367
Provisions pour créances litigieuses	1 685	
Résultat fiscal avant déduction du bénéfice provenant de l'export		1 329 682
Bénéfice provenant de l'export		147 065
<i>Chiffre d'affaires total</i>	15 019 548	
<i>Chiffre d'affaires à l'export</i>	1 661 192	
<i>Prorata du chiffre d'affaires à l'export</i>	11,06%	
Résultat fiscal après déduction du bénéfice provenant de l'export		1 182 617
<u>Impôt sur les sociétés</u>		<u>192 099</u>

Impôt sur les sociétés au taux de 15%	177 392	
Impôt sur les sociétés au taux de 10% au titre du bénéfice provenant de l'export	14 707	
Retenues à la source		(297 915)
Acomptes provisionnels payés		(281 382)
<u>Impôt sur les sociétés à reporter</u>		<u>(387 198)</u>

IV - LES NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 27 : Sommes reçues des clients

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Revenus	15 019 548	14 768 121
- Autres produits d'exploitation	48 979	71 703
- Transfert de charges	401 146	440 202
- Autres gains ordinaires	9 036	10 115
- Créances virées en pertes	(3 628)	(4 353)
- TVA collectée	2 357 152	2 349 758
- Clients et comptes rattachés en début de période	6 250 406	4 139 578
- Clients et comptes rattachés en fin de période	(5 875 161)	(6 250 406)
- Clients, avances et acomptes reçus en début de période	(64 649)	(140 651)
- Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	211 427	64 649
- Produits à recevoir en début de période	219 361	358 061
- Produits à recevoir en fin de période	(200 282)	(219 361)
- Produits constatés d'avance en fin de période	320 662	-
<u>Total</u>	<u>18 693 997</u>	<u>15 587 416</u>

Note 28 : Sommes payées aux fournisseurs et à l'Etat

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Achats (exclusion faite de la variation des stocks)	9 393 139	8 085 747
- Autres charges d'exploitation	1 982 794	1 622 281
- Redressement fiscal	-	101 223
- Production immobilisée	-	(8 074)
- Transfert de charges	48 504	97 872
- TVA payée aux fournisseurs de biens et services	2 056 522	1 725 334
- TVA payée à l'Etat au cours de l'exercice	235 387	607 734
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	179 195	169 448
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(331 674)	(179 195)

- Etat, dettes fiscales à payer en début de période	70 027	-
- Etat, dettes fiscales à payer en fin de période	-	(70 027)
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	3 100 993	2 487 852
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(4 065 837)	(3 100 993)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en début de période	(71 841)	(11 118)
- Avances aux fournisseurs d'exploitation en fin de période	59 173	71 841
- Certificats de retenue à la source non parvenues en début de période	(9 469)	(11 011)
- Certificats de retenue à la source non parvenues en fin de période	9 278	9 469
- Autres créditeurs divers en début de période	7 334	15 186
- Autres créditeurs divers en fin de période	(1 947)	(7 334)
- Autres débiteurs divers en début de période	(46 573)	-
- Autres débiteurs divers en fin de période	52 600	46 573
- Charges constatées d'avance en début de période	(16 671)	(17 001)
- Charges constatées d'avance en fin de période	37 688	16 671
- Diverses charges à payer en début de période	200 824	269 847
- Diverses charges à payer en fin de période	(245 626)	(200 824)
- Charges à répartir	298 625	62 651
<u>Total</u>	12 942 445	11 784 152

Note 29 : Sommes payées au personnel et aux organismes sociaux

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Charges de personnel	2 096 152	1 980 387
- Transfert de charges	352 642	342 330
- Avances et prêts au personnel en début de période	(67 155)	(46 517)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	128 599	67 155
- Personnel, rémunérations dues en début de période	76 675	401
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(432)	(76 675)
- Personnel, charges à payer en début de période	194 373	51 095
- Personnel, charges à payer en fin de période	(113 723)	(194 373)
- C.N.S.S en début de période	140 810	121 697
- C.N.S.S en fin de période	(154 965)	(140 810)
<u>Total</u>	2 652 976	2 104 690

Note 30 : Intérêts payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Charges financières nettes	236 874	17 373
- Intérêts courus en fin de période	(11 497)	-
<u>Total</u>	225 377	17 373

Note 31 : Impôts sur les bénéfices payés

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice	192 099	613 656
- Charge de contribution conjoncturelle de l'exercice	-	198 720
- Etat, IS à payer en début de période	352 315	-
- Etat, IS à payer en fin de période	-	(352 315)
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en début de période	198 720	-
- Etat, contribution conjoncturelle à payer en fin de période	-	(198 720)
- Etat, IS à reporter en début de période	-	(41 499)
- Etat, IS à reporter en fin de période	387 198	-
<u>Total</u>	<u>1 130 332</u>	<u>219 842</u>

Note 32 : Intérêts et dividendes reçus

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Produits des participations	239 960	239 964
<u>Total</u>	<u>239 960</u>	<u>239 964</u>

Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Ces décaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Investissements en immobilisations incorporelles	18 898	7 054
- Investissements en immobilisations corporelles	3 665 564	730 936
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	4 681	1 363
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(24 993)	(4 681)
- TVA payée aux fournisseurs d'immobilisations	66 081	16 690
<u>Total</u>	<u>3 730 231</u>	<u>751 362</u>

Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles

Ces encaissements se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-	3 638
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	14 500	50 362
<u>Total</u>	<u>14 500</u>	<u>54 000</u>

Note 35 : Dividendes et autres distributions

Ces sommes se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Dividendes décidés au cours de l'exercice	(1 264 008) #	(796 672)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(12)	(214 153)
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	12
<u>Total</u>	<u>(1 264 020)</u>	<u>(1 010 813)</u>

Note 36 : Trésorerie à la fin de l'exercice

	<u>31 décembre</u> <u>2017</u>	<u>31 décembre</u> <u>2016</u>
- Comptes courants bancaires affichant des soldes débiteurs	371 799	876 566
- Régies d'avance et accréditifs	69 209	-
- Caisse	24	514
- Comptes courants bancaires affichant des soldes créditeurs	(26 047)	-
<u>Total</u>	<u>414 985</u>	<u>877 080</u>

Note 37 : Les parties liées

SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 160.314 TTC.

Le compte fournisseur "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 458.585.

• La société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.762.629 TTC.

Le compte client "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.868.106.

Répartition des charges communes

• La société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 401.147.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 200.282.

• La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN a fait supporter à la société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 421.385.

La partie non encore facturée de cette quote-part des charges communes s'élève à la clôture de l'exercice à D : 208.207.

SOCIETE BUREAU PLUS

Opérations commerciales

• La société a acheté des marchandises auprès de la société BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.407.713 TTC.

Le compte fournisseur "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.277.007.

Le compte fournisseur, factures d'avoirs non parvenues "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 10.689.

• La société a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 213.705 TTC.

Le compte client "BUREAU PLUS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 122.432.

Location

La société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer supporté au titre de l'exercice, s'est élevé à D : 14.708.

SOCIETE INTERIEURS COTE D'IVOIRE

La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 15.188 Euro soit D : 44.298.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 77.491.

SOCIETE PROPANNE

• La société a vendu des marchandises à la société "PROPANNE" pour un montant de D : 5.144 TTC.

Le compte client "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 2.450.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "PROPANNE" pour un montant de D : 109.747 TTC.

Le compte fournisseur "PROPANNE" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 42.165.

SOCIETE TALOS

• La société a vendu des marchandises à la société "TALOS" pour un montant de D : 33.643 TTC.

Le compte client "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 33.641.

• La société a acheté des marchandises auprès de la société "TALOS" pour un montant de D : 2.809 TTC.

Le compte fournisseur "TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.165.

Avances en comptes courants

• Le compte courant associés "SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN" présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 62.

• Le compte courant associés "SOCIETE TALOS" présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 48.967.

Rémunérations des dirigeants sociaux

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 123.813.

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Avril 2018 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2017, pour un montant brut de D : 85.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

• Le Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant.

La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.871 dont un montant de D : 37.045 a été refacturé à votre société.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 94.933 dont D : 16.159 de charges sociales.

Le Conseil d'Administration réuni le 13 Février 2017 a décidé la prise en charge totale du coût d'acquisition de 7 693 actions de la Société Atelier du Meuble à l'occasion de l'introduction de la société en bourse. Le coût d'acquisition de ses titres pour le compte de Mr Riadh KEKLI s'est élevé à D : 40.004.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 38 : Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Charges par nature	Montant	Ventilation				Observation
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats consommés	9 028 180	8 874 355	70 464	75 198	8 163	
Autres charges d'exploitation	1 982 794	1 030 450	214 494	671 523	66 327	
Charges financières	282 746	213 373	34 041	24 027	11 305	
Impôts sur les sociétés	192 099	-	-	-	192 099	
Autres pertes ordinaires	3 628	3 628	-	-	-	
Charges de personnel	2 096 152	1 040 005	378 110	674 757	3 280	
Dotation aux amortissements et provisions	511 380	250 695	111 875	125 645	-	
TOTAL	14 096 979	11 412 506	808 984	1 571 150	304 339	

Note 39 : Les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision	Observations
Engagements donnés	-						
a) Garanties personnelles	-						
Cautionnement	Néant	-	-	-	-	-	
Aval	Néant						
Autres garanties	Néant						
b) Garanties réelles							
Hypothèques	400 000	BIAT					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (2ème rang)
	300 000	AMEN BANK					Crédit de gestion : Titre foncier N°68064 (1er rang)
	950 000	ATTIJARI BANK					Crédit de gestion :
							- Titre foncier N°68064 (3ème rang)
							- Titre foncier N°98956 (2ème rang)
							- Fond de commerce
	2 590 000	ATTIJARI BANK					Crédit immobilier :
							- Titre foncier N°68063 (1er rang)
							- Titre foncier N°92507 (1er rang)
							- Fond de commerce
Nantissement							
d) Effets escomptés et non échus							
e) Créances à l'exportation mobilisés							
f) Abandon de créances							
Total	4 240 000						
Engagements reçus	-						

a) Garanties personnelles	-						
Cautionnement	-						
Aval	-						
Autres garanties	-						
b) Hypothèques							
Hypothèques	-						
Nantissement	-						
c) Effets escomptés et non échus	-						
d) Créances à l'exportation mobilisés	-						
e) Abandon de créances	-						
Total	-						
Engagements réciproques							
Emprunt obtenu non encore encaissé	-						
Crédit consenti non encore versé	-						
Opération de portage	-						
Crédit documentaire	91 256	BIAT/ATTIJARI					
Engagement par signature Caution	56 793	BIAT					
	65 681	ATTIJARI BANK					
	2 789	AMEN BANK					
Commande d'immobilisation	-						
Commande de longue durée	-						
Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	-						
Total	216 519						

La société ne dispose pas de dettes garanties par des sûretés.

Note 40 : Engagements sur contrats de location-financement

<u>Rubrique</u>	Paiements minimaux HT au 31/12/2017	Valeur actualisée des paiements minimaux HT au 31/12/2017
Moins d'un an	98 934	76 127
Plus d'un an et moins de 5 ans	82 639	78 264
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	181 573	154 391
Moins les montants représentant des charges financières	(27 182)	
Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs		154 391

Note 41 : Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 Avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 17.916.133, un bénéfice net de D : 1.280.916 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 414.985.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un

système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la « SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2018

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Opérations commerciales avec les parties liées

- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE BUREAU PLUS Sarl pour un montant de D : 1.407.713 TTC.
Le compte fournisseur « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.277.007.
Le compte fournisseur, factures d'avoirs non parvenues « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 10.689.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl pour un montant de D : 160.314 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 458.585.
- Votre société a acheté des marchandises auprès de la SOCIETE TALOS Sarl pour un montant de D : 2.809 TTC.
Le compte fournisseur « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.165.
- Votre société a vendu des marchandises à la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN pour un montant de D : 5.762.629 TTC.
Le compte client « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 1.868.106.
- Votre société a vendu des marchandises à la société BUREAU PLUS pour un montant de D : 213.705 TTC.
Le compte client « BUREAU PLUS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 122.432.
- Votre société a vendu des marchandises à la société TALOS pour un montant de D : 33.643 TTC.
Le compte client « TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 33.641.

- La société a vendu des marchandises à la société Intérieurs Côte d'Ivoire pour un montant de 15.188 Euro soit D : 44.298.

Le compte client "Intérieurs Côte d'Ivoire" présente à la clôture de l'exercice un solde de D : 77.491.

- Votre société a conclu avec la société BUREAU PLUS un contrat portant sur la location d'un local sis à la zone industrielle de Beja pour une durée de deux années renouvelable par tacite reconduction et commençant le 1er Novembre 2012.

Le loyer supporté au titre de l'exercice 2017, s'est élevé à D : 14.708.

B/ Répartition des charges communes

- Votre société a fait supporter la SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl, une quote-part des charges communes pour un montant de D : 401.147.
- La SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN Sarl a fait supporter votre société une quote-part des charges communes pour un montant de D : 421.385.

C/ Avances en comptes courants

- Le compte courant associé « SOCIETE LE MOBILIER CONTEMPORAIN » présente à la clôture de l'exercice un solde créditeur de D : 62.
- Le compte courant associé « SOCIETE TALOS » présente à la clôture de l'exercice un solde débiteur de D : 48.967.

D/ Rémunérations des dirigeants sociaux

- Votre Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Hatem BEN SLIMANE en qualité de Président Directeur Général et lui a fixé une rémunération mensuelle nette de D : 7.000.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Hatem BEN SLIMANE en sa qualité de Président Directeur Général, et constaté en charges s'est élevé à D : 123.813.

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Avril 2018 a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle au Président Directeur Général, au titre de l'année 2017, pour un montant brut de D : 85.000, figurant en charges à payer parmi les autres passifs courants.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Conseil d'Administration réuni le 26 Juin 2017 a nommé Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE en qualité de Directeur Général Adjoint et ne lui a pas fixé de rémunération.

Son salaire est servi totalement par la Société le Mobilier Contemporain où il y occupe le poste de Gérant. La Société le Mobilier Contemporain refacture une quote-part des salaires de Mr Mohamed Aziz BEN SLIMANE à la Société Atelier du Meuble.

Les salaires servis par la Société le Mobilier Contemporain au Directeur Général Adjoint se sont élevés à D : 65.871 dont un montant de D : 37.045 a été refacturé à votre société.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

- Votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 Mai 2017 a nommé le Directeur Administratif et Financier Mr Riadh KEKLI en qualité d'administrateur.

Le montant brut des rémunérations servies en 2017 à Mr Riadh KEKLI et constaté en charges s'est élevé à D : 94.933 dont D : 16.159 de charges sociales.

Le Conseil d'Administration réuni le 13 Février 2017 a décidé la prise en charge totale du coût d'acquisition de 7.693 actions de la Société Atelier du Meuble à l'occasion de son introduction en bourse. Le coût d'acquisition de ces titres pour le compte de Mr Riadh KEKLI s'est élevé à D : 40.004.

Par ailleurs, la société a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 30 Avril 2018

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis – Carthage

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Hayet LABIDI et Mr Ahmed BELAIFA.

***Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)***

<u>Actifs</u>	Notes	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Ecart d'acquisition</i>		7 840 394	7 840 394
<i>Moins : amortissements</i>		<1 568 079>	<1 176 059>
		6 272 315	6 664 335
<i>Immobilisations incorporelles</i>		2 659 852	2 300 625
<i>Moins : amortissements</i>		<2 109 510>	<1 692 795>
	III.1	550 342	607 830
<i>Immobilisations corporelles</i>		305 056 090	246 310 135
<i>Moins : amortissements</i>		<93 125 333>	<77 238 202>
	III.2	211 930 757	169 071 933
<i>Immobilisations financières</i>	III.3	1 286 471	1 293 782
Total des actifs immobilisés		220 039 885	177 637 880
<i>Autres actifs non courants</i>	III.4	2 506 654	899 090
Total des actifs non courants		222 546 539	178 536 970
<u>Actifs courants</u>			
<i>Stocks</i>		156 723 365	107 458 562
<i>Moins : provisions</i>		<4 757 450>	<4 554 369>
	III.5	151 965 915	102 904 193
<i>Clients et comptes rattachés</i>		117 178 277	86 153 560
<i>Moins : provisions</i>		<5 425 934>	<4 823 752>
	III.6	111 752 343	81 329 808
<i>Autres actifs courants</i>		21 883 815	15 239 093
<i>Moins : provisions</i>		<379 537>	<637 494>
	III.7	21 504 278	14 601 599
<i>Placement et autres actifs financiers</i>	III.8	4 216	4 216
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	III.9	29 532 752	31 922 381
Total des actifs courants		314 759 504	230 762 197
Total des actifs		537 306 043	409 299 167

Bilan consolidé
Arrêté au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	Notes	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Capitaux propres			
Capital social		53 334 842	43 879 431
Réserves légales		4 701 368	4 387 943
Résultats reportés		55 304 036	50 278 344
Autres capitaux propres		1 384 707	1 793 656
Prime d'émission		28 988 711	28 988 711
Ecart de conversion		4 365 965	1 994 368
Réserve spéciale d'investissement		18 000 000	-
Résultat consolidé (part du Groupe)		24 635 016	33 248 488
Total des capitaux propres (part du Groupe)	III.10	190 714 645	164 570 941
Part des minoritaires	III.10	19 192 938	14 306 158
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	III.11	62 723 748	58 698 493
Autres passifs non courants	III.12	2 046 219	2 587 123
Total des passifs non courants		64 769 967	61 285 616
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.13	68 653 812	55 150 386
Autres passifs courants	III.14	20 823 705	21 039 507
Autres passifs financiers courants	III.15	141 936 798	88 734 752
Concours bancaires	III.16	31 214 178	4 211 807
Total des passifs courants		262 628 493	169 136 452
<u>Total des passifs</u>		327 398 460	230 422 068
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		537 306 043	409 299 167

Etat de résultat consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus		373 409 391	339 171 987
Autres produits d'exploitation		3 385 988	2 089 337
<u>Total des produits d'exploitation</u>	<i>IV.1</i>	376 795 379	341 261 324
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks		6 155 490	17 971 917
Achats consommés	<i>IV.2</i>	<228 706 098>	<221 958 498>
Charges de personnel	<i>IV.3</i>	<34 309 504>	<31414240>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>IV.4</i>	<17 160 478>	<19 170 869>
Autres charges d'exploitation	<i>IV.5</i>	<47 826 879>	<41 119980>
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<321 847 469>	<295691 670>
<i>Résultat d'exploitation</i>		54 947 910	45 569 654
Charges financières nettes	<i>IV.6</i>	<27 849 247>	<9 079 312>
Produits des placements		-	4 179
Autres gains ordinaires	<i>IV.7</i>	2 380 275	1 956 579
Autres pertes ordinaires	<i>IV.8</i>	<131 594>	<112 524>
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		29 347 344	38 338 576
Impôt sur les sociétés et impôts différés		<1 027 454>	<1 404 754>
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		28 319 890	36 933 822
Elément extraordinaire (Contribution Conjoncturelle)		-	<1 297 481>
<u>Résultat de la période</u>		28 319 890	35 636 341
<u>Résultat consolidé part du Groupe</u>		24 635 016	33 248 488
<u>Part des minoritaires</u>		3 684 874	2 387 853

Etat de flux de trésorerie consolidé
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	28 319 890	35 636 341
Ajustements pour :		
• Amortissements et provisions	17 455 651	20 455 695
• Plus ou moins-value de cession	<112 430>	<207 504>
• Quote part des subventions inscrite en résultat	<645 956>	<725 262>
• Ajustement subvention	<276 878>	-
Variation des :		
• Stocks	<49 264 803>	< 23 804 181>
• Créances clients	<31 024 717>	< 16 011 364>
• Autres actifs	<6 644 722>	<2 684 601>
• Fournisseurs et autres dettes	17 070 570	7 973 432
• Autres passifs	<215 802>	7 110 008
• Placements	-	3 000 000
<u>Flux de trésorerie affectés à (provenant de) l'exploitation</u>	<25 339 197>	30 742 564
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement pour acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	<63 211 743>	<27 711 548>
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	149 361	228 366
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	7 311	<283 807>
Décaissement liés aux autres actifs non courants	<1 858 464>	<422 035>
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	<649 135 35>	<28 189 024>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	< 12 543 839>
Encaissement / Décaissement d'emprunts et crédits de gestion	57 227 301	18 320 013
Encaissement / subvention d'investissement	-	1 000 000
<u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u>	57 227 301	6 776 174
Variation de trésorerie	<33 034 181>	9 329 714
Ecart de conversion	3 633 431	2 330 230
Trésorerie au début de l'exercice	27 710 574	16 050 630
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<1 681 426>	27 710 574

Notes aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 31 décembre 2017, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la Société d'Articles Hygiéniques SA et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc et AZUR Papier SA, SAH Côte d'Ivoire et AZUR Détergent SARL.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2017.

I. Groupe SAH

Présentation

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA », société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, AZUR Papier SA, SAH Côte d'Ivoire et AZUR Détergent SARL.

Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 500.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **70%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 394.788 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **60%** des actions de sa filiale SAH Libye, soit 25.200 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH Algérie détient **51%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 20.391 actions. Etant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale AZUR Papier SA, soit 2.649.988 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale AZUR Détergent SARL soit 119.999 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Côte d'Ivoire soit 156.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

Méthodes de consolidation

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SAH SA, la méthode de consolidation retenue pour les six filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.

- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Immobilisations incorporelles	33%
- Constructions	5%
- Installations techniques matériels et outillages	10%
- Matériels de transport	20%
- Mobiliers et matériels de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Machines de production	6,66%

II.3 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.4 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi

que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

II.5 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 550.342DT contre 607.830 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Conception, marques et brevets	460 810	423 667
Logiciels	2 199 042	1 876 958
Total brut	2 659 852	2 300 625
<i>Amortissements</i>	<2 109 510>	<1 692 795>
Immobilisations incorporelles nettes	550 342	607 830

III.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 211.930.757DT contre 169.071.933 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>31.12.2017</i>	<i>31.12.2016</i>
Terrains	9 854 572	8 587 712
Constructions	45 089 302	44 954 042
Agencements, aménagements et installations divers	28 289 604	20 255 628
Equipements de bureaux	877 807	745 792
Equipements de laboratoire	201 183	166 368
Installations techniques	17 106 368	16 095 147
Matériel de collecte	51 521	51 521
Matériel de transport	17 209 660	13 785 437
Matériel informatique	2 615 228	2 049 663
Matériels et outillages industriels	151 631 085	117 742 243
Immobilisations corporelles avancées et acomptes	7 704 410	9 295 557
Immobilisations corporelles en cours	24 425 350	12 581 025
Total brut	305 056 090	246 310 135
<i>Amortissements</i>	<93 125 333>	<77 238 202>
Immobilisations corporelles nettes	211 930 757	169 071 933

III.3 Immobilisations financières (En DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1.286.471DT contre 1.293.782DTau 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Prêts au personnel	627 898	523 771
Cautionnements	658 573	770 011
Total des immobilisations financières	1 286 471	1 293 782

III.4 Autres actifs non courants (En DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2.506.654DT contre899.090DTau 31 décembre 2016 et correspondent aux frais préliminaires engagés par les sociétés du groupe avant leurs entrées en exploitation.

III.5 Stocks (En DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à151.965.915DT contre102.904.193DTau 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Stocks de matières premières	121 509 484	80 744 802
Stocks de pièces de rechange	8 501 630	6 156 999
Stocks de produits finis	26 712 251	20 556 761
Total brut	156 723 365	107 458 562
<i>Provision matières premières</i>	<i><2 829 532></i>	<i><2 489 001></i>
<i>Provision pièces de rechange</i>	<i><335 769></i>	<i><121 500></i>
<i>Provision produits finis</i>	<i><1 592 149></i>	<i><1 943 868></i>
Total des stocks nets des provisions	151 965 915	102 904 193

III.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à111.752.342DT contre 81.329.808DTau 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Clients	108 131 138	73 182 590
Client douteux ou litigieux	4 319 901	3 755 592
Clients effets à recevoir	3 644 361	9 015 385
Effets à l'encaissement	710 368	23 292
Effets à l'escompte	372 509	176 701
Total créances brutes	117 178 277	86 153 560
<i>Provision pour dépréciation des comptes clients</i>	<i><5 425 934></i>	<i>< 4 823 752></i>
Total créances nettes	111 752 343	81 329 808

III.7 Autres actifs courants (En DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 21.504.278DT contre 14.601.599DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	1 259 253	1 481 441
Fournisseurs, ristournes à obtenir	837 764	511 342
Etat, Impôts et taxes	12 158 739	10 667 620
Charges constatée d'avance	1 964 830	1 125 923
Débiteurs divers	5 568 513	1 337 341
Subvention à recevoir	-	8 750
Créances liées au personnel	94 716	106 676
Total brut	21 883 815	15 239 093
<i>Provision pour dépréciation des autres actifs</i>	<i><379 537></i>	<i><637 494></i>
Total des autres actifs nets des provisions	21 504 278	14 601 599

III.8 Placements et autres actifs financiers (En DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 ainsi qu'au 31 décembre 2016 à 4.216 DT. Ils représentent les placements effectués par la société mère.

III.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à 29.532.752DT contre 31.922.381 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Liquidités et équivalents de liquidités SAH SA	4 225 704	14 920 063
Liquidités et équivalents de liquidités SAHD Algérie	985 147	297 065
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Maroc	111 848	531 707
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Libye	8 695 526	9 085 015
Liquidités et équivalents de liquidités AZUR Papier SA	12 693 942	2 725 304
Liquidités et équivalents de liquidités SAH Algérie	2 807 481	2 167 752
Liquidités et équivalents de liquidités Cote d'Ivoire	11 430	1 002 090
Liquidités et équivalents de liquidités Azur Détergent SARL	1 674	1 193 385
Total	29 532 752	31 922 381

III.10 Capitaux propres (En DT)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe après résultat de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2017 à 190.714.645DT contre 164.570.941 DT au 31 décembre 2016. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Subvention d'invest°	Résultats reportés et réserves consolidés	Réserve spéciale d'invest°	Ecart de conversion	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2016	43 879 431	4 387 943	28 988 711	1 793 656	61 105 074		3 085 944	35 636 340	178 877 099
Affectation du résultat 2016	-	313 425	-	-	17 322 915	18 000 000		<35 636 340>	-
Situation nette après affectation du résultat 2016	43 879 431	4 701 368	28 988 711	1 793 656	78 427 989	18 000 000	3 085 944	-	178 877 099
Augmentation de capital du 16/01/2017	3 134 245	-	-	-	<3 134 245>	-	-	-	-
Augmentation du capital du 25/05/2017	2 765 510	-	-	-	<2 765 510>	-	-	-	-
Augmentation du capital du 23/11/2017	3 555 656	-	-	-	<3 555 656>	-	-	-	-
QPsubv d'inv inscrit en résultat	-	-	-	<408 949>	<237 008>	-	-	-	<645 957>
Ajustement des subventions d'investissements	-	-	-	-	<276 880>	-	-	-	<276 880>
Variation d'écart de conversion	-	-	-	-	-	-	3 633 431	-	3 633 431
Total des capitaux propres avant résultat	53 334 842	4 701 368	28 988 711	1 384 707	68 458 690	18 000 000	6 719 375	-	181 587 693
Résultat net 2017	-	-	-	-	-	-	-	28 319 890	28 319 890
Total des capitaux propres avant	53 334 842	4 701 368	28 988 711	1 384 707	68 458 690	18 000 000	6 719 375	28 319 890	209 907 583
Part du Groupe	53 334 842	4 701 368	28 988 711	1 384 707	55 304 036	18 000 000	4 365 965	24 635 016	190 714 645
Part des minoritaires	-	-	-	-	13 154 654	-	2 353 410	3 684 874	19 192 938

III.11 Emprunts (En DT)

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 62.723.748DT contre 58.698.493DT au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Emprunts SAH SA	37 665 746	35 829 416
Emprunts AZUR Papier SA	10 538 935	17 874 862
Emprunts SAH Algérie	7 328 840	4 994 215
Emprunts SAH Côte d'Ivoire	7 190 227	-
Total des emprunts	62 723 748	58 698 493

III.12 Autres passifs non courants (En DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2.046.219 DT contre 2.587.123DT au 31 décembre 2016. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes sociétés.

III.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2017 à 68.653.812DT contre 55.150.386DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Fournisseurs SAHSA	43 342 037	43 425 822
Fournisseurs SAHD Algérie	302 666	47 452
Fournisseurs SAH Maroc	1 167 739	68 957
Fournisseurs SAH Libye	4 752 880	741 748
Fournisseurs AZUR Papier SA	7 340 794	2 499 585
Fournisseurs SAH Algérie	8 572 643	7 260 182
Fournisseurs SAH Côte d'Ivoire	1 840 379	1 106 640
Fournisseurs AZUR Détergents SARL	1 334 674	-
Total	68 653 812	55 150 386

III.14 Autres passifs courants (En DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 20.823.705DT contre 21.039.507 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Charges à payer	3 105 073	5 511 754
Créditeurs divers	5 923 731	4 152 476
Dettes liées au personnel	4 607 284	5 966 227
Dettes envers les actionnaires et les administrateurs	102 239	172 925
Etat, impôts et taxes	4 036 290	3 230 432
Ristournes à accorder	2 899 311	1 982 806
Produits constatée d'avance	149 777	22 887
Total	20 823 705	21 039 507

III.15 Autres passifs financiers courants (En DT)

Les autres passifs financiers à courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 141.936.798DT contre 88.734.752 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Autres passifs financiers courants SAH SA	87 221 988	52 896 114
Autres passifs financiers courants AZUR Papier SARL	45 267 541	27 600 166
Autres passifs financiers courants SAH Algérie	8 670 549	8 238 472
Autres passifs financiers courants SAHD Algérie	776 720	-
Total	141 936 798	88 734 752

III.16 Concours bancaires (En DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 31.214.178DT contre 4.211.807 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>30.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
SAHSA	13 082 163	1 013 646
SAHD Algérie	3 505	385
AZUR Papier SA	8 691 422	3 192 043
SAH Algérie	1 294 797	-
SAH Maroc	6 964	5 733
AZUR Détergents SARL	7 942 051	-
SAH Côte d'Ivoire	193 276	-
TOTAL	31 214 178	4 211 807

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Les produits d'exploitation (En DT)

Les produits d'exploitation totalisent 376.795.379DT en 2017 contre 341.261.324 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Chiffre d'affaires	379 415 140	344 801 682
Autres produits d'exploitation	3 385 988	2 089 337
R.R.R accordés	<6 005 749>	<5 629 695>
Total	376 795 379	341 261 324

IV.2 Achats consommés (En DT)

Les achats consommés totalisent 228.706.098DT en 2017 contre 221.958.498DT en 2016 et se détaillent comme suit:

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Achats de matières premières	202 136 121	197 590 218
Achat d'emballage	25 997 218	23 821 101
Achats de marchandises vendues	2 039 502	1 294 740
R.R.R obtenus	<1 466 743>	<747 561>
Total	228 706 098	221 958 498

IV.3 Charges de personnel (En DT)

Les charges de personnel totalisent 34.309.504DT en 2017 contre 31.414.240DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires et appointements	30 608 194	28 456 800
Charges de congés à payer	358 831	208 706
Autres charges du personnel	2 254	2 711
Charges sociales légales	3 340 225	2 746 023
Total	34 309 504	31 414 240

IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 17.160.478DT en 2017 contre 19.170.869DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dotation aux amortissements	16 859 507	15 257 464
Résorption des charges à répartir et frais préliminaires	250 900	967 645
Dotations aux prov. pour risques et charges	-	1 087 539
Dotations aux prov. pour dép. de stocks	1 500 565	1 225 015
Dotations aux provisions pour dép. clients douteux	814 309	635 923
Reprise sur provision	<2 264 803>	<2 717>
Total	17 160 478	19 170 869

IV.5 Autres charges d'exploitation (En DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 47.826.879DT en 2017 contre 41.119.980 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Frais de publicité	11 545 949	9 903 370
PDR et variation de stock de consommables	6 158 244	4 025 824
Electricité	8 886 579	8 141 494
Carburant et maintenance véhicules	1 917 499	1 672 013
Entretien et réparation	3 409 587	2 672 045
Location	1 977 547	1 366 108
Primes d'assurance	1 157 956	1 063 154
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	829 757	1 783 353
Transport sur ventes	5 349 361	4 592 055
Frais de déplacements et missions	852 016	796 716
Frais postaux et de communication	201 594	401 486
Services bancaires et assimilés	696 361	835 014
Etat, impôts et taxes	1 483 505	1 381 631
Autres charges d'exploitation	3 360 924	2 485 717
Total	47 826 879	41 119 980

IV.6 Charges financières nettes (En DT)

Les charges financières nettes totalisent 27.849.247DT en 2017 contre 9.079.312 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Intérêts	10 925 211	8 114 368
Résultat de change	18 924 755	2 404 356
Autres pertes et produits financiers	<2 000 719>	< 1 439 412>
Total net	27 849 247	9 079 312

IV.7 Autres gains ordinaires (En DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 2.380.275DT en 2017 contre 1.956.579 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
QP de sub. d'investissements inscrits en résultat	645 956	725 263
Produits exceptionnels et autres gains	1 586 554	1 019 228
Produit sur cession d'immobilisations	147 765	212 088
Total	2 380 275	1 956 579

IV.8 Autres pertes ordinaires (En DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 131.594DT en 2017 contre 112.524DT en 2016 et se détaillent comme suit :

<u>DESIGNATION</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Charges nettes sur cession d'immobilisations	32 095	92 524
Amendes et pénalités	16 157	-
Autres pertes ordinaires	83 342	20 000
Total	131 594	112 524

VII Notes sur l'état de flux de trésorerie

Variation des stocks

<u>LIBELLE</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Stock de matières premières	121 509 484	80 744 802	40 764 682
Stock de pièces de rechange	8 501 630	6 156 999	2 344 631
Stock de produits finis	26 712 251	20 556 761	6 155 490
Total	156 723 365	107 458 562	49 264 803

Variation des créances

<u>LIBELLE</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Clients	108 131 138	73 182 590	34 948 548
Client douteux ou litigieux	4 319 901	3 755 592	564 309
Clients effets à recevoir	3 644 361	9 015 385	<5 371 024>
Effets à l'encaissement	710 368	23 292	687 076
Effets à l'escompte	372 509	176 701	195 808
Total créances brutes	117 178 277	86 153 560	31 024 717

Variation des autres actifs

<u>LIBELLE</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs, avances et acomptes	1 259 253	1 481 441	<222 188>
Fournisseurs, ristournes à obtenir	837 764	511 342	326 422
Etat, impôts et taxes	12 158 739	10 667 620	1 491 119
Charges constatée d'avance	1 964 830	1 125 923	838 907
Débiteurs divers	5 568 513	1 337 341	4 231 172
Subvention à recevoir	-	8 750	<8 750>
Créances liées aux personnels	94 716	106 676	<11 960>
Total	21 883 815	15 239 093	6 644 722

Variations des fournisseurs

<u>LIBELLE</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs SAH Tunisie SA	43 342 037	43 425 822	<83 785>
Fournisseurs SAHD Algérie	302 666	47 452	255 214
Fournisseurs SAH Maroc	1 167 739	68 957	1 098 782
Fournisseurs SAH Libye	4 752 880	741 748	4 011 132
Fournisseurs AZUR Papier SA	7 340 794	2 499 585	4 841 209
Fournisseurs SAH Algérie	8 572 643	7 260 182	1 312 461
Fournisseurs SAH Côte d'Ivoire	1 840 379	1 106 640	733 739
Fournisseurs AZUR Détergent SARL	1 334 674	-	1 334 674
Total	68 653 812	55 150 386	13 503 426

V. Note sur les parties liées**a- Transactions avec le partenaire Libyen:**

- Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé par la société mère avec les partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK et Gharb EL MOUTAWASSET s'élève respectivement à 40.163 kDT et 468 kDT;
- Les soldes clients, chez la société mère, des partenaires libyens Tacharoukiet El OFOK, Tacharoukiet EL MAWADA et Gharb EL MOUTAWASSET s'élèvent respectivement à 16.706 kDT, 688 kDT et 252 kDT.
- Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé par la société SAH Libye avec les partenaires libyens s'élève à 38.010kDT.
- Le solde client chez SAH Libye du partenaire libyen s'élève au 31 décembre 2017 à 11.774kDT.

b- Mezni Jalila & Mounir Jaiez :

- La charge de loyer relatif au dépôt de stockage à la Charguia propriété de Mme MEZNI Jalila et Mr Mounir JAIEZ comptabilisée dans les comptes de SAH SA, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 103kDT ;
- Le compte courant associé de Mme Jalila Mezni chez Azur Papier SA s'élève au 31 décembre 2017 à 128kDT.

VII Note sur les éventualités et les événements postérieurs à la date de clôture

La société mère « SAH SA » a reçu le 26 janvier 2018, un avis d'un contrôle fiscal couvrant l'année 2016 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. La société n'a pas encore reçu la notification des résultats de ce contrôle.

VIII. Note sur les engagements hors bilan

SAH Tunisie

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1995	B.N.A	175 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...).
1995	U.I.B	175 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	U.I.B	20 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	B.N.A	20 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1996	B.N.A	30 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	60 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	B.N.A	135 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1997	U.I.B	50 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
1999	U.I.B	478 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	B.N.A	720 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	B.N.A	795 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
1999	U.I.B	970 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	B.N.A	400 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2000	B.N.A	500 000	- Hypothèque en 1 ^{er} rang sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la Charguia I (siège social).
2001	B.N.A	885 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2001	B.N.A	1 250 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	B.N.A	650 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2004	U.I.B	3 185 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2005	B.N.A	2 725 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) pour 2 550 000 DT ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.
2005	U.I.B	8 550 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	B.N.A	3 150 000	- Nantissement sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab ; - Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n°135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social) ; - Nantissement au premier rang sur chaîne de production bébé d'une valeur de 1 970 000 EURO.
2006	B.T.E.	2000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1 ^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2006	B.T.L.	3000 000	- Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2008	U.I.B	2500 000	- Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) ; - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit ; - Hypothèque en rang utile sur lot n°25 du titre foncier 2062 Béja (site 5) ; - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2008	B.T.L.	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2007	B.T.E.	1500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2009	B.N.A	3000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2010	B.T.E.	1800 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...); - Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n°11827 et 11828 à Mjez El Bab. - Hypothèque en 1^{er} rang sur lot n°46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	B.N.A	6000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab
2011	B.I.A.T	6500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers n°11827 et n°11828 à Mjez El Bab
2011	ATTIJARI BANK	4500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2012	BNA	3 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile du titre financier n°11827 à Mjez EL-Bab
2012	AZUR	5 930 000	<ul style="list-style-type: none"> - Caution solidaire avec AZUR au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	BNA	2 700 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile du titre financier N°11827 à Mjez EL-Bab. - Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à AZUR .
2013	ATTIJARI	10 500 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement sur matériel de 1er rang et en pari passu avec la BIAT. - Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec la BIAT. - Hypothèque immobilière de 1er rang et en pari passu avec la BIAT portant sur : <ul style="list-style-type: none"> *totalité des lots n°55-56-57-58-59-60 et 61 du lotissement zone industrielle Zriba, à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité du lot n°25 Bis du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan - Engagement d'hypothèque immobilière de 1er rang, sur la totalité des lots n°59-60-61-62-63-64 de la zone industrielle Béja Nord TF N°18801.
2013	BIAT	7 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF n°11827 Béja. - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT <ul style="list-style-type: none"> *totalité du lot n°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire Du TF N°21422/7248 Zaghouan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF n°21422/7248 Zaghouan - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et BIAT, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'BIAT du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2013	UIB	10 000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 et 11828 Béja . - Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB *totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghuan *totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghuan. - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB - Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB, le matériel installé dans le local installé à la zone industrielle de Zriba 4 - Nantissement en rang utile et en pari-passu avec ATTIJARI-BANK et l'UIB du matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2013	B.T.L.	1000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2014	U.B.C.I.	4100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2014	U.I.B	5000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-bab. - Hypothèque en rang utile : *Totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghuan *Totalité du lot N°25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghuan
2015	ATTIJARI BANK	6100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab
2015	UBCI	2300 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)
2015	UBCI	5000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.....)

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2015	UBCI	5000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N°11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	B.T.L.	1100 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...). - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n°11827 à Mjez El Bab. - Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2015	ATTIJARI BANK	3600 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement en rang disponible sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba. - Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba. - Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrains composés des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 de 45254 m² titre financier N°21422/7248 Zaghouan et parcelle N°25BIS de 14998 m² titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2015	UIB (Avenant)	4000 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). - Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2016	BH	4000000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile...) - Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 Béja.

Date	Organisme	En DT	Garantie donnée
2017	UIB	7200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjezBab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2017	BNA	6 700	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à MjezBab
2017	UIB	7200 000	<ul style="list-style-type: none"> - Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile....) - Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir . Hypothèque sur titre foncier N°11827 Béja sis à mjez Bab. - Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45254 m², auprès de l'AFI. - Hypothèque sur lot N°25 bis sis à la zone industrielle Zriba d'une superficie de 14998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.

- Les effets escomptés et non échus s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9.050.353 DT.

Azur Papier SA

DATE	Banque	En DT	GARANTIE DONNEE
23/03/2011	UIB	11 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/03/2011	BIAT	15 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
23/03/2011	ATTIJARI	11 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
01/03/2011	BNA	4 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
24/11/2014	UIB	2 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
25/05/2015	BNA	5 900 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
04/09/2014	ATTIJARI	8 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
10/04/2013	BIAT	7 200 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
24/11/2014	UIB	6 100 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
16/09/2016	UBCI	8 250 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
20/07/2015	BTL	5 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

Une caution solidaire est obtenue de la société mère SAH SA avec Azur Papier SA au profit de l'Union Internationale des Banques depuis 2012. Il s'agit d'un aval achats de matières pour un montant de 5.930.000 DT.

RAPPORT GENERAL

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
du Groupe la Société d'Articles Hygiéniques
« SAH »
5, Rue 8610 Zone Industrielle. Charguia I –Tunis-***

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 190.715.645 dinars y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 24.635.016 dinars ainsi que la part des minoritaires de 19.192.938 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Valorisation des stocks

Les stocks, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 151.965.915 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Au 31 décembre 2017, la provision sur les stocks s'élève à 4.757.450DT.

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les éléments achetés (matières premières et pièces de rechange), et au coût de production pour les éléments produits (produits finis et semi-finis), ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture et à vérifier que l'évaluation de leurs coûts d'entrée en stock est conforme aux dispositions de la norme comptable NCT 04 relative au stock et d'apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur de réalisation nette.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note VII des états financiers consolidés, qui indique que la Société d'Article Hygiéniques SA (société mère) a reçu en janvier 2018 un avis d'un contrôle fiscal couvrant l'année 2016 et portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. A la date du présent rapport, la société n'a pas encore reçu la notification des résultats de ce contrôle, et l'issue de ce contrôle reste ainsi indéterminée.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 04 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

Associés M.T.B.F

Ahmed BELAIFA

Cabinet HAYET LABIDI

Hayet Labidi

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mrs Mahmoud ZAHAF et Ahmed BELAIFA.

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD" Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE (Exprimé en dinars)

ACTIFS	2017	2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 240 219	1 181 752
Moins : amortissement	-1 125 478	-1 042 539
<i>S/Total</i>	B.1 <u>114 741</u>	<u>139 213</u>
Immobilisations corporelles	87 918 937	83 641 831
Moins : amortissement	-60 384 252	-54 853 547
<i>S/Total</i>	B.2 <u>27 534 685</u>	<u>28 788 284</u>
Immobilisations financières	905 607	1 242 980
Moins : Provisions	-56 594	-56 594
<i>S/Total</i>	B.3 <u>849 013</u>	<u>1 186 386</u>
Total des actifs immobilisés	28 498 439	30 113 883
Autres actifs non courants	167 707	679 214
Total des actifs non courants	28 666 146	30 793 097
ACTIFS COURANTS		
Stocks	33 468 714	29 197 182
Moins : Provisions	-2 977 660	-1 214 508
<i>S/Total</i>	B.4 <u>30 491 054</u>	<u>27 982 674</u>
Clients et comptes rattachés	55 011 127	46 294 585
Moins : Provisions	-7 948 551	-6 487 012
<i>S/Total</i>	B.5 <u>47 062 576</u>	<u>39 807 573</u>
Autres actifs courants	12 160 859	11 935 520
Moins : Provisions	-142 492	-145 061
<i>S/Total</i>	B.7 <u>12 018 367</u>	<u>11 790 459</u>
Placement et autres actifs financiers	B.8 464 810	785 790
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 8 839 186	8 060 593
Total des actifs courants	98 875 993	88 427 089
Total des actifs	127 542 139	119 220 186

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2017	2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 000 000	12 000 000
Autres capitaux propres	1 578 627	743 331
Réserves consolidées	<u>29 058 000</u>	<u>27 510 208</u>
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	42 636 627	40 253 539
Résultat de l'exercice consolidé	9 296 116	2 782 017
Total des capitaux consolidé propres avant affectation	51 932 743	43 035 556
INTERETS MINORITAIRES		
Réserves des minoritaires	1 169 808	740 213
Résultat des minoritaires	<u>295 133</u>	<u>786 268</u>
Total des intérêts minoritaires	B.10 1 464 941	1 526 481
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	B.11 30 587 783	32 324 780
Provisions	B.12 <u>2 828 010</u>	<u>1 917 664</u>
Total des passifs non courants	33 415 793	34 242 444
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	B.13 7 870 331	9 061 970
Autres passifs courants	B.14 11 614 837	9 661 555
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.15 <u>21 243 494</u>	<u>21 692 180</u>
Total des passifs courants	40 728 662	40 415 705
Total des passifs	74 144 455	74 658 149
Total des capitaux propres et des passifs	127 542 139	119 220 186

GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

		2017 Au 31/12/2017	2016 Au 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R.1	120 160 216	97 458 597
Autres produits d'exploitation	R.2	282 682	258 378
Total des produits d'exploitation		120 442 898	97 716 975
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		-5 613 106	8 470 863
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	71 691 158	49 042 255
Charges de personnel	R.4	19 604 398	16 561 159
Dotations aux amortissements et prov	R.5	9 999 594	8 815 614
Autres charges d'exploitation	R.6	10 178 994	8 236 295
Total des charges d'exploitation		105 861 039	91 126 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 581 859	6 590 789
Produits des placements	R.7	298 321	282 319
Charges financières nettes	R.8	-3 172 594	-1 826 103
Autres gains ordinaires	R.9	233 000	279 743
Autres pertes ordinaires	R.10	-110 979	-138 019
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		11 829 608	5 188 729
Impôt sur les bénéfices	R.11	2 238 359	1 424 538
Eléments Extra-ordinaires (Gains/pertes)		0,000	195 906
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 591 249	3 568 285
Quote-part des intérêts minoritaires		295 133	786 268
RESULTAT NET PART DE GROUPE		9 296 116	2 782 017

GRUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"

Zone Industrielle Ben Arous

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2017 Au 31/12/2017	2016 Au 31/12/2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Resultat net de l'ensemble consolidé	9 591 250	3 568 285
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Amortissements & provisions	10 295 037	9 304 082
. Variation des stocks	-3 999 043	4 593 724
. Variation des créances	-7 966 319	2 696 835
. Variation des autres actifs	104 164	-895 429
. Variation des fournisseurs	-760 737	-2 369 194
. Variation des autres passifs	139 941	-40 959
. Plus ou moins value de cession	-54 490	-22 844
. Modification comptable	0	-36 118
. Quote-part des subventions d'investissements	-70 413	-70 413
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	7 279 389	16 727 969
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 585 290	-2 694 474
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	56 643	43 042
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-44 254	-221 454
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	566 487	507 095
- Décaissement provenant de l'acquisition d'actifs non courants	0	-439 994
- Autres flux liés aux opérations d'investissement	10	0
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	-4 006 403	-2 805 785
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suit à l'émission d'actions	0	0
- Acquisition/Cession actions propres	594 517	-205 682
- Dividendes et autres distributions	-1 094 102	-374 291
- Encaissement provenant des emprunts	1 972 831	49 716
- Remboursement d'emprunts	-3 653 650	-4 498 249
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-2 180 404	-5 028 506
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES ETABLISSEMENTS ETRANGERE	155 343	378 194
VARIATION DE TRESORERIE	1 247 924	9 271 872
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	-9 738 298	-19 010 170
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	-8 490 374	-9 738 298

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe ASSAD est composé à la date du 31/12/2017 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad
- La société Batterie Assad Algérie
- La société Auto Component Export
- La société Assad International
- La société General d'équipements électriques
- La société AS Distribution
- La société Enersys Assad
- La société Enersys Assad North Africa
- La société Enersys Assad Industriel
- La société Assad Batterie Maroc
- La société Batterie Assad Côte d'Ivoire

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

II.1 Référentiel Comptable :

Les états financiers consolidés du groupe ASSAD sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur en tenant compte des hypothèses susvisées.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et des co-entreprises, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

II.2 Principes de consolidation :

II.2.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

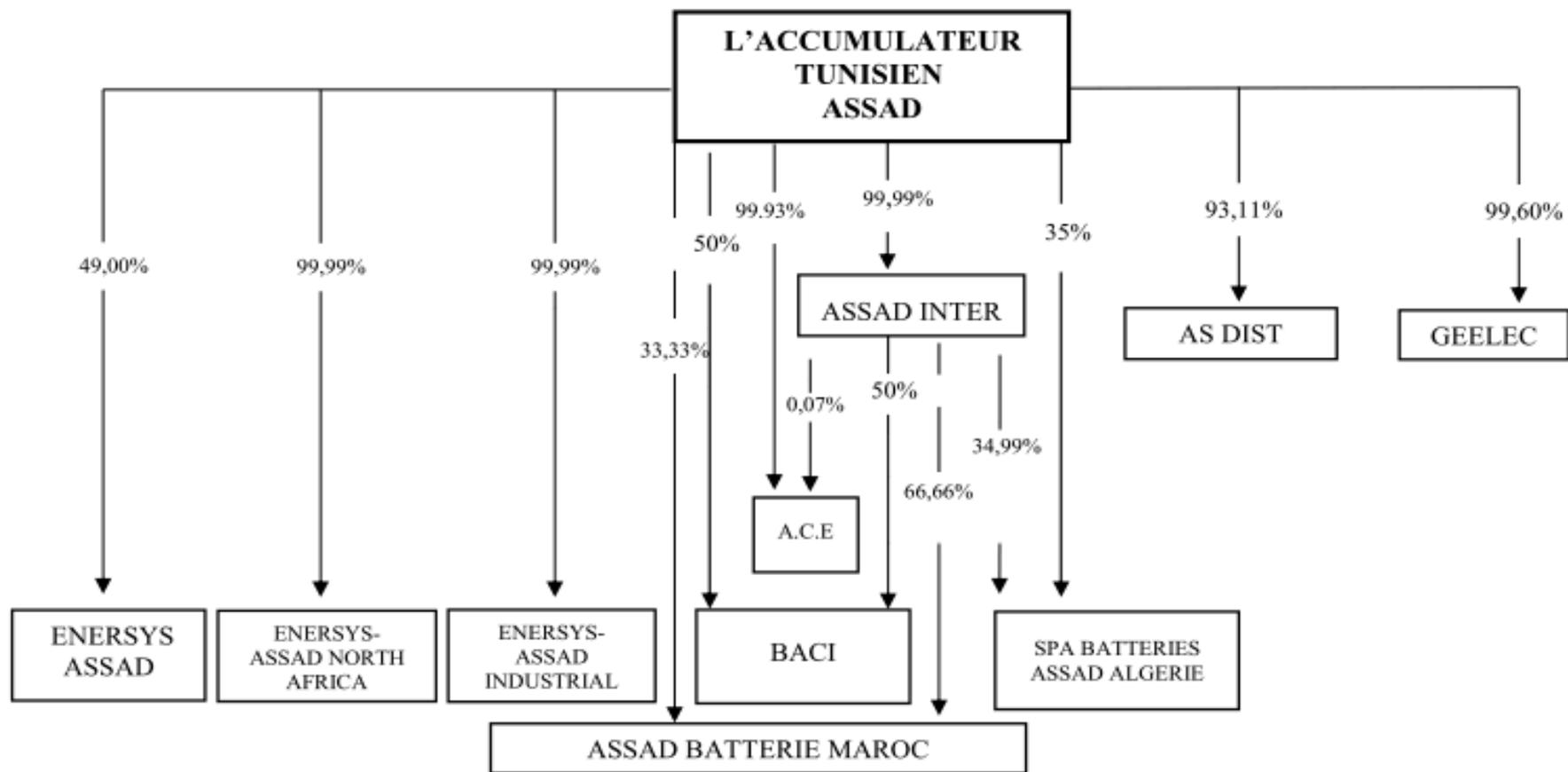
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe ASSAD est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe ASSAD sont détaillés à la date du 31/12/2017 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	70	Contrôle exclusif	70	Intégration globale
Assad Batterie Maroc	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle Exclusif	93	Intégration globale
Enersys Assad	Industrie	49	Contrôle conjoint	49	Intégration proportionnelle
Enersys Assad North Africa	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Enersys Assad Industriel	Industrie	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Côte d'Ivoire	Commerce	100	Contrôle Exclusif	100	Intégration globale

L'intégration globale : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la «Part du groupe» et des «intérêts minoritaires» dans l'actif net des sociétés consolidées.

L'intégration proportionnelle : c'est est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

II.2.3 Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels et le 30 juin pour des états financiers individuels intermédiaires.

II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

- Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

- Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

II.2.5 Écart d'acquisition «Goodwill»

Aucun écart d'acquisition positif n'est constaté au niveau du groupe ASSAD, vu le fait que toutes les participations remontent à la constitution des sociétés filiales, ou le cas échéant, à des augmentations de capital à la valeur nominale.

II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

II.3.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

II.3.1 Immobilisations corporelles :

Le principe de prorata temporis est respecté pour les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2017.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

II.3.2 Immobilisations financières :

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

II.3.3 Stocks :

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

II.3.4 Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

II.3.5 Dettes en monnaies étrangères :

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de d'arrêté des comptes.

III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDE

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

III.3 L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

III.4 L'élimination des comptes réciproques :

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

III.5 Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

IV- Notes relatives au bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Assistances techniques	10 039	4 155
Autres immobilisations incorporelles	198 066	198 066
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	3 238	3 238
Logiciels	1 028 876	976 293
Sous-total	1 240 219	1 181 752
Amortissement	-1 125 478	-1 042 539
Total	114 741	139 213

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Terrains	5 667 624	5 503 817
Constructions	9 095 078	9 060 766
Matériel & outillage Ind.	51 498 582	49 707 488
Matériel de transport	2 401 795	2 429 728
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	1 616 625	1 608 078
Equipements de bureau	1 237 531	1 159 340
Matériel informatique	1 355 074	1 303 879
Immobilisation à statut juridique particulier	1 502 556	1 502 556
Agencement & Aménagement des terrains	30 805	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	4 341 178	4 032 439
Agencement & Aménagement & Installations Divers	5 953 468	5 799 984
Immobilisations corporelles en cours	3 218 538	1 502 868
Autres immobilisations corporelles	83	83
Sous total	87 918 937	83 641 831
Amortissement	-60 384 252	-54 853 547
Total	27 534 685	28 788 284

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Dépôts de cautionnements versés	231 399	537 548
Prêts au personnel	275 140	293 943
Autres Prêts	31 728	0
Titres de participation	246 036	245 801
Emprunt national	121 304	165 688
Sous total	905 607	1 242 980
Provision sur dépôt et cautionnement	-21 013	-21 013

Provision sur prêt personnel	-27 760	-27 760
Provision sur titres de participation	-7 821	-7 821
Sous total	-56 594	-56 594
Total	849 013	1 186 386

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien des Composants Automobiles	12 500	12 500
Mediterranean Institute of Technology	90 000	90 000
S.M.U (suite partage Sicafe Assad)	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car (suite partage Sicafe Assad)	1	1
Autres titres de participation	8 535	8 300
Total	246 036	245 801

B.4. Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Frais préliminaires	167 707	679 214
Total	167 707	679 214

B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Matières premières	12 323 026	13 072 340
Matières consommables et pièce de rechange	4 894 629	4 123 995
Produits finis et en cours de production	16 251 059	12 000 847
Sous total	33 468 714	29 197 182
Provision sur stocks	-2 977 660	-1 214 508
Sous total	-2 977 660	-1 214 508
Total	30 491 054	27 982 674

B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients ordinaires	45 955 854	36 267 013
Clients effets à recevoir	3 791 149	3 540 560
Clients douteux et litigieux	5 264 124	6 487 012
Sous total	55 011 127	46 294 585

Provisions sur clients	-7 948 551	-6 487 012
Sous total	-7 948 551	-6 487 012
Total	47 062 576	39 807 573

B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Avances et prêts au personnel	328 372	94 045
Charges constatées d'avance	746 645	736 660
Compte d'attente	97 394	96 622
Débiteurs divers	163 202	169 205
Etat, crédit de TVA	3 907 047	4 064 717
Etat, crédit d'IS	6 805 609	6 634 197
Fournisseurs avances et acomptes	112 498	139 982
Produits à recevoir	92	92
Sous total	12 160 859	11 935 520
Provisions sur actifs courants	-142 492	-145 061
Total	12 018 367	11 790 459

B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	156 465	320 844
Placements	308 345	464 946
Total	464 810	785 790

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Autres organismes financiers	86 645	19
Banques	7 958 094	7 660 727
Caisses	61 251	30 539
Chèques à l'encaissement	585 860	300 199
Effets remis à l'encaissement	75 055	8 539
Régie d'avance et accreditif	72 281	60 570
Total	8 839 186	8 060 593

B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Capital social	12 000 000	12 000 000
Réserves consolidés	29 058 000	27 510 208

Autres Capitaux Propres	1 578 627	743 331
Résultat de l'exercice consolidé	9 296 116	2 782 017
Total - Capitaux propres	51 932 743	43 035 556
Réserves des minoritaires	1 169 808	740 213
Résultat des minoritaires	295 133	786 268
Total - Intérêts minoritaires	1 464 941	1 526 481

B.11. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Emprunts bancaires	5 533 943	7 130 606
Emprunts obligataires	25 000 000	25 000 000
Emprunts leasing	53 840	194 174
Total	30 587 783	32 324 780

B.12. Provisions pour risques et charges

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Provisions pour garanties données	465 750	452 507
Provisions pour risques et charges	2 362 260	1 465 157
Total	2 828 010	1 917 664

1. La société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

2. La filiale « General d'équipements électriques » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat de contrôle a été reçue en date du 8 août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 DT en principal et pénalités dont 538 855 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La provision constatée au niveau des états financiers consolidés pour faire face à ce risque est de l'ordre de 242 857 dinars.

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs d'exploitation	7 432 286	8 357 519
Fournisseurs d'immobilisations	8 526	531 412
Fournisseurs factures non parvenues	429 519	173 039
Total	7 870 331	9 061 970

B.14. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Associés, dividendes à payer	85 010	85 238
Caisse de sécurité sociale	1 329 730	1 038 206
Charges à payer	2 742 215	2 653 131
Compte d'attente	11 418	8 462
Comptes courants associés	48 199	34 398
Créditeurs divers	43 840	131 554
Etat, impôts et taxes	2 502 428	2 000 419
Opérations particulières avec l'Etat	2 182	32 039
Personnel charges à payer	3 510 241	2 413 043
Personnel rémunérations dues	735 229	40 182
Clients Avances et acomptes	0	479 448
Ristournes clients	597 145	745 435
Produit constaté d'avance	7 200	0
Total	11 614 837	9 661 555

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Crédit de préfinancement export	17 329 000	16 161 928
Découverts bancaires	560	1 636 963
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	3 750 118	3 522 521
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	103 357	287 110
Intérêts courus	60 459	83 658
Total	21 243 494	21 692 180

V- Notes relatives à l'état de résultat**R.1. Revenus**

Désignation	2017	2016
Chiffre d'affaires	120 160 216	97 458 597
Total	120 160 216	97 458 597

R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2017	2016
Produits de location	198 220	187 965
Quote-part subvention inscrite au résultat	70 413	70 413
Subvention d'exploitation	14 049	0
Total	282 682	258 378

R.3. Achats consommés de matières

Désignation	2017	2016
Achats consommés de Plomb	34 521 060	19 643 423
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	656 306	-563 771
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	29 523 884	24 657 485
Achats de pièces de rechange	2 983 008	1 687 328
Autres achats non stockés	1 050 548	691 193
Achats de marchandises	2 956 352	2 926 597
Total	71 691 158	49 042 255

R.4. Charges de personnel

Désignation	2017	2016
Salaires bruts	16 082 034	13 506 567
Cotisation sécurité sociale	3 211 823	2 796 443
Autres charges de personnel	310 541	258 149
Total	19 604 398	16 561 159

R.5. Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Désignation	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 787	75 983
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	5 576 673	6 260 279
Dotations aux résorptions des charges reportées	54 128	171 155
Dotations aux provisions	5 560 364	3 723 025
Reprises sur provisions	-1 272 358	-1 414 828
Total	9 999 594	8 815 614

R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2017	2016
Déplacement, mission et réception	605 622	514 156
Redevances	50 019	47 835
Divers services extérieurs	557 881	269 461
Entretien et réparation	860 526	497 137
Frais de transport	1 365 006	1 097 232
Frais postaux et de télécommunication	274 596	191 770
Honoraires	1 581 291	1 765 148
Impôts et taxes	1 035 120	851 166
Jetons de présence	295 618	171 198
Location	1 312 561	1 038 633
Personnel extérieur à l'entreprise	249 890	171 169
Primes d'assurance	334 813	327 759
Publicité, publication et relation publique	931 533	679 983
Services bancaires et assimilés	690 051	555 954
Sous-traitance générale	34 469	57 694
Total	10 178 994	8 236 295

R.7. Produits de placements

Désignation	2017	2016
Divers Produits	291 288	276 098
Produits nets des titres SICAV	7 033	6 221
Total	298 321	282 319

R.8. Charges financières nettes

Désignation	2017	2016
Charges d'intérêts nettes	-4 183 429	-4 280 754
Gains de change	4 634 930	3 864 412
Pertes de change	-3 618 875	-1 409 761
Pertes sur créances liées à des participations	-5 220	0
Total	-3 172 594	-1 826 103

R.9. Gains ordinaires

Désignation	2017	2016
Gains sur éléments non récurrents	166 373	256 381
Plus-value sur cession d'immobilisations	66 627	23 362
Total	233 000	279 743

R.10. Autres pertes ordinaires

Désignation	2017	2016
Moins-value sur cession d'immobilisations	-12 137	-518
Pertes sur éléments non récurrents	-98 842	-137 501
Total	-110 979	-138 019

R.11. Impôts sur les bénéfices

Désignation	2017	2016
Impôts sur les sociétés	2 238 359	1 424 538
Total	2 238 359	1 424 538

Etat de Flux de trésorerie :

F.1- Trésorerie Début et fin de l'exercice :

Désignation	2017	2016
Autres organismes financiers	86 645	19
Banques	7 958 094	7 660 727
Caisses	61 251	30 539
Chèques à l'encaissement	585 860	300 199
Effets remis à l'encaissement	75 055	8 539
Régie d'avance et accreditif	72 283	60 570
Sous total	8 839 186	8 060 593
Crédit de préfinancement export	-17 329 000	-16 161 928
Découverts bancaires	-560	-1 636 963
Sous total	-17 329 560	-17 798 891
Total	-8 490 374	-9 738 298

Evénements postérieurs

Ces états financiers consolidés sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Février 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires
de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD »

Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution de la mission du commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 Juin 2016, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total net des capitaux propres (part du Groupe) de	51 932 743TND
Dont un bénéfice de la période (part du Groupe) de	9 296 116TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'accumulateur Tunisien ASSAD** » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers consolidés B.12. « Provisions pour risques et charges » qui expose les faits suivants :

- 1- La société mère « L'accumulateur Tunisien ASSAD » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices de 2009 à 2012. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 7 juillet 2014 et a fait ressortir un montant de 1.410.944 DT en principal et pénalités dont 854.165 DT de reports d'IS et de TVA non acceptés.

La notification a fait l'objet d'une opposition motivée de la part de la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD » rejetant les principaux chefs de redressement. Toutefois, l'administration fiscale a maintenu sa position initiale lors de sa réponse en date du 19 janvier 2015. Le 5 février 2015, la société « L'accumulateur Tunisien ASSAD SA » a répondu à l'administration fiscale en maintenant sa position initiale et en appuyant ses propos par plus d'arguments.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de l'ordre de 618.103 DT.

- 2- La Filiale « GENERAL D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES « GEELEC » » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015 et antérieurs. Une notification du résultat du contrôle a été reçue en date du 08 Août 2017 et a fait ressortir un montant de 625 002 dinars en principal et pénalités dont 538 855 dinars de reports d'IS et de TVA non acceptés. La notification a fait l'objet d'une opposition de la part de la société.

La provision constatée pour faire face à ce risque est de 242 857 dinars.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au responsable de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les

questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Fait à Tunis, le 30 avril 2018

**Les Commissaires aux Comptes Associés -
M.T.B.F**

Ahmed BELAIFA

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**Groupe Banque Tuniso-Koweitienne
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Adnène ZGHIDI.

**BILAN CONSOLIDE AU 31/12/2017
DU GROUPE BTK-GCE**

(En mDT)

	Notes	Bilan A Fin 2017	Bilan A Fin 2016	Variation	
ACTIF					
AC1	Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	8.1	36 636	37 625	-989
AC2	Créances sur les établissements bancaires & financiers	8.2	43 509	37 045	6 464
AC3	Créances sur la clientèle	8.3	1 293 645	1 368 931	-75 286
AC3	Opérations de leasing	8.4	193 355	202 283	-8 928
AC4	Portefeuille titres commercial	8.5	114 969	112 325	2 644
AC5	Portefeuille titre d'investissement	8.6	9 552	10 083	-532
AC5	Titres mis en équivalence	8.7	1 376	1 595	-219
AC6	Valeurs immobilisées	8.8	50 974	53 548	-2 574
AC7	Autres actifs	8.9	59 806	77 125	-17 319
	TOTAL ACTIF		1 803 822	1 900 560	-96 738
PASSIF					
	Banque centrale et CCP		45 000	15 000	30 000
PA2	Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	8.10	185 547	169 133	16 414
PA3	Dépôt & avoirs de la clientèle	8.11	846 841	866 901	-20 060
PA4	Emprunts & ressources spéciales	8.12	465 258	599 919	-134 661
PA5	Autres passifs	8.13	110 603	94 633	15 970
	TOTAL PASSIF		1 653 249	1 745 586	(92 337)
INTERETS MINORITAIRES					
	Part des intérêts minoritaires dans les réserves		16 778	16 424	354
	Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 911	1 238	673
	Total des intérêts des minoritaires	8.14	18 689	17 662	1 027
CAPITAUX PROPRES					
	Capital		180 000	100 000	80 000
	Réserves consolidées		26 575	99 148	-72 573
	Résultat consolidé de l'exercice		-74 691	-61 836	-12 855
	Total capitaux propres	8.15	131 885	137 312	-5 427
	TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		1 803 822	1 900 560	-96 738

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31 décembre 2017
(Unité : milliers de dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016	Variation		
				Montant	%	
PASSIFS EVENTUELS						
HB-1	Cautions, avals & autres garanties données	9.1	126 631	153 673	-27 042	-18%
HB-2	Crédits Documentaire		44 499	54 111	-9 612	-18%
	TOTAL PASSIFS EVENTUELS		171 130	207 784	-36 654	-18%
ENGAGEMENTS DONNES						
HB-4	Engagements de financement donnés	9.2	31 544	30 287	1 257	4%
HB-4	Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé	9.2	450	860	-410	-48%
HB-5	Engagements sur titres		176	296	-120	-41%
	Garanties données		19 100	15 000	4 100	27%
	TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		51 270	46 443	4 827	10%
ENGAGEMENTS RECUS						
HB-6	Engagements de financement recus	9.3		1 212	-1 212	ns
HB-7	Garanties du remboursement du credit	9.3	11 397	5 471	5 926	108%
	TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		11 397	6 683	4 714	ns

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2017

DU GROUPE BTK-GCE

(En mDT)

	Notes	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation(*)		
				Montant	%	
Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	10.1	91 191	95 705	-4 514	-5%
PR1	Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	10.1	20 297	20 736	-439	-2%
PR2	Commissions	10.2	20 852	22 270	-1 418	-6%
PR3	Gains sur portefeuille commercial et op.financières	10.3	12 000	8 692	3 308	38%
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	10.4	1 880	2 205	-325	-15%
	Total produits d'exploitation bancaire		146 220	149 608	-3 388	-2%
Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilés	10.5	-75 617	-72 956	-2 661	4%
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	10.5	-9 702	-11 657	1 956	-17%
CH2	Commissions encourues	10.6	-933	-1 106	173	-16%
	Total charges d'exploitation bancaire		-86 252	-85 719	-533	1%
	PRODUIT NET BANCAIRE		59 969	63 889	-3 920	-6%
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur	10.7	-47 135	-89 232	42 097	-47%
PR6/CH5	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-164	1 390	-1 554	-112%
PR7	Autres produits d'exploitation	10.8	5 326	5 409	-83	-2%
CH6	Frais de personnel	10.9	-35 400	-33 493	-1 907	6%
CH7	Charges générales d'exploitation	10.10	-19 461	-17 145	-2 316	14%
CH8	Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-8 082	-7 775	-307	4%
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-219	-233	14	-6%
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-45 166	-77 190	32 024	-41%
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-4 524	-9 462	4 938	-52%
CH11	Impôt sur les bénéfices	10.11	-23 091	26 054	-49 145	-189%
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)		-72 781	-60 598	-12 183	20%
	PART DES INTERETS MINORITAIRES		-1 911	-1 238	-672	54%
	RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-74 691	-61 836	-12 855	21%

(*) Le résultat net déficitaire en 2017 est impacté par le retraitement d'actif d'impôt différé constaté en 2016.

ETAT DES FLUX CONSOLIDES DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		129 860	157 993
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-111 342	-103 117
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		100 231	-9 623
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-20 060	-62 895
Titres de placement		-2 644	934
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-35 329	-33 493
Autres flux de trésorerie		-6 010	82 453
Impôt sur les sociétés			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		54 706	32 252
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-7 393	2 174
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		752	2 118
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-3 591	-8 367
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-10 232	-4 075
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital		80 000	
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)			
Remboursement d'emprunts		-67 044	-2 599
Augmentation/diminution ressources spéciales		-33 347	0
Flux de trésorerie net affecté des activités de financement		-20 391	-2 599
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		24 083	25 578
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-72 977	-98 555
Liquidités et équivalents en fin d'exercice		-48 894	-72 977

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2017

1. DATE DE CLOTURE :

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

2. PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Dénomination	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	
SCIF	Financier	80%	80%	
Univers Invest SICAR	Financier	87%	87.34%	
AIL	Financier	95%	95%	
Univers participations SICAF	Financier	100%	99.79%	
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Mise en équivalence
STPI	Immobilier	30%	30%	
MEDAI	Immobilier	30%	30%	

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

3. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES :

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment :

- La norme comptable générale n°1 du 30 décembre 1996 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables tunisiennes de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable n°38 relative aux regroupements d'entreprises ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

4. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

4.1. METHODES DE CONSOLIDATION :

- INTEGRATION GLOBALE :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- MISE EN EQUIVALENCE :

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mise en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

4.2. REGLES DE CONSOLIDATION :

- Traitement des écarts de première consolidation :

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du Bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

- Opérations réciproques :

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il a été procédé à leur élimination.

- Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

En absence d'une forte probabilité qu'un bénéfice imposable sur lequel les différences temporelles pourraient être imputées pour les futurs exercices et par prudence les impôts différés actifs calculés seulement sur la partie des pertes reportables indéfiniment (**Les amortissements différés**) en se référant au PMT 2017-2020 validé par le conseil mai 2017.

- **Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

- **Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

4.3. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES :

- **Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

- **Elimination des soldes et transactions intragroupes :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.
- Les cessions de titres par la BTK à la société Univers Participations SICAF.

5. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :

5.1. COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :

Les engagements de financement sont inscrits en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés ; et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour leur valeur nominale.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêt précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de régularisation " créance rattachée" et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post composés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les " actifs nécessitant un suivi particulier " (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les " actifs incertains " (classe B2), les " actifs préoccupants " (classe B3) ou parmi les " actifs compromis " (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste " agios réservés ".

5.2. COMPTABILISATION DES BIENS DONNES EN LEASING :

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

5.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS :

Le portefeuille titres détenu par le Groupe est classé dans les catégories suivantes : le portefeuille titres commercial et le portefeuille titres d'investissement.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

(i) Le portefeuille titres commercial :

- (a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- (b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend :

- (a) Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- (b) Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Les titres de participation cédés à Univers Participation SICAF sont repris au niveau du bilan consolidé pour la valeur minimale entre leurs coûts historiques et leurs valeurs mathématiques.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement Hors Bilan pour leurs valeurs de souscription.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution d'une provision, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur qui correspond à leur valeur mathématique intrinsèque calculée sur la base de la situation nette de la société émettrice la plus récente, pour les titres non cotés.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes font l'objet de provision.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

(iii) Les titres mis en équivalence :

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4. COMPTABILISATION DES RESSOURCES ET CHARGES Y AFFERENTES :

Les engagements de financement reçus sont portés en Hors Bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure que les tirages sont effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change des emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5. EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS :

5.5.1. PROVISION POUR RISQUE SUR PRET :

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- **Actif incertains (classe B2) : 20 %**
- **Actif préoccupants (classe B3) : 50 %**
- **Actif compromis (classe B4) : 100 %**

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

5.5.2. PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

À ce titre, les provisions constituées par le groupe jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à 13 919 mDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2017 totalisent le montant de 1 210mDT.

5.5.3. PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par le groupe jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à **47 305mDT**, soit une reprise de provisions au titre de l'exercice 2017 d'un montant de **6 643 mDT**.

5.5.4. PROVISIONS SUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique, tel que modifiée par les dispositions de la circulaire BCT n° 2017-05 du 24 Juillet 2017. L'application de cette circulaire par la BTK a eu pour effet la non constatation de provisions additionnelles pour un montant de **6 593 mDT**.

5.6. IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

Élément d'immobilisation	% Amortissement	Durée
- Mobilier et matériel de bureaux	10 %	10 ans
- Matériel de transport	20 %	5 ans
- Matériel informatique	15 %	7 ans
- Logiciel	33 %	3 ans
- A. A. et installations	10 %	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2 %	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5 %	20 ans
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 %	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

6. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

6.1. En 2017, le coût du risque de la société consolidante, la BTK, s'est élevé à 32 602 mDT impactant significativement la performance de la Banque qui a enregistré une perte s'élevant à 39 696mDT.

6.2. La BTK a reçu une notification des résultats d'un contrôle fiscal approfondie faisant ressortir un redressement total de 7.734 mDT. Les impôts et taxes concernés par cette vérification sont présentés au niveau du tableau suivant :

<u>Impôts / Taxes objets du contrôle</u>	<u>Période couverte</u>
Impôts sur les sociétés	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Acomptes prévisionnels	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Retenues à la source	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TVA	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TFP	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
FOPROLOS	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
TCL	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Contribution conjoncturelle	Du 01/09/2014 au 31/12/2014
Taxes au profit de la caisse de compensation	Du 01/01/2013 au 31/12/2015
Droit d'enregistrement des jugements	Du 01/01/2013 au 31/12/2015

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société. A la date d'arrêté des états financiers consolidés, aucune réponse écrite de l'administration fiscale n'a encore été reçue par la société et par conséquent, les procédures sont toujours en cours.

Cette vérification a donné lieu à une notification préliminaire de 7 734 mDT provisionnée à hauteur de 4 100 mDT.

6.3. La Société AIL a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes sur la valeur ajoutée	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Retenues à la source	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Taxes de formation professionnelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
FOPROLOS	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014
Contribution conjoncturelle	Allant du 01/01/2012 au 31/12/2014

En date du 08 février 2017, la société a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 3 144 mDT dont un principal de 2 071 mDT et des pénalités de retard de 1 073 mDT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant certains chefs de redressement. Le 13 mars 2017, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la société. En date du 28 mars 2017, la société a reformulé son opposition quant à cette réponse. Au 31/12/2017, une provision pour 500 mDT est constatée en couverture de ce risque.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)

ACTIFS :

Note 8.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 36 636 mDT contre à 37 625 mDT au 31 décembre 2016 enregistrant ainsi une diminution de 989 mDT. Ce solde est détaillé ainsi :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Caisse	7 417	6 430	987	15%
- Avoirs en dinars & en devises à la BCT	29 219	31 195	-1 976	-6%
Total	36 636	37 625	-989	-3%

Note 8.2 - Avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 43 509 mDT contre 37 045 mDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 6 464 mDT se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Créances sur les établissements bancaires	43 509	37 045	6 464	17%
Total	43 509	37 045	6 464	17%

Note 8.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 1293 645 mDT contre un solde de 1 368 931 mDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 75 286 mDT, se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	1 188 654	1 245 219	- 56 565	-5%
- Créances impayées	514 568	512 693	1 875	0%
- Principal impayés	278 629	291 763	- 13 134	-5%
- Intérêts impayés	30 078	63 647	- 33 569	-53%
- Intérêts de retard & autres impayés	205 861	157 283	48 578	31%
- Intérêts & com. courus & non échus	9 316	9 726	- 410	-4%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	152 547	180 582	- 28 035	-16%
- Produits d'intérêts perçus d'avance	- 1 883	-1 762	- 121	7%
Total brut des créances sur la clientèle	1 863 202	1 946 458	- 83 256	-4%
A déduire couverture	- 569 558	-577 527	7 969	-1%
- Provisions a base individuelle	- 280 978	-294 178	13 200	-4%
- Provisions a base collective	- 12 095	-11 115	- 980	9%
- Agios réservés	- 276 485	-272 234	- 4 251	2%
Total net des créances sur la clientèle	1 293 645	1 368 931	- 75 286	-5%

Note 8.4 - Opérations de leasing

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2017, un solde net de 193 355mDT contre 202 283 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une diminution de 8 928 mDT.

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Crédits à la clientèle non échus	193 964	198 007	-4 043	-2%
- Créances impayées	29 186	26 606	2 580	10%
Total brut des créances sur la clientèle	223 150	224 613	-1 463	-1%
A déduire couverture	-29 795	-22 330	-7 465	33%
- Provisions individuelles	- 23 910	-17 948	-5 962	33%
- Provisions collectives	- 1 824	-1 594	-230	14%
- Agios réservés	- 4 061	-2 788	-1 273	46%
Total net des créances sur la clientèle	193 355	202 283	-8 928	-4%

Note 8.5 - Portefeuille titres commercial

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2017 un montant de 114 969mDT contre 112 325 mDT à fin 2016, enregistrant une augmentation nette de 2 644 mDT. Ce solde se détaille ainsi:

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
- Obligations	4 600	5 269	-669	-13%
- Actions	15 123	13 729	1 394	10%
- Bons de trésors	82 200	77 516	4 684	6%
- Emprunt national 2014	9 056	11 588	-2 532	-22%
- Créances rattachées	3 990	4 223	-233	-6%
Total net du portefeuille titres commercial	114 969	112 325	2 644	2%

Note 8.6 - Portefeuille titres d'investissement :

Le solde net du portefeuille titres d'investissement s'élève à fin 2017 à 9 552 mDT contre 10 083 mDT à fin 2016, enregistrant une baisse nette de 532 mDT détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
-Titres de participation	13 855	37 700	- 23 846	-63%
- A déduire Provisions	- 4 303	- 27 617	23 314	-84%
Total net du portefeuille titres d'investissement	9 552	10 083	-532	-5%

Note 8.7 - Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2017 un solde 1 376 mDT contre un solde de 1 595 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant une diminution 219mDT. Le détail des titres par société se présente comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
-Participations STPI	1 049	1 275	-226	-18%
-Participations MEDAI	327	320	7	2%
Total	1 376	1 595	-219	-14%

Note 8.8 - Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées à fin 2017 s'élève à 50 974 mDT contre 53 548mDT à fin 2016, soit une diminution de 2 574mDT, se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
-Fonds de commerce	954	954	0	0%
logiciels	21 501	18 794	2 707	14%
-Terrain	5 953	5 953	0	0%
-Siège social	4 149	4 149	0	0%
Constructions	12 322	12 309	13	0%
-Bâtiments loués	23 834	23 834	0	0%
-Matériel de transport	1 547	1 616	-69	-4%
-Matériels de bureau et informatique	9 575	6 999	2 576	37%
-Mobilier de bureau	140	2 371	-2 231	-94%
-Autres agencements et installations	28 101	26 491	1 610	6%
-Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	402	368	34	9%
-ecart d'acquisition	4 989	4 989	0	0%
Valeur brute des immobilisations	113 467	108 827	4 640	4%
A déduire : Amortissements	- 60 647	-53 283	-7 364	14%
A déduire : Amortissements ecart d'acquisition	- 1 494	-1 245	-249	20%
A déduire : Provisions /avances	- 351	-751	400	-53%
Valeur comptable nette des immobilisations	50 974	53 548	-2 574	-5%

Note 8.9- Autres Actifs

Le solde net de la rubrique "Autres Actifs " s'élève à fin 2017 à 59 806 mDT contre 77 125 mDT à fin 2016, soit une baisse de 17 319mDT détaillée comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
-Dépôt et cautionnement	258	289	-31	-11%
Comptes d'Etat, collectivités locales	36 394	57 539	-21 145	-37%
Autres comptes d'actif	36 422	31 929	4 493	14%
-A déduire : provisions sur autres actifs	-13 268	-12 632	-636	5%
Total	59 806	77 125	-17 319	-22%

PASSIFS :

Note 8.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 la somme de 185 547mDT contre 169 133 mDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 16 414 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Dépôts et avoirs des Etab. bancaires & Financiers	185 547	169 133	16 414	10%
Total brut	185 547	169 133	16 414	10%

Note 8.11- Dépôts et avoirs de la clientèle :

Le solde des comptes de la clientèle créditeurs totalise au 31 décembre 2017 la somme de 846 841 mDT contre 866 901 mDT au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une diminution de 20 060 mDT détaillée ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Depots a vue	212 462	203 344	9 118	4%
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	612 259	647 040	-34 781	-5%
Autres sommes dues à la clientèle	24 457	17 486	6 971	40%
Charges d'interets perçus d'avance	- 2 337	-969	-1 368	141%
Total brut	846 841	866 901	-20 060	-2%

Note 8.12- Emprunts & ressources spéciales :

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint au 31 décembre 2017 la somme de 465 258 mDT contre 599 919 mDT au 31 décembre 2016, soit une baisse de 134 661 mDT, ainsi détaillée :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Emprunts représentés par des titres	90 148	148 098	-57 950	-39%
Ressources spéciales	369 560	442 957	-73 397	-17%
Dettes rattachées	5 550	8 864	-3 314	-37%
Total	465 258	599 919	-134 661	-22%

Note 8.13- Autres passifs

Les autres comptes de passif ont atteint 110 603 mDT à fin 2017 contre 94 633 mDT à fin 2016, soit une augmentation de 15 970 mDT, ils sont ainsi détaillés :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Fournisseurs	7 390	5 716	1 674	29%
Dettes sociales et fiscales	8 815	2 411	6 404	266%
Comptes de régularisation passifs	25 807	27 958	-2 151	-8%
Autres dettes	30 678	46 717	-16 039	-34%
Passifs d'impôt différés	27 836	2 668	25 168	943%
Provisions et réajustements	10 077	9 163	914	10%
Total brut	110 603	94 633	15 970	17%

INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

Note 8.14- Intérêts Minoritaires

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2017 la somme de 18 689 mDT contre de 17 662 mDT à fin 2016, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2016	Dist. des dividen	Ajust. des états fina individuels+Fond	Résultat Exercice 2017	A Fin 2017
Intérêts minoritaires AIL	1 398		58	18	1 474
Intérêts minoritaires EL ISTIFA	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires UNIVERS INVEST	324	-	0	- 37	287
Intérêts minoritaires SCIF	73	-	11	- 78	6
Intérêts min. U. P."SICAF"	1	-	- 0	- 0	1
Intérêts min.TUNIS CENTER	15 867	- 1 159	206	2 008	16 922
TOTAL INT. MINORITAIRES	17 662	- 1 159	276	1 911	18 689

Note 8.15- Capitaux Propres :

A la date du 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 180 000 mDT composé de 1 800 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité.

L'AGE du 07 Novembre 2017 a décidé une augmentation du capital en numéraire de 100 000 mDT.

La partie souscrit et libérée est à hauteur de 80% (Soit 80 000 mDT). Le reliquat de 20 000 mDT a été libéré le 02 janvier 2018.

Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint 131 885 mDT à fin 2017 ainsi détaillée :

Groupe BTK	Solde a fin 2016	Affectation fonds social	Distribution des dividend	Aug. capital	Retraitement	Ajustements	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2017
BTK	166 364	-977	0	80 000		-4 790	-64 775	175 822
AIL	4 590	-82	0			-3 784	338	1 062
EL ISTIFA	-36 092	-28	0			-842	-10 048	-47 010
UNIVERS INVEST	168	-3	0			-2	-257	-93
SCIF	-512	0	0			46	-311	-777
UNIVERS PART. "SICAF"	303	0	0			3	-10	296
TUNIS CENTER	2 397	-12	-341			73	591	2 709
STPI	74	0	0			1	-226	-151
MEDAI	20	0	0			0	7	27
TOTAL GROUPE	137 312	-1 101	-341	80 000	0	-9 294	-74 691	131 885

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 9.1 – Cautions, avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Avals, cautions & autres garanties	126 631	153 673	-27 042	-18%
Total	126 631	153 673	-27 042	-18%

Note 9.2 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Engagements de financements donnés	31 544	30 287	1 257	4%
Engagements de financements donnés	450	860	-410	-48%
Engagements sur titres	176	296	-120	-40%
Total	32 170	31 443	727	2%

Note 9.3 – Engagements reçus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Garantie de remboursement des crédits	11 397	5 471	5 926	108%
Garanties reçues de la clientèle	0	1 212	-1 212	ns
Total	11 397	6 683	4 714	ns

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous forme d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

ETAT DE RESULTAT

Note 10.1 - Intérêts & revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 111 488mDT au titre de l'exercice 2017 contre 116 441 mDT au titre de l'exercice 2016, soit une augmentation de 4 953 mDT représentant 4% se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Commissions d'engagement	165	308	- 143	-47%
Commissions sur cautions & avals	2 893	3 355	- 462	-14%
Report net sur operation de change	- 1 147	764	- 1 911	-250%
Intérêts des placements au marché monétaire	533	269	264	98%
Intérêts des comptes débiteurs	13 583	16 580	- 2 997	-18%
Intérêts des crédits à court terme	19 702	20 905	- 1 203	-6%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	75 759	74 260	1 499	2%
Total	111 488	116 441	- 4 953	-4%

Note 10.2 - Commissions :

Les commissions totalisent au 31 décembre 2017 la somme de 20 852 mDT contre 22 270 mDT en 2016, enregistrant ainsi une diminution de 1 418mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Commissions d'études & gestion	3 787	3 723	64	2%
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	364	301	63	21%
Commissions sur opérations bancaires dinars	14 344	15 283	- 939	-6%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 356	2 963	- 607	-20%
Total	20 852	22 270	- 1 418	-6%

Note 10.3 - Gain sur portefeuille titre commercial :

Cette rubrique totalise à fin 2017 la somme de 12 000 mDT contre 8 692 mDT en 2016, soit une augmentation de 3 308 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Dividendes du portefeuille - titres commercial	16	6	10	167%
Gains sur opérations financières	6 064	3 825	2 239	59%
Plus ou moins value de cession titres commercial		- 687	687	-100%
Intérêts sur bons de trésor	5 920	5 548	372	7%
Total	12 000	8 692	3 308	38%

Note 10.4- Revenus du portefeuille d'investissement :

Cette rubrique totalise à fin 2017 la somme de 1 880 mDT contre 2 205 mDT en 2016 soit une diminution de 325 Mdt (-15%) et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Dividendes	1 781	1 527	254	17%
Autres revenus	99	678	-579	-85%
Total	1 880	2 205	-325	-15%

Note 10.5 - Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré un montant de 85 319 mDT au titre de l'exercice 2017 contre un montant de 84 613 mDT en 2016 soit une augmentation de 706 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	5 806	5 042	764	15%
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	13 296	16 418	-3 122	-19%
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	9 693	8 525	1 168	14%
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	14 989	14 428	561	4%
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	41 535	40 200	1 335	3%
Total	85 319	84 613	706	1%

Note 10.6- Commissions encourues :

Les commissions encourues au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 933 mDT contre 1 106 mDT à fin 2016, soit une diminution de 173 mDT se détaillant ainsi :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	748	879	-131	-15%
Commissions sur op. de titres & de changes	185	227	-42	-19%
Total	933	1 106	-173	-16%

Note 10.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif au 31 décembre 2017 s'élèvent à 47 135 mDT contre 89 232 mDT à fin 2016, soit une diminution de 42 097 mDT (-47%), se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Provisions sur les créances classées	27 923	96 658	-68 735	ns
Provisions collectives	980	1 533	-553	-36%
Pertes sur créances couvertes par des provisions	53 919	359	53 560	ns
Total des provisions affectées	82 822	98 550	-15 728	-16%
Reprise des provisions sur créances	- 35 687	-9 318	-26 369	283%
Total	47 135	89 232	-42 097	-47%

Note 10.8 - Autres produits d'exploitation :

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de 5 326mDT contre un montant de 5 409 mDT en 2016 soit en hausse de 83 mDT et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Revenus des activités non financières	16	410	-394	ns
Revenus des loyers des bâtiments	5 310	4 999	311	6%
Total	5 326	5 409	-83	-2%

Note 10.9 – Frais du personnel :

Les frais du personnel totalisent au titre de l'exercice 2017 un montant de 35 400 mDT contre 33 493 mDT en 2016 soit une augmentation de 1 907mDT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Salaires & appointements	26 908	26 675	233	1%
Charges sociales	8 492	6 818	1 674	25%
Total	35 400	33 493	1 907	5%

Note 10.10 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont enregistré à fin 2017 un montant de 19 461mDT contre un montant de 17 145 mDT à fin 2016 soit une augmentation de 2 316 mDT se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Impôts & taxes	1 463	2 099	-636	-30%
Travaux, fournitures & services extérieurs	16 842	13 524	3 318	25%
Transport & déplacements	966	1 002	-36	-4%
Frais divers de gestion	190	520	-330	-63%
Total	19 461	17 145	2 316	14%

Note 10.11 – Impôt sur les bénéfices

La rubrique « Impôt sur les bénéfices » présente un solde négatif 23 091 mDT au titre de l'exercice 2017 contre un montant positif de 26 054 mDT pour l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2017	31/12/2016	Variation	
Impot exigible	- 1 119	-1 146	28	-2%
Impot différé	- 21 972	27 200	-49 172	ns
Total	- 23 091	26 054	-49 145	ns

RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 1 803 822 KDT et un résultat déficitaire s'élevant à 74 691 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Compte tenu de la perte enregistrée en 2016 et jusqu'à l'augmentation du capital réalisée en décembre 2017, la banque n'a pas respecté les ratios de solvabilité et les normes de concentration et de division des risques prévus par la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui l'exposerait à des sanctions pécuniaires non provisionnées dans les états financiers clos le 31 décembre 2017, car non encore arrêtées et signifiées par la Banque Centrale de Tunisie à la date du présent rapport. Suite à l'augmentation de son capital pour 100 millions de dinars, la banque respecte actuellement ces ratios.
- Comme il a été mentionné au niveau de la note 5.5.4 aux états financiers consolidés, les travaux de classification des créances de la BTK au 31 Décembre 2017 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique, tel que modifiée par les dispositions de la circulaire BCT n° 2017-05 du 24 Juillet 2017. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations complémentaires aux provisions pour un montant de l'ordre de 6.6 MDT.
- La banque a reçu, le 10 janvier 2017, une notification de vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2013, 2014 et 2015. Les résultats de cette notification ont été notifiés à la banque le 25 Septembre

2017 réclamant une taxation de 7.7 MDT dont 2.1 MDT de pénalités de retard. Après l'étude des différents chefs de redressement, la banque a constitué à fin Décembre 2017 une provision pour un montant égal à 4.1 MDT pour couvrir ce risque fiscal. Les procédures liées à ce contrôle étant en cours, l'impact final ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

- En date du 08 février 2017, l'AIL a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 3.1 MDT dont un principal de 2 MDT et des pénalités de retard de 1.1 MDT. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant certains chefs de redressement. Le 13 mars 2017, une réponse a été envoyée par l'administration fiscale rejetant partiellement l'opposition de la société. En date du 28 mars 2017, la société a reformulé son opposition quant à cette réponse. Au 31/12/2017, une provision pour 0.5 MDT est constatée en couverture de ce risque.
- Courant l'exercice 2017, la société Tunis Center a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant les exercices 2012, 2013, 2014 et 2015. Cette vérification a donné lieu à la suppression du crédit d'impôt sur les sociétés qui s'élève à 858 KDT et du crédit de TVA qui s'élève à 3 KDT, ainsi qu'à la réclamation d'une taxation de 495 KDT pénalités de retard comprises. La société s'est opposée aux résultats de cette vérification dans les délais légaux définis à cet objet.

Courant le mois de Mars 2018, les services de l'administration fiscale ont répondu à l'opposition de la société en maintenant tous les points objet des résultats de la vérification. Cette réponse a fait aussi l'objet d'une opposition de la part de Tunis Center dans les délais impartis.

- Le risque encouru sur la relation « CARTHAGE CEMENT » s'établit au 31 Décembre 2017 à 33 MDT. La situation de cette relation a connu une dégradation importante, l'ayant empêchée d'honorer ses engagements envers le secteur financier. Au 31 Décembre 2017, l'appréciation du risque de crédit sur cette relation a été effectuée compte tenu des perspectives d'activité et de rentabilité futures prévues dans son business plan 2017-2024.
- Au cours de l'exercice 2017, la BTK a fait appel à un cabinet externe pour procéder à un inventaire physique de ses immobilisations. Le rapport de synthèse des travaux de rapprochement de l'inventaire physique des immobilisations avec la situation comptable de la Banque fait ressortir, après les efforts de justification entrepris par la banque, un écart par rapport à la valeur nette comptable de 1.9 MDT dont 1.5 MDT représentant des installations et aménagements. Les travaux de justification dudit écart par la Banque sont en cours et de ce fait le risque final sur les comptes est largement tributaire de l'achèvement de ces travaux. Nous ne sommes pas en mesure au stade actuel de ces travaux d'estimer avec certitude l'impact sur les immobilisations, résultats et capitaux propres de la banque au 31 décembre 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points notés dans les paragraphes ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

P/ La Générale d'Audit et Conseil

Mr Chiheb GHANMI

P/ BDO Tunisie

Mr Adnène ZGHIDI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et Mr Slaheddine ZAHAF (Horwath ACF).

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(56 451 765)	(54 728 994)
	1	17 608 902	19 331 673
Immobilisations incorporelles		29 380 361	23 142 541
- amortissements immobilisations incorporelles		(13 841 868)	(11 070 144)
	2	15 538 495	12 072 398
Immobilisations corporelles		356 880 960	336 919 594
- amortissements immobilisations corporelles		(154 526 338)	(136 214 934)
	2	202 354 622	200 704 659
Immobilisations financières		4 206 183	4 642 485
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(538 671)	(538 671)
	3	3 667 512	4 103 814
Actifs d'impôts différés	4	13 020 649	8 946 096
Autres actifs non courants	5	573 434	1 525 680
Total des actifs immobilisés		252 763 613	246 684 320
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		252 763 613	246 684 320
ACTIFS COURANTS			
Stocks		191 448 754	186 735 262
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 286 517)	(4 826 657)
	6	187 162 237	181 908 605
Clients et comptes rattachés		40 380 537	34 792 711
-Provision pour créances douteuses		(16 226 620)	(17 090 276)
	7	24 153 917	17 702 434
Autres actifs courants		98 860 046	81 954 307
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(9 338 918)	(8 655 716)
	8	89 521 128	73 298 591
Placements et autres actifs financiers	9	27 008 422	36 868 710
Liquidités et équivalents de liquidités	10	20 240 713	10 836 945
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		348 086 418	320 615 285
TOTAL DES ACTIFS		600 850 030	567 299 606

Groupe SMG

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(443 825)	(443 825)
Réserves consolidées		(15 700 723)	(14 693 519)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(4 663 299)	(3 656 095)
Résultat consolidé		10 430 156	5 811 593
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	5 766 857	2 155 498
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 219 574	2 257 271
Intérêts des minoritaires dans le résultat		(15 043)	(28 701)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	157 243 402	135 964 260
Provisions pour risques et charges	13	11 913 636	9 911 795
Dépôts et cautionnements reçus		614 878	530 353
Passifs impôts différés		293 380	155 703
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		170 065 296	146 562 110
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	212 978 036	217 320 369
Autres passifs courants	15	33 438 511	28 288 968
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	176 396 799	170 744 091
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		422 813 346	416 353 428
TOTAL DES PASSIFS		592 878 642	562 915 538
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		600 850 030	567 299 606

Groupe SMG**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits d'exploitation			
Revenus	16	952 704 783	993 333 037
Production immobilisée		5 946 097	17 540 219
Autres produits d'exploitation	17	35 344 582	32 186 119
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		993 995 462	1 043 059 375
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(787 654 807)	(848 756 567)
Charges de personnel	19	(75 651 734)	(69 088 671)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(33 527 747)	(32 695 571)
Autres charges d'exploitation	21	(64 097 152)	(61 708 179)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(960 931 440)	(1 012 248 988)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 064 023	30 810 387
Charges financières nettes	22	(29 620 499)	(23 097 650)
Produits des placements	23	9 986 604	8 182 533
Autres gains ordinaires	24	1 433 578	1 907 359
Autres pertes ordinaires	25	(893 620)	(2 778 824)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		13 970 335	15 023 805
Impôts différés	26	3 936 876	507 051
Impôt sur les bénéfices	27	(7 491 848)	(7 220 241)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		10 415 113	8 310 615
Eléments extraordinaires		-	(2 527 723)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		10 415 113	5 782 892
Part revenant aux intérêts minoritaires		15 043	28 701
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		10 430 156	5 811 593

Groupe SMG**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		10 430 156	5 811 593
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(15 043)	(28 701)
*Amortissements et provisions		24 035 114	29 947 356
*Plus ou moins value sur cession d'immobilisation		(58 292)	
*Variation des:			
- Stocks		(4 713 492)	(3 205 062)
- Créances clients		(5 587 826)	1 991 203
- Autres actifs		(16 905 739)	(14 944 767)
- Fournisseurs et autres dettes		807 210	(12 188 948)
*Charges d'intérêts		29 620 249	23 097 650
*Produits des participations		(9 986 604)	(8 182 533)
*Impôts différés		(3 936 875)	(507 051)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		23 688 857	21 790 736
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(35 433 769)	(39 371 413)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		9 292 873	-
Variation des charges à répartir		952 247	1 002 314
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		436 302	1 787 324
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(24 752 347)	(36 581 775)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Actions propres		-	(5 258)
Encaissement et décaissement sur emprunts		25 176 972	28 685 937
Décaissement intérêts sur emprunts		(29 620 249)	(23 097 650)
Dépôt et cautionnements reçus		84 525	22 915
Opérations sur fonds social		127 591	147 684
Distribution de dividendes		(6 903 350)	(5 179 209)
Billets de trésoreries		(10 000 000)	(9 000 000)
Produits des placements		9 986 604	8 182 533
Variation des placements et autres actifs financiers courants		19 860 288	(1 125 904)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		8 712 379	(1 368 953)
Variation de trésorerie		7 648 889	(16 159 992)
Trésorerie au début de l'exercice		(69 451 333)	(53 291 345)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	(61 802 444)	(69 451 333)

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

I.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

I.2 Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

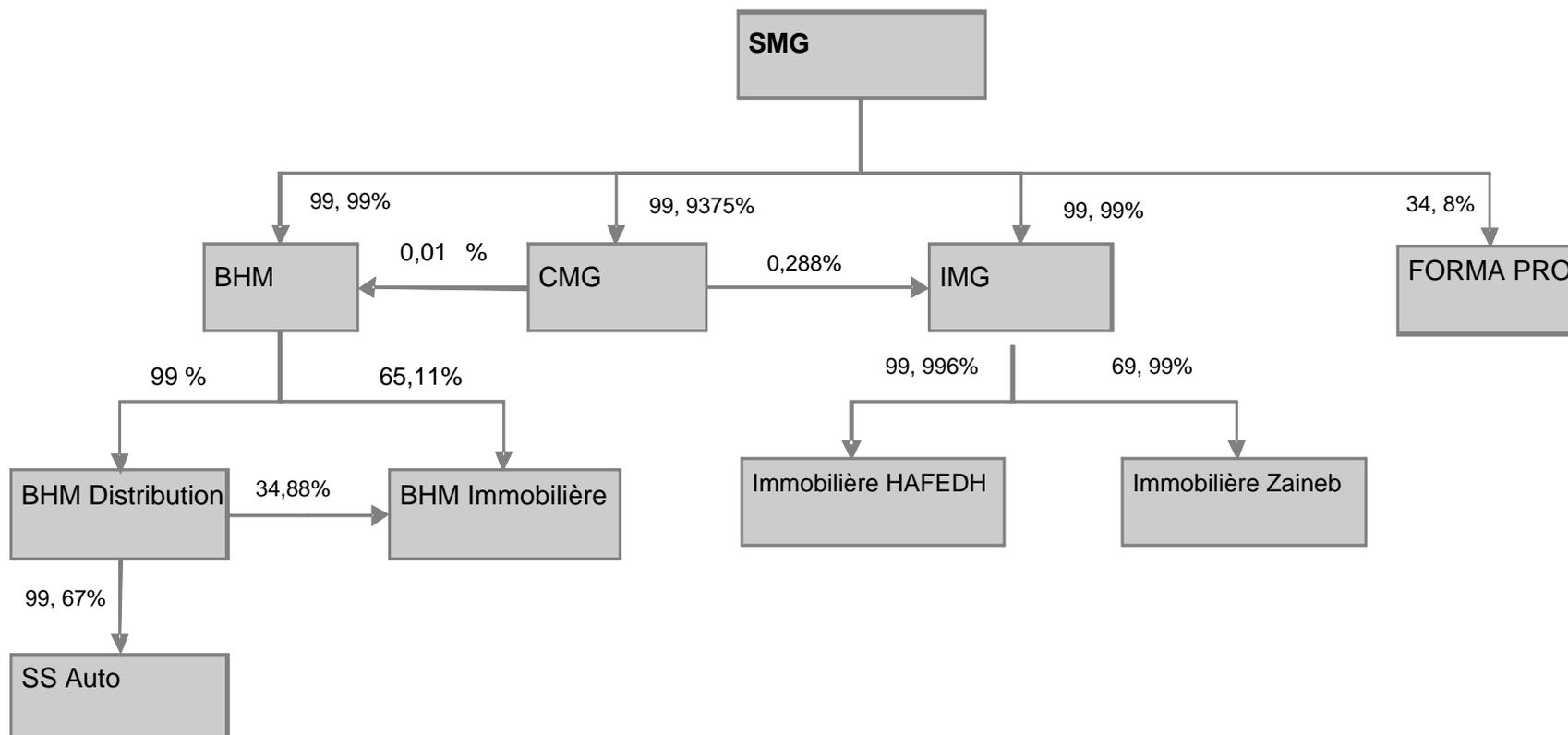
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2017			2016		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,63%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

I.3 Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2017 au 31/12/2017.

I.4 Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I.5 Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

A partir du premier janvier 2016, il y a eu adoption d'un changement dans l'estimation du plan attendu de la consommation des avantages futurs procurés par l'acquisition du groupe BHM, ramenant la période d'amortissement du Goodwill y relatif de 10 ans à 20 ans.

Le changement d'estimation a été traité d'une manière prospective conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables.

I.6 Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;
- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;

- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible,
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks

Le Groupe a procédé au 31/12/2017 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut théorique au 31/12/2017. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

Revenus

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété;
- le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable;
- il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques opérationnels auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 913 636 DT au 31 décembre 2017.

Provision des immobilisations financières

La société a un processus d'identification et d'appréciation des indices de dépréciation des immobilisations financières. Ce processus permet d'évaluer d'une manière fiable la valeur recouvrable des immobilisations financières ainsi que les provisions à constater sur les immobilisations financière à la clôture de l'exercice.

Les provisions pour dépréciation des immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2017 à 538 671 DT.

L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux Amorts du GW 2017	Amort cumulés GW 31/12/2017	VCN
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852		01/01/1996	-	-	-	-
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022		05/07/1991	-	-	-	-
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	1 595 002	55 237 955	17 545 017
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305		30/06/2008	1 277 695	127 770	1 213 810	63 885
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010	-	-	-	-
FORMAPRO	34 800	34.80%				-	-	-	-
Total	100 315 380			2 618 800		74 060 667	1 722 771	56 451 765	17 608 902

Note N° 2 : Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles entre la période allant du 01 Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements				Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2016	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Dotation	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2017	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Logiciels de gestion	14 386 555	4 615 891	-	-	19 002 446	9 294 060	2 272 686	-	11 566 746	7 435 700	5 092 495
Fonds de commerce	8 755 986	1 621 929	-	-	10 377 915	1 776 084	499 037	-	2 275 121	8 102 794	6 979 902
Total des immobilisations incorporelles	23 142 541	6 237 820	-	-	29 380 361	11 070 144	2 771 723	-	13 841 868	15 538 495	12 072 398
Terrains Nus	12 582 103	717 065	6 291 811	(1 724 314)	17 866 665	139 526	-	-	139 526	17 727 139	12 442 577
Bâtiments	84 217 540	5 984 976	(6 291 811)	(2 561 127)	81 349 578	26 688 658	4 605 364	(1 695 154)	29 598 867	51 750 710	57 528 883
Instal.gles,agenc,aménag	119 058 600	15 237 484	21 469	(4 782 233)	129 535 320	56 629 054	12 042 744	(1 413 308)	67 258 490	62 276 830	62 429 546
Matériels industriel et outillages	58 787 512	6 258 648	-	(7 492 798)	57 553 362	29 701 322	6 634 889	(4 290 063)	32 046 148	25 507 214	29 086 190
Matériels de transport	18 753 597	2 780 252	-	(374 637)	21 159 213	13 545 719	2 153 713	(374 637)	15 324 794	5 834 420	5 207 877
Equipement de Bureau	4 291 508	310 692	-	(196 923)	4 405 277	2 683 870	215 143	(169 789)	2 729 224	1 676 053	1 607 638
Equipement informatique	8 589 101	1 133 746	-	(400 113)	9 322 734	6 826 787	957 116	(354 614)	7 429 289	1 893 444	1 762 313
Immobilisations en cours	30 639 637	5 070 644	(21 469)	-	35 688 812	-	-	-	-	35 688 812	30 639 637
Total des immobilisations corporelles	336 919 594	37 493 507	-	(17 532 145)	356 880 960	136 214 934	26 608 969	(8 297 564)	154 526 338	202 354 622	200 704 659
Total des immobilisations	360 062 138	43 731 327	-	(17 532 145)	386 261 321	147 285 080	29 380 692	(8 297 564)	168 368 206	217 893 117	212 777 057

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 667 512 DT au 31/12/2017 contre 4 103 814 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Titres de participation	242 983	242 983	-
Prêts aux personnels	2 808 051	3 180 133	(372 082)
Dépôts et cautionnements	1 155 149	1 219 369	(64 220)
Total immobilisations financières brutes	4 206 183	4 642 485	(436 302)
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(538 671)	(538 671)	-
Total immobilisations financières nettes	3 667 512	4 103 814	(436 302)

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 13 020 649 DT en 2017 contre 8 946 096 DT au 31/12/2016, et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2017	Impôts différés 31/12/2016	Variation
Immobilière HAFEDH	2 288 535	1 013 336	1 275 199
BHM Distribution	389 215	315 997	73 219
IMG	2 797 967	3 067 102	(269 135)
SMG	3 474 432	2 947 076	527 356
CMG	945 033	891 016	54 017
BHM	783 111	549 970	233 141
Immobilière Zaineb	139 848	105 637	34 211
Immobilière BHM	2 202 507	55 962	2 146 545
Total	13 020 649	8 946 096	4 074 553

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 573 434 DT au 31/12/2017 contre un solde de 1 525 680 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brut au 31/12/2016	Charges à répartir 2017	Valeur brut au 31/12/2017	Résorptions antérieures	Résorptions 2017	VCN au 31/12/2016	VCN au 31/12/2017
Assistance technique	1 870 438	296 094	2 166 532	1 692 849	127 352	177 588	346 331
Charges de pré exploitation	1 979 786	17 647	1 997 433	1 577 665	192 665	401 750	227 103
Départ CCL	2 832 000	-	2 832 000	1 885 658	946 342	946 342	-
Total	6 682 224	313 741	6 995 965	5 156 172	1 266 359	1 525 680	573 434

Note 6 : Stock

La valeur nette des stocks s'élève à 187 162 237 DT au 31/12/2017 contre 181 908 605 DT au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Stocks de marchandises	87 319 474	81 396 499	5 922 976
Terrains IMG	27 603 560	33 244 302	(5 640 742)
Terrains Immobilière Hafedh	32 121 103	33 957 087	(1 835 984)
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Terrains Immobilière BHM	8 527 492	7 605 528	921 964
Construction encours IMG	31 214 491	27 913 047	3 301 444
Construction encours Hafedh	2 043 834	-	2 043 834
Total stock brut	191 448 754	186 735 262	4 713 492
Provision des stocks	(4 286 517)	(4 826 657)	540 140
Total stock net	187 162 237	181 908 605	5 253 632

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 24 153 917 DT au 31/12/2017 contre un solde de 17 702 434 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Clients effets à recevoir	1 601 557	3 427 518	(1 825 961)
Clients sociétés et associations	20 267 990	12 201 949	8 066 042
Clients douteux ou litigieux	18 510 990	19 163 244	(652 255)
Total clients bruts	40 380 537	34 792 711	5 587 826
Provision des clients	(16 226 620)	(17 090 276)	863 657
Total clients nets	24 153 917	17 702 434	6 451 483

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 89 521 128 DT au 31/12/2017 contre 73 298 591 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs débiteurs	28 022 402	18 438 407	9 583 995
Prêts et avances aux personnels	442 482	433 034	9 448
Report d'impôt sur les sociétés	16 826 362	13 143 913	3 682 449
Impôts et Taxes	32 504 736	29 902 438	2 602 298
CNSS	55 740	70 462	(14 723)
Débiteurs divers	9 879 051	13 257 372	(3 378 321)
Produits à recevoir	5 852 143	1 162 048	4 690 096
Comptes d'attentes à régulariser	124 515	349 041	(224 526)
Charges constatées d'avance	5 152 615	5 197 592	(44 977)
Total autres actifs courants bruts	98 860 046	81 954 307	16 905 739
Provision des autres actifs courants	(9 338 918)	(8 655 716)	(683 202)
Total autres actifs courants nettes	89 521 128	73 298 591	16 222 537

Note 9: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 27 008 422 DT au 31/12/2017 contre un solde de 36 868 710 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	1 218 019	1 330 184	(112 165)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	352 133	112 939	239 194
Billets de Trésorerie	25 250 000	35 250 000	(10 000 000)
Actions cotées	188 271	175 587	12 683
Total des placements et autres actifs financiers	27 008 422	36 868 710	(9 860 288)

Note 10 : Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 20 240 713 DT au 31/12/2017 contre un solde de 10 836 945 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Valeurs à l'encaissement	7 023 686	2 850 389	4 173 297
Banques débitrices	12 697 589	7 500 564	5 197 025
CCP	4 954	4 280	673
Caisses	514 485	481 712	32 773
Total liquidités et équivalents de liquidités	20 240 713	10 836 945	9 403 768

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 176 396 799 DT au 31/12/2017 contre un solde de 170 744 091 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Banques créditrices	82 043 157	80 288 278	1 754 879
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	91 519 030	87 605 136	3 913 893
Intérêts courus	2 834 612	2 850 676	(16 064)
Total concours bancaires et autres passifs financiers	176 396 799	170 744 091	5 652 708

La trésorerie au 31/12/2017 s'élève à (61 802 444) DT contre (69 451 333) DT au 31/12/2016. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Valeurs à l'encaissement	7 023 686	2 850 389	4 173 297
Banques débitrices	12 697 589	7 500 564	5 197 025
CCP	4 954	4 280	673
Caisses	514 485	481 712	32 773
Banques créditrices	(82 043 157)	(80 288 278)	(1 754 879)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(61 802 444)	(69 451 333)	7 648 889

Note 11 : Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 2 155 498 DT au 31/12/2016 à 5 766 857 DT au 31/12/2017. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Résultat	Complément d'apport	Total	Intérêts des minoritaires
Solde au 31/12/2016	11 481 250	(443 825)	(14 693 519)	5 811 593	-	2 155 498	2 228 570
Affectation résultat 2016	-	-	5 811 593	(5 811 593)	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	(52 031)	-	-	(52 031)	-
Variation Fonds social	-	-	127 677	-	-	127 677	-
Variation du % IG dans BHM Immobilière	-	-	(5 255)	-	-	(5 255)	5 255
Variation du % IG dans IMG	-	-	(86)	-	-	(86)	86
Variation du % IG dans IMMOBILIERE HAFEDH	-	-	(8)	-	-	(8)	8
Variation du % IG dans IMMOBILIERE ZEINEB	-	-	(30)	-	-	(30)	30
Distribution des dividendes	-	-	(6 889 062)	-	-	(6 889 062)	(14 375)
Résultat de l'exercice	-	-	-	10 430 156	-	10 430 156	(15 043)
Solde au 31/12/2017	11 481 250	(443 825)	(15 700 723)	10 430 156	-	5 766 857	2 204 531

Note 12 : Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 157 243 402 DT au 31/12/2017 contre 135 964 260 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Emprunts bancaires SMG	123 710 693	110 700 390	13 010 304
Emprunts bancaires IMG	13 328 182	9 222 727	4 105 455
Emprunts bancaires BHM	5 589 143	7 541 143	(1 952 000)
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	10 000 000	8 500 000	1 500 000
Emprunts bancaires Immobilière HAFEDH	4 615 384	-	4 615 384
Total des emprunts et dettes assimilées	157 243 402	135 964 260	21 279 142

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 913 636 DT au 31/12/2017 contre un solde de 9 911 795 DT au 31/12/2016.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 212 978 036 DT au 31/12/2017 contre 217 320 369 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Fournisseurs effets à payer	116 484 254	123 288 732	(6 804 478)
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisation	78 833 433	78 756 241	77 192
Factures non parvenues	17 660 349	15 275 397	2 384 952
Total des fournisseurs	212 978 036	217 320 369	(4 342 334)

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 33 438 511 DT au 31/12/2017 contre 28 288 968 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016	Variation
Clients avances sur achats	90 133	81 317	8 815
Rémunérations dues	516 087	236 655	279 432
Personnels cession sur salaire	14 119	6 736	7 383
Dettes provisionnées liées au personnel	9 307 764	9 035 109	272 655
Etat, impôts et taxes	3 699 771	1 132 527	2 567 244
CNSS	4 394 769	4 096 681	298 088
Autres créditeurs divers	2 593 925	2 179 166	414 759
Charges à payer	9 502 963	8 359 402	1 143 561
Produits constatés d'avance	3 318 980	3 161 374	157 606
Total des autres passifs courants	33 438 511	28 288 968	5 149 544

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2017 s'élèvent à 952 704 783 DT contre 993 333 037 DT en 2016, soit une baisse de 40 628 254 DT.

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 35 344 582 DT contre 32 186 119 DT en 2016, soit une hausse de 3 158 464 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Autres produits	94 898	138 879	(43 981)
Locations diverses	520 514	157 063	363 452
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	34 729 170	31 890 176	2 838 993
Total des autres produits d'exploitation	35 344 582	32 186 119	3 158 464

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2017 s'élèvent à 787 654 807 DT contre 848 756 567 DT en 2016, soit une baisse de 61 101 760 DT.

Note 19 : Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2017 s'élèvent à 75 651 734 DT contre 69 088 671 DT en 2016, soit une augmentation de 6 563 063 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Salaires et compléments de salaire	73 649 931	67 399 188	6 250 743
Autres charges sociales	2 001 803	1 689 483	312 320
Total des charges du personnel	75 651 734	69 088 671	6 563 063

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2017 s'élèvent à 33 527 747 DT contre 32 695 571 DT en 2016, soit une augmentation de 832 176 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Dotation aux amortissements	27 633 055	27 009 246	623 809
Dotation aux amortissements GW	1 722 771	1 722 771	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 458 753	2 159 857	298 897
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	478 208	236 741	241 467
Dotation aux provisions des stocks	(540 140)	(21 345)	(518 795)
Résorption des charges à répartir	1 266 359	1 185 762	80 597
Provisions pour dépréciation des comptes clients	508 741	402 540	106 202
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	33 527 747	32 695 571	832 176

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2017 s'élèvent à 64 097 152 DT contre 61 708 179 DT en 2016, soit une augmentation de 2 388 973 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	15 440 517	16 087 705	(647 188)
Loyers du siège et autres locaux	6 291 263	5 909 874	381 389
Entretien et réparations	6 216 759	5 674 307	542 452
Primes d'assurance	1 865 286	1 694 312	170 974
Personnels extérieurs à l'entreprise	7 415 082	6 963 122	451 961
Rémunérations d'intermédiaires	4 171 256	4 395 415	(224 159)
Publicités, publications et relations publiques	10 604 507	9 043 655	1 560 852
Transport du personnel	3 180 505	3 413 925	(233 419)
Déplacements missions et réceptions	1 485 049	1 386 713	98 336
Frais postaux et télécommunications	936 275	1 443 834	(507 559)
Services Bancaires et assimilés	1 169 246	1 278 994	(109 748)
Autres Services extérieurs	104 001	127 079	(23 078)
Charges diverses ordinaires	153 563	111 560	42 003
Autres impôts, taxes et versements .assimilés	5 063 842	4 177 685	886 157
Total des autres charges d'exploitation	64 097 152	61 708 179	2 388 973

Note 22 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2017 s'élèvent à 29 620 499 DT contre 23 097 650 DT en 2016, soit une augmentation de 6 522 600 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Charges d'intérêts	29 790 891	23 631 740	6 159 151
Pertes de change	1 063 724	637 328	426 395
Total des charges financières	30 854 615	24 269 069	6 585 546
Revenus des autres créances	(1 131 034)	(1 014 483)	(116 551)
Gains de change	(60 074)	(87 778)	27 704
Intérêts des comptes créditeurs	(43 007)	(69 158)	26 151
Total des produits financiers	(1 234 115)	(1 171 419)	(62 696)
Total des charges financières nettes	29 620 499	23 097 650	6 522 850

Note 23 : Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2017 s'élèvent à 9 986 604 DT contre 8 182 533 DT en 2016, soit une augmentation de 1 804 071 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Produits des placements	9 987 612	8 182 533	1 805 079
Moins values latentes sur actions cotées	(1 008)	-	(1 008)
Total des produits des placements	9 986 604	8 182 533	1 804 071

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 433 578 DT contre 1 907 359 DT en 2016, soit une baisse de 473 781 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
Plus values sur cession d'immobilisations	113 613	178 877	(65 263)
Gains non récurants	1 319 964	1 728 482	(408 518)
Total des autres gains ordinaires	1 433 578	1 907 359	(473 781)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2017 s'élèvent à 893 620 DT contre 2 778 824 DT en 2016, soit une diminution de 1 885 204 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2017	2016	Variation
CNSS personnel partant	385 338	411 751	(26 413)
Moins values sur cession d'immobilisations	55 321	199 767	(144 446)
Pertes non récurrentes	452 961	2 167 306	(1 714 345)
Total des autres pertes ordinaires	893 620	2 778 824	(1 885 204)

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 936 876 DT , contre 507 051 DT en 2016 et se détaillent comme suit :

Sociétés	2017	2016	Variation
Immobilière HAFEDH	1 275 200	1 013 336	261 864
BHM Distribution	73 219	-	73 219
IMG	(294 067)	86 195	(380 262)
SMG	414 610	(504 278)	918 889
CMG	54 017	1 408	52 609
BHM	233 141	(191 006)	424 146
Immobilière Zaineb	34 211	45 434	(11 222)
Immobilière BHM	2 146 545	55 962	2 090 583
Total	3 936 876	507 051	3 429 825

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés :

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2017 s'élève à 7 491 848 DT et se détaille comme suit :

Société	2017	2016	Variation
BHM	1 366 012	247 626	1 118 386
BHM Immo	524	524	-
BHM Distribution	656 509	481 369	175 140
SMG	3 861 895	4 051 910	(190 015)
CMG	1 567 120	2 384 457	(817 337)
IMG	37 845	32 740	5 105
IMMO ZAINEB	500	500	-
IMMO HAFEDH	943	20 365	(19 422)
SS AUTO	500	750	(250)
Total	7 491 848	7 220 241	271 606

Note N° 28 : Les engagements hors bilan

A- Les engagements hors bilan de la Société Magasin Général

1. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 17 606 DT.
2. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2ème est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/07/2014 pour le 1er échéancier et le 31/01/2015 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 149 532 DT.
3. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 279 319 DT.
4. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151 DT.
Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 253 628 DT.
5. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1er est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3ème est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 29/04/2014 pour le 1er échéancier, le 28/06/2014 pour le 2ème et le 31/12/2014 pour le 3ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 965 934 DT.

6. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 9 600 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 8 000 000 DT débloqué le 16/06/2014 et le 2ème est de 1 600 000 DT débloqué le 23/09/2014. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 634 087 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2016 pour les 2 échéanciers et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 860 383 DT.
7. La Société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 17 218 178 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt commencera le 25/04/2017 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 549 532 DT.
8. La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 5 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 6 531 851 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 366 560 DT.
9. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 795 306 DT. La société a donné en nantissement du matériel et des équipements professionnels à hauteur de 10 000 000 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 05/08/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 332 051 DT.
10. La société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 871 475 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/03/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 596 416 DT.
11. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel. Le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 017 143 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/12/2017 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent 2 759 583 DT.

12. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1er est de 5 000 000 DT débloqué le 12/07/2016 et le 2ème est de 5 000 000 DT débloqué le 15/11/2016. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 506 676 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels. Le remboursement en principal du crédit commence le 05/07/2018 pour le 1er échéancier, le 05/11/2018 pour le 2ème et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 782 150 DT.
13. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 7 600 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 600 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 9 588 460 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/05/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 548 842 DT.
14. La société a contracté en 2016 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 570 348 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/03/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 014 737 DT.
15. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 10 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 8 610 176 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 26/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 799 114 DT.
16. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 7 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 7 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 968 223 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/04/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 1 255 846 DT.
17. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 13 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 13 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et

intérêts, qui s'élèvent à 15 999 918 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/06/2018 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 2 517 560 DT.

18. La société a contracté en 2017 un crédit à moyen terme de 12 000 000 DT, la société a donné en nantissement du matériel d'équipement professionnel à la hauteur de 12 000 000 DT dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 15 512 777 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 10/12/2019 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 3 506 297 DT.
19. Les lettres de crédits émises et non échues en 2017 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2018 sont de l'ordre de 493 002 DT.
20. Les traites et les chèques escomptées en 2017 et dont les échéances sont en 2018 et 2019 s'élèvent à 4 553 510 DT.
21. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2014 par sa filiale « BHM » auprès de l'ATB et ce pour une valeur en principal de 7 814 000 DT.
22. La Société Magasin Général s'est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « Société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT. La valeur restante en principal de l'emprunt s'élève au 31/12/2017 à 1 300 000 DT.

B- Les engagements hors bilan de la Société IMG

- 1- La Société a obtenu en 2014 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 10 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans dont 2 années de grâce et ce pour le financement du projet El Mourouj 5.

Une 1ère tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 10/12/2014.

Une 2ème tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 09/02/2015.

Une 3ème tranche de 2 000 000 DT a été débloquée le 24/07/2015.

Une 4ème tranche de 1 000 000 DT a été débloquée le 21/03/2016.

Une 5ème tranche de 1 000 000 DT a été débloquée le 08/09/2016.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Immobilière Magasin Général affecte au profit de la Banque de Tunisie une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle de terrain.

2- La Société a contracté en 2015 un crédit à moyen terme de la BIAT de 14 000 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans et ce pour le financement du projet de Sfax Ténior.

Une 1ère tranche de 5 000 000 DT a été débloqué le 28/12/2015.

Une 2ème tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 30/12/2016.

Une 3ème tranche de 3 000 000 DT a été débloquée le 18/12/2017.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT qui accepte une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Sfax,

3- La Société a obtenu en 2016 un crédit à moyen terme de la Banque de Tunisie de 1 300 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 7 ans et ce pour l'achèvement des travaux de construction d'un point de vente MG Maxi à Gafsa.

Une 1ère tranche de 700 000 DT a été débloqué le 29/04/2016.

Une 2ème tranche de 600 000 DT a été débloqué le 30/05/2016

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque de Tunisie une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Gafsa,

4- La Société a obtenu en 2017 un crédit à moyen terme d'Attijari Bank de 7 500 000 DT avec un remboursement qui s'étale sur 3 ans et ce pour le financement du projet de Nabeul.

Une 1ère tranche de 1 500 000 DT a été débloquée le 14/03/2017.

Une 2ème tranche de 1 500 000 DT a été débloquée le 14/07/2017.

Une 3ème tranche de 1 000 000 DT a été débloquée le 14/12/2017.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Immobilière Magasin Général affecte et hypothèque en faveur de la Banque Attijari Bank une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété sise à Nabeul.

C- Les engagements hors bilan de la Société l'Immobilière Zeineb

1- La société a contracté courant l'année 2013 un crédit à moyen terme auprès de l'AMEN BANK, pour un montant de 21 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 4 ans et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Le total des montants débloqués est de 20 700 000 DT.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de

Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

La Société a procédé au règlement de 5 921 709 DT en principal de ce crédit.

Au cours de l'exercice 2016, la société a remboursé par anticipation le reste de ce crédit soit un montant de 14 778 291 DT moyennant en un nouveau crédit d'un montant de 14 800 000 DT dont l'échéance est pour le 25/12/2017, cette échéance est reportée pour le 25/12/2018.

2- La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2016 un crédit à moyen terme auprès de la Banque de l'Habitat, pour un montant de 10 000 000 DT à rembourser sur 5 ans et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte au profit de la Banque de l'Habitat une hypothèque en deuxième rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

3- La Société Zeineb de Promotion Immobilière a contracté en 2017 un crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank, pour un montant de 6 200 000 DT remboursable sur 15 Mois, et ce pour le financement du projet du Centre Urbain Nord.

Un montant de 2 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 17/07/2017.

Un montant de 2 000 000DT du dit crédit a été débloqué le 18/08/2017.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société Zeineb de Promotion Immobilière affecte spécialement au profit d'AMEN BANK une hypothèque de premier rang sur la totalité de la propriété dénommée « Zeineb » sise au Centre Urbain Nord.

D- Les engagements hors bilan de la Société BHM Immobilière

1- La Société a contracté durant l'année 2015 un crédit à moyen terme d'un montant de 2 200 000 DT remboursable sur une période de 5 ans pour le financement du projet de Médenine.

Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, la Société de promotion Immobilière BHM affecte au profit de la Banque Qatar National Bank (QNB) une hypothèque immobilière de premier rang sur la totalité de la parcelle sise à la route nationale n°1 MEDNINE « route reliant GABES-MEDNINE à l'intérieur de la Zone-Municipale ».

E- Les engagements hors bilan de la Société CMG

Les traites escomptées en 2017 et dont les échéances sont en 2018 s'élèvent à 5 015 630 DT.

F- Les engagements hors bilan de la Société BHM

GARANTIES	Banque	Montant
Hypothèque en 1er rang sur la totalité du titre foncier n° 73269 Sousse dénommé Ramzi inscrite le 21 mai 2001 consenti en vertu d'un acte SSP non daté et enregistré le 17/03/1999	BNA	2 200 000
Hypothèque volontaire inscrite le 21/11/2006 consentie en vertu d'un acte SSP en date du 01/11/2006 et enregistré le 02/11/2006 ; la dite hypothèque grève la propriété objet du titre foncier 73269 Sousse et TF n° 53933 Tunis	BNA	3 000 000
1-Nantissement en 1er rang sur le fonds de commerce de la société BHM inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° 134661996 sis à Sidi Daoud route la Marsa Km 14 2-Hypothèque en 1 er rang sur les propriétés suivantes : *Houmet et jouamaa seniet bableche 1530 mm SSP 31/12/2000 et 02/01/2001 *seniet Abdesselem : 980 mm SSP : 08/01/2001 et 11/01/2001 935 mm 2584 mm SSP du 10/10/2000-1641 mm du 09/10 et 16/10/2000 *seniet EL Mekes : 1333 mm SSP 20/11/2000 et 02/01/2001	BNA	1 000 000

<p>1- hypothèque en 1er rang sur la propriété dénommée Hidaya objet du TF n° 11097 Kairouan</p> <p>2-Hypotéque en 1er rang sur la propriété dénommée El Hamd objet du TF 9091 Kairouan</p>	<p>BNA</p>	<p>2 500 000</p>
<p>Hypotéque en 1er rang sur la totalité de propriété sise à Teboulbou Gabés objet du contrat SSP du 07/10/2000 enregistré à Gabés le 25/04/2001 n° quittance M00 15982 enregistrement n°01101025 Réquisitoire d'immatriculation n° 4303 Gabés terrain de 10314 mm</p>	<p>STB</p>	<p>2 000 000</p>
<p>1-Hypotéque sur la totalité de la propriété située à Saniet Ben Abdessalem à l'est de Souani Houmet ESSOUK Djerba d'une superficie de 1356 mm objet de contrat SSP acte d'échange du 06/02/2001 enregistré à Djerba le 27/02/2001 (quittance n°101 SSP -Folio 12-case 110)</p> <p>2-Nantissement en 1er rang sur Fond de commerce de la société BHM et sur outillage et matériel d'équipement</p>	<p>ATB</p>	<p>2 000 000</p>
<p>La société a contracté en 2014 un crédit à moyen terme de 1 500 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et en intérêt, qui s'élève à 1 762 774 DT, la société a donné en nantissement une liste de matériels pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/10/2016 et les intérêts non encore échus au 31/12/2017 s'élèvent à 157 384 DT.</p>	<p>BT</p>	<p>1 500 000</p>

Note N° 29: Note sur les éventualités

- 1- La société IMG SA est défenderesse dans un procès pour annulation d'un contrat d'acquisition d'un centre commercial sis à El Manar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes. Ce procès a été intenté contre les deux parties de cette transaction par l'Union

Internationale de Banques UIB en tant que créancier du vendeur.

La nullité fut prononcée en premier degré et confirmée en appel par la cour d'appel de Tunis par jugement n°48010 en date du 21 avril 2014. Selon les titres exécutoires joints au dossier de l'affaire, l'UIB réclame le paiement des sommes totalisant 1 475 096 DT augmentées des intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

Fin de l'année 2015, un arrêt de la cour de cassation a cassé l'arrêt rendu par la cour d'appel et l'a renvoyé pour un second examen devant la même cour. Aucun document n'est à la disposition de la société à cette date.

Au 31 décembre 2017, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 1 474 160 DT.

- 2- La société IMG SA est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société El Manezah de restauration et de service suite à la demande de la société IMG SA de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société IMG a fait appel contre ce jugement en demandant de réviser vers la baisse l'indemnité d'éviction.

Au 31 décembre 2017, le montant total de la provision relative à cette affaire inscrite dans les comptes de la société est de 847 866 DT.

- 3- La société « Immobilière Magasin Général » a convenu avec la municipalité d'intégrer une parcelle de terrain appartenant à l'Etat, à son immeuble " EL MENZEH CENTRE" afin de résoudre le déficit de places de parking en contrepartie d'un local commercial pour servir comme centre culturel. Cette opération n'est pas encore matérialisée par les

documents juridiques nécessaires permettant la qualification appropriée de l'engagement de la société et sa constatation au niveau des états financiers.

- 4- La société BHM a reçu en date du 02 Mars 2018 une notification de redressement fiscal concernant la taxe sur la valeur ajoutée pour une nouvelle période allant du 01 Décembre 2015 jusqu'au 31 Décembre 2017. L'intervention effective des agents du contrôle fiscal est débutée le 28 Mars 2018.
- 5- La société BHM Distribution a reçu en date du 04 janvier 2018 une notification de redressement fiscal concernant toutes les impôts et taxes pour la période allant du 01 Janvier 2014 jusqu'au 31 Décembre 2017. L'intervention effective des agents du contrôle fiscal est débutée le 30 Janvier 2018.

Note N° 30 : événements post clôture

Les présents états financiers ont été arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'administration du 26 Avril 2018 et ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Groupe Société Magasin Général
Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général (le «groupe»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 5 766 857 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 430 156 DT.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Test de dépréciation du goodwill

Question clé de l'audit:

Au 31 décembre 2017, un écart d'acquisition d'un montant de 74 060 667 DT en valeur brute est comptabilisé à l'actif du Groupe Société Magasin Général, dont un goodwill à hauteur de 72 782 972 DT provenant de la première consolidation du Groupe BHM.

La valeur comptable nette du goodwill provenant de la première consolidation du Groupe BHM s'élève au 31 décembre 2017 à 17 545 017 DT.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.

Réponses apportées:

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le rapport d'évaluation du Groupe BHM élaboré par un expert indépendant au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1- Nous attirons l'attention sur la note 29.1 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 DT hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé par le tribunal de première instance de Tunis et confirmé par la cour d'appel de Tunis par le jugement N° 48010 en date du 21 avril 2014. Sur la base des titres exécutoires du dossier de cette affaire, l'UIB réclame le paiement d'un montant de 1 475 096 DT ainsi que les intérêts de retard. La société IMG SA s'est pourvue en cassation en date du 28 novembre 2014.

En 2015, un arrêt de la cour de cassation a renvoyé l'affaire devant la juridiction concernée.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une provision pour risques et charges d'un montant de 1 474 160 DT au titre de cette affaire.

4.2- Nous attirons l'attention sur la note 29.2 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général est défenderesse dans un procès concernant le paiement d'une indemnité d'éviction pour une valeur de 845 865 DT augmentée des frais qui s'élèvent à un montant de 1 532 DT. Ce procès a été intenté par la société EL MENZEH de restauration et de services suite à la demande de la société Immobilière Magasin Général (IMG), de mettre fin au contrat de location liant les deux parties et concernant un local sis à " EL MENZEH CENTRE".

L'accord de cette indemnité a été confirmé par un jugement de première instance en date du 1er décembre 2015. La société a interjeté appel contre ce jugement.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée.

Le Groupe a constaté au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 une provision pour risques et charges d'un montant de 847 865 DT au titre de cette affaire.

4.3- Nous attirons l'attention sur la note 29.3 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général a convenu avec la municipalité d'intégrer une parcelle de terrain appartenant à l'Etat, à son immeuble " EL MENZEH CENTRE" afin de résoudre le déficit de places de parking en contrepartie d'un local commercial pour servir comme centre culturel. Cette opération n'est pas encore matérialisée par les documents juridiques nécessaires permettant la qualification appropriée de l'engagement de la société et sa constatation au niveau des états financiers consolidés.

4.4- Nous attirons l'attention sur la note 29.4 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société BHM, filiale du Groupe Société Magasin Général fait l'objet depuis le 28 Mars 2018 d'une vérification fiscale approfondie portant sur la taxe sur la valeur ajoutée pour la période allant du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2017.

Les travaux de vérification ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de l'émission de notre rapport et l'issue de cette vérification demeure incertaine.

4.4- Nous attirons l'attention sur la note 29.5 aux Etats Financiers Consolidés, qui décrit que la société BHM Distribution, filiale du Groupe Société Magasin Général fait l'objet depuis le 04 janvier 2018 d'une vérification fiscale approfondie portant sur tous les impôts et taxes pour la période allant du 01 Janvier 2014 jusqu'au 31 Décembre 2017.

Les travaux de vérification ne sont pas encore clôturés jusqu'à la date de l'émission de notre rapport et l'issue de cette vérification demeure incertaine.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers Consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers Consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers Consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers Consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers Consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers Consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers Consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 30 Avril 2018

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Fehmi LAOURINE**

**Horwath ACF
Slaheddine Zahaf**

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 80,04% de l'actif total au 31 mars 2018.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31 mars 2018

31 mars 2017

31 décembre 2017

			31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 413 571	4 188 037	2 461 431
	- Actions et droits rattachés		2 353 632	3 923 232	2 461 431
	- Titres OPCVM		59 939	264 805	-
	Placements monétaires et disponibilités :		601 702	1 150 273	604 888
	-Placements à terme	3.2	597 544	1 113 140	590 245
	-Disponibilités		4 158	37 133	14 643
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		210	8	-
	TOTAL ACTIF		3 015 482	5 338 318	3 066 319
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	10 234	18 626	16 563
	Autres créditeurs divers	3.4	13 336	47 773	24 030
	Total passif		23 570	66 399	40 593
ACTIF NET	Capital		2 955 347	5 228 291	2 965 440
	Capital en nominal :	3.5	2 816 500	5 495 100	3 078 400
	-Capital début de période		3 078 400	5 406 600	5 406 600
	-Émission en nominal		322 000	95 600	1 071 300
	-Rachat en nominal		-583 900	-7 100	-3 399 500
	Sommes non distribuables	3.6	138 847	-266 809	-112 960
	Sommes distribuables :		36 565	43 628	60 286
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-18 597	-20 431	60 246
	-Sommes distribuables de l'exercice clos		55 150	64 018	-
	-Report à nouveau		12	41	40
	Actif net		2 991 912	5 271 919	3 025 726
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 015 482	5 338 318	3 066 319

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du portefeuille titres :	4.1	-	-	191 849
- Dividendes des actions		-	-	180 536
- Revenus des titres OPCVM		-	-	11 313
Revenus des placements monétaires	4.2	4 804	13 400	54 604
Total des revenus des placements		4 804	13 400	246 453
Charges de gestion des placements	4.3	-10 235	-18 626	-74 024
Revenus nets des placements		-5 431	-5 226	172 429
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 188	-15 052	-61 322
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-18 619	-20 278	111 107
Régularisation du résultat d'exploitation		22	-153	-50 861
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-18 597	-20 431	60 246
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-22	153	50 861
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		233 114	-48 016	-181 924
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		14 496	-1 174	242 325
Frais de négociation de titres		-1 227	-230	-5 674
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		246 383	-49 420	54 727
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		227 764	-69 698	165 834

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01	Période du 01/01	Exercice clos le 31
(Montants exprimés en dinars)		au 31/03/2018	au 31/03/2017	décembre 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-18 619	-20 278	111 107
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	233 114	-48 016	-181 924
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	14 496	-1 174	242 325
	Frais de négociation de titres	-1 227	-230	-5 674
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-62 987
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	322 000	95 600	1 071 300
	-Régularisation des sommes non distribuables	-15 845	-2 791	-26 066
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-40	-170	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	6 302	1 114	13 098
	Rachats :			
	- Capital	-583 900	-7 100	-3 399 500
	-Régularisation des sommes non distribuables	21 269	248	73 225
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	62	17	-
	-Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-11 426	-82	-63 959
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-33 814	17 138	-2 229 055
ACTIF NET	En début de période	3 025 726	5 254 781	5 254 781
	En fin de période	2 991 912	5 271 919	3 025 726
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 784	54 066	54 066
	En fin de période	28 165	54 951	30 784
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	98,288	97,191	97,191
	En fin de période	106,228	95,938	98,288
	TAUX DE RENDEMENT	8,08%	-1,29%	2,33%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTÉSAU 31 MARS 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2018, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 007 568	2 353 622	346 054	78,666	-
- AL	416	58 295	33 280	-25 015	1,112	0,015
- ARTES	32 393	265 275	235 432	-29 843	7,869	0,085
- ATB	22 605	111 593	101 587	-10 006	3,395	0,023
- ATL	70 000	215 913	224 140	8 227	7,492	0,280
- ATTIJ BANK	4 000	96 233	199 440	103 207	6,666	0,010
- BIAT	1 190	100 198	178 380	78 182	5,962	0,007
- BNA	8 800	106 476	114 400	7 924	3,824	0,028
- BT	8 000	67 917	82 128	14 211	2,745	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	36 256	12 976	1,212	0,004
- EURO-CYCLE	8 000	209 237	251 536	42 299	8,407	0,099
- ENNAKL	8 000	96 739	82 592	-14 147	2,761	0,027
- ONE TECH HOLDING	7 000	45 500	100 016	54 516	3,343	0,013
- SAH	10 000	83 757	143 650	59 893	4,801	0,019
- SFBT	10 000	125 656	236 390	110 734	7,901	0,008
- SOTIPAPIER	25 513	99 260	89 270	-9 990	2,984	0,107
- SPDIT	6 000	81 647	52 860	-28 787	1,767	0,021
- STAR	650	97 500	51 610	-45 890	1,725	0,028
- TPR	20 000	59 400	77 720	18 320	2,598	0,040
- UNIMED	6 441	63 692	62 935	-757	2,104	0,020
Titres OPCVM :		59 923	59 939	16	2,003	-
- Placement Obligataire SICAV	565	59 923	59 939	16	2,003	0,016
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 067 494	2 413 571	346 077	80,669	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2018	% de l'actif net
Compte Placement BNA	5 970	597 000	544	597 544	19,972
Total en Dinars	5 970	597 000	544	597 544	19,972

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 941	18 335	16 266
Dépositaire (BNA)	293	291	297
Total en Dinars	10 234	18 626	16 563

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
Administrateurs - jetons de présence	3 367	16 866	-
Commissaire aux comptes	2 149	2 209	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	252	451	249
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	1 262	-
Autres (*)	7 568	26 985	14 821
Total en Dinars	13 336	47 773	24 030

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
Capital début de période :			
- Montant en nominal	3 078 400	5 406 600	5 406 600
-Nombre de titres	30 784	54 066	54 066
-Nombre d'actionnaires	128	130	130
Souscriptions réalisées :			
-Montant en nominal	322 000	95 600	1 071 300
-Nombre de titres	3 220	956	10 713
Rachats effectués :			
-Montant en nominal	-583 900	-7 100	-3 399 500
-Nombre de titres	5 839	71	33 995
Capital fin de période :			
-Montant en nominal	2 816 500	5 495 100	3 078 400
-Nombre de titres	28 165	54 951	30 784
-Nombre d'actionnaires	125	132	128

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
Sommes non distribuables	251 807	-51 963	101 886
Résultat non distribuable de la période :	246 383	-49 420	54 727
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	233 114	-48 016	-181 924
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	14 496	-1 174	242 325
- Frais de négociation de titres	-1 227	-230	-5 674
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-15 845	-2 791	-26 066
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	21 269	248	73 225
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-112 960	-214 846	-214 846
Total en Dinars	138 847	-266 809	-112 960

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 mars 2018	31 mars 2017	31 décembre 2017
Résultat d'exploitation	-18 619	-20 278	111 107
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-40	-170	13 098
Régularisation lors des rachats d'actions	62	17	-63 959
Total en Dinars	-18 597	-20 431	60 246

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dividendes des actions	-	-	180 536
Revenus des titres OPCVM	-	-	11 313
Total en Dinars	-	-	191 849

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus du compte placement à terme BNA	4 418	13 400	53 584
Revenus du compte bancaire BNA	386	-	1 020
Total en Dinars	4 804	13 400	54 604

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Rémunération du Gestionnaire	9 941	18 335	72 844
Rémunération du Dépositaire	294	291	1 180
Total en Dinars	10 235	18 626	74 024

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Exercice clos le 31 décembre 2017
Primes et indemnités	6 904	4 438	18 000
Jetons de présence	3 329	3 329	13 500
Redevance CMF	710	1 310	5 203
Honoraires du commissaire aux comptes	2 229	2 209	8 960
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	1 262	5 118
Autres (frais de publication)	16	2 504	10 541
Total en Dinars	13 188	15 052	61 322

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31/03/2018

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 21 535 989, 232 DT, un actif net de 21 465 471,839 DT et un bénéfice net de la période de 270 939,839 DT.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV» au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.1 « Portefeuille titres » et la note 3.3 «Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indiquent que les emplois de la société «AL HIFADH SICAV» dans les placements constitués par les emprunts émis par l'UIB et les billets de trésorerie émis par la STEQ ont atteint respectivement, au 31 Mars 2018, 10.879% et 10.030% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ELLOUMI

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-mars-18	31-mars-17	31-déc.-17
Portefeuille-titres	3.1	13 954 188,886	19 226 173,145	16 692 718,370
Obligations de sociétés		10 047 572,793	14 415 351,870	13 092 803,857
Emprunts d'Etat		3 593 275,093	4 496 253,275	3 599 914,513
Titres des Organismes de Placement Collectif		313 341,000	314 568,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	7 569 801,044	13 053 347,819	8 661 082,103
Placements monétaires		7 020 917,296	11 563 193,077	6 441 916,645
Disponibilités		548 883,748	1 490 154,742	2 219 165,458
Créances d'exploitation	3.5	12 000,002	8 819,108	7 500,002
Total Actif		21 535 989,932	32 288 340,072	25 361 300,475
Passif				
Opérateurs Créiteurs	3.6	42 933,978	57 983,080	45 871,616
Autres créiteurs divers	3.7	27 584,115	61 453,654	22 656,277
Total Passif		70 518,093	119 436,734	68 527,893
Actif net		21 465 471,839	32 168 903,338	25 292 772,582
Capital	3.8	20 395 675,055	30 517 355,182	24 301 783,578
Sommes distribuables	3.11	1 069 796,784	1 651 548,156	990 989,004
Sommes distribuables des exercices antérieurs		831 890,735	1 353 771,902	22,958
Sommes distribuables de la période		237 906,049	297 776,254	990 966,046
Actif net		21 465 471,839	32 168 903,338	25 292 772,582
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		21 535 989,932	32 288 340,072	25 361 300,475

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Revenus du portefeuille titres	3.2	196 348,440	246 066,677	922 374,946
Revenus des obligations		153 105,591	191 592,098	723 180,249
Revenus des emprunts d'Etat		43 242,849	54 474,579	199 194,697
Revenus des placements monétaires	3.4	134 790,044	169 909,105	633 582,671
Revenus des billets de trésorerie		105 382,862	108 022,221	450 194,791
Revenus des certificats de dépôt		16 965,268	53 647,495	144 536,479
Revenus des comptes à vue		12 441,914	8 239,389	38 851,401
Total des revenus des placements		331 138,484	415 975,782	1 555 957,617
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	(1 300,872)
Charges de gestion des placements	3.9	(42 933,976)	(57 983,079)	(208 598,416)
Revenus net des placements		288 204,508	357 992,703	1 346 058,329
Autres produits		0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(11 844,163)	(45 735,928)	(179 844,120)
Résultat d'exploitation		276 360,345	312 256,775	1 166 214,209
Régularisation du résultat d'exploitation		(38 454,296)	(14 480,521)	(175 248,163)
Sommes distribuables de la période		237 906,049	297 776,254	990 966,046
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		38 454,296	14 480,521	175 248,163
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(6 644,016)	(2 151,917)	19 165,947
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 002,221	4 857,256	(20 904,838)
Frais de négociation de titres		(1 778,711)	0,000	(234,034)
Résultat net de la période		270 939,839	314 962,114	1 164 241,284

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	270 939,839	314 962,114	1 164 241,284
Résultat d'exploitation	276 360,345	312 256,775	1 166 214,209
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(6 644,016)	(2 151,917)	19 165,947
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	3 002,221	4 857,256	(20 904,838)
Frais de négociation de titres	(1 778,711)	0,000	(234,034)
Distributions de dividendes	0,000	0,000	(1 467 360,222)
Transaction sur capital	(4 098 240,582)	(2 689 037,956)	(8 947 087,660)
Souscription	12 469 788,716	18 861 583,804	79 251 606,773
Capital	12 058 200,000	18 153 100,000	78 453 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(117 142,406)	(172 343,048)	(753 770,148)
Régularisation des sommes distribuables	528 731,122	880 826,852	1 551 576,921
Rachat	16 568 029,298	21 550 621,760	88 198 694,433
Capital	15 997 700,000	20 738 600,000	87 309 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	(155 954,389)	(196 894,904)	(838 028,664)
Régularisation des sommes distribuables	726 283,687	1 008 916,664	1 726 823,097
Variation de l'actif net	(3 827 300,743)	(2 374 075,842)	(9 250 206,598)
Actif net			
En début de période	25 292 772,582	34 542 979,180	34 542 979,180
En fin de période	21 465 471,839	32 168 903,338	25 292 772,582
Nombre d'actions			
En début de période	245 383	333 944	333 944
En fin de période	205 988	308 089	245 383
Valeur liquidative	104,207	104,414	103,074
Taux de rendement de la période	1,100%	0,942%	3,895%

Notes aux états financiers trimestriels
Arrêtés au 31 Mars 2018

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Mars 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.3. Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Mars 2018	% actif
Titres OPCVM				
<u>Actions des SICAV</u>	3 000	312 681,000	313 341,000	1,455%
MILLENIUM OBLIGATAIRESICAV	3 000	312 681,000	313 341,000	1,455%
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>	186 845	9 790 822,370	10 047 572,793	46,655%
AIL 2013-1	15 000	300 000,000	314 040,000	1,458%
AMEN BANK SUB 2010	7 000	373 261,153	383 583,293	1,781%
AMEN BANK SUB 2011	9 747	389 862,640	399 617,508	1,856%
AMEN BANK SUB 2014 A	200	8 000,000	8 042,560	0,037%
ATB 2007/1(25 ANS)	4 300	258 018,600	270 443,318	1,256%
ATL 2011 TF	8 850	176 999,800	178 139,838	0,827%
ATL 2014/2	3 000	240 000,000	252 256,800	1,171%
ATTIJARI LEAS,2015-1	4 500	450 000,000	476 308,800	2,212%
BH 2009-B	15 000	807 000,000	815 340,000	3,786%
BTE 2010-B	15 000	975 000,000	999 372,000	4,640%
BTE 2011-TV	2 000	40 000,000	40 284,800	0,187%
BTE 2010-B	2 000	60 000,000	61 332,800	0,285%
BTE 2011-TV	1 000	20 000,000	20 142,400	0,094%
BTK-2009	2 500	116 633,752	117 145,650	0,544%
BTK-2012-1	5 000	142 875,000	145 579,000	0,676%
CIL 2014/1	9 050	362 000,000	376 740,640	1,749%
EO MODERN LEASING 2012	11 200	448 000,000	450 616,320	2,092%
HANNIBAL LEASE 2013-2	3 000	180 000,000	180 928,800	0,840%
HANNIBAL LEASE 2014-1	3 500	280 000,000	287 324,800	1,334%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	300 000,000	300 200,000	1,394%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	480 000,000	502 291,200	2,332%
HANNIBAL LEASE 2016-2	800	80 000,000	81 706,880	0,379%
HANNIBAL LEASE 2017-2	1 000	100 000,000	104 559,200	0,486%
MEUBLATEX 2015	1 500	150 000,000	156 838,800	0,728%
STB 2010/1	15 000	699 600,000	700 332,000	3,252%
TLS 7,55% 2014/2	2 000	80 000,000	81 416,000	0,378%
UIB 2009/1 (20 ANS)	20 593	1 235 580,000	1 276 452,986	5,927%
UIB 2011/2 (7 ANS)	2 180	31 086,800	31 332,704	0,145%
UIB 2012-1C	3 425	256 904,625	259 954,496	1,207%
UIB SUB 2015	4 500	450 000,000	471 157,200	2,188%
UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	304 092,000	1,412%

<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>	3 644	3 660 582,550	3 593 275,093	16,685%
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 021 000,000	1 004 655,375	4,665%
BTA 6.9 9 MAI 2022	2 374	2 632 988,500	2 581 705,329	11,988%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6.35%	20	1 671,250	1 767,816	0,008%
EMPRUNT ETAT2014 A/5.95%	200	988,800	1 032,984	0,005%
EMPRUNT ETAT2014 B/6.15%	50	3 934,000	4 113,589	0,019%
TOTAL		13 764 085,920	13 954 188,886	64,795%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 196 348,440 DT pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	196 348,440	246 066,677	922 374,946
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>153 105,591</u>	<u>191 592,098</u>	<u>723 180,249</u>
- intérêts	153 105,591	191 592,098	723 180,249
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>43 242,849</u>	<u>54 474,579</u>	<u>199 194,697</u>
- intérêts	43 242,849	54 474,579	199 194,697
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
TOTAL	196 348,440	246 066,677	922 374,946

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 7 569 801,044 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		6 972 933,574	7 020 917,296	32,601%
<u>Emetteur TSB</u>	2	991 935,333	997 622,870	4,632%
CD TSB 50J 19/02/2018 (6.53%)	1	496 404,828	499 348,064	2,319%
CD TSB 60J 23/02/2018 (6.78%)	1	495 530,505	498 274,806	2,314%
<u>Emetteur AMS</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	745 326,234	747 508,088	3,471%
AMS 20J 27/03/2018 (8.5%)	1	498 119,989	498 588,333	2,315%
AMS 60J 23/02/2018 (8.5%)	1	247 206,245	248 919,755	1,156%

Emetteur Electrostar				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	1 225 561,613	1 235 109,633	5,735%
ELECTROSTAR 100J 24/01/2018 (8.5%)	1	392 618,725	397 525,944	1,846%
ELECTROSTAR 100J 26/02/2018 (8.5%)	1	343 541,384	345 703,618	1,605%
ELECTROSTAR 100J 27/12/2017 (8.2%)	1	98 218,360	99 908,993	0,464%
ELECTROSTAR 120J 21/03/2018 (8.5%)	1	391 183,144	391 971,078	1,820%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	4	2 142 190,031	2 160 137,912	10,030%
STEQ 130J 15/02/2018 (8.5%)	1	585 705,431	590 556,199	2,742%
STEQ 140J 04/01/2018 (8.5%)	1	438 480,774	445 550,678	2,069%
STEQ 150J 15/03/2018 (8.5%)	1	826 740,443	829 296,266	3,851%
STEQ 160J 26/01/2018 (8.5%)	1	291 263,383	294 734,769	1,369%
Emetteur GIF				
<u>Billets de trésorerie</u>	3	1 867 920,363	1 880 538,793	8,732%
GIF 100J 31/01/2018 (8.5%)	1	245 386,703	248 128,784	1,152%
GIF 90J 06/03/2018 (8.5%)	1	835 850,673	839 877,408	3,900%
GIF 90J 20/02/2018 (8.5%)	1	786 682,987	792 532,601	3,680%
<u>Disponibilités</u>		548 883,748	548 883,748	2,549%
Dépôts à vue		548 883,748	548 883,748	2,549%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		7 521 817,322	7 569 801,044	35,150%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 à 134 790,044 DT et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Intérêts des billets de trésorerie	105 382,862	108 022,221	450 194,791
Intérêts des certificats de dépôt	16 965,268	53 647,495	144 536,479
Intérêts des comptes courants	12 441,914	8 239,389	38 851,401
TOTAL	134 790,044	169 909,105	633 582,671

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 12 000,002 DT au 31/03/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	0,002	319,108	0,002
Agios créditeurs à recevoir	12 000,000	8 500,000	7 500,000
TOTAL	12 000,002	8 819,108	7 500,002

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 42 933,978 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Rémunération distributeurs	15 333,566	20 708,243	16 382,721
Rémunération gestionnaire	18 400,273	24 849,894	19 659,260
Rémunération dépositaire	9 200,139	12 424,943	9 829,635
TOTAL	42 933,978	57 983,080	45 871,616

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 27 584,115 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Redevance CMF	1 977,846	2 818,579	2 129,180
Provision jeton de présence	11 219,220	11 219,160	9 000,000
Honoraires commissaire aux comptes	14 165,205	16 464,961	11 329,575
TCL	221,844	287,882	232,486
Impôt à payer	0,000	0,000	-34,964 (*)
Etat, Contribution conjoncturelle à payer	0,000	30 663,072	0,000
TOTAL	27 584,115	61 453,654	22 656,277

(*) Il est à préciser que le solde négatif du compte « impôt à payer » de -34,964 DT résulte d'une erreur d'imputation comptable régularisée début janvier 2018.

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2018	
Montant (en nominal)	24 538 300,000
Nombre de titres	245 383
Nombre d'actionnaires	728
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	12 058 200,000
Nombre de titres émis	120 582
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	15 997 700,000
Nombre de titres rachetés	159 977
Capital au 31/03/2018	
Montant (en nominal)	20 598 800,000
Sommes non distribuables	-203 124,945
Montant du capital au 31/03/2018	20 395 675,055
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	622

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2018 :

Désignation	Montant au 31/03/2018	Montant au 31/03/2017	Montant au 31/12/2017
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	660,000	5 702,412	3 435,316
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-7 304,016	-7 854,329	15 730,631
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	178,000	3 670,088	20 763,184
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 824,221	1 187,168	-41 668,022
Frais négociation de titres	-1 778,711	0,000	-234,034
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-5 420,506	2 705,339	-1 972,925
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-236 516,422	-318 802,013	-318 802,013
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-117 142,406	-172 343,048	-753 770,148
Régularisations sommes non distribuables rachats	155 954,389	196 894,904	838 028,664
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-203 124,945	-291 544,818	-236 516,422

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 à 42 933,976 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	15 333,564	20 708,241	74 499,432
Rémunération gestionnaire (TSI)	18 400,273	24 849,895	89 399,318
Rémunération dépositaire (TSB)	9 200,139	12 424,943	44 699,666
TOTAL	42 933,976	57 983,079	208 598,416

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2018 au 31/03/2018 à 11 844,163 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Mars 2017	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2017
Rémunération commissaire aux comptes	2 835,630	3 750,390	10 758,423
Redevance CMF	6 133,302	8 283,046	29 798,807
Jetons de présence	2 219,220	2 219,220	9 000,060
Contribution conjoncturelle	0,000	30 663,072	127 181,837
Autres impôts	656,011	820,200	3 104,993
TOTAL	11 844,163	45 735,928	179 844,120

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/03/2018 :

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	831 890,735	0,000	0,000	0,000	831 890,735
Exercice n	0,000	276 360,345	41 755,917	-80 210,213	237 906,049
Sommes Distribuables					1 069 796,784

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Mars 2018, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.